



## A Belgrade, le Tribunal pénal international réclame

### Slobodan Milosevic

LE PROCUREUR du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), Carla del Ponte, reçue à Belgrade pour la première fois, mardi 23 janvier, entendait réclamer aux nouveaux dirigeants l'arrestation et le transfert vers La Haye de Slobodan Milosevic et de plusieurs autres inculpés. Sa rencontre avec le président yougoslave s'annonçait difficile. Vojislav Kostunica refuse toujours de reconnaître la légitimité du TPIY, qu'il considère comme une instance « politique » partielle. Il lui reproche en particulier de n'avoir ouvert aucune enquête contre l'OTAN pour le bombardement de certaines cibles civiles en Yougoslavie en 1999 et l'utilisation d'armes contenant de l'uranium appauvri. D'autres dirigeants de la coalition qui a porté M. Kostunica à la présidence se sont dits prêts, en revanche, à coopérer avec le Tribunal international.

Lire page 2

## Sous l'Angolagate, la corruption ordinaire

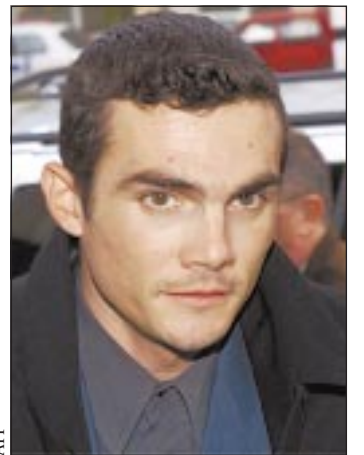
● Derrière les 633 millions de dollars de ventes d'armes à l'Angola, les juges ont découvert un système de corruption banalisée ● Enveloppes d'argent liquide, versements amicaux, cadeaux et invitations : Pierre Falcone entretenait un vaste réseau d'obligés, à droite comme à gauche

MIS EN EXAMEN et incarcéré depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2000 pour « commerce illicite d'armes, fraude fiscale, trafic d'influence, abus de biens sociaux et abus de confiance », Pierre Falcone, quarante-six ans, personnage central de l'Angolagate - 633 millions de dollars de ventes d'armes à l'Angola entre 1993 et 1994 -, brassait d'énormes affaires. Il avait mis en place un réseau d'obligés qu'il rétribuait pour services rendus, ou qu'il soutenait financièrement en escomptant des services à venir. Il les alimentait par virements bancaires, mais aussi avec de petites ou grosses enveloppes en espèces, voire des cadeaux. Ce système de corruption ordinaire a été mis au jour par les juges chargés de l'enquête lorsqu'ils ont analysé les archives de la société Brenco, spécialisée dans le négoce en tout genre. Ils y ont découvert un univers où l'argent liquide - baptisé « Galilée » ou « Docs » - coule à flots. Ils ont trouvé une liste d'environ 300 noms de personnes ou de sociétés, parfois dissimulés sous



des pseudonymes, bénéficiaires de virements de fonds, entre 1997 et 1999, pour plusieurs centaines de millions de francs. Les enveloppes, confectionnées par la secrétaire de Pierre Falcone et parfois remises à leur destinataire par M. Falcone lui-même, étaient, elles aussi, destinées à des dignitaires angolais, notamment un ambassadeur en France, et à des amis français, de droite et de gauche, jugés influents. Ainsi M. Falcone a-t-il déclaré aux juges avoir remis des espèces pour un total de 150 000 à 200 000 francs à Jean-Christophe Mitterrand et lui avoir offert deux montres et des voyages. Il a prêté - prêt non remboursé - environ 1 million de francs à Jean-Noël Tassez, ancien PDG de la Sofrad, ce que ce dernier reconnaît. L'écrivain Paul-Loup Sulitzer et un ancien dirigeant de la Sofremi, Bernard Pousier, auraient aussi bénéficié de ses largesses en liquide.

Lire pages 10 et 11 et notre éditorial page 17



### CYCLISME

## Virenque dit sa détresse

Sans équipe, frappé d'une suspension de neuf mois, encore marqué par le procès Festina, Richard Virenque s'est confié au Monde. Il évoque les deux années qui ont suivi le scandale du Tour de France 1998 dont il a été exclu avec son équipe, explique ses silences, les raisons de ses aveux tardifs. Il parle du dopage, des amis perdus, du téléphone qui ne sonne plus. « Je suis un battant, mais en ce moment la force me manque », dit-il.

p. 25

## Créer son entreprise

LE NOMBRE de créations d'entreprises en France est en hausse depuis deux ans. Près de 177 000 nouvelles sociétés ont été lancées en 2000. Mais le niveau reste bas, comparé aux pics des années 1980. Lionel Jospin devait recevoir, mardi 23 janvier, le rapport du député PS Jean-Marie Bockel, visant à faire sauter les verrous qui freinent les créateurs d'entreprise. Un cocktail de simplifications administratives, d'allègements fiscaux, de réformes statutaires, de stimulations financières, dont le gouvernement devrait retenir, dans l'immédiat, la création d'un « chèque premier emploi », pour faciliter l'embauche du premier salarié, et la mise en ligne sur Internet des formalités de création.

Lire page 18

## George W. Bush s'attaque à l'avortement dès son premier jour de travail

### NEW YORK

de notre correspondant

La portée concrète est limitée, mais la symbolique est énorme. En choisissant de prendre, dès son premier jour de travail à la Maison Blanche, lundi 22 janvier, une ordonnance limitant l'exercice du droit à l'avortement, même s'il s'agit de l'un de ses aspects les plus marginaux, le président George W. Bush a donné le signal d'un conservatisme sans complexes sur un sujet qu'il avait soigneusement évité pendant la campagne électorale.

La mesure exécutive prise par le nouveau président républicain interdit toute subvention fédérale aux organisations non gouvernementales qui fournissent une aide en planning familial à l'étranger (essentiellement dans le tiers-monde) si leurs programmes proposent l'interruption volontaire de grossesse ou des consultations sur l'avortement. « Le président n'est pas d'avis que l'argent du contribuable doive servir à financer des avortements », a déclaré le porte-parole de la Maison Blanche, Ari Fleischer. Cette ordonnance n'est en réalité que le rétablissement d'une politique arrêtée

par Ronald Reagan en 1984 et perpétuée par George Bush père. Le démocrate Bill Clinton n'avait attendu que deux jours en 1993 pour annuler cette mesure qui, en tout état de cause, ne peut s'appliquer qu'en dehors des Etats-Unis, car à l'intérieur elle se heurte au premier amendement de la Constitution garantissant la liberté d'expression.

L'initiative est intervenue le jour du 28<sup>e</sup> anniversaire de l'arrêt historique Roe versus Wade, par lequel la Cour suprême a donné le feu vert à la légalisation de l'IVG en 1973. Cet anniversaire est traditionnellement marqué à Washington par des manifestations des partisans et des opposants au droit à l'avortement. Mais George W. Bush a fait campagne sur son image de républicain modéré et, tout en se déclarant opposé à l'avortement sauf dans les cas de viol ou d'inceste, il s'est abstenu de tout militantisme sur ce thème, ce qui lui aurait aliéné l'électorat féminin. Malgré cela, les démocrates guettent désormais chaque signe révélateur de concessions à l'aire la plus conservatrice. La première de ces concessions - la plus importante - a été la nomination de John

Ashcroft, représentant de la droite religieuse, au poste d'attorney general. Lorsqu'il siégeait au Sénat, M. Ashcroft avait proposé un amendement constitutionnel visant à interdire l'avortement, y compris en cas de viol ou d'inceste ; mais lors de son audience de confirmation, il s'est engagé à ne pas chercher à obtenir l'annulation de Roe versus Wade. Vendredi dernier, Laura Bush, la femme du président, d'ordinaire extrêmement prudente dans ses propos publics, s'est laissée aller à déclarer dans un entretien sur NBC qu'« il ne faut pas annuler Roe v. Wade ». Le lendemain, M. Bush a rectifié le tir dans une autre interview, sur MSNBC : sa femme, a-t-il expliqué, a le droit d'avoir son opinion et lui la sienne. Et, redoutant les associations de femmes, il existe bien d'autres moyens que la Cour suprême pour « grignoter » le droit de choisir : le secrétaire à la santé, Tommy Thompson, a par exemple indiqué que le statut de la pilule du lendemain RU-486, autorisée aux Etats-Unis, pourrait être reconsidéré.

Sylvie Kauffmann



### INFORMATIQUE

## Enquête sur Bull la maudite

Donnée cliniquement morte à maintes reprises, l'entreprise d'informatique, née en 1931, qui emploie encore 18 000 salariés, dont 12 000 en France, semble désormais condamnée. Depuis quinze ans, le champion français agonise, et, une nouvelle fois, ses salariés se rebiffent. Ils manifestent le 23 janvier. Histoire d'une incroyable succession de loupés.

p. 15

## Libre pour la présidentielle



NICOLAS SARKOZY

UN LIVRE (Libre), une télé (TF1), un dîner de l'union de l'opposition, et voilà que Nicolas Sarkozy, quarante-six ans, RPR, est de retour sur la scène politico-médiatique. Le maire RPR de Neuilly entend jouer un rôle essentiel dans la campagne présidentielle de Jacques Chirac.

Lire page 6

Offre spéciale jusqu'au 31 janvier 2001

# REPRISE

jusqu'à **35.000 F\***

pour l'achat d'une Citroën récente XM.

**25.000 F\***  
pour l'achat d'une Citroën récente Xantia ou Evasion.

**10.000 F\***  
pour l'achat d'une Citroën récente Xsara.

**8.000 F\***

pour l'achat d'une Citroën récente Saxo ou Berlingo.

Reprise minimum de votre véhicule, quels que soient l'état, la marque et beaucoup plus si son état le justifie.

**CITROËN FÉLIX FAURE, moi j'aime**  
Fournisseur officiel en bonnes affaires

● FAIBLE KILOMÉTRAGE ● PRIX ATTRACTIF ● GARANTIE 1 AN PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE ● FINANCEMENT À LA CARTE

Paris 15 <sup>e</sup>	10, Place Etienne Pernet	01 53 68 15 15
Paris 14 <sup>e</sup>	50, boulevard Jourdan	01 45 89 47 47
Coignières (78)	74, RN 10	01 30 66 37 27
Bezons (95)	30, rue E. Zola	01 39 61 05 42
Thiais (94)	273, av. de Fontainebleau - RN7	01 46 86 41 23
Limay (78)	266, rte de la Noué-Port Autonome	01 34 78 73 48
Nantes (44)	7, bd des Martyrs Nantais - Ile Beaulieu	02 40 89 21 21
Corbas (69)	ZI Corbas Mont-Martin, rue M. Mérieux	04 78 20 67 77
Vitrolles (13)	Av. Joseph Cugnot - Zac des Cadesteaux	04 42 78 77 37

\*Offre non cumulable avec d'autres promotions, réservée aux particuliers, dans la limite des stocks disponibles.

## Les ruptures nécessaires de Lionel Jospin

CELA FERA cinq ans qu'on l'annonce. Qu'on la guette. Qu'on croit la tenir, ici, là, cette fois, non celle-ci. Et cela fera cinq ans qu'il la dément, qu'il la dénie. A ce petit jeu de l'entrée en campagne présidentielle de Lionel Jospin, nul n'est dupe, et certainement pas le premier ministre. Sauf qu'un jour viendra, fin janvier, début février 2002, où cette candidature va devenir officielle, signée. Et le problème qui se pose à M. Jospin désormais n'est plus de savoir si, oui ou non, il est candidat contre Jacques Chirac, mais bien de savoir de quelle manière il va dire oui.

Comment annonce-t-on une évidence ? Comment la gère-t-on ? Les hommes politiques savent - et 1995 l'a doublement prouvé - que les Français n'aiment guère ces combats écrits d'avance, surtout lorsqu'il s'agit de l'élection maîtresse de la V<sup>e</sup> République. D'où cette impérieuse nécessité, pour les candidats éternellement annoncés, de créer malgré tout la surprise, de réussir leur mue. On se souvient du « oui » étriqué de François Mitterrand, répondant en 1988 à une question de Paul Amar au Journal télévisé - « Etes-vous candidat ? » -, aussitôt suivi d'une violente diatribe contre les « factieux » du RPR, qui signait ainsi de la part du premier

président de cohabitation, du « Tonton », une fulgurante et brutale entrée en campagne. En 2002, si l'inversion du calendrier électoral est votée, la question de l'entrée officielle en campagne se posera avec davantage d'acuité pour Jacques Chirac et Lionel Jospin : on va élire le premier président du troisième millénaire. Ce n'est pas un simple mot, une image pour pythie ou prophète de supermarché.

Plus que jamais, ce moment politique verra se cristalliser et s'accélérer tous les débats sociétaux, économiques, plus ou moins esquissés pendant les dernières années du siècle. Certains sujets qui auront tant occupé les esprits disparaîtront, d'autres s'imposeront. Et c'est sur leur capacité à les anticiper, à leur répondre, que les candidats seront jugés. Il faut donc créer du neuf, ce qui, pour MM. Chirac et Jospin, signifie - sauf leur respect - créer du neuf dans de vieux pots. L'un comme l'autre sont profondément de l'autre siècle, symboles d'une génération politique identifiée aux années de crise, alors qu'elle devra gérer la croissance.

Pascale Robert-Diard

Lire la suite page 17 et nos informations page 37



### CINÉMA

## Révolution des œilletons

Maria de Medeiros (photo, sur le tournage de son film), jeune actrice portugaise, passe derrière la caméra pour offrir Capitaines d'avril, un hommage à la « révolution des œilletons » qui, en 1974, chassa la dictature portugaise. Parmi les autres sorties de la semaine, Charmant garçon, de Patrick Chesnais, et Peines d'amour perdues, de Kenneth Branagh. Tous les films p. 31 à 34

International.....	2	Carnet.....	24
France.....	6	Aujourd'hui.....	25
Société.....	10	Météorologie-Jeux.....	30
Régions.....	14	Culture.....	31
Horizons.....	15	Guide culturel.....	34
Entreprises.....	18	Kiosque.....	35
Communication.....	20	Abonnements.....	35
Tableau de bord.....	21	Radio-Télévision.....	36

M 0147 - 124 - 7,50 F





**JUSTICE** Le procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Carla del Ponte, devait arriver, mardi 23 janvier, à Belgrade pour une visite de trois jours. M<sup>me</sup> del Ponte s'ef-

forcera d'obtenir la coopération des nouveaux dirigeants, auxquels elle réclame l'arrestation et le transfert à La Haye de nombreux inculpés, parmi lesquels l'ancien président yougoslave

Slobodan Milosevic. ● **LA RENCONTRE AVEC VOJISLAV KOSTUNICA** s'annonçait difficile. Le nouveau président, contrairement à plusieurs membres de la coalition qui l'a porté au pouvoir,

continue en effet de contester la légitimité du TPIY. M. Kostunica avait l'intention d'exposer ses griefs au procureur de La Haye, parmi lesquels le fait que le TPIY n'ait jamais enquêté

sur les bombardements de l'OTAN en Serbie et l'utilisation d'armes à uranium appauvri. ● **AU KOSOVO**, la polémique à propos de ces armes n'inquiète pas la population.

## Face-à-face difficile entre le procureur du TPIY et le président yougoslave

Vojislav Kostunica, déniait toute légitimité au Tribunal pénal international de La Haye, a accepté de mauvaise grâce de recevoir son procureur, Carla del Ponte. Certains alliés du président yougoslave, en revanche, se disent prêts à coopérer avec M<sup>me</sup> del Ponte, qui réclame l'arrestation de plusieurs accusés

LE PRÉSIDENT yougoslave, Vojislav Kostunica, a finalement accepté de recevoir le procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), M<sup>me</sup> Carla Del Ponte, qui devait arriver à Belgrade, mardi 23 janvier, pour trois jours. Il y a consenti contre son gré, après avoir laissé entendre qu'il ne la rencontrerait pas. M. Kostunica explique qu'il a finalement décidé d'exposer de vive voix à M<sup>me</sup> Del Ponte certains des griefs qu'il nourrit contre le TPIY. Son revirement n'en est pas moins le signe que la pression, externe et interne, augmente et qu'il ne peut plus se contenter d'écarter comme « non prioritaire » la question du jugement des anciens dirigeants.

Slobodan Milosevic sent lui aussi monter la pression : le 13 janvier, il est allé s'en entretenir avec son successeur à la présidence. Cette entrevue a choqué parmi les alliés de M. Kostunica. « J'ai reçu la nouvelle comme une gifle », dit l'un des membres du futur gouvernement de la République de Serbie, issu des élections du 23 décembre et qui doit entrer en fonction fin janvier ou début février. Plusieurs membres de cette future équipe ne cachent pas qu'à leurs yeux Milosevic doit rendre des comptes à la justice serbe, voire pour certains à la justice internationale.

La perspective de poursuites en Serbie contre Milosevic et d'autres anciens dirigeants – pour abus de pouvoir, corruption, fraude électorale – est désormais probable ; M. Kostunica ne l'a d'ailleurs jamais exclue. La question aujourd'hui débattue à Belgrade est de savoir si des charges d'une autre nature (des crimes de guerre ou plus) peuvent être imputées aux responsables de

l'ancien régime ; elle est aussi de savoir qui peut légitimement en juger, quand et où. C'est dire à quel point les choses ont évolué par rapport à une époque récente où personne, en Serbie, n'aurait dérogé à un discours monolithique de rejet pur et simple de toute accusation de cette nature.

Plusieurs dirigeants de la coalition qui a soutenu M. Kostunica, plutôt que de récuser la légitimité du TPIY, en sont aujourd'hui à chercher un terrain de conciliation avec lui. Les arguments initialement avancés contre ce Tribunal évoluent au fil des semaines, des défenses tombent. Le ministre yougoslave des affaires étrangères, Goran Svilanovic, avait d'abord, comme le président Kostunica, pensé que la RFY pourrait échapper aux foudres de La Haye en créant une « commission vérité » pour faire la lumière sur les événements des dix dernières années. Après sa visite à Washington, début janvier, il semble avoir renoncé à l'idée que ce travail non judiciaire pourrait se substituer aux poursuites du TPIY. Ni les Bosniaques ni les Croates, qui ont des inculpés à La Haye, ne l'accepteraient. A l'issue d'un entretien avec Madeleine Albright, le ministre Svilanovic a déclaré « possible de poursuivre en coopération avec le TPIY tous les inculpés », à condition que ces poursuites aient lieu « sur le territoire de la Yougoslavie. »

L'argument selon lequel la Constitution interdit l'extradition

de ressortissants yougoslaves a lui aussi fait long feu, le temps que certains, en Serbie même, expliquent que ce principe concernait les traditions vers une justice étrangère, mais pas vers une instance internationale créée dans le cadre du chapitre 7 de la Charte de l'ONU et dont l'autorité contraignante prime sur les législations nationales.

### De nombreux inculpés se trouvent en Yougoslavie

Carla Del Ponte ne s'intéresse pas uniquement à Slobodan Milosevic, ni aux quatre autres dirigeants inculpés comme lui de crimes de guerre et crimes contre l'humanité pour les actes commis au Kosovo (Milan Milutinovic, président de Serbie, toujours en fonctions ; Nikola Sainovic, à l'époque premier ministre adjoint de la Fédération yougoslave ; Dragoljub Odjanic, chef d'état-major ; Vljajko Stojilkovic, ex-ministre de l'intérieur de Serbie). Plusieurs autres inculpés recherchés par le TPIY pour des crimes commis pendant les guerres de Croatie et de Bosnie auraient trouvé refuge en Yougoslavie, ce que M<sup>me</sup> Del Ponte avait l'intention de rappeler lors de sa visite à Belgrade. Le général Mladic, qui commandait les opérations en Bosnie, est parmi eux. Et si l'on en croit le secrétaire général de l'OTAN, Radovan Karadzic, qui, du temps de Milosevic, préférait rester terré dans le nord de la Bosnie, aurait lui aussi trouvé un havre en Serbie.

D'autres responsables de la coalition qui a soutenu Vojislav Kostunica ont été encore plus clairs. La semaine dernière Dusan Mihajlovic, futur vice-premier ministre et ministre de l'intérieur de Serbie, a déclaré que « pour Milosevic, le mieux serait de suivre l'exemple de Biljana Plavsic » (l'ancienne présidente des Serbes de Bosnie qui s'est constituée prisonnière à La Haye début

janvier). « La police, a-t-il affirmé, respectera la loi et arrêtera toute personne, quels que soient son nom et sa fonction, qui serait suspectée. » Dans le même temps le futur premier ministre de Serbie, Zoran Djindjic, se disait disposé à recevoir M<sup>me</sup> Del Ponte alors que le président fédéral ne s'y était pas encore résigné.

Le TPIY, par exemple, peut-il attendre que Milosevic soit d'abord jugé en Serbie pour les charges que retiendrait contre lui la justice serbe ? Le procureur du Tribunal de La Haye ne se déssaisira pas de son acte d'accusation contre Milosevic pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ; mais pour les charges qui ne sont pas de son ressort (la corruption, la fraude électorale, etc.), elle n'a jamais explicitement exclu de laisser d'abord œuvrer des tribunaux serbes.

#### « CAMPAGNE DE TERREUR »

Autre question : est-il imaginable qu'un procès du TPIY soit mené à Belgrade ? M<sup>me</sup> Del Ponte, qui avait d'abord écarté cette éventualité, en raison des difficultés qu'elle entraînerait pour les victimes et témoins devant être auditionnés comme pour le Tribunal lui-même, paraît disposée aujourd'hui à trouver certains accommodements. « Milosevic doit être transféré à La Haye et son procès doit commencer ici-même. Cela étant, les statuts du Tribunal permettent de tenir des audiences en dehors du siège de La Haye », a-t-elle déclaré la semaine dernière.

Le dialogue s'annonçait plus difficile avec le président yougoslave. M. Kostunica entendait soulever devant Carla Del Ponte des arguments qui selon lui démontrent la partialité du Tribunal. Il lui reproche de ne s'être pas saisi de « la

campagne de terreur » menée par l'OTAN en Yougoslavie en 1999, qui, à son avis, a violé les conventions de Genève et les lois internationales. Le TPIY a donné une réponse assez peu discutable en ce qui concerne l'utilisation d'armes à uranium appauvri (*Le Monde* du 6 janvier). En revanche la façon dont ses juristes ont conclu qu'il n'y avait pas lieu d'enquêter sur certains bombardements de l'OTAN (comme celui de la télévision de Belgrade) a été jugée trop expéditive, y compris par des organisations comme Amnesty International ou le CICR.

M. Kostunica a aussi fait allusion, dans ses récentes déclarations à la presse, aux événements survenus en janvier 1999 à Raçak, au Kosovo : des responsables serbes avaient à l'époque accusé l'UCK d'avoir maquillé en un massacre de sang-froid la mort de plusieurs dizaines de Kosovars qui d'après eux avaient péri en armes, lors d'un combat contre les forces serbes. Le TPIY, après enquête, a conclu au massacre ; l'un de ceux qui figurent dans l'acte d'accusation contre Milosevic.

Le président yougoslave a enfin déclaré qu'il jugeait « infâme » la pratique des inculpations secrètes par le TPIY et que, si on lui remettait la liste de ces inculpés, il s'exprimerait de la divulguer publiquement.

Claire Tréan

(Publicité)

Découverte suisse. En pharmacie

## Cheveux clairsemés? Crescina arrive

Les mordus d'une belle chevelure ou les inquiets pour un début d'alopécie se sont longtemps posés des questions insolubles.

Aujourd'hui, ils peuvent probablement trouver des réponses adéquates.

L'alopécie a fait l'objet de remarquables recherches conduites par les chercheurs suisses de Labo Cosprophar qui ont découvert un produit nouveau: Crescina.

Les chercheurs affirment en effet que "si l'on a un seul espoir que les bulbes pileux d'un cuir chevelu clairsemé ne soient pas complètement inactifs, Crescina a la capacité de stimuler la croissance des cheveux qui lui sont propres".

Crescina est une préparation sous forme d'ampoules, associant deux acides aminés et une glycoprotéine qui favorise l'activité des cellules du bulbe pileux chargées de produire la kératine, nécessaire à la croissance du cheveu.

Ce produit est désormais disponible en pharmacie sous plusieurs formes de dosage: pour un éclaircissement léger Crescina 100, abondant Crescina 200, ou grave Crescina 300. La formulation de Crescina est spécifique à l'homme et à la femme.

#### PRISTINA

de notre envoyé spécial

« L'OTAN aurait pu utiliser n'importe quelle arme. L'essentiel pour nous était de gagner la guerre, de faire partir les forces serbes. Le pro-

#### REPORTAGE

En matière de santé, les habitants se soucient surtout de la qualité de l'air et de l'eau

blème numéro un des Albanais, ce n'est pas l'uranium appauvri mais l'indépendance du Kosovo. » Shkelzem Sylja est médecin chef au 40<sup>e</sup> bataillon médical de la TMK, le corps de protection civile du Kosovo issu de la démilitarisation de l'Armée de libération du Kosovo (UCK). Fumant cigarette sur cigarette dans une salle du dispensaire de Pristina, cet ancien combattant de l'UCK ne montre aucun signe d'inquiétude pour sa santé, ni pour celle de ses compatriotes, tout au moins pas à cause de l'uranium appauvri (UA). « Aucun cas de leucémie n'a été découvert parmi nos membres », explique-t-il. La plupart d'entre eux proviennent des rangs de l'UCK. « Nous étions en première ligne et donc théoriquement exposés aux radiations, davantage que les soldats de l'OTAN. Je suis allé plusieurs fois sur des carcasses de blindés serbes. Je me porte comme un charme », explique Shemi Sylja, un autre officier de la TMK. « Ces bombes sont-elles sé-

lectives ? Ne touchent-elles que les soldats de l'OTAN ? », ironise le docteur Ilir Fazliu.

Pour le moment, aucune statistique au Kosovo ne peut confirmer le lien de cause à effet. Selon le service d'hématologie de l'hôpital de Pristina, le nombre de leucémies est passé de vingt-quatre cas en 1998 à dix-neuf l'année dernière. « Si le risque radioactif existe, il faudra de toute façon plusieurs années avant de le constater sur le plan médical », remarque Ilir Fazliu, médecin au dispensaire de Gligovac, une ville de la Drenica, le berceau de l'indépendantisme albanais.

La population locale semble se désintéresser d'un problème qui ne parvient pas non plus à inquiéter les étrangers en poste à Pristina. En ordre dispersé, les pays membres des organisations internationales offrent à leurs ressortissants la possibilité de faire des analyses médicales. « Ce qui touche la santé publique peut être très irrationnel, avait déclaré Bernard Kouchner peu avant de quitter la Mission des Nations unies (Minuk). D'après mon expérience de ministre de la santé, ici, il n'y a pas de risque [sanitaire]. Ce qui ne signifie pas que je prenne le problème à la légère. » La Minuk a fait appel à l'OMS pour qu'elle envoie une mission d'experts chargée d'étudier l'état de santé de la population. Des panneaux ont été installés à proximité des sites bombardés. Fin février, le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement) rendra les conclusions de son enquête, réalisée du 5 au 17 novembre dernier. Parallèlement l'OMS aidera l'hôpital de Pristina à établir un programme spécifique

de dépistage ouvert aux Kosovars qui en feront la demande. « Cette affaire fait plus de bruit chez moi qu'ici », s'amuse pour sa part un officier britannique.

« Il y a sept mois, nous avons testé avec un laboratoire allemand de Munich soixante-dix personnes du village de Korotica, mais nous avons tenu notre initiative secrète pour ne pas paniquer la population », indique le médecin chef de la TMK, Shkelzem Sylja. « Très peu de patients sont venus me poser des questions sur les risques liés à l'uranium appauvri », affirme quant à lui Ilir Fazliu. Cent douze sites ont été touchés au Kosovo par quelque 31 000 charges à l'UA selon l'OTAN. Onze d'entre eux ont été expertisés par le PNUE, dont huit présentaient un taux de radioactivité très faiblement supérieur à la normale.

#### « UNE CONFIANCE ABSOLUE »

Actuellement les motifs de préoccupation en matière de santé viennent davantage de la qualité de l'air et de l'eau, très fortement pollués dans certaines zones, telle la région de Kosovska Mitrovica, contaminée par l'industrie du plomb. La Minuk ne consacre toutefois qu'un million de dollars pour l'environnement, sur un budget total de 250 millions.

A Korotica, des forces serbes avaient été regroupées à proximité du village, dans les bâtiments d'une ferme d'élevage de volailles réduite à l'état de ruines et d'amas de ferrailles informes par l'aviation de l'OTAN. Des munitions à l'UA y ont été employées pour détruire des blindés. Deux jeunes en-

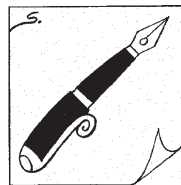
fants gardent un troupeau de vaches venu paître les maigres brins d'herbe qui émergent de la neige. « Les gens du coin ont aussi ramassé des tôles, des morceaux de ferraille », explique M. Muleta, professeur d'albanais et ancien combattant de l'UCK. « Ils ont pris tout ce qui leur semblait utile pour reconstruire leurs maisons incendiées par les Serbes », poursuit-t-il. Des experts sont venus la semaine dernière faire des prélèvements de terre. Nous verrons les résultats, mais je ne me fais aucun souci. Et puis, nous avons tellement souffert jusqu'à récemment encore... Rien n'est pire que la guerre. »

Sur un mur sont accrochées les photos de quatre de ses frères morts au combat. Dans les rues en terre battue, transformées en bourbier par l'hiver et le passage des blindés, on pose des canalisations qui apporteront pour la première fois l'eau courante dans les maisons. « Ici, c'est la communauté internationale qui, depuis un an et demi, finance le projet, pas les Serbes... », glisse M. Muleta. Nombreux sont les Kosovars albanais qui croient discerner derrière le « syndrome des Balkans » de basses manœuvres politiques destinées à discréditer l'Alliance atlantique et le Kosovo tout entier. « Nous ne savions pas qu'ils utilisaient ce type de munitions, seulement qu'ils y avaient déjà eu recours en Bosnie et en Irak. Mais peu importe ! Nous avons une confiance absolue dans les armes de l'OTAN. C'était une guerre juste », conclut Shkelzem Sylja.

Christophe Châtelot

## Une enquête met en cause le plutonium contenu dans les armes américaines

LA CAUSE du syndrome du Golfe et des Balkans tient-elle à ce que l'uranium utilisé dans les armes américaines contenait aussi du plutonium ? C'est l'hypothèse privilégiée, au terme d'une enquête solide, par les journalistes qui ont « sorti » en France la question de l'uranium appauvri. En 1998, Martin Meissonnier s'est lancé dans l'investigation d'un dossier alors plus ou moins étouffé, mais dont des éléments nombreux montraient l'importance. Avec le soutien de Canal Plus, qui a diffusé son reportage le 24 février 2000, il a mené une longue enquête aux Etats-Unis, en Europe et en Irak, et dont le livre



#### BIBLIOGRAPHIE

qu'il coécrit présente les éléments détaillés. Ce reportage n'a pas été sans conséquences en France : c'est après l'avoir vu que des militaires qui avaient participé à la guerre du Golfe, en 1991, ont pensé que leurs maladies pouvaient découler de l'uranium appauvri et d'autres produits. Ils se sont regroupés en une association, Avigolfe, et le Parlement a lancé, en octobre 2000, une Mission d'information sur le sujet. Les journalistes rappellent comment la presse américaine a montré, à partir de 1995, que les ouvriers des usines nucléaires militaires avaient été contaminés par des matières radioactives. Par exemple, à l'usine d'Oak Ridge (Tennessee), qui a produit beaucoup d'uranium appauvri et dont les ouvriers et les habitants alen-

tour présentent des taux de cancer particulièrement élevés. De même, le *Washington Post* a révélé le 8 août 1999 que l'usine de Paducah (Kentucky) avait été contaminée par le plutonium en raison d'une erreur de conception technique, si bien que les travailleurs ont là encore développé un taux anormal de maladies. Paducah a produit de l'uranium appauvri en quantités très importantes. Les armes à uranium appauvri auraient vu leur effet toxique accru par la présence de plutonium et d'un isotope nocif de l'uranium, l'U236.

LANGUE DE BOIS DU PENTAGONE Pour vérifier cette hypothèse, il faudra deux choses aujourd'hui manquantes : une réelle transparence des armées concernées, et des contre-expertises. Et si le livre ne permet pas de se faire une opi-

nion définitive, il démontre en revanche nettement trois aspects de l'affaire : des soldats sont tombés malades gravement et de manière peu explicable en dehors d'exposition à des produits maniés par les armées. Ensuite, l'uranium appauvri a joué un rôle qu'il reste à expliciter dans ces expositions. Enfin, l'armée américaine, convaincue de l'innocuité de l'uranium appauvri, a dissimulé des faits troublants. Peu informatifs, les représentants du Pentagone s'abritent derrière une étonnante langue de bois : « La seule chose que je vous demande, dit l'un d'entre eux, c'est de faire confiance à la science. » Mais la vérité sortira du fait même de ce qu'est la radioactivité, note un opposant de l'usage d'uranium appauvri comme arme : « Comment peut-on cacher la réalité d'une contamina-

tion radioactive qui va être là pendant des siècles ? » La clé du mystère se trouve en fait en Irak, abondamment bombardé d'UA en 1991. « Mais Richard Cheney, qui a supervisé cette guerre, est maintenant vice-président des Etats-Unis, et Colin Powell, qui l'a menée, est maintenant secrétaire d'Etat, concluent les auteurs. Le lendemain de sa nomination, Powell a annoncé sa priorité : entourer l'Irak, plus solidement que jamais, d'un mur imperméable de sanctions. » Pour éviter des enquêtes imparciales sur la radioactivité des terrains irakiens et sur les maladies des civils, comprend-t-on.

Hervé Kempf

★ *Uranium appauvri, la guerre invisible*, M. Meissonnier, F. Loore, R. Trilling, éd. Robert Laffont, 414 p.







# Le président de l'Equateur a décrété l'état d'urgence aux îles Galapagos

Des garde-côtes américains interviennent contre la marée noire

Une nappe de 547 000 litres de carburant échappés des soutes d'un cargo qui s'est échoué devant San Cristobal, la plus à l'est des îles des Galapagos, déri-

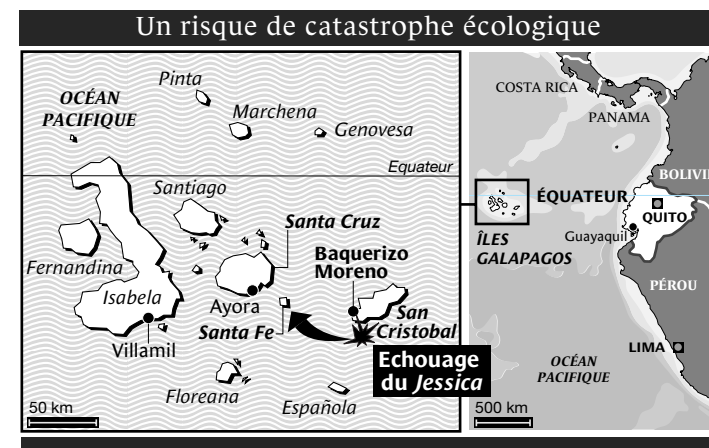
vait, mardi matin 23 janvier, sur un périmètre de quelque 1 200 km<sup>2</sup>. Les Américains ont dépêché des garde-côtes sur les lieux pour participer aux secours.

LE PRÉSIDENT ÉQUATORIEN, Gustavo Noboa, a décrété, lundi soir 22 janvier, l'état d'urgence dans l'archipel des Galapagos, ce sanctuaire de réputation internationale touché par une marée noire s'échappant d'un navire échoué à moins d'un kilomètre de ses côtes. « Pour nous, c'est comme s'il s'agissait d'un tremblement de terre », a commenté le porte-parole de la présidence en indiquant que l'état d'urgence permettrait notamment de mobiliser rapidement des fonds pour tenter de juguler la catastrophe écologique.

Les Galapagos – nom espagnol des tortues géantes présentes sur la plupart des îles de l'archipel – sont situées à un millier de kilomètres du littoral pacifique de l'Equateur. Elles abritent des centaines d'espèces rares (tortues géantes, iguanes, etc.).

La marée noire a débuté, vendredi, lorsque le petit navire ravitailleur *Jessica* s'est échoué sur un banc de sable à la suite d'une erreur de navigation non loin de la capitale, Puerto Baquerizo Moreno, sur l'île de San Cristobal. Le phénomène s'est aggravé durant le week-end lorsque les soutes du navire ont laissé échapper 547 000 litres de mazout dans les eaux qui abritent des lions de mer, des iguanes marins, des pélicans et des poissons tropicaux. Le *Jessica*, qui est vieux de vingt-sept ans, renferme en tout dans ses soutes 912 000 litres de fioul lourd.

« Pour le moment, la couche est superficielle et n'est pas très épaisse », a indiqué à l'agence Reuters l'amiral Gonzalo Vega, directeur de la marine marchande équatorienne. « La nappe se dirige vers l'ouest, vers d'autres îles dis-



tantes d'une cinquantaine de kilomètres. »

La nappe couvrait, dimanche soir, une superficie d'un millier de kilomètres carrés et se dirigeait vers l'île de Santa Cruz, et l'amiral Vega espère qu'elle se dispersera dans un délai de deux à trois jours. Selon la direction du parc national, trente pélicans, quatre otaries et sept fous de Bassan ont déjà été touchés par la pollution. La direction du parc, qui avait reçu en 1999 la visite de 66 000 touristes, dont 80 % d'étrangers, a installé des sites pour démanteler les animaux touchés et disposer des barages flottants pour isoler la faune.

De son côté, le Fonds mondial pour la nature (WWF) a demandé que des restrictions au trafic maritime soient prises autour de cet archipel volcanique appartenant depuis 1832 à l'Equateur, visité trois ans plus tard par le naturaliste britannique Charles Darwin et classé patrimoine mondial de l'humanité en 1979 par l'Unesco.

Dimanche soir, une équipe de dix experts des garde-côtes américains est arrivée sur place pour aider les autorités équatoriennes à syphonner les 114 000 litres de mazout renfermés dans les soutes du caboteur, qui s'enfonça de plus en plus dans la mer.

Les autorités ont déjà répandu 11 400 litres de dispersants chimiques et 3 800 litres d'absorbants, et érigé des barrages flottants pour tenter d'empêcher que la nappe n'atteigne l'île voisine de Santa Fe. A titre de comparaison, le super-pétrolier *Exxon Valdez* avait déversé 41,6 millions de litres de pétrole en s'échouant au large de l'Alaska en 1989.

Le parc national de l'archipel des Galapagos est unique au monde en raison de sa faune constituée de centaines d'espèces préservées des influences extérieures depuis des millénaires. Les Galapagos sont constituées de treize îles, dix-sept îlots et quarante-sept récifs disposés en cha-

# Compromis entre un évêque allemand et Rome sur les conseils avant avortement

Les centres de consultations du diocèse de Mgr Franz Kamphaus ne seront pas fermés, à la différence de ceux du reste du pays. Le Vatican accepte cette exception à titre expérimental pour un an

BERLIN

de notre correspondant

Il allait se soumettre ou se démettre, avait annoncé la presse allemande. Il n'en a rien été. A la surprise générale, Mgr Franz Kamphaus, soixante-huit ans, l'évêque libéral de Limburg (Hesse, centre de l'Allemagne), a obtenu de Rome l'autorisation de continuer d'animer les onze centres de planning familial de son diocèse, pendant au moins un an. Seul en Allemagne, car depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, les évêques allemands se sont pliés à l'injonction du pape. Celui-ci leur avait demandé de fermer ces centres qui émettaient les certificats indispensables pour les femmes désirant avorter.

Pour Rome et les conservateurs, ces certificats s'apparentaient à un « permis de tuer », selon l'expression de l'évêque conservateur de Fulda, Mgr Johannes Dyba, décédé l'an dernier. La plupart des évêques allemands estimaient au contraire que leur action permettait de sauver des vies. Le quart des 20 000 femmes qui se rendaient chaque année dans leurs centres catholiques revenaient sur leur décision (130 000 avortement sont pratiqués chaque année en Allemagne). Las, les évêques ne sont pas parvenus à convaincre Jean Paul II et la fronde, qui a duré trois ans, a sans doute coûté au président de la conférence épiscopale, Mgr Karl Lehmann, évêque de Mayence, la pourpre cardinalice.

UNE VIE D'ASCÈTE

Comment expliquer que Mgr Kamphaus ait réussi là où Mgr Lehmann a échoué et convaincu un Vatican jugé intransigeant ? Perplexe, la presse s'interroge. Première remarque, Mgr Kamphaus « n'est pas un rebelle comme l'évêque français Jacques Gaillot, sanctionné à cause de son insoumission » et « ne remet pas fondamentalement l'autorité de Jean Paul II en cause », dont il est très proche sur nombre de sujets, écrit le quotidien *Die Welt*. Mgr Kamphaus ne court pas les plateaux de télévision. Il ne s'est quasiment pas exprimé dans la presse sur l'avortement depuis plus d'un an. Contrairement à Mgr Gaillot, il n'a jamais horripilé ses collègues évêques, lesquels se réjouissent aujourd'hui discrète-

ment du compromis trouvé avec Rome.

Ce compromis a été rendu possible, car Mgr Kamphaus – qui a pour modèle François d'Assise et vit comme un ascète – a fait de l'affaire un cas de conscience. Il avait annoncé la couleur, il y a plus d'un an, écrivant que « celui qui agit contre sa conscience perd son âme », citant le quatrième concile de Latran de 1215. Il annonçait ainsi qu'il continuerait de conseiller les femmes enceintes. S'y ajoute un engagement réel sur le terrain – il visite les centres de conseil de son diocèse, rencontre les femmes en détresse – qui s'avère efficace : de plus en plus de femmes viennent dans les centres de l'évêché de Limburg. Il est difficile de savoir ce qu'elles décident en fin de compte. Toutefois, selon Mgr Franz Kamphaus, la moitié au moins d'entre elles décident de garder l'enfant, tandis que 4 % seulement pratiqueraient à coup

qu'elles conduisent les femmes à renoncer à obtenir un certificat ». Un point sur l'expérience sera fait dans un an. Dans la pratique, les femmes continueront à recevoir le fameux certificat, mais Mgr Kamphaus s'est engagé à tout faire pour que celles qui viennent chez lui renoncent à avorter, améliorant notamment l'aide matérielle qui leur est offerte.

UNE EGLISE TURBULENTE

Si Rome a cédé, c'est sans doute aussi pour éviter d'enflammer de nouveau une querelle qui a détérioré l'image de Rome auprès des catholiques allemands. « Rome dirige plus intelligemment qu'on veut bien le croire », commente le *Tagesspiegel*. L'Eglise s'est globalement retirée des centres de planning familial. Le Vatican a beau avoir ménagé Mgr Kamphaus, il a mâté la fronde des évêques et mène désormais la vie dure aux laïcs allemands, qui ont fondé une

## L'association de laïcs catholiques « Donum vitae » agace le cardinal Ratzinger

Selon la loi allemande sur l'avortement, la consultation d'un centre délivrant des certificats est obligatoire pour les femmes désirant avorter. La moitié de ces centres (1 600 environ) sont gérés par la puissance publique, l'autre par des institutions indépendantes, dont les Eglises catholique (260 centres) et protestante. Devant le retrait récent de l'Eglise catholique, quelque 90 centres seront ouverts d'ici la fin de l'année par l'association de laïcs catholiques Donum vitae, avec le soutien financier des régions qui prendront en charge une partie du salaire des conseillères familiales, ce taux pouvant aller de 25 % dans la Basse-Saxe protestante à 95 % dans la Bavière catholique. Mais, à Rome, Mgr Ratzinger a estimé que Donum vitae était « en contradiction flagrante avec les indications du pape et les décisions des évêques ». Dans une lettre au ministre-président de Bavière, Edmund Stoiber, il estime que les fondateurs de cette association portent une « déchirure profonde dans l'Eglise ». – (Corresp.)

sûr un avortement, écrit la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*.

L'argument aurait impressionné Rome et aidé à trouver un compromis le 13 janvier, lors d'une rencontre entre Mgr Kamphaus et le cardinal Josef Ratzinger, préfet de la congrégation de la doctrine, et Mgr Giovanni Battista Re, préfet de la congrégation des évêques. Mgr Kamphaus a pu ainsi publier, lundi 22 janvier, un communiqué approuvé par le Vatican, stipulant que « la qualité des conseils et les aides à la vie apportées doivent être si convaincantes

association, Donum Vitae, pour reprendre le flambeau abandonné par les évêques, avec le soutien des responsables chrétiens-démocrates. Dans la patrie de Luther, Rome ne veut pas perdre le contrôle de son Eglise turbulente. Ce qui explique qu'il ait été plus facile pour le pape d'octroyer une liberté de conscience à un évêque incontesté que de laisser aux catholiques allemands le soin de trouver leur chemin pour lutter contre l'avortement.

Arnaud Leparmentier

# Comme celui des affaires étrangères, le ministre de l'environnement est mis en cause pour son passé

BERLIN

de notre correspondant

On croyait que l'orage serait vite passé après la publication, début janvier, de photos montrant Joschka Fischer tabassant un policier en 1973. Le tout-puissant *Bild Zeitung*, du groupe Springer, qui s'intéressait avant tout au divorce de l'ancien champion de tennis Boris Becker, avait alors estimé que « seuls importent aujourd'hui ses résultats diplomatiques et pas les photos d'un passé violent et plein de haine réciproque ».

Pourtant, l'affaire ne s'est pas calmée après le témoignage de M. Fischer au procès du terroriste repentin Hans-Joachim Klein, mardi 16 janvier. Le lendemain, il a dû s'expliquer devant le Bundestag. Journaux et télévisions fouillent désormais inlassablement dans le passé du ministre, en particulier *Die Welt*, autre titre phare du groupe Springer. Un policier – brûlé vif par un cocktail Molotov en 1976 au lendemain du suicide d'Ulrike Meinhof, une terroriste de la Fraction armée rouge (RAF) – juge M. Fischer « moralement coupable » de ce qui lui est arrivé.

On a vu également réapparaître à la télévision le fils du patron des patrons allemands, Hanns Martin Schleyer, assassiné en 1977. Le magazine *Focus* a découvert qu'une ancienne terroriste de la RAF, Magrit Schiller, affirmait dans sa biographie avoir été hébergée pendant quelques jours en

1973 par M. Fischer. Un policier a alors déposé plainte contre le ministre pour faux témoignage. Ce dernier avait déclaré au procès de M. Klein ne pas avoir hébergé de terroristes.

Le parquet de Francfort a indiqué, lundi 22 janvier, que la recevabilité de cette plainte était étudiée tandis que M. Fischer qualifie ces accusations de « balivernes ». Au cours d'un entretien avec la chaîne de télévision publique ARD, M. Fischer n'aurait pas exclu que M<sup>me</sup> Schiller ait pu dormir dans un de ses cinq squats, à l'exception de celui qu'il occupait avec Daniel Cohn-Bendit. Le chancelier Gerhard Schröder défend son ministre « comme le roi sa tour », selon *Focus*. Si les hauts dirigeants de l'Union démocrate chrétienne n'ont pas encore demandé la démission de M. Fischer, à l'exception du très conservateur ministre-président de Hesse, Roland Koch, l'atmosphère est délétère. Si la preuve est apportée d'un lien entre M. Fischer et le terrorisme, le débat pourrait dégénérer en crise gouvernementale.

UN SOUTIEN EN FORME DE GAFFE

Surtout, c'est au tour du ministre Vert de l'environnement Jürgen Trittin, ancien membre de la Fédération communiste (Kommunistischer Bund) d'être sous le feu des critiques. Il faisait partie des responsables étudiants de Göttingen dans les années 70. Le journal des étudiants avait publié

un texte anonyme dont l'auteur déclarait « ne pas pouvoir dissimuler une joie discrète » après l'assassinat en 1977, par la RAF, du procureur général d'Allemagne Siegfried Buback. Le texte condamnait néanmoins, de manière cynique certes, la violence de la RAF.

Or M. Trittin a rencontré dans le train, dimanche 21 janvier, Michael, fils de Siegfried Buback. Il lui aurait alors demandé de prendre ses distances vis-à-vis de ce texte. « Pourquoi devrais-je le faire ? », aurait répondu M. Trittin. L'affaire a tourné au tollé quand M. Buback est allé raconter cet épisode à la télévision. Lundi, M. Trittin a expliqué que le meurtre de Buback était « un des pires crimes que le terrorisme allemand ait commis en Allemagne dans les années 70 ».

Il n'empêche, le ministre de l'environnement a un passé beaucoup moins transparent que M. Fischer. Tête de Turc de la droite, il ne dispose pas du même capital de sympathie que M. Fischer dans l'opinion. Enfin, pour compliquer les choses, le président social-démocrate du Bundestag, Wolfgang Thierse, volant à la rescousse de M. Fischer, a déclaré « imaginable » qu'un skinhead d'aujourd'hui puisse devenir ministre des affaires étrangères afin que l'on cesse de juger les gens exclusivement sur leur passé.

A. Le.

## REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

COMMISSION TECHNIQUE DE PRIVATISATION ET DES LIQUIDATIONS

PRIVATISATION DE LA CAMEROON DEVELOPMENT CORPORATION (CDC)  
AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Dans le cadre de son programme de privatisation des entreprises du secteur public et parapublic, le Gouvernement du Cameroun lance un appel d'offres pour la privatisation de la **Cameroon Development Corporation (CDC)**.

L'objectif recherché à travers cette privatisation est de permettre l'amélioration à court terme des performances de la Société et la libération de l'important potentiel de croissance dont elle dispose.

La Cameroon Development Corporation (CDC) est l'un des plus anciens et des plus importants complexes agro-industriels du Cameroun. Elle a été créée en 1947, et son capital social de 15 626 millions de FCFA est détenu à 100% par l'Etat. La CDC dispose de près de 100 000 hectares de terres agricoles données en concession dont 42 000 hectares environ ont été mis en valeur pour la culture de la banane, du caoutchouc, de l'huile de palme et du thé.

La stratégie adoptée par le Gouvernement pour cette opération est la privatisation par filière sans toutefois exclure la possibilité de soumissionner pour plusieurs filières. Conformément à l'option gouvernementale, les terres ne seront pas vendues mais mises sous bail emphytéotique.

L'appel d'offres pour la privatisation de la CDC porte sur la cession de la majorité de chaque filière à un partenaire stratégique qui devra rétrocéder de 3 à 5 % des parts ainsi acquises aux salariés de la filière. L'Etat cédera ultérieurement le reste des actions de la filière à des personnes physiques ou morales de nationalité camerounaise et conservera une participation minoritaire de 10% dans le capital de la filière privatisée.

Le présent appel d'offres s'adresse à tout candidat potentiel désireux de prendre part au processus de privatisation de la CDC qu'il ait participé ou non à la phase de pré qualification.

Un dossier d'appel d'offres contenant notamment un mémorandum d'informations, les règles et procédures régissant cette privatisation, est disponible depuis le 2 octobre 2000. Il est remis à titre gratuit aux candidats ayant pris part à la phase de préqualification et contre paiement d'une somme de 500 000 F CFA (cinq cent mille francs) ou 5.000 FRF (cinq mille francs français) à tous les autres candidats. Il est en outre exigé, de tous les candidats, la signature d'un accord de confidentialité avant la mise à leur disposition de ce dossier d'appel d'offres.

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés auprès de l'un des organismes suivants :

**Commission Technique de Privatisation et des Liquidations**  
**Monsieur BASSORO Aminou**  
Immeuble SNI, 9ème étage  
Yaoundé – Cameroun  
Tél. (237) 23 97 50 – Fax (237) 23 51 08

**Ambassades du Cameroun à :**  
- LONDRES  
- BRUXELLES  
- WASHINGTON

**PricewaterhouseCoopers - Afrique Francophone**  
**Monsieur Hampo Ghazarosian**  
Tour AIG - 34, place des Corolles - 92908 Paris la Défense Cedex  
Tél. (33) 1 47 78 68 00 - Fax (33) 1 47 78 68 10

Les offres de pré qualification devront être déposées à la Commission Technique de Privatisation et des Liquidations, le 5 février 2001 avant 16 heures, heure locale. La réunion des investisseurs pré qualifiés et admis à participer au processus de privatisation de la CDC se tiendra au Cameroun le 12 février 2001 et les offres devront être remises au plus tard le 7 mai 2001 avant 16 heures, heure locale, à la même adresse que ci-dessus.

LE MINISTRE D'ETAT CHARGE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



# Le pouvoir en RDC reste contrôlé par des proches de Laurent-Désiré Kabila

Le nouveau chef d'Etat, Joseph Kabila, semble entouré de plusieurs clans

Joseph Kabila, successeur officiel de Laurent-Désiré à la tête de la République démocratique du Congo, est entouré de proches de son père. Ces

hommes sont pour certains des membres de sa famille, pour d'autres des repris de justice en exil sous Mobutu, pour d'autres encore des émis-

saires officieux du Zimbabwe. Cet entourage présidentiel exclut tout compromis politique et toute ouverture de négociations de paix.

LA SUCCESSION dynastique en République démocratique du Congo révèle au grand jour la nature familiale et clientéliste du régime instauré, il y a trois ans et demi, par Laurent-Désiré Kabila. Le tombeau de Mobutu s'était entouré de parents, d'exilés de longue date, voire de repris de justice. Il laisse cet héritage à son fils aîné, Joseph, qu'encadre une sorte de conseil de régence, où l'on retrouve trois cousins de son père, sous la protection – outre des janssaires zimbabwéens et angolais – de deux beaux-frères paternels. Souvent peu enracinés dans le pays réel, dévasté par une guerre régionale, les membres de l'entourage présidentiel s'accrochent au pouvoir en excluant tout compromis politique et l'ouverture de négociations de paix.

Le premier cercle autour de Joseph Kabila, né en exil il y a trente et un ans, est constitué par trois « tontons » : le colonel Eddy Kapend, l'aide de camp de son père ; Gaëtan Kakudji, ministre d'Etat et ministre de l'intérieur, et Mwenze Kongolo, garde des sceaux.

## POURSUIVIS PAR LA JUSTICE

Eddy Kapend est aujourd'hui l'homme fort à Kinshasa (*lire ci-dessous*). Gaëtan Kakudji, cinquante-huit ans, était, du vivant de Laurent-Désiré Kabila, le *Mzee* – le « sage » – et l'inaimovible représentant en Belgique, l'ancienne puissance coloniale, du Parti de la révolution populaire (PRP), la formation du président disparu. Pour financer ses études en sciences sociales du travail à l'Université catholique de Louvain, il a trimé pendant six ans, au fond et la nuit, comme mineur dans le bassin liégeois. Quant à Mwenze Kongolo, il fut un des animateurs de la All North America Conference on Zaïre (Anacoza), un forum de discussion sur Internet qui, à l'heure de la prise de pouvoir à Kinshasa, servit de vivier de recrutement.

Côté sécurité, le régime Kabila

est entre les mains, outre de centaines de colonels et des dizaines de généraux nommés depuis mai 1997, de deux beaux-frères du défunt chef de l'Etat. Il s'agit du général Yav Nawesh, gouverneur militaire de Kinshasa, et de Célestin Kifwa, à la tête de la police.

Le clan des exilés « non apparentés » est coiffé par Abdoulaye Yerodia, un psychanalyste qui a longtemps pratiqué à Paris avant de devenir, successivement, directeur de cabinet, chef de la diplomatie puis ministre d'Etat chargé de l'éducation nationale de Laurent-Désiré Kabila. Son portefeuille actuel, qui lui a été confié lors du remaniement du 20 novembre 2000, n'est qu'un lot de consolation pour ce fidèle parmi les fidèles, contraint d'abandonner la diplomatie à la suite d'un mandat d'arrêt international lancé contre lui, depuis la Belgique, dans le cadre d'une instruction ouverte pour « incitation à la haine raciale ».

Il n'est pas le seul à avoir eu maille à partir avec la justice à l'étranger. Le premier garde des sceaux de Kabila, Célestin Luanghy, aujourd'hui en charge de la fonction publique, a été condamné en France pour « trafic de compteur [électrique] par branchement illégal » et, en Belgique, pour trafic de fausse monnaie et émission de faux billets d'avion.

L'homme d'affaires du régime Kabila est Pierre-Victor Mpoyo. Ancien ministre du pétrole, puis titulaire du portefeuille de l'économie, de l'industrie et du commerce, il est aujourd'hui ministre d'Etat sans portefeuille. En fait, il alimente la cassette présidentielle qui, en l'absence d'un budget national, se confond avec les caisses de l'Etat. Ayant longtemps travaillé pour Elf au Nigeria, puis en Libye, il connaît bien le négoce international, un atout stratégique pour un pays regorgeant de cuivre, de cobalt, de zinc, d'or, de diamants et de métaux rares. Mpoyo

politique des années 90, liant ainsi des amitiés avec des jeunes Katangais qui deviendront plus tard les cadres politiques et militaires du régime Kabila.

## ACHATS D'ARMES

Sur le plan militaire, Eddy Kapend aurait reçu une formation de haut niveau en Angola au côté des « tigres », ces descendants des gendarmes katangais du sécessionniste Moïse Tschombé qui, ex-patriés, ont constitué des unités de choc largement utilisées dans la guerre contre la rébellion angolaise avant d'apporter un renfort décisif aux troupes de Laurent-Désiré Kabila. Depuis sa nomination comme chef d'état-major particulier, Eddy Kapend avait la haute main sur les achats d'armes, un poste budgétaire colossal puisqu'on évalue à 1,5 milliard de dollars la cagnotte utilisée pour combattre les anciens alliés rwandais et ougandais.

Après l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila, son parcours atypique et les relations dont il dispose ont permis au « petit colonel » Eddy Kapend de prendre l'ascendant sur les généraux – dont plusieurs sont en stage de « formation-punition » au Zimbabwe après avoir essuyé de cinglants revers – et de gérer la crise avec sang-froid. Il a notamment su imposer l'interdiction de l'emploi des armes à l'armée et à la police. Dans cette délicate entreprise, il a pu s'appuyer sur le général Jean Yav-Nawez, gouverneur militaire de Kinshasa et autre homme fort du nouveau régime. Enfin et surtout, Eddy Kapend serait à la tête du petit cercle qui, laissant le général Joseph Kabila revenir d'urgence de Lubumbashi vers la capitale, juste après l'attentat, songea à le désigner comme président de transition susceptible d'engager un processus de pacification.

Robert Belleret

a été l'homme de l'alliance avec le Zimbabwe, devenu grâce à son corps expéditionnaire de 11 000 soldats le principal fournisseur de troupes du régime congolais.

## GRAND INTÉRÊT POUR LE DIAMANT

Deux mines de diamants appartenant à la Miba, une compagnie d'Etat, ont été cédées à l'Osleg, le bras économique de l'armée zimbabwéenne. Et la Gécamines, la grande société cuprifère d'Etat, a été confiée à Billy Rautenbach, le chevalier blanc du président zimbabwéen, Robert Mugabe. Cependant, sur ce dossier, Mpoyo a subi un revers de taille. Soucieux de préserver le principal employeur dans son fief, Laurent-Désiré Kabila a mis fin, en 1999, au pillage effréné de la Gécamines, en évinçant Rautenbach. Celui-ci fut alors remplacé par l'entrepreneur belge Georges Forrest, premier investisseur étranger au Congo.

Issu de la matrice présidentielle, Joseph Kabila connaît son nouvel environnement. D'éthnie luba (implantée dans la province minière

du Katanga) comme la plupart des hauts dignitaires du régime, ayant grandi dans l'exil, militaire de formation, élevé par son père au grade de major-général, il participe de tous les clans. Il a même joué un rôle-clé dans la redistribution des cartes dans le négoce du diamant congolais. Au cours de l'été 2000, il persuada son père de mettre fin aux enchères mensuelles qui, en mai 1997, avaient brisé le monopole du géant sud-africain De Beers, et de confier le droit de préemption à une compagnie israélienne, IDI Diamonds. Liée au fondateur de la Bourse de Tel Aviv, Moshe Schnitzer, proche de l'armée israélienne, cette société s'était engagée à régler une partie de ses achats de pierres en liquide, l'autre en armements. Le contrat prévoyait la fourniture d'armes légères originaires de l'Europe de l'Est. Mais, à ce jour, les soldats congolais n'auraient reçu que d'anciens uniformes de Tsahal.

Stephen Smith, avec Marc Roche à Londres

## Le ministre japonais de l'économie a démissionné

TOKYO. Le ministre japonais de l'économie, Fukushima Nukaka, impliqué dans une affaire de corruption, a démissionné, mardi 23 janvier. Sa démission, acceptée par le premier ministre, Yoshiro Mori, est un nouveau revers politique pour ce dernier, dont la popularité est au plus bas. Selon les médias, M. Nukaka aurait reçu 15 millions de yens (136 360 euros) de Tadao Koseki, ancien président de la compagnie d'assurances KSD, lui-même inculpé pour abus de biens sociaux. Le nouveau ministre de l'économie sera Taro Aso, soixante ans, connu pour ses positions conservatrices en matière économique. M. Nukaka est le troisième ministre à démissionner depuis la formation du gouvernement, il y a dix mois. – (Reuters.)

## DÉPÊCHES

■ **CLIMAT** : le climat devrait se réchauffer de 1,4 °C à 5,8 °C d'ici à 2100, estiment les scientifiques de l'IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) dans leur rapport publié officiellement le 22 janvier à Shanghai. Ils jugent aussi que la température de la planète augmente plus rapidement que jamais depuis dix mille ans. Ces estimations sont en nette hausse par rapport au précédent rapport de l'IPCC de 1995. L'IPCC est une organisation internationale regroupant des milliers de scientifiques pour évaluer les possibilités du changement climatique. Réunie à Shanghai pour finaliser son rapport, l'IPCC confirme donc les informations parues à l'automne (*Le Monde* du 3 novembre 2000). Pour Klaus Töpfer, directeur du Programme des Nations unies pour l'environnement, ce « consensus scientifique » devrait « sonner l'alarme dans toutes les capitales ».

■ **CÔTE D'IVOIRE** : Mamadou Koulibaly, ministre de l'économie et des finances du gouvernement ivoirien démissionnaire, a été élu, lundi 22 janvier, président de l'Assemblée nationale. M. Koulibaly, quarante-trois ans, un homme du Nord musulman, ancien professeur d'économie, était le seul candidat en lice. – (AFP)

■ **Muhamad Junior Ouattara, journaliste de l'Agence France-Presse** à Abidjan, interpellé le 17 janvier dans le cadre de l'enquête sur le coup d'Etat manqué des 7 et 8 janvier, a été remis en liberté, lundi 22 janvier, par le parquet d'Abidjan. – (AFP)

■ **INDE** : le Vishwa Hindu Parishad (VHP-Conseil mondial hindou) a sommé le gouvernement de lever, d'ici au 12 mars 2002, tous les obstacles à la construction d'un temple à la place de la mosquée détruite à Ayodhya en décembre 1992, à l'origine des plus importantes émeutes entre hindous et musulmans depuis la partition de 1947. Des élections en Uttar Pradesh, où se trouve Ayodhya, doivent avoir lieu en mars 2002 et le VHP cherche ainsi à forcer la main du BJP (Parti du peuple indien) au pouvoir, qui ne peut se permettre de perdre cette consultation dans le plus grand Etat indien. – (Corresp.)

# tenter l'impossible c'est déjà s'en rapprocher.

On dit que ce qui monte doit forcément retomber un jour. Nous, nous pensons le contraire. Nous pensons que c'est en remettant en question les idées reçues que nous faisons le plus de découvertes. Par exemple : une simple pile à combustible capable de fournir l'énergie nécessaire à l'appareillage électrique d'une BMW série 7 pendant deux semaines sans interruption, des ascenseurs qui utilisent Internet pour rappeler aux ingénieurs qu'il est temps de penser à leur maintenance, un métal d'une résistance extraordinaire et léger comme l'air. Toutes ces idées pouvaient sembler bien saugrenues avant que nous en fassions des produits concrets. Mais c'est précisément quand quelque chose semble impossible que nous pensons qu'y arriver en vaut la peine.



**United Technologies**

NEXT THINGS FIRST™

\*En avant le futur.

www.fr.utc.com Paris SE:utx

OTIS

CARRIER

PRATT & WHITNEY

SIKORSKY

HAMILTON SUNDRAND

INTERNATIONAL FUEL CELLS



**DROITE** Nicolas Sarkozy sort du silence qu'il s'était imposé depuis l'automne 1999. Il publie, mardi 23 janvier, un livre, intitulé *Libre* qui lui permet de faire le récit de ses rela-

tions avec Jacques Chirac et la plupart des responsables de l'opposition. ● LE DÉPUTÉ des Hauts-de-Seine formule également ses propositions dans la perspective d'un retour

de la droite au pouvoir. Il préconise, en particulier, un mouvement général de décentralisation, en matière de santé, d'éducation ou de sécurité. ● LE CONSEIL GÉNÉRAL des Hauts-

de-Seine reste l'un des objectifs du maire de Neuilly. Aux termes d'un accord récent, Charles Pasqua céderait le siège de président de l'assemblée départementale, en 2004, après

un ultime mandat de trois ans. ● CHARLES PASQUA, touché par le cumul des mandats, devrait donc abandonner rapidement son siège de député européen.

## Nicolas Sarkozy veut se rendre indispensable pour 2002

Le maire RPR de Neuilly sort de son silence. Dans un livre, publié le 23 janvier, il revient sur les échecs de la droite depuis quatre ans et formule ses propositions pour l'avenir, articulées autour d'une large décentralisation. Le député des Hauts-de-Seine appelle l'opposition à se « moderniser »

**LIBRE.** Nicolas Sarkozy revient en « homme libre », comme il l'avait dit à sa sortie de l'Élysée, le 14 septembre 1999, au soir de son renoncement à se porter candidat à sa propre succession à la présidence du RPR.

Libre, mais entier, toujours aussi vibrant, bref « sarkozien ». Il revient sans être vraiment jamais parti, tant, de sa mairie de Neuilly, il a gardé le contact pendant près d'un an et demi avec les milieux politiques et la presse. Il le fait à la faveur d'un livre volumineux, intitulé *Libre* et publié par Robert Lafont et XO-Éditions.

### INVITÉ PAR BERLUSCONI

A un an de l'élection présidentielle, ce retour politique, minutieusement programmé, s'accompagne, comme il se doit, d'un retour dans les médias. Une fois encore, rien n'a été laissé au hasard : TF1, mardi 23 janvier, jour de sortie du livre, publication de « bonnes feuilles » dans le prochain numéro de *Paris-Match*, le « Grand Jury-RTL-Le Monde-LCI », dimanche 28 janvier, le jour où M. Sarkozy fêtera son quarante-sixième anniversaire.

Dégagé des responsabilités, l'ancien secrétaire général du RPR entend faire connaître ses propres



propositions, dont certaines – celles sur la Corse, par exemple – vont à rebours de la politique prônée par son parti, et s'exprimer avec une liberté de ton qu'illustre le récit de ses entretiens avec Jacques Chirac ou l'observation aigüe d'un Philippe Séguin (*lire ci-dessous*).

Le député des Hauts-de-Seine a mis à profit la grosse année sabba-

tique qu'il vient de connaître pour nouer des contacts avec la plupart des responsables des partis de droite européens. Silvio Berlusconi l'a ainsi invité à participer à un meeting de la prochaine campagne électorale italienne, tandis qu'en octobre, il avait lui-même invité le président du groupe CDU-CSU du Bundestag, Friedrich Merz, à présenter, lors d'une réunion publi-

que à Neuilly, le modèle allemand de l'union de la droite. Lors d'un séjour en Syrie, il a aussi découvert une partie du monde arabe qu'il dit ne pas connaître et, comme scénariste d'un film consacré au maréchal Leclerc et à Ho Chi Minh, il a visité le Vietnam.

A l'occasion d'une petite dizaine de déplacements en province, il n'a pas cessé d'entretenir des relations avec un certain nombre d'élus amis. Parmi ceux-ci, Nicolas Forissier, député (DL) de l'Indre, se trouve être la puissance invitante du dîner de l'union, qui devait réunir, mardi soir, dans un restaurant parisien, les principaux acteurs de la recomposition attendue de l'opposition, dont Edouard Balladur et Alain Juppé.

M. Sarkozy en sera d'autant plus volontiers qu'il n'oppose pas « la dimension programmatique aux questions d'organisation ». « C'est parce que les questions d'organisation auront été réglées que le programme de l'opposition pourra de nouveau être audible (...). Il faudra se décider à agir dès le lendemain des prochaines élections municipales. Il restera un an. C'est peu, mais c'est suffisant ! », écrit-il à ce propos, sans méconnaître les obstacles à la création d'une formation politique qu'il voudrait « moderne, imaginative, généreuse et ouverte ». « Pourquoi donc serait-il noble d'être de gauche, et faudrait-il s'excuser d'être de droite ? », s'interroge encore M. Sarkozy, qui lui, on l'aura compris, n'entend pas s'excuser.

Elu, début mai, président du comité départemental de la fédération RPR des Hauts-de-Seine, tandis que son ami Patrick Devedjian en assure le secrétariat, M. Sarkozy a aussi renforcé sa position de « patron » du département. Vendredi 19 janvier, le conseiller général du canton de Neuilly-Nord, qu'il représenta de 1985 à 1988, est venu lui demander de préciser ses intentions. Il s'agissait de Charles Pasqua. Les deux hommes ont

eu un long entretien, dont M. Sarkozy a rendu compte publiquement, le lendemain soir à Asnières, lors du lancement de la campagne du RPR des Hauts-de-Seine pour les élections municipales et cantonales.

### LE MAGOT DES HAUTS-DE-SEINE

« Il y a mieux à faire qu'une campagne contre nature contre ceux qui étaient avec nous il y a encore peu de temps », a-t-il affirmé. Les termes de l'accord sont les suivants : M. Pasqua est candidat à sa propre succession à la présidence du conseil général des Hauts-de-Seine,

Neuilly, ne peut que constater : « Il a appris à attendre. » C'est vrai. Obsédé par l'âge, le sien et celui des autres, M. Sarkozy sait qu'il reste le plus jeune des principaux dirigeants de l'opposition. Il n'est pas non plus « scotché » comme M. Juppé par une procédure judiciaire sans fin, ou comme Philippe Séguin par une campagne municipale à l'issue incertaine. A l'image de Dominique de Villepin, le secrétaire général de la présidence de la République, il entend jouer l'un des premiers rôles dans le dispositif de campagne du candidat Chirac en 2002.

### Charles Pasqua va abandonner l'Europe

Charles Pasqua a confirmé au *Monde* qu'il briguera à nouveau, en mars, la présidence du conseil général des Hauts-de-Seine et que, le jour où il passera la main, il ne désignera « aucun dauphin ». *Ipsos facto*, M. Pasqua va donc abandonner son mandat de député européen. En application de la nouvelle loi sur le cumul des mandats, dont plusieurs socialistes demandent le report, mais sans doute vainement (*Le Monde* du 23 janvier), les élus doivent conserver le mandat le plus récent. En se portant candidat à sa propre succession, M. Pasqua, qui n'est pas renouvelable cette année dans son canton de Neuilly, se place en situation de cumul. Pour justifier son choix, le président du RPF assure que « le Parlement européen, tel qu'il fonctionne, c'est du pipeau » et que « les marges de manœuvre pour un président de groupe minoritaire sont d'un intérêt très relatif ». En quittant le Parlement de Strasbourg, M. Pasqua perdra, par ailleurs, le bénéfice de l'immunité parlementaire.

avec le soutien du RPR, mais à la condition que ce soit pour la dernière fois et qu'il ne prépare pas le terrain pour le maire d'Issy-les-Moulineaux, André Santini, ou tout autre UDF. Dans trois ans, lors d'un nouveau renouvellement cantonal, le RPR entend bien retrouver le magot que représente le budget du département. « Il faut préparer la relève, ne serait-ce que pour des raisons biologiques », a lancé crûment M. Sarkozy devant ses troupes.

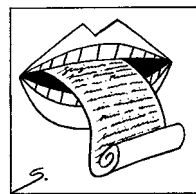
M. Pasqua, qui se souvient, non sans amertume, des circonstances dans lesquelles son rival lui avait soufflé, en 1983, la mairie de

A la différence de sa « traversée du désert », de 1995 à 1997, où il s'agissait pour lui de « survivre politiquement », M. Sarkozy s'est fixé pour objectif d'acquiescer une dimension politique nouvelle ». En expert, il s'inquiète de « l'usure médiatique ». Il mesure les dégâts que peut causer une activité partisane quotidienne, qui conduit à « épouser toutes les querelles, y compris les plus inutiles », dans un réflexe « quasi pavlovien ». Lucide, il sait aussi le chemin qui lui reste à parcourir pour, non pas séduire ou agacer, mais pour convaincre.

Jean-Louis Saux

## « Jacques Chirac sait être "physique" dans ses rapports humains »

La scène suivante se passe le 8 septembre 1999 au retour de Jacques Chirac d'un voyage au Canada et à Saint-Pierre-et-Miquelon, une semaine avant que Nicolas Sarkozy renonce à se porter candidat à la présidence du RPR :



### VERBATIM

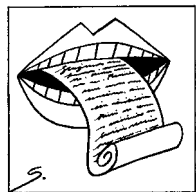
Le président était à cran, fatigué, exaspéré, irritable comme rarement je l'avais connu. Tout y passa : Philippe Séguin d'abord, qui avait pris la responsabilité de casser tout ce qui pouvait encore l'être, l'opposition ensuite, que tous les petits chefs s'ingéniaient à diviser, et moi enfin, à qui il reprocha pêle-mêle de ne pas assez me tenir à distance de la caricature que représentait le libéralisme très exagéré d'Alain Madelin, et surtout de rester fasciné par la politique politicienne, alors que je devrais prendre du recul et me forger une dimension d'homme d'Etat que je n'avais pas.

Je choisis de laisser passer l'orage. Avec Jacques Chirac, les premières minutes donnent souvent lieu à de longs monologues qui servent soit d'exutoire, soit de préalable à la conversation. Je ne me formalisai donc pas de cette entrée en matière plutôt musclée. Jacques Chirac sait être « physique » dans ses rapports humains. Il sait tout autant donner une tournure bien différente à l'échange lorsqu'il juge la réplique à la première salve adoptée ou digne d'intérêt.

C'est donc avec un ton plus respectueux, mais assez ferme, que je lui répondis, précisant que pendant que l'on y était il convenait également de me faire porter la responsabilité de la dissolution, des promesses électorales non tenues, de l'animosité des professions de santé à l'endroit d'Alain Juppé, du caractère de Philippe Séguin, du talent de Tiberi et de la finesse de Debré ! D'abord quelque peu surpris par la vivacité de ma réplique, le président finit par rire de bon cœur, ajoutant même que ce que je venais de lui dire ne manquait pas de jugement...

## « Philippe Séguin a un esprit de contradiction fort développé »

Après deux années passées à la tête du mouvement gaulliste aux côtés de Philippe Séguin, Nicolas Sarkozy dresse ce portrait de l'ancien président du RPR :



### VERBATIM

Il est ainsi fait, Philippe Séguin, que seuls les contrastes semblent lui convenir. Sa vision de la vie est les bons jours pessimiste, quant aux mauvais... Ce qui ne l'empêche nullement de goûter avec une réelle frénésie à tous les plaisirs épicuriens, sans jamais donner le sentiment d'en être lassé. Son tempérament peut le faire passer du plus odieux au plus charmant. Du plus exaspérant au plus amical. Du plus brillant au plus obscur aussi. Autant ses explications sont lumineuses d'intelligence quand il se sent politiquement à l'aise, autant il lui arrive d'être confus, voire contradictoire, lors de discours fleuveux qui ne semblent concerner que lui et dont lui seul comprendrait le sens profond. Dans ce cas précis, se sentant en situation de faiblesse, il ne manquera pas de s'exaspérer de votre incompréhension pourtant bien naturelle. Fondamentalement attaché à sa liberté de penser et d'agir, il

est mal à l'aise dès qu'il se trouve dans un cadre contraint. Ayant un esprit de contradiction fort développé, il adore être là où on ne l'attend pas. Préférant de beaucoup les disciplines purement intellectuelles, les concepts et les sujets de société, il est peu familier d'économie, de fiscalité et encore moins de questions budgétaires. Il n'hésitera d'ailleurs pas à refuser tout contact afin de ne pas avoir à se mettre en danger, à moins que tout simplement cela ne l'ennuie...

D'ailleurs on ne sait pas s'il aime la solitude ou s'il se l'impose comme une punition destinée à mettre à l'épreuve son caractère, mais il peut passer des journées sans aucun contact avec l'extérieur. Sa pratique de la télévision et des cassettes de cinéma dépasse de très loin les critères des plus passionnés. Servi par une mémoire hors du commun, il est imbattable sur ces sujets, auquel il convient d'ajouter le sport, tous les sports, dont il est une sorte d'anthologie. Ce n'est d'ailleurs pas le moindre de ses paradoxes que d'aimer les sports à ce point sans en pratiquer aucun !

Autant dire que notre rencontre était improbable et notre entente aléatoire. Pourtant, la première eut lieu et la seconde fut bien réelle.

**PUBLICATIONS JUDICIAIRES**  
**Office Spécial de Publicité**  
47, rue Louis Blanc  
92984 LA DEFENSE Cedex  
Tel : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

**TRIBUNAL DE GRANDE**  
**INSTANCE DE PARIS EXTRAIT**  
**DES MINUTES DU GREFFE**

Par jugement contradictoire, rendu par le TRIBUNAL CORRECTIF 11EME CHAMBRE, le 15 mars 2000, Noël, André, Paul LEMAIRE, né le 25 décembre 1941 (Age : 56 ans au moments des faits) à BOULOGNE BILLANCOURT (92) a été condamné à 12 mois d'emprisonnement avec sursis, 1 amende de 100.000 F, ordonne la publication du présent jugement, par extraits dans le Journal Officiel, ainsi que dans les quotidiens *Le Figaro*, *Le Monde* et l'affichage également par extraits pendant trois mois, à la mairie du domicile du contribuable, le tout aux frais du condamné. Infractions : SOUSTRACTION FRAUDULEUSE A L'ETABLISSEMENT OU AU PAIEMENT DE L'IMPOT : DISSIMULATION DE SOMMES courant 1995 - à Paris, faits prévus par ART.1741 AL.1, AL.2 C.G.I. et réprimés par ART.1741 AL.1, AL.3, AL.4, ART.1750 AL.1 C.G.I. SOUSTRACTION A L'ETABLISSEMENT OU AU PAIEMENT DE L'IMPOT : OMISSION DE DECLARATION - courant 1996 - à Paris, faits prévus par ART.1741 AL.1 C.G.I. et réprimés par ART.1741 AL.1, AL.3, AL.4, ART.1750 AL.1 C.G.I. Pour extrait conforme, n'y ayant appel, LE GREFFIER EN CHEF.

premiers francs des dépenses de santé annuelles des assurés ne seraient plus remboursés. L'ancien secrétaire général du RPR regrette par ailleurs de voir « le débat sécuritaire ballotté entre deux extrémismes aussi sectaires que le tout répressif, obsédé par l'immigré et l'étranger, et le tout laxiste, fasciné par l'explication sociologique et la pacotille gauchiste ». Il souhaite que, du moins dans les villes, le maire soit le véritable responsable de la sécurité. Pour les jeunes délinquants, il préconise des « structures d'internat à encadrement renforcé » et la suspension temporaire du versement des allocations familiales aux familles considérées comme défaillantes.

### À REBOURS SUR LA CORSE

Au risque de heurter un certain nombre de gaullistes, M. Sarkozy souhaite, en matière d'éducation, que son organisation soit « de plus en plus régionale et de moins en moins nationale », l'Etat conservant tout de même, dans ses prérogatives, l'habilitation des diplômés, l'organisation des examens et la formation des enseignants. Cette décentralisation de l'éducation se traduirait, par exemple, par la dévolution aux régions des lycées professionnels, y compris pour le recrutement des enseignants et l'adaptation des programmes. De façon générale, M. Sarkozy souhaite que les lycées et collèges puissent procéder à des expérimentations pédagogiques. Il reprend enfin la proposition, faite par Jacques Chirac en 1995 et jamais mise en œuvre, d'organiser un référendum sur l'éducation.

La sécurité, la santé et l'éducation devraient constituer les principaux axes d'une nouvelle grande

**Formation linguistique**

L'anglais à Oxford Bristol Cambridge  
Londres Dublin Boston Sydney  
L'allemand à Heidelberg  
L'espagnol à Madrid

L'attention individuelle des professeurs garantit une parfaite maîtrise de l'anglais, de l'allemand et de l'espagnol. OISE offre des écoles spécialisées pour adultes, étudiants et jeunes.

Informations et inscriptions  
0825 00 10 70 www.oise.net

OISE

J.-L. S.



# La FSU cherche à surmonter ses difficultés en développant des liens au-delà du monde enseignant

Le renouvellement de la direction est à l'ordre du jour de son 3<sup>e</sup> congrès

La Fédération syndicale unitaire (FSU), dont le troisième congrès s'est ouvert lundi 22 janvier 2001 à La Rochelle (Charente-Maritime), cherche

une nouvelle dynamique. Marquée par trois années de bataille avec Claude Allègre, la première organisation syndicale d'enseignants

entend désormais se développer sur le terrain interprofessionnel. Elle va également devoir remplacer Monique Vuaillet, cosecraire générale.

LA FÉDÉRATION syndicale unitaire (FSU) cherche un nouveau souffle. En ouvrant le troisième congrès de l'organisation syndicale, Monique Vuaillet, cosecraire générale, n'a pas trompé ses troupes. L'avenir, pour la FSU, se joue tout à la fois sur les terrains « de la jeunesse, des services publics » et du « syndicalisme ». Il faut certes que la « principale fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture » affine ses propositions sur la « démocratisation de la formation des jeunes » ou la « complémentarité des différents services publics ». Mais il faut aussi et surtout que l'organisation d'enseignants, née en 1993 de la scission de la FEN, retrouve enfin une dynamique.

La FSU vit une situation paradoxale : malgré ses éclatants succès électoraux auprès des personnels éducatifs, la fédération est fragilisée par d'importantes difficultés internes et une certaine panne de projets. Il faut « fabriquer du fédéral », énonce ainsi le document préparatoire du congrès. « Nos difficultés sont d'autant plus réelles que les problèmes auxquels nous sommes confrontés ne sont pas simples », a souligné M<sup>me</sup> Vuaillet dans son discours introductif. « Comment faire mieux vivre ensemble des professions, des catégories, des syndicats divers ? », s'est-elle interrogée.

La plus immédiate de ces difficultés a trait aux relations qu'entretient la fédération avec son syndicat des lycées professionnels, le Snetaa. La direction de ce dernier, contestant la ligne trop « politique » ou « sociétale » de la FSU, s'est mise à l'écart des instances fédérales depuis trois ans. Dénonçant « des tentatives d'exclusion »,

le Snetaa refuse d'honorer toutes ses cotisations. Il accuse aussi le SNES de chasser sur son terrain de syndicalisation. En décembre 2000, contestant la légalité du congrès, il annonçait son intention d'assigner la FSU en justice (*Le Monde* du 23 décembre). Déjà écarté du précédent congrès en 1997, le syndicat ne viendra à La Rochelle que pour tenir un conseil national, en marge de la réunion fédérale.

## BATAILLE DE POSITIONS

Moins visible, la lutte d'influence qui oppose le SNUipp (professeurs des écoles) et le SNES (enseignants des collèges et lycées) continue, elle aussi, de peser sur les débats internes. Dès sa création, l'organisation a en effet été paralysée par la bataille de positions permanente que se livrent ses deux principales composantes. L'affaire n'est d'ailleurs pas nouvelle. La scission de 1993 s'expliquait déjà autant par des divisions catégorielles – la bagarre entre le SNES et le SNI (instituteurs), resté à la FEN – que par des raisons politiques, à savoir la réaction de la mouvance communiste et d'extrême gauche face à une reprise en main socialiste de la vieille Fédération de l'éducation nationale.

Ces rivalités ont, depuis la création de la FSU, pesé sur le choix de ses dirigeants. Son premier secrétaire général, Michel Deschamps, choisi dans un petit syndicat (Snetap, enseignement agricole) par souci de neutralité, a démissionné le 11 mars 1999 en dressant un relatif constat d'échec. Il a été remplacé par une « doublette » composée de Daniel Le Bret (ex-secrétaire général du SNUipp) et de Monique

Vuaillet (qui conservera un poste de secrétaire général du SNES jusqu'en juin 2001). Démissionnant à son tour le 18 janvier 2000, M. Le Bret, l'un des principaux artisans du succès électoral de la FSU, dénonce alors les « aberrations » du fonctionnement interne et appelle la FSU à franchir « une nouvelle étape », notamment sur le champ interprofessionnel. Le tandem provisoire formé par Monique Vuaillet et Pierre Duharcourt, qui devrait laisser la place à un secrétaire général unique issu du SNES, réactive depuis peu ce projet.

Il faut dire que l'enlèvement corporatiste guette et que l'affrontement de trois ans avec Claude Allègre, même si la FSU peut estimer en être sortie victorieuse, a laissé des traces. Sur le terrain politique, la fédération a par ailleurs dû digérer la reconversion de M. Deschamps, présent aux élections européennes de 1999 sur la liste de Robert Hue, puis dans les organes de direction du PCF, faisant resurgir la question de la proximité – aujourd'hui plus culturelle que réellement politique – de certains

de ses dirigeants avec la Place du Colonel-Fabien. De son côté, M. Le Bret a rejoint les Verts.

Aujourd'hui, la FSU s'est à nouveau fixé pour objectif d'élargir son champ de syndicalisation, avec pour seul résultat concret, pour le moment, l'accueil fourni à l'ex-CFDT-ANPE, devenue le SNU-ANPE, à l'automne 2000. Décidée à intervenir davantage sur les questions interprofessionnelles, elle entend se rapprocher d'autres organisations syndicales. Réagissant à la proposition du Groupe des Dix de constituer « un pôle intersyndical interprofessionnel » pour « s'opposer à la mondialisation libérale » et à ses « concrétisations au quotidien », la FSU envisage « un comité de liaison », « sans exclusive », « ni partenariat privilégié », précise M<sup>me</sup> Vuaillet. La cosecraire générale a visiblement choisi d'avancer sur ce terrain au congrès, avec prudence, tant pour prévenir d'éventuels remous internes que par souci de ne pas trop indisposer la CGT.

Nathalie Guibert  
et Caroline Monnot

# La consommation des ménages moins forte que prévu en 2000

Les dépenses en produits manufacturés ont baissé légèrement en décembre 2000. Sur l'année, elles ont progressé de 3,5 %

DÉCIDÉMENT, la consommation des ménages en 2000 n'aura pas été aussi bonne que prévu. La hausse des prix des carburants, que l'on qualifie désormais de « petit choc pétrolier » au ministère de l'économie, est passée par là, rognant le pouvoir d'achat des salariés et freinant leurs dépenses. En décembre, la consommation des ménages en produits manufacturés, qui représente le tiers de leur consommation totale, a reculé : en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables, elle a fléchi de 0,3 %, selon les chiffres publiés par l'Insee mardi 23 janvier 2001.

## UN CERTAIN REBOND

Toutefois, sur l'ensemble du quatrième trimestre, les dépenses de consommation en produits manufacturés ont progressé de 0,5 %, marquant ainsi un certain rebond par rapport au troisième trimestre (+0,1 %). Sur l'année 2000, elles ont augmenté de 3,5 %, contre 4,5 % en 1999. Rien de dramatique, donc, mais une certaine décélération alors que l'économie fran-

çaise n'a jamais créé autant d'emplois (565 000 selon l'Insee) et que son produit intérieur brut (PIB) s'est accru de quelque 3,2 %, à en croire les dernières prévisions de l'institut statistique.

L'automobile, qui représente le tiers des dépenses de consommation en produits manufacturés des ménages, est la grande responsable de cette évolution. Au quatrième trimestre, les achats d'automobiles ont régressé de 3,5 %. Certains expliquent ce phénomène notamment par le changement de millésime qui se fait désormais au 1<sup>er</sup> janvier alors qu'il intervenait jusqu'ici au 1<sup>er</sup> juillet. De ce fait, les automobilistes auraient attendu le changement d'année pour changer de voiture.

La hausse de l'euro et la baisse des prix en dollars du pétrole, qui se sont traduits, pour l'économie française, par un recul de 25 % des prix du pétrole en décembre, devraient par ailleurs redonner un peu de pouvoir d'achat aux ménages. Et du souffle à leur consommation.

Virginie Malingre

## La première fédération

- Le 15 avril 1993, la FSU a été créée par deux syndicats à majorité communiste exclus de la FEN socialiste, le SNES (enseignants du second degré) et le SNEP (éducation physique), auxquels se sont joints des instituteurs du Syndicat national des instituteurs (SNI) qui ont créé le SNUipp. La FSU compte alors 150 000 adhérents contre 180 000 à la FEN.
- En décembre 1993, la FSU remporte 190 000 voix aux élections professionnelles des enseignants, contre 110 000 pour la FEN. En décembre 1996, elle recueille 47 % des suffrages. En décembre 1999, elle obtient presque 50 % des suffrages (230 000 voix), contre 19,5 % à la FEN.
- La FSU emploie trois salariés

et revendique 180 000 adhérents. Principale fédération de fonctionnaires, elle dispose, depuis septembre 1999, de deux sièges au Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat. Elle compte 18 syndicats : 14 relèvent du champ du ministère de l'éducation nationale ; 4 des ministères de la jeunesse et des sports, de la culture, de l'agriculture, et de la justice. En décembre 2000, une convention d'association a été passée avec le SNU-ANPE (ministère du travail). Les professeurs certifiés des collèges et des lycées (SNES) forment le gros des troupes, suivis de ceux des écoles (SNUipp), d'éducation physique (SNEP), de lycées professionnels (Snetaa), de lycées agricoles (Snetap) et des universités (Snesup).

## TROIS QUESTIONS À...

### MONIQUE VUAILLET

1 Que recouvre pour vous, cosecraire générale de la FSU, le thème du congrès : « le pari de l'intelligence » ?

Nous faisons le pari d'une société de la connaissance, et pas seulement celui d'une économie de la connaissance. Il faut penser une mise en synergie du service public d'éducation et des collectivités territoriales qui interviennent sur la culture, le sport, la santé des jeunes. L'objectif du niveau bac pour tous nous paraît réalisable. De même, nous défendons les poursuites d'études maximales pour chacun. Et si on veut rendre plus efficace l'investissement consacré à l'éducation, toute réforme doit toucher à la fois aux contenus d'enseignement, à la cohérence entre les cursus, aux pratiques pédagogiques – dont certaines produisent des inégalités –, à la compétence et au nombre des personnels.

2 En 1997, Unité et action, la tendance majoritaire de la FSU, plaide déjà pour « un nouveau souffle ». Qu'en est-il ?

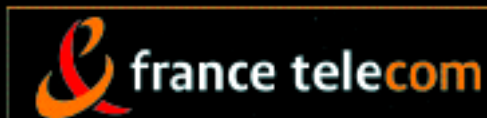
Nous restons attachés à la construction d'un mouvement social pour l'éducation, à un syndicalisme de proposition et de revendication, mais qui ne s'enferme pas dans une radicalité stérile. Le mou-

vement syndical reste marqué par l'éparpillement, mouvements confédérés et autonomes n'arrivent pas à se parler. La FSU doit donc élargir son champ d'influence, notamment dans la fonction publique territoriale. Le congrès lance un appel pour que toutes les forces syndicales mettent leurs atouts en commun. Nous proposons un comité de liaison interprofessionnel, structure souple et ouverte à tous : cette proposition s'adresse à la CGT, à la CFDT, aux fédérations affiliées à des confédérations, au syndicalisme autonome...

3 La question du leadership de la FSU pose-t-elle toujours problème ?

Les choses ont évolué depuis deux ans. Il y a moins de tensions entre les syndicats du premier et du second degré, des travaux en commun. La question de savoir si c'est le SNUipp ou le SNES qui doit diriger la FSU est dépassée. Il peut y avoir un secrétaire général (et non plus deux), issu de l'un ou l'autre des syndicats nationaux. Mais nous allons renforcer notre direction collégiale, avec un secrétariat national d'une douzaine de personnes, plus représentatif, véritable exécutif. Il rassemblera les syndicats et les courants de pensée.

Propos recueillis par  
Nathalie Guibert



vous invite à entrer  
dans le capital d'Orange.

Le prix de l'action Orange devrait

être compris entre 11,50 € et

13,50 €. Vous bénéficiez

d'une réduction de 0,50 € par rapport

au prix qui sera fixé

pour les investisseurs

institutionnels.

entre  
**11,50 €**  
et  
**13,50 €**

Renseignez-vous au **10 10\***  
[www.francetelecom.com](http://www.francetelecom.com)

\* ou au 0 800 05 10 10

Vous avez au moins jusqu'au 8 février 2001 avant 17 heures pour passer votre ordre d'achat exprimé en nombre d'actions. Il devra porter sur un nombre minimum de 25 actions. Le prix d'achat sera connu au plus tard 2 jours de Bourse après la clôture de l'offre. Vous pouvez inscrire vos actions Orange sur un PEA et ainsi bénéficier des avantages fiscaux qui s'y rattachent. Si vous êtes actionnaire de France Télécom, vous bénéficiez d'un ordre d'achat privilégié qui vous permet d'être jusqu'à deux fois mieux servi.

Ces éléments sont donnés à titre indicatif. Reportez-vous au prospectus préliminaire ayant reçu le visa COB N° 01-026 en date du 20 janvier 2001. Ce prospectus est disponible, sans frais, auprès de votre intermédiaire financier, de France Télécom ou d'Orange.

orange™



# Jean-Claude Gaudin et sa majorité de droite ne doutent pas de leur victoire à Marseille

Les divisions de l'extrême droite rassurent le maire sortant

Fort de son alliance avec son premier adjoint RPR Renaud Muselier, le maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin (UDF), affiche une grande sérénité.

Il mène la campagne des municipales sans problème de leadership et ses amis députés jouent son jeu. M. Gaudin profite aussi de la division de

l'extrême droite, où le Front national et les mégristes pourraient s'éliminer mutuellement, ainsi que de la présence de candidats du RPF.

## MARSEILLE

de notre correspondant régional  
Inaugurant son siège de campagne, installé sur la Canebière, le maire sortant de Marseille, Jean-Claude Gaudin (DL), lançait avec optimisme, le 11 janvier : « Vive la campagne électorale ! » Personne, parmi ses partisans, ne semblait douter de la victoire. Renaud Muselier, premier adjoint RPR, s'est d'ailleurs pris à rêver à haute voix que l'équipe sortante gagne « six, et pourquoi, pas sept secteurs », sur les huit que compte la ville. Les amis du maire font d'ailleurs circuler depuis deux mois les éléments d'un sondage qui donnerait le 7<sup>e</sup> secteur, actuellement dirigé par les socialistes et où postule la députée Sylvie Andrieux Bacquet, gagnable par la droite.

Le maire a encore manifesté sa bonne humeur lors du dernier conseil municipal de sa mandature, vendredi 19 janvier : « On se régale », a-t-il lancé à son opposition avant que chacun de ses adjoints ne tire un bilan satisfait de son action durant six ans. Lundi 22 janvier, présentant son programme, M. Gaudin faisait montre de la même bonne humeur. « Notre première préoccupation sera celle de l'économie », a-t-il expliqué, en annonçant la préparation « d'un nouveau programme stratégique Euromed 2 » pour définir les axes de développement de

l'établissement public Euroméditerranée, cet « accélérateur de métropole ». Il a ensuite décliné ses « douze projets majeurs », parmi lesquels l'édification d'un « grand hôpital moderne », « la sécurité des Marseillais », les transports collectifs et la construction d'équipements sportifs pour que Marseille soit « toujours plus fun »...

## UNE ALLIANCE SOLIDE

Cette assurance n'est pas tout à fait feinte. M. Gaudin ne connaît aucun problème de leadership dans son camp : son alliance avec Renaud Muselier est solide et ses amis députés de Marseille, pour qui il sait toujours négocier un lot de consolation quand il faut pla-

cer une nouvelle personnalité, jouent son jeu. Quant à l'extrême droite, dont la puissance a longtemps été un sujet d'inquiétude pour lui, elle a perdu beaucoup de sa capacité de nuisance.

Le Front national présente son éternel secrétaire, Maurice Gros, qui espère quelques bons chiffres dans les arrondissements populaires de la ville. Mais Bruno Mégret vise les mêmes scores à deux chiffres dans les mêmes lieux. La majorité municipale compte que cette division se fera à parts à peu près égales de suffrages, ce qui empêcherait l'extrême droite de figurer au second tour. D'autant que le RPF, qui pêche dans des eaux proches, a décidé de présenter des candidats, tous

## Controverse au PS sur la candidature de M. Rahmani

Une cinquantaine d'intellectuels et de responsables associatifs des Bouches-du-Rhône ont adressé, lundi 22 janvier, une pétition à François Hollande pour qu'il empêche l'exclusion des listes municipales de Tahar Rahmani, vice-président du groupe socialiste à la mairie de Marseille. « La lamentable exclusion » de ce « militant compétent et respecté (...) constitue une indignité », écrivent les signataires, parmi lesquels les écrivains Azouz Begag, Jean Kehayan et les sociologues Jean Viard et Michel Peraldi.

Responsable d'une association d'insertion, M. Rahmani n'a pas été retenu en position éligible sur la liste conduite par Sylvie Andrieux, députée PS, dans les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements. M<sup>me</sup> Andrieux s'est défaussée sur la commission électorale dont le président, Jean-Noël Guérini, s'est déclaré en désaccord avec l'éviction de M. Rahmani. Ce dernier pourrait être « repêché » sur la liste des 1<sup>er</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements si les Verts lui cèdent leur deuxième place éligible.

## PLACE AUX FEMMES

### « Y a-t-il une crèche au Palais-Bourbon ? »

SEULE ARLETTE LAGUILLER a répondu, en personne, à son « petit mot ». Manda Green, une Ecossaise qui prépare une thèse sur la féminisation de la vie politique française, à l'université de Stirling, avait laissé un message sur le site Internet des partis. Comment les partis sélectionnent-ils « les nouvelles candidates » ? Y a-t-il beaucoup de femmes « chefs de file » aux municipales ? Cette chercheuse avait plein de questions en tête. « Chère Manda, nous sommes un parti révolutionnaire, donc féministe par définition », lui a écrit la porte-parole de Lutte ouvrière. Sous entendu : nous n'avons pas besoin, à LO, de M. ou M<sup>me</sup> Parité. « Arlette » ajoutait que son parti avait présenté « la première candidature féminine à la présidentielle ». « Ça n'a pas fait avancer mon schmilblick », s'est dit Manda, qui est parfaitement bilingue et vit dans le Gard depuis mai 2000.

N'ayant pas reçu d'information par le Web, elle a décidé de venir à Paris, du 17 au 24 janvier, pour « pousser les portes » des partis. Elle

a bien ri quand, au RPR, on lui a parlé de la « détection des nouveaux talents ». Quelle « drôle » d'expression ! En Ecosse, où « 37 % de femmes » sont élues au Parlement d'Edimbourg – dont les Ecossais ont obtenu la renaissance en 1997 –, ce sont les « militantes de base », impliquées dans le milieu associatif, qui ont « imposé les femmes » dans la vie politique. En France, « tout est venu du sommet ». Elle reconnaît que le Parlement écossais est « un petit monde » de 129 élus et qu'« il suffit d'une poignée de battantes pour faire basculer les choses ».

Elle va de surprise en surprise. Elle ne pensait pas que la loi sur la parité s'appliquerait « si vite » : 50 % de candidates aux prochaines élections municipales de mars, 50 % encore aux législatives de 2002... C'est une « révolution ». Pourtant, « rien n'est prévu » pour accueillir une Assemblée mixte. Manda a pu l'observer lors d'une visite de l'Assemblée nationale. Elle a vu, étonnée, « toutes ces statues de mecs » qui ornent la salle des Quatre-Colonnes. Comme si aucune femme n'avait « marqué » l'histoire du

part ! Durant cette visite, sa fille dans la poussette, Manda a joué les candides sans le vouloir. « Y a-t-il une crèche, ici ? » a-t-elle demandé au guide. Celui-ci, croyant que c'était une boutade, n'a pas relevé, lui adressant juste un large sourire. « Il n'y a pas de crèche, alors ? », a-t-elle insisté. Non, « pour des raisons de sécurité », il n'y en a pas, a-t-il expliqué.

En Ecosse, raconte-t-elle, le projet initial du Parlement d'Edimbourg – dont la construction n'est pas achevée – prévoyait la création d'une garderie pour enfants. « Tout a été pensé en contrepoint du Parlement de Westminster, où la droite et la gauche débattent face à face et sont séparées d'une distance égale à la longueur de deux épées... ». Au Parlement d'Edimbourg, c'est l'arrivée des femmes, assure Manda, qui a entraîné une « nouvelle organisation des débats », lesquels se terminent à 17 heures. Ce qui amène – elle le reconnaît – quelque retard dans le programme parlementaire...

Clarisse Fabre

# Les Verts maintiennent leur pression en faveur de la proportionnelle en 2002

Maignon et le PS ont confirmé leur refus

LE DOCTEUR Voynet qui aime les posologies exactes, ressent un « malaise » devant l'expression « dose de proportionnelle ». « En faut-il une pincée ? une louche ? », s'est-elle demandé, lundi 22 janvier, lors du colloque que les Verts avaient organisé sur ce mode de scrutin, dans une salle de l'Assemblée nationale. Mais la ministre de l'environnement n'a pas de doute sur le principe. Elle est « en plein accord avec les Verts », qui demandent inlassablement au Parti socialiste d'instiller une part de proportionnelle dans le scrutin majoritaire pour les élections législatives de 2002.

Si, lors du congrès de Toulouse, où la proportionnelle avait constitué un abcès de fixation chez les Verts, M<sup>me</sup> Voynet s'était laissée aller à quelque scepticisme quant aux gains électoraux que ce mode de scrutin pourrait apporter à son parti, elle n'en fait plus état. « Les Verts ne peuvent admettre l'idée qu'il s'agirait d'un bricolage ou d'un mécano pour la défense de leurs intérêts », a martelé la ministre. Ce qui est en jeu, « c'est la nécessité d'un profond renouvellement démocratique, dont ce mode de scrutin me paraît inséparable », a-t-elle insisté.

M<sup>me</sup> Voynet ne veut pas non plus entendre dire que la proportionnelle mettrait le PS « à la merci » des Verts. « Nous ne sommes pas dans une logique de dépendance de l'un vis-à-vis de l'autre, mais d'interdépendance », a-t-elle souligné, considérant que la majorité plurielle constituait « probablement un fait durable, quel que soit le mode de scrutin ». La ministre a cependant conclu son propos par un avertissement à l'égard de l'allié socialiste : « Les petits calculs pour différer la

prise en compte de la réalité peuvent coûter cher sur le terrain de la crédibilité et de l'arithmétique électorale. »

Avec ironie, Denis Baupin a démonté un à un les arguments du PS, avancés pour renoncer à la proportionnelle, pourtant promise dans les accords de 1997. Le retour de l'extrême-droite, l'instabilité politique, le refus de changer les règles avant des élections, l'absence de place dans le calendrier parlementaire, ou le risque d'accusation de magouille, invoqués par le PS, ne tiennent plus, a fait valoir le porte-parole des Verts, ajoutant que « si l'on ne connaissait la bonne foi proverbiale de nos amis socialistes, on dirait que ce sont des prétextes ».

## LES FRANÇAIS FAVORABLES

Confortés par un sondage CSA, réalisé à leur demande sur un échantillon représentatif de 1000 personnes, montrant que 70 % des Français sont favorables à l'introduction d'une dose de proportionnelle et, parmi ceux-ci, 84 % avant 2002, les Verts ne désespèrent pas de présenter à nouveau à l'Assemblée leurs amendements sur la proportionnelle. Ils ont noté aussi que Robert Hue avait annoncé le prochain dépôt par les députés communistes d'une proposition de loi sur la proportionnelle. Et que Vincent Peillon, le porte-parole du PS, avait répondu par avance, lundi, à leurs pressions, en affirmant que la position du premier ministre n'avait « pas varié ». L'UDF, favorable au principe, s'est montrée, quant à elle, par la voix du député Hervé Morin, fort peu pressée de passer aux travaux pratiques.

Béatrice Gurrey

# Le Sénat poursuit son « opération escargot » sur le calendrier électoral

L'EXAMEN de la proposition de loi organique fixant la date des élections législatives après la présidentielle de 2002, qui a débuté au Sénat mardi 16 janvier (Le Monde du 17 janvier), devait se poursuivre lentement, mardi 23. Sur les trente-deux orateurs inscrits dans la discussion générale, seuls douze se sont déjà exprimés. Cette « opération escargot » vise à empêcher l'adoption définitive du texte avant le 9 février, contrairement au souhait du gouvernement. Selon le rapporteur, Christian Bonnet (DL), « il est certain que l'examen du texte ne sera pas achevé mardi 23 ». Mercredi, les travaux reprendront à 15 heures et s'interrompront... à 18 heures, pour permettre aux parlementaires de droite de présenter leurs vœux, au Sénat, au président de la République, hostile à l'inversion du calendrier.

## M. Séguin veut créer

### une « trouée verte » à Paris

LE CANDIDAT officiel de la droite à la Mairie de Paris, Philippe Séguin, continue de distiller, chapitre après chapitre, son « projet pour Paris ». Lundi 22 janvier, il s'est rendu dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, où il soutient la candidature du maire sortant, Pierre-Christian Taittinger (DL). Devant une centaine de personnes réunies dans un pavillon en lisière du bois de Boulogne, M. Séguin a annoncé la création d'une « véritable trouée verte qui permettra de relier intelligemment les espaces verts dans les arrondissements », et promis la plantation de 1 500 arbres chaque année. Le député des Vosges a souligné que l'utilisation des emprises SNCF offrirait une « ultime occasion » d'augmenter le nombre de « poumons verts » dans la capitale. Auparavant, M. Séguin était allé soutenir Florent Longuepée, tête de liste dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

## DÉPÊCHES

■ LILLE : Martine Aubry a présenté, lundi 22 janvier, la liste PS-PC-MDC-MRG qu'elle conduira pour les élections municipales à Lille. Derrière l'ancienne ministre de l'emploi figure l'ancien premier ministre Pierre Mauroy, qui brigue un nouveau mandat à la tête de la communauté urbaine. La secrétaire d'Etat au tourisme, Michelle Demessine (PCF), est en troisième position. M<sup>me</sup> Aubry n'a pas dévoilé le nom de son éventuel premier adjoint, mais la compétition est lancée entre les députés PS Bernard Roman, Alain Cacheux, Yves Durand, Bernard Derosier, et l'un de ses conseillers économiques, Pierre de Saintignon. ■ CUMULS : le Parti socialiste a opposé, lundi 22 janvier, un fin de non-recevoir à la démarche de quatorze eurodéputés socialistes demandant un report de la loi leur interdisant de cumuler leur mandat avec une fonction exécutive locale. « Nous comprenons cette réaction, mais nous ne pensons pas qu'elle soit juste sur le fond », a déclaré Vincent Peillon, porte-parole du PS, en estimant que, « lorsque nous en aurons les moyens institutionnels, il faudra poursuivre la réforme du cumul des mandats qui s'est interrompue en chemin », en raison de l'opposition du Sénat. Bernard Poignant, eurodéputé PS, a écrit à Lionel Jospin pour se désolidariser de la démarche de ses collègues. ■ MDC : le président du Mouvement des citoyens (MDC), Jean-Pierre Chevènement, a indiqué, lundi 22 janvier à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), qu'il faisait un tour de France pour « prendre le pouls du pays ». Après des visites à Strasbourg et Marseille, M. Chevènement est venu soutenir la candidature du maire sortant MDC de Saint-Nazaire, Joël Batteux.

# Le droit électoral et le financement des campagnes à l'épreuve d'Internet

« C'EST LA PREMIÈRE année que les élus se posent tant de questions sur l'utilisation d'Internet pour leur campagne électorale », constate M<sup>re</sup> Philippe Blanchetier. L'avocat a dû défendre, en avril 2000, Nicolas Dupont-Aignan, maire d'Yerres (Essonne), qui avait mis en ligne, sur la page d'accueil du site de sa ville, le bilan 1995-2000 de son mandat. Le document mentionnait, par exemple, les prix de la cantine scolaire avant et après l'élection de M. Dupont-Aignan, une série de photos témoignait des efforts de réfection des trottoirs en montrant l'« avant » et l'« après » 1995. A la suite de cette mise en ligne, trois conseillers municipaux de l'opposition ont saisi le juge des référés afin qu'il ordonne le retrait immédiat du document sur le site de la ville. Le maire était accusé d'avoir dépensé l'argent de la commune à des fins électorales. Le juge des référés s'étant déclaré incompétent, il appartient désormais au juge de l'élection de trancher le différend. En attendant, et par précaution, le « bilan 2000 » a été retiré du site.

Nombre de questions restent en suspens dans cette affaire. Si les juges estiment que le document constitue bien un élément électoral, M<sup>re</sup> Blanchetier se demande ce que M. Dupont-Aignan devra rembourser à la commune d'Yerres et s'il devra inscrire ces dépenses dans ses comptes de campagne. Devra-t-il rembourser, en plus du

coût de création du document par une agence de communication, le coût de l'hébergement du site, ou une partie seulement ? Le document ayant été créé et mis en ligne avant le 1<sup>er</sup> mars 2000, le maire devra-t-il faire figurer dans ses comptes de campagne l'ensemble de ces dépenses ?

## MOYEN SUSPECT

« Internet, ce nouveau moyen de propagande électorale, est suspect », observe Hervé Cauchois, membre de la section juridique du ministère de l'intérieur. « Les candidats qui ont leur site ont peur, car ils ne savent pas s'ils sont dans la légalité ; mais ceux qui n'en ont pas ont peur aussi parce qu'ils ont l'impression de passer à côté d'un instrument de propagande important. » En réponse à ceux qui l'interrogent, M. Cauchois ne peut émettre que des hypothèses. La création d'un site Internet à des fins électorales lui semble, en tout état de cause, légale. Un candidat lui avait pourtant suggéré qu'un site Internet risquait de tomber sous l'interdiction de l'article L. 50.1, qui prohibe la mise à disposition du public d'un numéro d'appel téléphonique ou télématique gratuit.

Pour ce cas précis, une réponse ministérielle a tranché : dans la mesure où l'internaute qui se connecte paie une communication téléphonique, l'article L. 50.1 ne concernerait pas les sites Internet.

Reste à savoir si le ministre avait

tenu compte du développement des offres de connexion gratuite. En revanche, M. Cauchois conseille aux candidats de ne pas faire héberger gratuitement leur site de campagne. « Le juge risque d'associer un hébergement gratuit à un don d'une personne morale. Or la loi interdit aux entreprises de participer au financement » des campagnes électorales, rappelle-t-il. Par ailleurs, l'hébergement n'est souvent gratuit qu'en échange de bannières publicitaires. Or le problème s'était posé, lors des municipales de 1995, pour le cas de journaux de campagne gratuits en contrepartie de publicités. Le Conseil d'Etat avait annulé l'élection des candidats qui avaient utilisé ce type de journaux.

## Les municipales sur www.lemonde.fr

Le site Internet rénové du Monde, à l'adresse www.lemonde.fr, propose une séquence « municipales » actualisée trois fois par jour. Celle-ci reprend les articles du Monde et y ajoute des apports originaux de la rédaction du Monde interactif, ainsi que des liens avec les sites utiles. Elle comporte, en outre, des dossiers « ville par ville », au nombre de sept actuellement, permettant de s'informer sur la teneur des différentes campagnes, les enjeux, les candidats en présence.

Constance Baudry



**AFFAIRES** Le dossier des ventes d'armes illicites vers l'Angola, instruit par les juges Philippe Courroye et Isabelle Prévost-Desprez, a mis en lumière le système instauré par

l'homme d'affaires Pierre-Joseph Falcone. Incarcéré à la prison de la Santé depuis le 1<sup>er</sup> décembre, celui-ci semble avoir généralisé depuis plusieurs années les versements en liquide

vers des personnalités notamment françaises ou angolaises. ● M. FALCONE apparaît ainsi avoir créé un réseau d'affiliés qu'il rétribuait, en argent liquide, pour services rendus

ou qu'il soutenait financièrement en escomptant des services à venir. ● JEAN-CHRISTOPHE MITTERRAND et Jean-Noël Tassez se sont expliqués sur les versements d'argent et autres

libéralités dont M. Falcone les a fait profiter. M. Tassez a admis que ces remises d'espèces l'avaient transformé en « obligé » du dirigeant de Brenco (lire aussi notre éditorial page 17).

## L'enquête sur l'Angolagate dévoile l'ampleur du « système Falcone »

Les témoignages et les documents obtenus par les juges montrent que l'homme d'affaires Pierre-Joseph Falcone avait mis en place depuis plusieurs années un réseau d'« obligés », rémunérés notamment en argent liquide, et susceptibles de rendre des services à sa société, Brenco

**DES REMISES** d'espèces qui se chiffrent en dizaines, voire en centaines de millions de francs, des petits cadeaux, des salaires mirobolants versés – sans contrepartie – à des amis, des avantages consentis à des personnalités supposées influentes... L'« affaire Falcone », saisissant raccourci de la corruption à l'échelle internationale, donne le vertige par les sommes – et les intérêts – qu'elle met en jeu, mais aussi la banalité des pratiques qu'elle révèle. Pierre-Joseph Falcone est incarcéré depuis le 1<sup>er</sup> décembre, date de sa mise en examen, par les juges Philippe Courroye et Isabelle Prévost-Desprez, pour « commerce illicite d'armes, fraude fiscale, trafic d'influence, abus de biens sociaux et abus de confiance ». Agé de quarante-six ans, cet homme d'affaires est au cœur de l'enquête sur des ventes d'armes à destination de l'Angola, qui a pris des allures d'affaire d'Etat. Les ventes en question – pour un total de 633 millions de dollars, entre 1993 et 1994 –, réalisées via la société Brenco, et les faramineuses commissions auxquelles elles semblent avoir donné lieu constituent la toile de fond d'une enquête aux prolongements multiples.

En analysant les archives de Brenco, une société spécialisée dans le négoce en tout genre, les enquêteurs ont mis à nu le « système Falcone », un univers où l'argent liquide, pudiquement baptisé « Docs » ou « Galilée », coule à flots. Le 14 septembre 2000, au cours d'une perquisition chez la secrétaire de M. Falcone, Isabelle Delubac, les policiers ont saisi des disquettes recensant la liste des personnes et des sociétés ayant bénéficié de vire-

ments de fonds de Brenco de 1997 à 1999. Les mouvements de fonds portent sur plusieurs centaines de millions de francs. « Les instructions de M. Falcone étaient de faire disparaître ces documents, j'ai oublié de le faire », confessa M<sup>me</sup> Delubac aux enquêteurs.

### UNE LISTE HÉTÉROCLITE

Il s'agit d'une liste hétéroclite, composée d'environ 300 noms, où se côtoient des ressortissants angolais, des personnalités françaises, des relations privées de M. Falcone, des entreprises américaines, une agence d'« hôtesse », une organisation de magistrats (l'APM) ou encore une association proche de Charles Pasqua (« France-Afrique-Orient »). L'examen de cette liste par la justice est loin d'être achevé. Les magistrats doivent encore identifier de nombreux bénéficiaires. Le travail des enquêteurs est d'autant plus complexe que l'inventaire à la Prévert qu'ils ont entre les mains recouvre des situations fort dissemblables.

Certains noms, cependant, retiennent l'attention : ceux de Paul Anselin (lire ci-contre) ou de Philippe Legorjus, par exemple. L'ancien chef du GIGN a confirmé au Monde que sa société, PHL Consultant, avait réalisé, en 1997, une « mission d'audit » sur le système informatique du siège parisien de Brenco. M. Legorjus dit avoir rencontré M. Falcone quelques mois plus tôt « au Kazakhstan », où la Sofremi (Société française d'exportation de matériels et systèmes du ministère de l'intérieur) « cherchait un prestataire afin de réaliser un audit de sécurité pour les douanes locales ».

Les magistrats paraissent s'inter-

roger davantage sur les virements effectués en faveur d'ACA, la société de Jacques Attali. L'ancien collaborateur de François Mitterrand aurait été rémunéré, selon M. Falcone, « pour étudier [la mise en place] de microcrédits en Angola ». Les virements, pour un total de 1,5 million de francs, ont été débités sur les comptes de Brenco et de la Banque africaine d'investissement (BAI), un établissement bancaire angolais dont M. Falcone est

système, il recevait les Angolais qui étaient en formation chez CS, je proposais des espèces pour s'occuper [d'eux] », a expliqué Pierre Falcone aux policiers. Interrogé par la brigade financière, le 23 septembre, sur la découverte dans le coffre de son bureau de Brenco d'une somme de 496 000 francs, le général Mouton a déclaré que ces espèces lui avaient « été remises par un officiel angolais, dont [il] ne connaît pas le nom et qui occupe une fonction

### Paul-Loup Sulitzer et les enveloppes de « M. Albert »

Interrogé le 21 décembre, l'écrivain Paul-Loup Sulitzer, a décrit le « procédé initié » par M. Falcone pour lui verser des fonds – pour un total estimé à 1,2 million de francs. « En dehors du système des enveloppes remises dans les locaux de Brenco, il m'a été remis deux fois une enveloppe par une personne d'environ soixante ans, aux cheveux blancs, d'une taille d'environ 1,70 ou 1,75 m, avec un accent léger, disant se prénommer « Albert », a déclaré M. Sulitzer. « Ces deux remises ont eu lieu dans un café, après que cette personne m'y eut fixé rendez-vous. J'ai cru comprendre que ce « M. Albert » disposait d'un compte bancaire à Zurich qui recevait la compensation des montants qu'il me remettait en espèces. »

actionnaire. Entendu comme témoin le 1<sup>er</sup> décembre, M. Attali a affirmé que sa société avait perçu 160 000 dollars de BAI. S'il a reconnu avoir « reçu deux fois pour Noël des colis de chez Fauchon » offerts par M. Falcone, il a déclaré que ce dernier ne lui avait « jamais remis d'argent liquide ».

Autre motif d'interrogation, les mouvements de fonds à destination de la Compagnie des signaux – rebaptisée Communication et systèmes (CS) –, dont l'ancien vice-président, le général de division Claude Mouton, est depuis juillet 2000 directeur général de Brenco France. « Quand il était au sein de Communication et

auprès du ministre de l'intérieur angolais ».

Longuement interrogé par les policiers sur l'identité des bénéficiaires de ses subsides, M. Falcone ne s'est guère montré loquace, affirmant la plupart du temps, « ne plus [s']en souvenir ». Impossible donc pour les magistrats de savoir pourquoi Brenco a rémunéré les sociétés Arche, Artful Joker, Ashley Corp, BMC limited, JLM Productions, etc.

Trois comptes bénéficiaires de fonds de Brenco, aux intitulés aussi mystérieux qu'exotiques, ont particulièrement retenu l'attention des enquêteurs : Cascade, Colorado et Cyclone. « Tous les paiements Cascade correspondant à des paiements faits sur instructions du gouvernement angolais, il en est de même des paiements effectués en faveur des intitulés Colorado et Cyclone », a déclaré M. Falcone aux policiers. « Ils ont tous été payés à la banque Leumi, à Tel-Aviv », a-t-il ajouté. Selon les enquêteurs, l'ayant-droit du compte Cascade – destinataire de 29 vire-

ments – serait Arcadi Gaydamak, l'associé de Pierre-Joseph Falcone dans le mirifique contrat angolais, visé par un mandat d'arrêt international depuis le 6 décembre. M. Falcone a assuré par ailleurs que le virement d'un million de dollars sur un compte « Feroz », au Crédit suisse de Miami, « correspondait à des Angolais », dont il n'a pas livré l'identité.

Les Angolais figurent décidément en bonne place parmi les bénéficiaires des subsides de Brenco. Certains ont été identifiés par M. Falcone, qu'il s'agisse du « directeur d'une centrale d'achat » ou d'« un général angolais de la force aérienne (...) intervenu dans le cadre de l'opération ZTS Osos », la société slovaque qui a vendu les armes à l'Angola et dont Brenco serait la représentation française. M. Falcone a indiqué aux enquêteurs avoir versé, pendant une période non précisée, « 6 000 francs par mois » à un employé de l'ambassade d'Angola à Paris afin d'« accélérer les délais de délivrance des visas ».

### «UNE LOGIQUE OPÉRATIONNELLE»

L'ambassadeur lui-même, Elisio de Figueiredo, aurait également été rémunéré : M. Falcone lui aurait versé plus de 18 millions de dollars. « J'ai vu ce monsieur à plusieurs reprises dans les locaux de Brenco », a expliqué M<sup>me</sup> Delubac aux enquêteurs. « Je vous confirme que nous avons versé des espèces à M. Elisio de Figueiredo dans le cadre des actions et frais qu'il avait à entreprendre dans ses missions », a indiqué quant à lui M. Falcone. L'homme d'affaires a précisé que, « dans le cadre de ces mêmes missions », des sommes avaient été versées à d'autres personnalités angolaises, dont le vice-ministre de l'intérieur, chef des services secrets, M. Meala. « Je précise, a déclaré M. Falcone, que c'est pour faciliter les choses et non pour acheter les gens. En d'autres termes, ce n'est pas de la corruption, mais c'est dans une logique opérationnelle sur place, en Angola. »

M. Falcone a précisé qu'il avait

pour habitude d'indiquer à sa secrétaire, Isabelle Delubac – qui elle-même a reconnu avoir touché des compléments de salaire en argent liquide –, « le montant des enveloppes en espèces qu'elle devait confectionner et remettre aux intéressés ». Parfois, M. Falcone remettait ces fonds « personnellement ». En analysant certains documents découverts lors de perquisitions, les enquêteurs ont été intrigués par la mention « Galilée », accolée à d'importantes sommes d'argent (mai 1998 : 1,5 million de francs, octobre 1998 : 3,8 millions de francs...). « Il s'agit du «cash» concernant principalement les activités en Angola ou d'Angolais à l'étranger, y compris en France », a expliqué M. Falcone. Selon lui, « ces espèces étaient remises par les autorités angolaises à Paris » à l'un de ses amis, Samuel Mandelsaft, « qui les amenait » au siège de Brenco, avenue Kléber. Les fonds étaient ensuite versés à des officiels angolais de passage dans la capitale.

Les dignitaires angolais n'étaient pas les seuls à profiter des enveloppes de M. Falcone. « Des espèces ont également été remises à des personnes physiques, la plupart du temps par moi », a-t-il affirmé. Outre MM. Mitterrand et Tassez, l'ancien directeur général de la Sofremi, Bernard Poussier, s'est ainsi vu « prêter » plus de 600 000 francs (« Il s'est retrouvé à la rue (...), donc je l'ai aidé financièrement »). L'écrivain Paul-Loup Sulitzer, quant à lui, aurait perçu près de 900 000 francs (« L'idée était de nous conseiller en matière de presse »).

Certains bénéficiaires restent à identifier. La tâche des enquêteurs est d'autant plus ardue que M<sup>me</sup> Delubac leur a confié qu'« au sein de Brenco France, il était utilisé des pseudonymes en remplacement du nom de collaborateurs ou de clients ». Et de citer « Panurge » (le général Mouton), « Miaou » et « Monsieur Trente » (deux ministres angolais) ou encore « Robert » (Jean-Charles Marchiani).

Fabrice Lhomme

### COMMUNIQUÉ DE L'AGIPI • RÉSULTATS 2000

L'Association Générale Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Investissement informe ses Adhérents et ses Correspondants des résultats de la gestion 2000 des différents supports financiers de ses contrats d'épargne et de retraite :

**CLER, Contrat Libre d'Épargne et de Retraite**  
**FAR, Fonds de pension Associatif pour la Retraite.**

#### LES FONDs en Francs AGIPI en 2000

Le Comité de Gestion Paritaire du 19 janvier 2001 a fixé comme suit la rémunération de l'épargne investie dans les FONDs Agipi, exprimés en Francs.

● FONDs Agipi du CLER :	5,70 % net
sur 3 ans	18,15 % net
● FONDs Agipi Retraite du FAR :	6,00 % net
sur 3 ans	19,50 % net

Les FONDs Agipi du CLER et du FAR sont principalement investis en obligations et emprunts d'Etat; les résultats distribués sont définitivement acquis.

#### LES SICAV AGIPI

Les performances des SICAV de l'AGIPI ont été :

● Agipi Ambition :	+ 1,75 % coupon réinvesti
sur 3 ans	+ 46,46 % coupon réinvesti

Agipi Ambition est une SICAV «fonds de fonds» diversifiée et internationale, investie en fonds obligataires et fonds à dominante actions, français et étrangers.

● Agipi Actions :	- 0,47 % coupon réinvesti
sur 3 ans	+ 78,81 % coupon réinvesti

Agipi Actions est une SICAV investie pour un tiers de ses actifs sur les valeurs composant l'indice Dow Jones (les 30 plus grandes sociétés américaines) et pour les deux autres tiers sur les valeurs composant l'indice DJSTOX 50 (les 50 plus grandes sociétés européennes).

#### LES FCP AGIPI

Fonds communs de Placements répondant aux critères du dispositif fiscal dit «DSK» créés le 17/07/1998.

Les performances de FCP de l'AGIPI ont été :

● Agipi Europe :	+ 2,49 % coupon réinvesti
depuis sa création	+ 40,58 % coupon réinvesti
● Agipi Innovation :	+ 9,12 % coupon réinvesti
depuis sa création	+ 12,00 % coupon réinvesti

Les Adhérents au CLER peuvent bénéficier de Conventions de gestion évolutive ou orientées qui, en fonction de leur âge ou de leur sensibilité au risque, répartissent et réajustent automatiquement leur épargne entre les différents supports financiers.

L'Assemblée Générale de l'AGIPI se tiendra le 2 avril 2001 à 18h30 au Palais des Congrès de Paris.



La force de l'association

- 308 000 Adhérents
- 46 milliards d'épargne gérée
- un partenaire AXA

## Un « accord politique » entre le RPF et l'Angola ?

**LA NOTE**, non datée et non signée, figure en bonne place dans le dossier d'instruction. Selon les enquêteurs, elle aurait été rédigée début 1999 par Isabelle Delubac, secrétaire de Pierre-Joseph Falcone. Il s'agirait du compte rendu d'une réunion entre M. Falcone et le président angolais, José Eduardo Dos Santos. Titrée « Robert », elle dit ceci : « Un accord politique a été passé. Nous avons avancé à titre personnel 450 000 dollars US. De ce qu'ils nous en disent : ils en attendraient encore 6 à 7 millions de francs. Soit environ 1 million à 1,2 million de dollars. N'étant pas présent lors de ces accords, je ne peux émettre d'opinion objective. Toutefois, nous croyons savoir que cet argent devrait dans sa totalité être utilisé pour la campagne des élections du Parlement européen. Il serait donc, peut-être, très important de faciliter le déblocage de ces fonds car cela nous assurerait le début d'un vrai lobby immédiatement opérationnel auprès du parlement européen ».

L'enquête semble avoir établi que le pseudonyme « Robert » dissimule le député européen Jean-Charles Marchiani. « C'était le surnom que M. Falcone lui avait donné », a confirmé M<sup>me</sup> Delubac aux juges. « Je n'imagine pas que le Robert qui est visé [...] corresponde réellement à M. Marchiani », a en revanche estimé M. Falcone. Selon les enquêteurs, ce mémo établirait que M. Falcone a incité le gouvernement angolais à financer le Rassemblement pour la France, sans doute lors des élections européennes de juin 1999. Entendu comme témoin le 30 novembre, M. Marchiani, qui a révélé être « assujéti à l'impôt sur la fortune depuis une dizaine d'an-

nées », a reconnu l'existence d'un accord politique mais a contesté l'interprétation qui en a été faite par les enquêteurs. « Nous, c'est-à-dire moi pour le compte de Charles Pasqua, avons négocié publiquement avec le président Dos Santos l'aide politique et économique de l'Angola à l'action de la France dans cette partie de l'Afrique qui s'est concrétisée par l'envoi de troupes dans les deux Congo », a expliqué l'ancien préfet. « Nous avons financé notre campagne dans le respect de la loi », a-t-il ajouté. « A moi personnellement, a précisé M. Marchiani, [ni] le président Dos Santos ni Pierre Falcone n'ont avancé la somme de 450 000 dollars ». « Vous laissez supposer dans vos réponses que cet argent aurait bien été avancé par Pierre Falcone sans nous dire pourquoi et au profit de qui », ont observé les policiers. « Mes réponses sont claires, a rétorqué le député européen. Je ne laisse rien supposer. Le gouvernement angolais est libre d'aider financièrement nos amis politiques en Afrique. »

### « LIBÉRATION DES PILOTES »

Egalement entendu comme témoin, le 29 novembre, le président du RPF, Charles Pasqua, s'est expliqué sur le financement de son parti. Il a notamment déclaré avoir souscrit un prêt de 4 millions de francs « à la fin du premier trimestre 2000 afin d'éponger le déficit » du RPF. Selon M. Pasqua, 500 000 francs provenaient de ses « économies », les 3,5 millions restants de deux de ses colistiers : Robert Assadourian, qui a prêté un million, et Marthe Mondoloni (2,5 millions). « Je connais bien sa famille », a déclaré M. Pasqua à propos de M<sup>me</sup> Mondolini, qui vit au

Gabon. « Quant à M. Assadourian, c'est un chirurgien de Marseille que je connais bien aussi », a ajouté le président du RPF. « Pour quelles raisons les donateurs n'ont-ils pas prêté directement au RPF ? », lui ont demandé les juges. « C'est la formule qui a été retenue par M. Vincensini, qui était le mandataire financier », a expliqué M. Pasqua. « Je ne me suis pas posé la question de l'opportunité d'un prêt direct au parti, a-t-il ajouté. Je pense que les souscripteurs ont pensé que j'étais plus solvable moralement que le RPF ».

Par ailleurs, le député européen a déclaré avoir rencontré Arcadi Gaydamak, deux fois, « en 1995 ou 1996 », par l'intermédiaire de M. Marchiani, « au moment de la libération des pilotes français en Bosnie ». M. Pasqua a qualifié de « déterminant » le rôle qu'aurait joué l'homme d'affaires dans la libération des pilotes. « Il est exact, a-t-il concédé, qu'à l'époque je n'étais plus ministre de l'intérieur. J'étais intervenu dans cette affaire en raison de mes compétences, réelles ou supposées. »

« Qui vous a demandé d'intervenir ? », ont cherché à savoir les magistrats. « Je ne souhaite pas vous le dire », a répliqué M. Pasqua, qui a dû justifier l'origine des 50 000 francs en espèces découverts dans un tiroir de sa commode, lors de la perquisition de son domicile, à Neuilly-sur-Seine. Ces liquidités « correspondent à des fonds que j'ai retirés hier de mon compte au Crédit du Nord », a indiqué M. Pasqua. « Je retire de l'argent lorsque j'en ai besoin, deux ou trois fois par an. Cela sert à la fois au ménage et à mes frais. »

F. Lh.





## La prodigalité intéressée de Pierre Falcone pour Jean-Christophe Mitterrand et Jean-Noël Tassez

**JEAN-CHRISTOPHE MITTERRAND** et Jean-Noël Tassez ont été amenés à s'expliquer longuement devant les enquêteurs sur la nature de leurs liens avec Pierre-Joseph Falcone. Mis en examen, les deux hommes, qui sont très proches, sont notamment soupçonnés d'avoir perçu des fonds indûment.

Le fils de l'ancien président de la République a perçu 13 millions de francs (1,8 million de dollars) sur un compte en Suisse, entre 1997 et 1998. Mais il réfute les accusations de complicité de trafic d'armes portées à son encontre. Selon lui, la majeure partie des fonds qu'il a perçus de Brencio était destinés à rétribuer ses « conseils sur l'évolution de la situation politique et régionale de l'Angola ». « Pour moi, a expliqué M. Mitterrand en garde à vue, le 21 décembre, Pierre Falcone montait des préfinancements garantis sur le pétrole. Je ne savais pas qu'il vendait des armes. En fait, cette rémunération correspond au fait que je lui ai donné confiance en Angola car je lui disais que Dos Santos [président de l'Angola] allait gagner. C'était [...] au moment des élections [septembre 1992]. » Par ailleurs, Pierre-Joseph Falcone a déclaré avoir remis plusieurs fois à M. Mitterrand « des espèces », pour un montant total qu'il situe entre « 150 000 et 200 000 francs », ainsi que lui avoir offert « deux montres d'une valeur de 3 000 et 15 000 francs ». M. Falcone lui aurait aussi payé des billets d'avion pour les Etats-Unis et la Chine. Devant les policiers, M. Mitterrand s'est souvent vu être « allé deux ou trois fois en Arizona » à l'invitation de M. Falcone, dont une fois en compagnie de M. Tassez. Il pense avoir présenté l'homme d'affaires « à Jean-Noël au cours d'une partie de belote, en 1992-1993 environ ». En revanche, il assure n'être « jamais allé en Angola avec Pierre Falcone » et n'avoir « jamais voyagé avec lui, ni pour lui, en Afrique ». Entendu une première fois en tant que témoin, le

1<sup>er</sup> décembre, M. Mitterrand avait déclaré avoir fait la connaissance de Pierre Falcone en 1992, « peu de temps » après son départ de la cellule Afrique de l'Élysée, « lors d'un voyage aux Etats-Unis avec une relation, [Christian] Jallabert. A l'époque, [ce dernier] travaillait au GIAT [le groupe d'armement]. » « On m'a présenté M. Falcone comme un homme d'affaires, mais je ne sais pas exactement quelles affaires il faisait », avait affirmé M. Mitterrand.

### « DE GROSSES PERTES AU CASINO »

Jean-Noël Tassez a déclaré aux enquêteurs avoir rencontré M. Falcone, « vers 1995 », par l'intermédiaire de Jean-Christophe Mitterrand. PDG de la Sofrad – la holding qui contrôlait RMC – de 1994 à 1995, M. Tassez, aujourd'hui à la tête d'une société de conseil, a reconnu que M. Falcone lui avait « prêté de l'argent » à deux occasions, en 1997 et 1999, pour un total qu'il a d'abord évalué à 600 000 francs, puis à 1 million de francs. « J'étais un joueur et je fréquentais notamment le casino d'Enghien-les-Bains, où j'ai subi de grosses pertes », a expliqué M. Tassez, le 13 décembre. « A ce jour, a-t-il ajouté, ce prêt n'a pas été remboursé. » M. Tassez a déclaré qu'il comptait rendre l'argent « sans intérêts » en « février 2001 ». Il a admis par ailleurs que ces sommes, qu'il dissimulait à son domicile « dans des cassettes vidéo », n'avaient pas uniquement servi à éponger ses dettes de jeux – qu'il chiffre à 5 millions. Il aurait ainsi « remis 50 000 francs en espèces à Charlotte Rampling [sa compagne] en 1998-1999 pour qu'elle achète sa mini-Austin ». Devant les enquêteurs, M. Tassez a estimé qu'il était devenu l'« obligé » de M. Falcone. « Je reconnais que par ces remises d'espèces, M. Falcone amorçait la pompe, et qu'il me demanderait tôt ou tard de me présenter certaines personnes qui pourraient lui être utiles. A chaque remise, j'avais conscience d'être de plus en plus lié à M. Falcone. » Il a indiqué que ce dernier

s'était « beaucoup intéressé à l'opération de rachat de Thomson-CSF dans laquelle Alcatel était engagée ». Selon l'ancien patron de RMC, l'homme d'affaires « voulait savoir qui allait reprendre Thomson ». « Pour ma part, a précisé M. Tassez, j'étais conseil [via la société Astorg] d'Alcatel et M. Falcone était plus proche des gens de Matra, qui convoitaient également Thomson. » « Pierre Falcone ne vous a-t-il pas rémunéré pour les renseignements que vous pouviez lui donner sur la stratégie d'Alcatel dans cette bataille pour acheter Thomson-CSF, car c'est à cette même période qu'il vous remettait des espèces ? », ont interrogé les policiers. « Non, a assuré M. Tassez, car la stratégie d'Alcatel était claire, et nous n'avions pas masqués. A l'inverse, la stratégie de Matra recelait de nombreuses chausse-trappes. Alcatel n'avait pas de secret, je ne pouvais donc pas les vendre à Falcone. »

M. Tassez a en outre été questionné sur la découverte à son domicile d'une reconnaissance de dette qui fait apparaître un versement de 250 000 francs en espèces à un responsable de la Sofres, Philippe Méchet, le 17 mai 1999. Selon M. Tassez, cette somme correspondrait « au financement du coût d'une étude réalisée par la Sofres, pour le compte du Gabon, sur l'image du Gabon ». « J'ignore quels étaient les accords financiers entre le Gabon et la Sofres, mais le ministre gabonais, Paul Tonguy, de passage à Paris, m'a fait venir le soir à son hôtel et m'a chargé de remettre les fonds à M. Mechet le lendemain. » Interrogé par *Le Monde*, M. Méchet a expliqué que « cette somme [avait] servi à rémunérer les enquêteurs gabonais de la Sofres ». « Dans ces pays-là, on ne paye les gens qu'en liquide, c'est un grand classique », a-t-il précisé. « M. Tassez, dont la société conseille le gouvernement gabonais, a joué les intermédiaires, le tout dans la plus grande transparence », a conclu M. Méchet.

F. Lh.

## Paul Anselin, un proche de Jacques Chirac, a été le « consultant mexicain » de Brencio International

« UN HOMME extrêmement intelligent ». « Un grand professionnel ». Paul Anselin n'est pas avare de compliments pour Pierre-Joseph Falcone, l'un des principaux protagonistes de la vente illicite d'armes à l'Angola, incarcéré à la maison d'arrêt de la Santé à Paris depuis le 1<sup>er</sup> décembre. Les deux hommes ont été en relations d'affaires à partir de 1997, et la situation difficile de son partenaire n'a rien enlevé aux propos élogieux de M. Anselin qui figure au nombre des bénéficiaires de virements effectués de 1997 à 1999 par la société Brencio-France, dont M. Falcone est l'un des dirigeants. Ce dernier l'a présenté aux magistrats comme « un consultant français que nous utilisons pour développer nos opérations au Mexique ».

Paul Anselin n'est pas tout à fait un consultant ordinaire. Ami personnel du président de la République, Jacques Chirac, qui lui a « sauvé la peau » pendant la guerre d'Algérie, il mène de front une double carrière d'élus local et d'homme d'affaires international. Côté politique, il est l'un des vice-présidents du conseil régional de Bretagne et le maire (UDF) de Plouër-mel (Morbihan). Cet ancien officier formé à Saint-Cyr qui se définit d'abord comme « un anar de droite » peu soucieux des étiquet-

tes politiques, s'apprête à briguer un nouveau mandat lors des élections municipales de mars. Côté affaires, il a créé une société, Paul Anselin associés consultants (PAC) qui joue le rôle d'intermédiaire sur des marchés internationaux, où le dirigeant de PAC peut faire valoir un carnet bien rempli. Au total, une dizaine de sociétés sont aujourd'hui sous contrat avec lui.

### VOYAGE OFFICIEL

Il ne mélange jamais les deux activités, assure-t-il ; pas plus qu'il « ne parle pas de [ses] affaires » à son ami, l'hôte de l'Élysée. Il n'a pas été en Angola avec M. Chirac, précise-t-il également. En revanche, le président de la République l'a emmené avec lui au Mexique, lors de son voyage officiel du 12 au 16 novembre 1998.

Paul Anselin reconnaît vouer au Mexique un intérêt particulier. Il y a d'ailleurs ouvert une filiale, dont il a confié la direction à son fils. C'est cette bonne connaissance du plus grand pays d'Amérique centrale qui lui aurait valu d'être approché par Pierre-Joseph Falcone, après son départ, en 1997, du ministère des affaires étrangères où il occupait des fonctions de conseiller. Sans y avoir de bureau permanent, M. Anselin a fréquenté

assidument en 1998 et 1999 le siège de Brencio-France. M. Falcone et Anselin avaient auparavant concrétisé leur collaboration par un contrat qui court jusqu'en septembre 2001, même si M. Anselin indique ne plus être payé par son partenaire depuis neuf mois.

A Mexico-City où le dirigeant de PAC s'est rendu à de multiples reprises en 1998 et 1999, les négociations ont porté sur trois affaires : la vente de matériel de transmissions, engagée sous l'égide de la Sofremi, puis poursuivie après la rupture de cette société dépendant du ministère de l'intérieur avec Pierre-Joseph Falcone (*Le Monde* du 17 janvier) ; un projet d'assainissement de la baie d'Acapulco ; le renouvellement des plates-formes pétrolières mexicaines. Les rencontres avec les officiels lui ont permis de mesurer l'entregent du dirigeant de Brencio.

Paul Anselin affirme n'avoir jamais travaillé en Angola avec M. Falcone. Selon ses déclarations au *Monde*, il ignorait « les activités de négocié des armes » de son partenaire pendant leur collaboration et pensait qu'elles remontaient à une période bien antérieure à leur rencontre.

Pascal Ceaux et Fabrice Lhomme

# M<sup>me</sup> Deviers-Joncour lance le procès Dumas en précisant ses relations avec le ministre

La présidente du tribunal l'a questionnée sur ses liaisons « publiques privées »

Au premier jour du procès devant le tribunal correctionnel de Paris, lundi 22 janvier, Christine Deviers-Joncour a livré une nouvelle version des conditions de son

embauche par Elf. Elle a déclaré ne pas avoir « la preuve » d'avoir été engagée à la demande de l'ancien ministre des affaires étrangères, Roland Dumas.

IL VIENT d'abandonner à la salle des pas perdus le bruit et la fureur médiatiques. A peine entré, il s'arrête, un léger sourire sur les lèvres. En « avocat à la cour », tel qu'il se déclarera, il semble jauger le prétoire, l'atmosphère des boiseries surannées ; en juge, qu'il fut avant scandale, la solennité des lieux ; puis, en prévenu, qu'il est désormais, la distance qui le sépare de son banc. Canne à la main, Roland Dumas, soixante-dix-huit ans, ancien ministre d'Etat, ancien président du Conseil constitutionnel, poursuivi pour « complicité et recel d'abus de biens sociaux », avance vers celui-ci d'un pas lent, jette un œil et – léger mouvement de recul en la voyant – préfère ne pas s'asseoir où se tient, seule, Christine Deviers-Joncour, son ancienne maîtresse, par qui l'opprobre est arrivé.

Est-elle pestiférée, cette élégante quinquagénaire poursuivie pour avoir indûment perçu, entre 1989 et 1993, plus de 64 millions de francs du groupe pétrolier Elf ? Aucun des cinq prévenus masculins présents, costumes gris, n'a envisagé de s'asseoir spontanément à côté d'elle. Ainsi, lundi 22 janvier, le procès de ce premier volet de l'affaire Elf s'est ouvert et les questions de procédure – dont l'exception de nullité soulevée par la défense de l'ex-PDG d'Elf Loïk Le Floch-Prigent (*Le Monde* du 23 janvier) – ont été écartées pour être jugées ultérieurement. Déjà, face à ses juges, M<sup>me</sup> Deviers-Joncour tente de s'expliquer, tout d'abord, sur ses trois contrats de travail, qui lui ont assuré, de juillet 1989 à septembre 1993, environ 85 000 francs de revenus mensuels, dont une partie a été dissimulée au fisc.

La présidente de la onzième chambre correctionnelle, Sophie Portier, s'interroge sur « la réalité de ces activités bien rémunérées », compte tenu d'une « expérience professionnelle qui apparaît limitée », à hauteur, quasi-

ment, des sommes accordées aux plus hauts cadres dirigeants de l'entreprise. Elle rappelle combien furent « fluctuantes » ses premières explications. « Je n'ai plus varié depuis mars 1999, rétorque M<sup>me</sup> Deviers-Joncour. J'avais menti, j'avais très peur, j'ai protégé un homme que j'aimais. »

Alors, relevant délicatement sa lourde chevelure auburn, celle qui se nomma « la putain de la République », dit sa « relation privilégiée », depuis 1988, avec l'ancien ministre des affaires étrangères, auprès duquel Alfred Sirven, l'ancien directeur des affaires générales d'Elf, aujourd'hui recherché par les policiers du monde entier, lui aurait demandé de pratiquer un intense « travail de lobbying ». « De relations publiques privées, si l'on peut dire », synthétise la présidente. En mars 1999, cependant, M<sup>me</sup> Deviers-Joncour avait clairement indiqué que ces emplois lui avaient été accordés par la volonté ministérielle toute puissante de Roland Dumas. Un retour d'ascenseur, à l'en croire, après la nomination, en 1989, de Loïk Le Floch-Prigent à la tête du géant pétrolier, qui aurait été facilitée par l'entremise de son amant. « Je n'ai jamais su que Roland Dumas l'ait demandé, corrigé-t-elle aujourd'hui. Je n'ai pas la preuve. Mais je l'ai interprété comme cela. – Vous êtes clairement en retrait », fait observer la présidente.

Ainsi la prévenue veut-elle parler à l'audience de ses « dossiers » chez Elf, dont elle n'a gardé aucune trace écrite, sauf quelques documents, que lui aurait volés son psychanalyste. Selon ses dires, elle aurait été un « agent de liaison » entre le groupe et le Quai d'Orsay. « J'étais à disposition d'Alfred [Sirven, ndr] vingt-quatre heures sur vingt-quatre. C'était mon patron. » Et de décrire, à en donner le tourment, ses équipées dans les avions d'Elf ou du Quai où, à l'en-

croire, elle jouait les « messagers » : Venezuela, Gabon, Cameroun, Chine... « Une fois, ajoute-t-elle, faisant sourire et s'entrechoquer les sujets d'actualité, j'ai porté [à Roland Dumas] un pli cacheté en Dordogne qui concernait l'Angola. »

Roland Dumas, souvent sourire en coin, mains croisées sur le haut de sa canne, a écouté. Les débats conserveront pour la semaine suivante l'examen du plus gros : le versement, en Suisse, au crédit de M<sup>me</sup> Deviers-Joncour, pour des motifs qui restent à clarifier, de deux commissions : l'une, en 1991, de 14 millions de francs, ayant servi à l'achat de l'appartement parisien de la rue de Lille, et l'autre, de 45 millions, dont l'accusation a estimé qu'elle n'était pas sans rapport avec la tractation diplomatique-financière relative à la vente par Thomson, en 1991, de frégates à Taïwan.

Auparavant, lors des questions de procédure, M<sup>me</sup> Jean-René Farthouat, avocat de Roland Dumas, avait sauté comme un gros chat à l'affût des preuves d'honorabilité de son client, sur les paroles rassurantes du substitut du procureur Jean-Pierre Champrenault : « C'est un fait acquis. Il n'y a rien dans l'ordonnance de renvoi qui vient dire que la position de Roland Dumas a changé dans l'affaire des frégates ». Et la présidente de clore à deux ou trois reprises la question : « M. Dumas a bénéficié d'un non-lieu sur ce point ».

En vain, M<sup>me</sup> Sophie Bottai, avocate de Christine Deviers-Joncour, avait demandé au tribunal de surseoir à statuer tant que l'instruction sur le dossier des frégates demeurait en cours. « Le dossier des frégates existe, il avance et il avance bien. Ce n'est pas un Titanic judiciaire, lui avait répondu le substitut. Mais il ne nous concerne pas. »

Jean-Michel Dumay



## Les marches d'un escalier aux faux airs de Festival de Cannes

LE VIEIL HOMME et la meute... S'il est une image, une seule, qui restera de cette première journée d'audience, ce sera sans doute celle-là : Roland Dumas avançant, d'un pas de vieillard, dans la foule des journalistes. Des gendarmes le protègent, repoussant tant bien que mal micros et caméras. Mais la mêlée gronde, résiste, s'insurge. On crie, on trébuche, on se traite de tous les noms et l'ancien ministre des affaires étrangères, le buste droit, une canne à la main, continue de progresser, sans dire un mot, vers la salle d'audience. Il finit par y accéder, laissant derrière lui l'une des plus belles pagailles de l'histoire du palais de justice de Paris : des gendarmes débordés, des cameramen prêts à en venir aux poings...

Un dispositif spécial a pourtant été mis en place pour ce procès. Des barrières métalliques sont censées contenir les photographes et les équipes de télévision massés devant l'entrée de la salle. Des accréditations spéciales ont été délivrées permettant à certains journalistes d'assister aux débats et à d'autres de rester à l'extérieur, derrière lesdites barrières. Quant au grand escalier d'accès à cet étage du palais, il a été interdit au public : seuls les prévenus peuvent l'utiliser pour atteindre la salle sans avoir à batailler, tout au moins physiquement, avec les médias.

Selon nos informations, M. Dumas avait été prévenu de cette procédure d'accès. Le parquet de Paris lui avait fait savoir qu'il éviterait ainsi tout contact direct avec la foule. A l'évidence, M. Dumas, pourtant familier des lieux en tant qu'avocat, n'a pas tenu compte de ces conseils. Il a préféré arriver par un couloir très fréquenté, au risque de se retrouver du mauvais côté des barrières, autrement dit au cœur de la mêlée. D'où cette image, nécessairement choquante d'un vieil homme traqué, humilié, marchant avec peine vers ses

juges. Une image si forte qu'elle ferait presque de Roland Dumas une victime, non un prévenu.

L'ancien PDG d'Elf, Loïk Le Floch-Prigent, lui, a sagement obéi aux consignes et emprunté l'escalier. Quelques minutes plus tard, Christine Deviers-Joncour, l'ancienne maîtresse du ministre, a suivi le même chemin, sans aucun incident. Tout de noir vêtue, un sac en bandoulière, elle a gravi les marches une à une. Les photographes, derrière les barrières, criaient « Christine ! Christine ! », donnant à cette entrée en scène un côté « cannois », les sourires et les paillettes en moins.

### LA VEDETTE FÉMININE DU JOUR

Vers 16 h15, le tribunal s'est accordé une pause et le Palais de justice a de nouveau vécu quelques scènes mémorables, notamment lorsque M<sup>me</sup> Deviers-Joncour et son conseil, M<sup>me</sup> Sophie Bottai, sont venues face aux caméras. « Christine ! Christine ! », ont encore crié les photographes. Avec davantage de succès cette fois puisque la vedette féminine du jour est restée plusieurs minutes devant eux. Les abords de la salle d'audience, aussi bruyants qu'un hall de gare, offraient alors un spectacle peu commun : on y croisait des journalistes taïwanais désespérément en quête d'informations sur le volet « frégates » de l'affaire Elf, des juges d'instruction venus en curieux, des policiers en civil, des lycéens de banlieue venus se plonger dans le quotidien du palais... Il est vrai qu'à deux pas, devant les autres chambres correctionnelles, la vie judiciaire suivait son cours dans l'indifférence générale, avec des petits délinquants et des avocats commis d'office.

Philippe Broussard  
Dessin : Noëlle Herrenschmidt



# Une lieutenant stagiaire et des gardés à vue brutalisés par des fonctionnaires de la police aux frontières

Un officier et un gardien de la paix ont été mis en examen, écroués et suspendus par leur administration

A l'occasion d'une enquête sur des violences dont aurait été victime une femme, lieutenant stagiaire de la police aux frontières (PAF) à Rois-

sy, l'inspection générale des services (IGS) a aussi découvert la pratique, au sein de ce service, de méthodes violentes envers les étrangers gardés

à vue. Les trois fonctionnaires mis en cause ont été suspendus par leur administration ; deux d'entre eux ont été mis en examen et écroués.

TROIS FONCTIONNAIRES de la police aux frontières (PAF) de Roissy sont soupçonnés d'avoir commis ou d'avoir laissé commettre des actes de violence à l'encontre d'au moins trois personnes qu'ils avaient placés en garde à vue. Un lieutenant et un gardien de la paix ont été mis en examen, mercredi 10 janvier, au tribunal de grande instance de Bobigny (Seine-Saint-Denis) et écroués à la maison d'arrêt de Villepinte, pour « violences avec arme en réunion n'ayant pas entraîné une incapacité de travail, par une personne dépositaire de l'ordre public ». Un autre gardien de la paix a été mis en examen pour « non-assistance à personne en danger » et remis en liberté sous contrôle judiciaire (*Le Monde* daté 14-15 janvier). Les trois policiers ont en outre été suspendus administrativement par la direction générale de la police nationale et devaient être rapidement traduits devant le conseil de discipline, en vue d'une sanction qui peut aller jusqu'à la révocation.

L'affaire n'est venue que tardivement, et par un biais inhabituel, à la connaissance de l'inspection générale des services (IGS), la « police des polices », qui a mené les investigations : les victimes des

violences n'avaient en effet pas porté plainte. C'est à l'occasion d'une enquête sur des faits graves dont aurait été victime une lieutenant stagiaire de la PAF à Roissy que les policiers de l'IGS ont découvert l'existence au sein du service de méthodes pour le moins contestables utilisées contre des étrangers.

## « COMPORTEMENT MACHISTE »

Dans un mémoire de quelques pages, la lieutenant-stagiaire raconte ses mésaventures au sein du service auquel elle avait été affectée à sa sortie de l'école de police, à l'été 1999. Elle dénonce le « comportement machiste et parfois même misogynne » de ses collègues, et le peu d'attention qu'a portée sa hiérarchie à sa situation de plus en plus difficile, en dépit de ses multiples remarques. Début janvier 2000, elle est victime d'une agression de la part d'un lieutenant et d'un gardien de la paix, dans son bureau, où elle était seule. « Ils refermèrent la porte, écrit-elle, éteignirent la lumière, se précipitèrent sur moi avec des couteaux à cran d'arrêt à la main, en me déclarant : "On va t'enlever ta petite culotte". Comme j'étais assise, le lieutenant m'attrapa par la ceinture de mon pantalon tandis que le gardien de la paix me saisit les pieds.

*Pour me libérer, je leur donnai des grands coups de pied dans le ventre et criai d'énervement pour qu'ils arrêtent, ce qu'ils firent, hilares. »*

L'incident provoque une enquête interne à la PAF, au cours de laquelle, selon la lieutenant, la hiérarchie la convainc de qualifier les faits dont elle a été victime de simulation de viol plutôt que de tentative. Insatisfaites des résultats de ces premières investigations, la PAF se tourne, en mai 2000, vers l'IGS, dont l'intervention va donner un nouveau cours au dossier. Lors d'une audition, la lieutenant-stagiaire révèle en effet que l'officier qui l'a agressée a aussi brutalisé des gardés à vue. Au terme de plusieurs semaines de recherches, les policiers de l'IGS parviennent à identifier trois victimes, qui sont confrontées aux fonctionnaires suspects. Toutes les trois reconnaissent le lieutenant comme l'auteur principal des brutalités : des coups d'épingle sous les ongles. Elles sont moins catégoriques pour le gardien de la paix, même si l'une d'entre elles l'accuse de lui avoir piqué les pieds. Le troisième homme, un autre gardien de la paix, dit être intervenu parce qu'il avait entendu des cris. Il lui est reproché de ne pas avoir tenté d'arrêter ses deux collègues.

Un élément supplémentaire va renforcer les soupçons qui pèsent sur le lieutenant : celui-ci a dessiné une scène représentant les sévices infligés à l'une des victimes – un chauffeur de taxi clandestin – et le document a été saisi par les enquêteurs. Dans un premier temps, l'officier indique à l'IGS qu'il a simplement voulu faire peur. Il est aujourd'hui revenu sur cette version, qui constituait elle-même une infraction : la menace par un policier d'une personne gardée à vue est illégale. Il affirme désormais que le chauffeur de taxi avait été victime d'une malaise et que le dessin le représente, lui et deux collègues gardiens de la paix, en train de lui porter secours.

De sa cellule de la maison d'arrêt de Villepinte, le lieutenant a fait parvenir un courrier à un syndicat, dans lequel il s'insurge contre les « dénonciations délinquantes » de la stagiaire. « Tout ce dont on nous accuse est faux », écrit-il un peu plus loin. *C'est la vengeance qu'elle avait promise.* » Après un bref passage à Orly (Val-de-Marne), le lieutenant a quitté la police, obtenant son départ pour raisons médicales. Elle envisage dorénavant d'exercer le métier d'avocat.

Pascal Ceaux

## En 2001, un mot d'ordre pour la gendarmerie : recruter à tour de bras

DANS QUELQUES SEMAINES, la gendarmerie nationale fera flèche de tout bois pour inciter les jeunes à s'engager. En 2001, il va lui falloir recruter 50 officiers, 3 300 sous-officiers appelés à faire carrière dans ses rangs et 8 000 gendarmes adjoints, des volontaires pour des contrats d'un an renouvelables et rémunérés au SMIC. Jamais, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, selon le responsable national du recrutement, le colonel Jean-Yves Ortega, la gendarmerie n'avait été autorisée à autant embaucher en une seule année. Elle a aujourd'hui le vent en poupe : c'est le seul corps, dans des armées en voie de professionnalisation et, donc, de réduction de leur format, à voir ses effectifs croître.

Tout est bon pour y arriver. Des espaces publicitaires ont été achetés dans les médias. On distribuera porte-clés, stylos, tapis de souris pour ordinateurs, en même temps que des dépliants. Le site Internet du ministère de la défense a été mobilisé. La moindre brigade

territoriale a été invitée à battre tambour, dans les foires, les expositions locales ou les Salons professionnels. Des permanences seront assurées dans les bureaux de l'ANPE. A l'échelle nationale, 150 villes ont été choisies pour une campagne d'affichage de deux fois une semaine. Le tout coûtera 10 millions de francs, si l'on ne tient pas compte de cette dernière opération, encore soumise à marché.

## ATTIRER LES ÉTUDIANTS

A croire les gendarmes qui sont déjà sur le terrain, les jeunes qui se présentent, hommes ou femmes, partagent le même goût pour un métier qui les attirerait par la diversité des missions de service public, y compris à l'étranger, et où ils aspireraient à faire carrière le plus longtemps possible. Les dangers de la profession ne les détourneraient pas. Ce qui joue, en priorité, c'est cette proximité quotidienne qui lie ce corps à l'ensemble de la population au

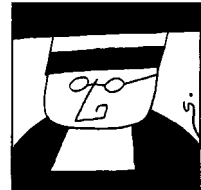
sein de laquelle œuvre tout gendarme.

Le pari de la gendarmerie n'est pas gagné d'avance. « A l'heure d'un retour de la croissance, il faut de l'imagination » pour attirer les jeunes, conviennent les recruteurs. D'autant que, de plus en plus, la gendarmerie, qu'il s'agisse déjà de ses sous-officiers et, l'an prochain, de ses futurs officiers, va devoir en appeler à une ressource directement issue du milieu étudiant et qualifiée d'« utile » : au choix, bacheliers mal orientés ou en situation d'échec là où ils sont en formation, élèves des classes préparatoires, jeunes qui ont arrêté leurs études durant les deux premières années dans l'enseignement supérieur, détenteurs d'une maîtrise, etc. Autant dire des candidats que la gendarmerie devra avoir repérés suffisamment tôt et un par un, pour les arracher aux sollicitations d'autres employeurs.

Jacques Isnard

## Les explications confuses des auteurs de l'attaque meurtrière des convoyeurs

TROIS GARÇONS dans le box. Trois garçons effondrés, qui parlent d'une voix blanche, les lèvres un peu tremblantes et le regard noyé. Trois garçons dans l'abîme, la tête dans les épaules et, quand viennent témoigner leurs compagnes, le visage dans les mains. Qui se frotlent sur le banc mais ne se parlent pas ; se citent mutuellement



sans jamais s'accabler ou marquer une distance. Trois compagnons de galère. Fidèles en amitié.

« Allons, s'énervent un instant le président de la cour d'assises, Jean-Pierre Getty, devant les baffouillages d'un des accusés, là où vous êtes maintenant, c'est de chacun pour soi ! Alors, si vous avez des choses désagréables à dire sur Penarrocha, allez-y franchement ! » Mais non. Apparemment, il n'y a rien à dire. Et ce long après-midi du lundi 22 janvier, consacré à l'étude de personnalité des trois hommes, accusés d'avoir tué deux convoyeurs de fonds et grièvement blessé un agent SNCF lors d'un braquage tragique, le 9 octobre 1997 (*Le Monde* daté 21-22 janvier), a laissé les jurés dans une très grande perplexité.

Il fallait bien une explication à ce hold-up minable, une clé à cette scène effroyable de la fusillade, décrite le matin même par les experts appelés devant la cour. On y avait appris que les deux convoyeurs, cueillis par surprise en haut d'un escalier par le trio armé, n'avaient pas eu le temps d'amorcer le moindre geste de défense puisque neuf balles tirées par la même arme en semi-automatique

les avaient atteints dans le dos, alors qu'ils esquissaient probablement un demi-tour de fuite. Des balles à la trajectoire ascendante, comme tirées « sur des corps en chute ». Tous les coups avaient porté. « Une boucherie », avait observé le commissaire. Et le récit du médecin légiste avait glacé l'assistance. Dès lors, les regards ne quittaient plus le box. Eux ? Braqueurs et assassins ? Comment comprendre ?

Yann Raoul, trente et un ans au moment des faits, a été le seul tireur. Il a le visage fin, encadré d'un collier de barbe rousse ; le remords à vif, le regard désespéré. Il s'en veut, il se « maudit », il « n'arrive pas à accepter », tant la chose est « horrible ». D'ailleurs, il n'est toujours pas en mesure de raconter la fusillade provoquée par panique. Il n'est pas sorti de sa cellule pendant des mois, effaré que son double meurtrier le rende « admirable » aux yeux des autres détenus. Il suit une psychothérapie, incapable d'expliquer encore son ralliement insensé à une opération pour laquelle il n'était pas fait.

Les dettes, bien sûr. L'affolement devant la perspective d'une nouvelle expulsion de son logement, après la saisie de ses meubles par huissier. L'enfance ? Heureuse, dit-il, évoquant une famille « affectueuse et soudée ». Il a quitté l'école en classe de première et a paru trouver sa voie comme dessinateur dans une agence de publicité, où il est resté sept ans. Ses plus belles années. Celles où il rencontre Marie-Reine, contrôleuse à la RATP, dont il tombe « éperdument amoureux » et avec qui il a un enfant, aujourd'hui âgé de douze ans. Les ennuis ne débiteront qu'avec son licenciement économique, en 1992, et son incapacité à

retrouver un travail stable. Il perd pied, s'endette, n'a plus de logement, installe une caravane dans le jardin de ses parents, accepte puis abandonne très vite un travail de maître-chien, doute plus que jamais de lui-même, écrasé par la forte personnalité de sa compagne, qui le somme de trouver une solution à leurs problèmes financiers.

« Vous jugez trop violent le travail consistant à déloger le soir les sans-abri du métro », observe le procureur. Mais vous acceptez de porter une arme et de rejoindre vos camarades dans une véritable opération commando. Permettez que j'y voie une contradiction... » Oui. Le père, la cousine, les amis, les voisins... Tous, perplexes, « effarés », notent la contradiction.

## « UN BON SAMARITAIN »

Costaud, le cheveu en brosse, le zozotement léger et le geste un peu gauche, Bruno Devos (trente-cinq ans) est unanimement décrit comme une « bonne pâte », débonnaire et souriant. Et ses surnoms de « gros nounours » ou de « papa poule » correspondent assez bien à l'homme doux et un peu fruste assis dans le box. Enfance heureuse, là aussi, CAP d'ajusteur, marié à dix-neuf ans avec son amour de collègue, deux enfants, un emploi. Et puis, l'amorce de problèmes d'argent. Un pavillon vendu, un mauvais investissement dans une station-service, l'achat d'un mobile home, la perte de revenus suivant un accident de moto... L'impasse financière serait une explication facile, pour lui qui rêvait d'une attaque propre, facile et sans violence. « A la limite, avec des grenades lacrymogènes... »

Reste, au bout du banc, Daniel Penarrocha, le cheveu brun, le type

méditerranéen, comme son grand-père, réfugié politique espagnol. Un ami d'enfance de Raoul – leurs familles se connaissent – ; un ami plus récent de Bruno, près duquel il a installé son propre mobile home. Le « pivot » du trio. Sans doute est-il le plus dynamique et le plus entreprenant. Mais un voyou... Ses sœurs, beaux-frères, amis se récrient. Bon époux et bon père, assure-t-on, en mettant en avant ses valeurs morales et sa stabilité affective. « Adorable, serviable, conciliateur, le cœur sur la main, dépanneur quiconque : un clochard dans la rue, un ami dans le besoin... » Les deux « amis » confirment. Oui, malgré ses propres difficultés financières, Daniel Penarrocha, employé de gardiennage et père de deux enfants, ne refusait jamais de dépanner d'un billet ou d'un chèque. « Un bon Samaritain. »

Mais il est des mots un peu forts. Et le président Getty s'irrite, s'étonne : tout de même, ces trois-là ont attaqué un fourgon blindé ! Le psychiatre ne propose pas d'explication. Pas plus que les familles, solidaires, stupéfaites. Mais un jeune homme est là, qui enrage et qui souffre. Et fait face au trio, le regard douloureux. Il s'appelle Francis Veyne, travaille à la SNCF et a eu la malchance de croiser, ce matin de 1997, le trio infernal qui, pour couvrir sa fuite, répandit de l'essence dans un couloir avant d'y mettre le feu. Il fut brûlé à 35 %, arrêté pendant vingt et un mois, mutilé, greffé, sa sclérose en plaques se trouvant largement aggravée. Quelque chose à déclarer ?, lui demande le président. « Oui, dit-il avec gravité. Moi aussi, j'étais un gentil garçon. »

Annick Cojean

## L'instruction sur l'attentat du RER Saint-Michel est close

L'ENQUÊTE sur l'attentat, le 25 juillet 1995, à la station RER Saint-Michel à Paris, la plus meurtrière – 8 morts et 150 blessés – des actions terroristes attribuées au Groupe islamique armé (GIA) algérien, est terminée. Il s'agissait du dernier dossier de cette vague d'attentats, qui ont fait 10 morts et plus de 200 blessés entre juillet et octobre 1995, à être encore à l'instruction. Le juge Jean-François Ricard a convoqué, lundi 22 janvier, les victimes ou leur famille pour leur signifier la fin des investigations. Deux personnes sont poursuivies : Boualem Bensaid, présenté comme le « coordonnateur » des attentats, et Rachid Ramda, le « financier », incarcéré en Angleterre depuis 1995, qui fait l'objet depuis la semaine dernière d'un mandat d'arrêt international. Le parquet de Paris doit désormais prendre ses réquisitions avant le probable renvoi, par le juge Ricard, de ces islamistes devant la cour d'assises spéciale de Paris. La présidente de SOS-Attentats, Françoise Rudetzki, a indiqué que le dossier de Saint-Michel devrait être joint à ceux de la station Musée-d'Orsay et de la station Maison-Blanche pour un procès commun qui devrait avoir lieu « au plus tard fin 2001 ».

## Quatorze ans de prison pour tentative de meurtre sur un policier

LA COUR D'ASSISES des Yvelines a condamné, lundi 22 janvier, Lasaad Challouf, vingt-sept ans, à quatorze ans de réclusion criminelle pour tentative de meurtre sur un policier, le 27 octobre 1995, à Mantes-la-Jolie (Yvelines). Lionel Pereira-Garcia, trente-huit ans, membre de la brigade anti-criminalité (BAC) des Yvelines, avait été atteint au cou par une balle de 22 long rifle tirée depuis un balcon du quartier du Val-Fourré, situé à 175 mètres de distance, avec une carabine munie d'une lunette de visée et d'un silencieux, alors qu'il effectuait un contrôle d'identité (*Le Monde* daté 21-22 janvier). Lasaad Challouf, qui avait été arrêté deux ans plus tard, a toujours soutenu qu'il s'agissait d'un accident. L'avocat général, qui avait estimé, lui, que l'accusé avait trouvé ce soir-là « une belle occasion de tirer sur un policier », avait réclamé contre lui une peine de dix à treize ans de réclusion criminelle.

## La Cour européenne des droits de l'homme examine le cas Papon

MARDI 23 JANVIER, la Cour européenne des droits de l'homme devait se prononcer sur la demande d'examen en urgence de la requête de Maurice Papon, condamné en avril 1998 à dix ans de réclusion criminelle pour complicité de crime contre l'humanité. Incarcéré depuis une quinzaine de mois à la prison de la Santé, à Paris, l'ancien haut fonctionnaire du régime de Vichy, âgé de quatre-vingt-dix ans, conteste son maintien en détention, qu'il assimile à un traitement « inhumain et dégradant ». Les sept juges, qui se réuniront à huis clos, hors la présence des avocats, devaient également examiner la recevabilité d'une précédente plainte contre la France introduite en janvier 2000 par Maurice Papon à propos des conditions, jugées inéquitable, de son procès.

En marge d'un colloque à l'Assemblée nationale, Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a déclaré, lundi 22 janvier, que la libération de Maurice Papon « serait un très mauvais signal », à un moment « où les idées révisionnistes restent vives ». Elle « serait interprétée comme un signe de laxisme face à un comportement qui a été constamment cynique et procédurier », a estimé M<sup>me</sup> Voynet.

## DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : le juge d'instruction Benoît Lewandowski a rejeté, lundi 22 janvier, la demande de mise en liberté d'Emile Louis, mis en examen le 14 décembre pour « enlèvement et séquestration » dans l'affaire des disparues de l'Yonne. Le parquet avait requis le maintien en détention. Le juge des libertés et de la détention, Jean-Jacques Baizet, président du tribunal d'Auxerre, doit statuer mercredi.

■ **CONVOYEURS** : un homme de 23 ans, soupçonné d'avoir participé le 5 mai 2000 à l'attaque d'un fourgon de transport de fonds à Nanterre (Hauts-de-Seine), qui avait causé la mort d'un convoyeur, a été mis en examen et écroué vendredi 19 janvier. Par ailleurs, un convoyeur de fond de 28 ans s'est suicidé à l'intérieur d'un fourgon, lundi 22 janvier à Paris, avec son arme de service.

■ **HOMOPHOBIE** : le conseil des prud'hommes de Sète (Hérault) a condamné deux pharmaciennes de la ville à verser 80 000 francs de dommages et intérêts à l'une de leurs préparatrices, qui les poursuivait pour homophobie. L'employée, âgée de 32 ans, reprochait à ses employeuses de la harceler parce qu'elle était homosexuelle.

■ **POLICE** : près de 3 500 personnes ont défilé, lundi 22 janvier, à Narbonne (Aude), pour rendre hommage aux cinq policiers et gendarmes tués depuis un mois dans la région Languedoc-Roussillon. Cette marche silencieuse avait été organisée à l'appel de syndicats de policiers et des familles des victimes.

**PUBLICATIONS JUDICIAIRES**  
**Office Spécial de Publicité**  
47, rue Louis Blanc  
92984 LA DEFENSE Cedex  
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

**COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE**  
**EXTRAIT DES MINUTES**  
**SECRETARIAT-GREFFE**

Par arrêt définitif du 17 novembre 1999, la 5ème Chambre Correctionnelle de la Cour d'Appel d'Aix en Provence, a déclaré **DENTICO Lino**, né le 31 Mai 1961 à ALME BERGAMO (ITALIE) demeurant : 19 Via Locatelli BRAMBATE DI SOPRA BR ITALIE coupable de REPRODUCTION OU DIFFUSION NON AUTORISEE DE PROGRAMME, VIDEOGRAMME OU PHONOGRAMME, infraction prévue par les articles L.335-4 AL.1, L.212-3 AL.1, L.213-1 AL.2, L.215-1 AL.2, L.216-1 du Code propriété intellectuelle et réprimée par les articles L.335-4 AL.1, L.335-5 AL.1, L.335-6 du Code propriété intellectuelle. La condamné à 100.000 F d'amende ainsi que la confiscation des catalogues édités ; La Cour a en outre ordonné la publication de cet arrêt par extrait dans les journaux : Le Monde, Rock and Folk. Pour extrait conforme, délivré à Monsieur le Procureur Général, sur sa réquisition. P/LE PROCUREUR GENERAL. P/LE GREFFIER EN CHEF.

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE**

Par jugement contradictoire, rendu par le Tribunal Correctionnel - 31ème chambre correctionnelle - le 28 juin 2000, **COLOMBO Maurice** né le 14 mars 1930 à MONTROUGE, a été condamné à 2 amendes de 20000 Francs pour : EXECUTION DE TRAVAUX DE TERRASSEMENT A CIEL OUVERT SANS RESPECT DES REGLES DE SECURITE - BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - le 14 Juin 1999 - à PARIS, faits prévus par ART.L.263-2, ART.L.231-2 C.TRAVAIL. ART.64 A 79 DECRET 65-48 du 08/01/1965 et réprimés par ART.L.263-2, ART.L.263-6 AL.1 C.TRAVAIL. Le Tribunal a ordonné la publication du jugement par extrait, dans LE MONDE. Pour extrait conforme. n'y ayant appel. LE GREFFIER EN CHEF.



**➤ Découvrez comment  
réduire vos coûts de formation  
de plus de 60%  
(nous l'avons fait,  
nous pouvons vous aider).**

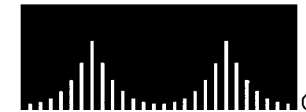
**Découvrez toutes les possibilités d'Internet sur [Cisco.fr](http://Cisco.fr)**

Aujourd'hui, il est indispensable de développer en permanence les compétences de vos collaborateurs. Mais avec tout le temps qu'ils passent hors du bureau, le coût de la formation traditionnelle peut s'avérer exorbitant. La solution ? La formation sur Internet. En éliminant les contraintes de déplacement et de temps, la

formation sur Internet permet d'apprendre plus vite à moindre coût. Cette formation à la demande permet à votre équipe de profiter de l'information dont elle a besoin au bon moment. Nous avons ainsi réduit nos coûts de formation de plus de 60%. Pour en savoir plus et découvrir comment Cisco peut vous aider, visitez [Cisco.fr](http://Cisco.fr)

**Retrouvez Cisco lors de "Tremplin e-business"**  
**Palais des Congrès de Paris, 22, 23 et 24 Janvier 2001 [www.tremplin-ebusiness.com](http://www.tremplin-ebusiness.com)**

**CISCO SYSTEMS**



CONSTRUISONS LA  
 GENERATION INTERNET<sup>SM</sup>



# Une étude chiffre à 6 milliards de francs les dégâts du naufrage de l'« Erika »

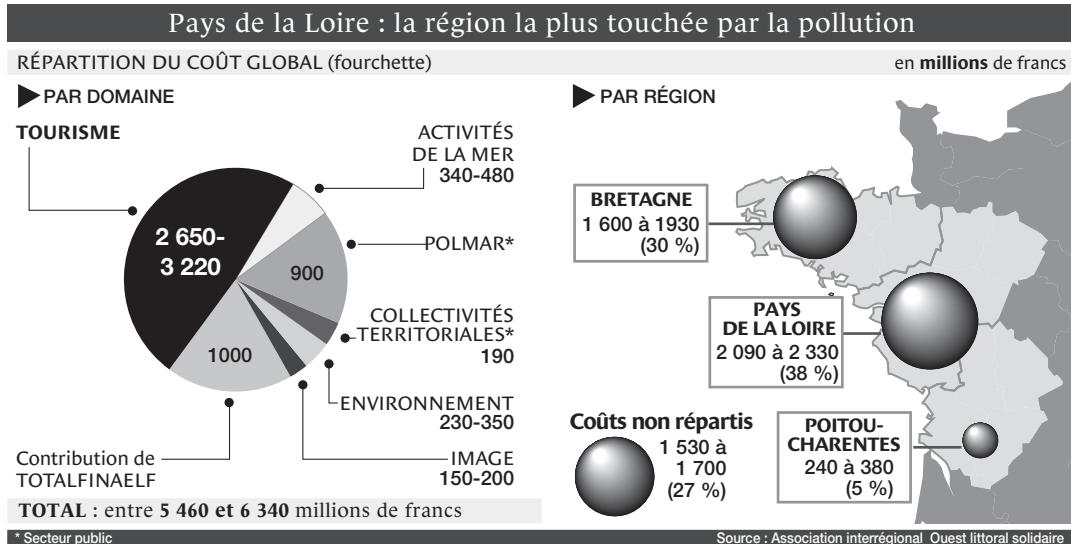
L'association Ouest littoral solidaire, qui réunit Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes, vient de rendre public un audit commandé à un cabinet indépendant. Les trois régions touchées par la pollution se tournent vers TotalFinaElf pour une indemnisation complète du préjudice

## NANTES

de notre correspondant

Le cabinet d'audit Mazars & Guérard a évalué le préjudice causé à l'Ouest par la marée noire de l'Erika entre 5,46 milliards et 6,34 milliards de francs, soit un chiffre moyen retenu de 6 milliards (915 millions d'euros). Dévoilé lundi 22 janvier 2001, à Nantes, par l'association Ouest littoral solidaire, qui avait commandité l'étude, ce chiffre donne la mesure des batailles qui s'annoncent. Pour dédommager les victimes, le Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fipol) a en effet plafonné son intervention à 1,2 milliard de francs, sur lequel il n'a déboursé, pour l'instant, que 50 millions. De son côté, le groupe TotalFinaElf a annoncé qu'il consacrerait 1 milliard de francs pour récupérer la cargaison, traiter les déchets et participer à la restauration du littoral et de l'image des côtes atlantiques.

Créée lorsqu'il a été constaté que les nappes de pétrole de l'Erika se répandaient sur 400 kilomètres de côtes, l'association Ouest littoral solidaire réunit les régions



de Bretagne, des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes, les départements et associations des maires du Finistère, du Morbihan, de Loire-Atlantique et de Vendée. Les conclusions de Mazars & Guérard, sixième cabinet d'audit français et spécialiste de l'évaluation des préjudices, qui a notamment travaillé au Koweït sur les conséquences de

la guerre du Golfe, donnent aux élus une première vision globale et détaillée de la situation.

Celle-ci est « fondée uniquement sur des données avérées, mesurables et opposables, et sur des hypothèses prudentes, ne pouvant être contestées comme fantaisistes », affirme Philippe Moutenet, qui a piloté l'audit. La question de l'environnement, qui exige des études à long terme, n'a donc été qu'esquissée, afin d'échapper à toute mise en cause. Le préjudice lié au tourisme, qui représente la moitié du coût total estimé, soit 3 milliards de francs, est ainsi calculé à 80 % sur les pertes d'activités constatées lors de la saison 2000 et 20 % sur des pertes attendues jusqu'en

2002. « Le lien de causalité entre la marée noire et la baisse de fréquentation est fortement établi », ajoute M. Moutenet. Mazars & Guérard réfute l'influence éventuelle de la météo, après avoir constaté que la pluviométrie et l'ensoleillement des années 1999 et 2000 ne sont pas atypiques. Le cabinet établi par contre, statistiques à l'appui, « une corrélation étroite » entre la période de forte médiatisation de la marée noire et celle des réservations. Non pour s'en prendre aux médias en calculant le préjudice qui leur serait imputable, comme l'a fait maladroitement le conseil économique et social des Pays de la Loire dans une précédente estimation, mais pour remonter à la source du dommage de la marée noire elle-même.

L'autre élément de preuve de ce lien de causalité pour Mazars & Guérard est le fait que la fréquentation touristique a connu, l'été dernier, une croissance très nette sur d'autres régions littorales comme l'Aquitaine ou le Languedoc.

Dans ce domaine touristique, la Bretagne et les Pays de la Loire ont subi un préjudice équivalent, constate l'audit, alors que les impacts de la marée noire ont été plus importants dans les Pays de la Loire. C'est dans cette région que l'Etat et les collectivités locales ont engagé 67 % des dépenses de nettoyage, chiffrées à 1,09 milliard de francs. A l'inverse, la Bretagne a plus souffert que les Pays de la Loire dans le domaine maritime, avec 55 % des 400 millions de francs de préjudice subis par la pêche en mer, la production de sel (lire ci-dessous), les cultures marines, la plaisance ou le mareyage.

François Fillon, président (RPR)

du conseil régional des Pays de la Loire et président de Ouest littoral solidaire, Josselin de Rohan, président (RPR) du conseil régional de Bretagne, et Jean-Pierre Raffarin, président (UDF) du conseil régional de Poitou-Charentes, se retournent désormais vers l'Etat, afin d'ajuster un tir qu'ils espèrent croisé contre la logique d'assurance du Fipol. « Nous savons que ce combat était truqué et perdu d'avance », résume M. Fillon. Notre étude va peser lourd dans nos déci-

« Total a prévu de dépenser 1 milliard de francs. Il n'y a que de lui que nous pouvons obtenir quelque chose, s'il le souhaite pour restaurer sa propre image »

sions d'engager ou non des actions en justice. Dans l'immédiat, nous demandons un rendez-vous au premier ministre afin d'examiner comment nos stratégies peuvent être communes pour aboutir à une indemnisation complète du préjudice. » Les élus des trois régions estiment que Lionel Jospin, lors de sa venue sur les côtes après le naufrage, avait lui-même inscrit son action dans cette recherche d'indemnisation totale du préjudice.

Entre les 6 milliards de francs détaillés par Mazars & Guérard et les sommes que TotalFinaElf et le Fipol ont annoncées, la différence approche 4 milliards. Il est donc probable que la pression va s'accroître sur le groupe pétrolier pour qu'il augmente sa contribution : « Nous savons qu'il sera très difficile d'obtenir du Fipol une rallonge quand on voit les difficultés déjà constatées avec eux. Total a par contre prévu de dépenser 1 milliard de francs sans y avoir été contraint par la justice. Il n'y a que de lui que nous pouvons obtenir quelque chose, s'il le souhaite pour restaurer sa propre image, et il en a largement les moyens », commente un proche du dossier, que les déboires rencontrés jusqu'ici en justice par les collectivités locales face au groupe pétrolier rendent circonspect sur un éventuel bras de fer juridique. Fortes de leur évaluation du préjudice, et de son ampleur, les régions de l'Ouest misent aujourd'hui sur le gouvernement et sur l'opinion publique pour faire bouger TotalFinaElf.

Dominique Luneau

## Pas de pollution « irréversible », selon le CESR de Bretagne

Le conseil économique et social régional (CESR) de Bretagne, réuni en assemblée lundi 22 janvier 2001, estime que le naufrage de l'Erika n'a pas entraîné de « catastrophe écologique », relativisant ainsi l'impact de la marée noire : selon l'assemblée de socioprofessionnels, il n'y a pas eu de pollution « irréversible » et « aucun habitat naturel significatif n'a été détruit ». Ce naufrage aura même permis « de mettre un frein à la paupérisation de l'administration en charge de la sécurité maritime ». Enfin, comme son homologue des Pays de la Loire, le CESR de Bretagne rend les médias responsables de la baisse de la fréquentation touristique. - (Corresp. rég.)

## Début du nettoyage de l'enrochement de Penbron

NANTES de notre correspondant

Laissé de côté en raison de sa complexité, le plus gros chantier de nettoyage des côtes souillées par l'Erika vient tout juste de commencer. L'enrochement de Penbron, qui protège sur 1 300 mètres la dune du même nom entre Le Croisic et La Turballe (Loire-Atlantique), était situé en première ligne de la marée noire. Le pétrole s'y est faufilé en grande quantité entre les pierres et y est resté, avec le risque de suinter lorsqu'il fait chaud ou de s'en décrocher pendant des grandes marées.

Le nettoyage de cette digue est vital pour les paludiers de Guérande et les conchyliculteurs du Croisic, restés sous la menace de cette réserve de polluants. L'opération, financée par l'Etat, est estimée à 32 millions de francs. Huit mille à neuf mille tonnes de blocs rocheux irrécupérables seront transportées à l'usine de traitement des déchets de Donges, vingt-quatre mille tonnes moins

tachées seront concassées dans une carrière voisine et y resteront, dix-sept mille tonnes seront nettoyées sur place. Près de soixante-dix mille tonnes de matériaux neufs seront acheminées pour renforcer la dune de Penbron, très exposée aux tempêtes.

L'objectif est d'avoir enlevé les matières polluées d'ici trois mois et si possible plus tôt puisque les paludiers espèrent effectuer en mars leur première prise d'eau de mer pour réalimenter les marais salants de Guérande. Empêchés de produire du sel l'an dernier, pas un d'entre eux n'envisage de revivre pareille chose cette année.

Il reste aussi à nettoyer l'entrée du « traict » du Croisic, encore tapissée de sédiments pollués. La difficulté consiste à ne pas rejeter de pétrole dans l'eau qui alimente les marais salants. Un premier appel d'offres est resté infructueux. Un second est en cours afin de trouver l'entreprise ayant le savoir-faire nécessaire.

D. L.



Pourquoi multiplier mes partenaires

alors qu'un seul suffit à combler nos attentes ?

impression ► copie ► scan ► fax

Une seule réponse : Kyocera Mita. Un acteur unique de solutions bureautiques numériques vous ouvre le champ des possibles. Pour chaque personne, pour un groupe de travail ou pour toute l'entreprise, en noir & blanc comme en couleurs, Kyocera Mita éclaircit votre horizon. Ses imprimantes laser Ecosys ont fait leurs preuves. Performances, économies, connectivité : rien à ajouter. Sa gamme de copieurs associe fiabilité maximale et qualité irréprochable. Scanners et fax complètent sa panoplie pour offrir le plus large des choix. Un seul fournisseur pour répondre précisément à toutes ses attentes ? Que demander de plus ?

KYOCERA MITA FRANCE - Tél. : 01 69 85 26 28 - www.kyocera.fr

KYOCERA CORPORATION - www.kyocera.co.jp  
KYOCERA MITA CORPORATION - www.kyoceramita.co.jp

The best solution.  
That's what I want.\*

KYOCERA  
mita

\* La meilleure solution. C'est ce que je veux.



# Santé : pour un nouveau contrat social

**N**OTRE système de soins est classé le meilleur du monde, d'après les critères de l'Organisation mondiale de la santé. Victoire, dira-t-on ? Pas vraiment, quand les inégalités d'accès aux soins, d'espérance de vie, loin de se résorber, continuent de s'accroître.

Les caisses dépensent aujourd'hui 100 milliards de francs de plus qu'en 1995 et, simultanément, des professionnels de santé dénoncent le rationnement des soins et se regroupent sous la bannière « *santé morte* ». On rembourse mal soins dentaires et optique ; la prévention, le dépistage des cancers, par exemple, restent le parent pauvre du système de soins : est-ce une fatalité quand 25 % des médicaments qu'on rembourse ont une efficacité jugée insuffisante ?

L'harmonisation des financements des hôpitaux publics et privés est encore attendue, et le cloisonnement entre l'hôpital et la médecine de ville a été encore renforcé, alors que le parcours médical d'un malade suit de moins en moins les itinéraires balisés.

Il n'est guère étonnant, dans ces conditions, que le citoyen, assuré social, professionnel ou financeur, n'y comprenne plus rien. Même les parlementaires ne sont guère plus éclairés. Ils votent désormais tous les ans l'enveloppe financière que notre pays va consacrer à la santé. Mais ils le font jusqu'à maintenant à l'aveugle, sans pouvoir se prononcer ni sur une politique de santé publique ni sur des priorités de soins. Ce débat annuel se réduit donc à voter un objectif de dépenses, le plus souvent dépassé à peine adopté. Il ne prépare pas l'avenir, alors que le progrès médical et le vieillissement de la population créent des besoins nouveaux.

Dans ce jeu de rôles, les caisses nationales d'assurance-maladie ne sont pas mieux loties. La présence en leur sein des acteurs sociaux devrait leur donner la légitimité et les moyens de porter une politique

ambitieuse de régulation du système de soins. On en est loin. Elles sont aujourd'hui chargées de faire respecter l'augmentation des honoraires des médecins et auxiliaires médicaux décidée par le gouvernement. Elles ne disposent pour cela que d'une arme, aussi redoutée qu'inefficace à l'usage : la variation du prix des actes.

Ce rôle de gendarme financier casse la dynamique des relations contractuelles entre les caisses et les professionnels qui voudraient réformer le système. Les caisses ont pris des initiatives pour atténuer la brutalité du dispositif qui, d'ailleurs, ne concerne que 20 % des dépenses. Et, même si elles ont

des dépenses de santé ne répond pas à une obsession comptable. C'est une démarche éthique et citoyenne dont l'objectif est la qualité des soins pour tous. Il n'est en effet sain pour personne — et surtout pas pour les assurés — que nous continuions à voir, mois après mois, année après année, le budget consacré à la santé gonfler démesurément sans qu'aucune amélioration sanitaire puisse être mesurée. Alors que tant de besoins, tant d'urgences, restent sans réponse, et que d'autres surgissent, liées au vieillissement de la population et aux progrès de la médecine.

Le nouveau contrat social que nous réclamons doit être fondé sur

**Vouloir maîtriser la croissance des dépenses de santé ne répond pas à une obsession comptable. C'est une démarche éthique et citoyenne dont l'objectif est la qualité des soins pour tous**

revalorisé certains actes pour améliorer la qualité des soins, on ne retiendra que la sanction qu'elles ont prise en baissant d'autres actes. En pure perte, puisque les dépenses continuent leur envol. Les positions les plus conservatrices en veront leur audience renforcée.

A l'évidence, une telle distribution des rôles ne fonctionne pas. Ni l'Etat, ni les parlementaires, ni les caisses, ni les professionnels ne peuvent remplir pleinement leur fonction. Il est donc temps de refonder les relations entre tous les acteurs, de passer entre eux un nouveau contrat pour conforter la confiance des Français dans leur système de soins. La croissance économique, qui a rendu possible le retour à l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale, en offre une occasion unique.

Vouloir maîtriser la croissance

la responsabilité retrouvée de chacun des acteurs. Les élus doivent pouvoir décider en toute connaissance de cause de la part de la richesse nationale que notre pays veut consacrer aux dépenses de santé. L'Etat doit être en mesure de garantir l'intérêt général en établissant les priorités de santé publique, les critères de qualité des soins et de répartition des professionnels et établissements sur le territoire pour en assurer l'accès à tous. Les caisses doivent avoir les moyens, notamment juridiques, de mettre en œuvre la politique ainsi définie.

Les professions récusent, pour la plupart, le caractère collectif des mesures tarifaires actuelles. Soit ! Nous sommes tout à fait disposés à examiner, sans faux-fuyant, comment y substituer une responsabilité plus individuelle des professionnels. Sur quels critères doit-elle

reposer ? Quelle conséquence peut-elle avoir sur le choix du lieu de leur installation, sur la nature des relations entre les professionnels et les caisses ?

Pour réussir, cette mission de régulation doit impérativement se fonder sur des conventions passées entre les caisses et les professionnels où chacun pourra assumer ses responsabilités dans une relation de confiance. La responsabilité des caisses est de veiller à ce que chaque franc dépensé le soit dans l'intérêt des assurés. Car, ne l'oublions pas, ce sont ses cotisations qui permettent à chacun d'entre nous de se soigner. La responsabilité des professionnels est de veiller à ce que leurs patients reçoivent les meilleurs soins. Ce n'est possible que dans le cadre d'une pratique maîtrisée : un acte ou une prescription superflus empêchent une meilleure prise en charge des soins réellement indispensables.

Les caisses d'assurance-maladie font aujourd'hui appel à la responsabilité de chacun, Etat, professionnels de santé, assurés sociaux, sans occulter la leur, bien entendu. C'est avec cette ambition qu'elles participeront à la réunion de tous les acteurs de la santé que le gouvernement organise le 25 janvier. Toutes les voies méritent d'être explorées dès lors qu'il s'agit de bâtir un système de santé efficient et évolutif, qui aura alors effectivement toutes les caractéristiques du meilleur système du monde.

**Jeanette Gros** est présidente de la Caisse centrale de mutualité sociale agricole (CCMSA).

**Marcel Ravoux** est président de la Caisse nationale d'assurance-maladie des professions indépendantes (CANAM).

**Jean-Marie Spaeth** est président de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

# L'idée de M<sup>me</sup> Tasca était bonne

par Jean Martin

**T**AXE d'un jour », titrait judicieusement *Le Monde* du 18 janvier à propos du projet de M<sup>me</sup> Tasca de faire payer une rémunération de propriété intellectuelle sur les mémoires d'ordinateur. « *Nécessité de demain* », pourrait-on ajouter, tant il est indispensable que toutes les formes de mémoires contribuent à la rémunération de la copie privée. A défaut, les distorsions de concurrence mineront le système. Les réseaux de communication, eux aussi, doivent concourir à faire remonter une rémunération de la création.

Les soubresauts de l'accouchement de la société de l'information n'en finissent pas. Le dernier en date est celui de la copie privée numérique, fruit des œuvres communes des techniques de communication et des contenus culturels.

La copie privée doit être traitée comme un droit fondamental, une liberté individuelle : c'est le progrès essentiel acquis grâce à l'évolution des techniques vers l'individualisation et la possession des outils de reproduction personnels.

La copie privée est un instrument de libération. Le législateur l'a consacrée comme valeur d'utilité sociale depuis longtemps. Exception au droit de l'auteur, elle est une servitude d'intérêt général. La future loi sur la société d'information ne peut que la consacrer comme principe essentiel. Mais lorsque la servitude d'intérêt général porte atteinte à des intérêts légitimes reconnus, le principe tout aussi essentiel du droit à une compensation doit être appliqué : la copie privée, se multipliant, ne peut plus être gratuite.

A oublier ce nécessaire équilibre entre les libertés, les pouvoirs publics successifs ont provoqué des dégâts bien supérieurs à ceux d'une tempête. Vingt années de retard concernant la photocopie, privée ou non, ont coûté une dizaine de milliards aux éditeurs de la presse et du livre. Dix années d'inaction concernant la copie analogique audiovisuelle et sonore ont aussi coûté des milliards aux auteurs compositeurs, artistes interprètes, producteurs audiovisuels et de phonogrammes, jusqu'à ce que soit votée la loi de 1985 instaurant la rémunération pour copie privée sur support magnétique.

La copie privée numérique devrait-elle faire exception ? Le droit de copie privée et le droit à une juste rémunération en contrepartie sont plus que jamais justifiés et légitimes. Le vol et le parasitisme du travail et de l'investissement d'autrui constituent-ils des valeurs fondatrices d'une société, fût-elle la société de l'information ? Les quelques cyber-dealers de la création dans les cours de récréation sont loin d'être isolés. Ils sont rejoints par le grand nombre pour qui copier n'est pas tricher, mais jouer.

Seule la valeur émotionnelle de la création est reconnue ; sa valeur économique est, au mieux, ignorée. La libre appropriation de la création devient alors légitime. Payer sa place de cinéma est pourtant considéré comme normal. Pour regarder un programme télévisuel, le prix à payer — supporter le bombardement publicitaire sur les chaînes dites gratuites ou le coût de l'abonnement, pour les chaînes payantes — ne fait pas problème.

Le paradoxe ne semble pas heurter : exigence de la gratuité pour s'approprier des œuvres par reproduction mais acceptation du caractère payant pour le simple visionnage !

Les bénéficiaires de cette « culture » du parasitisme des contenus sont aujourd'hui les opérateurs de réseaux de télécommunications et les fabricants de matériel et de logiciels. Chaque « clic » rapporte aux opérateurs de réseaux. Aux producteurs de contenu, il coûte. Le développement de la multitude des pièges à contenus, fixes et de plus en plus portables (baladeurs, assistants personnels stockant de la musique, de l'audiovisuel et des livres), s'effectue ainsi sur un artefact dont tous les acteurs des indus-

tries culturelles sont les victimes.

L'intervention régulatrice des pouvoirs publics s'impose. La perception directe auprès de chaque consommateur de contenus étant économiquement irréaliste, l'ensemble des bénéficiaires de la chaîne du matériel, donc des outils de reproduction et de stockage des contenus, doivent être appelés à faire remonter les recettes de la création asséchées par les copies privées numériques.

Tout « piège à contenus » devrait se trouver assujéti, sauf à créer des distorsions injustifiées entre les différents vecteurs et supports numériques.

L'initiative envisagée par la ministre de la culture de généraliser la rémunération de la copie privée avait donc une fonction de régulation et de régularisation. Comment, en effet, justifier d'une part l'assujettissement des CD ou DVD, et de l'autre l'exonération des mémoires d'ordinateurs, lesquelles peuvent aussi bien servir dans un lecteur fixe ou mobile, pour reproduire de la musique, de l'audiovisuel, de la presse ou des livres ?

La brutalité de la réaction des industries du matériel révèle une curieuse sélectivité dans la conception de la propriété intellectuelle : la création des contenus ne mériterait pas de régulation ; en revanche, les matériels,

**L'initiative envisagée par la ministre de la culture de généraliser la rémunération de la copie privée avait une fonction de régulation et de régularisation**

d'ailleurs composés à 70 % de droits de propriété intellectuelle (brevets, logiciels, savoir-faire), doivent, eux, faire l'objet d'une protection drastique, et toute reproduction privée doit être vigoureusement poursuivie et condamnée.

Peut-il y avoir une économie durable du matériel s'il y a appauvrissement de l'économie des contenus ?

La fécondation de la société de l'information ne résultera pas de l'opposition entre contenu et matériel, entre ministère de la culture et secrétariat d'Etat à l'industrie, mais dans leur convergence. Stimuler la production des contenus contribue au développement des outils — matériel d'accès et de circulation.

Il ne serait dès lors pas choquant que les opérateurs de réseaux, qui sont aussi les bénéficiaires de cette économie de flux, participent eux aussi au dispositif de remontée de la rémunération des contenus. L'élargissement de l'assiette ainsi réalisé, en répartissant le poids de cette rémunération, éviterait une surcharge sectorielle et écarterait le risque de freinage qui résulterait d'une augmentation des prix craint par l'industrie de l'informatique.

Ainsi diluée, la rémunération de la création serait prise en charge de façon plus indolore par le consommateur, qui reste, et doit rester, le redevable final. Redevable et non pas contribuable puisqu'il ne s'agit pas d'une taxe mais de la rémunération d'un droit d'usage d'une propriété privée, fût-elle intellectuelle.

L'économie de l'information ne peut faire l'économie des droits. Cette nécessaire modernisation des circuits de la rémunération de la création accroît le rôle de la gestion collective, qui doit se moderniser afin d'en renforcer l'efficacité, la transparence et donc la légitimité.

**Jean Martin** est avocat, chargé d'enseignement à l'université Paris-Dauphine.

# Dialoguer, construire, reconstruire

**G**RENELLE de la santé, malaise des professionnels et quinquennat : curieux amalgame pour une expression commune des présidents de cinq organisations syndicales représentatives de professions de santé qui, ensemble, constituent l'essentiel de l'offre de soins primaires ambulatoires en France.

Si l'on peut entrevoir quelques liaisons entre l'ouverture au dialogue programmée pour le 25 janvier et un nécessaire apaisement en période électorale, pourquoi faisons-nous référence au quinquennat dans lequel notre pays vient de basculer ?

Conçu pour mettre fin aux difficultés de la cohabitation, présenté aux Français comme accélérateur du « pouls » ou de la « respiration » de notre démocratie, le quinquennat risque d'introduire une certaine difficulté pour conduire les réformes qui nécessitent du temps. Car, pour le dialogue social, qu'il est court le temps quand il manque deux années sur sept.

Qu'il est court le temps quand il faut, dans les mêmes cinq années, concevoir, convaincre, faire voter, mettre en œuvre, voir pousser puis recueillir les fruits de son travail avant de se remettre en campagne.

La politique est ce qu'elle est, son rythme vient de changer. L'époque n'est plus où le temps de la campagne était celui du verbe et où l'élaboration de réformes ne pouvait que suivre l'élection. Les parlementaires ont choisi d'accélérer la vie de la démocratie, dont acte. Le pouvoir politique doit, dès à présent, en assumer les conséquences, à moins d'être réduit, pressé par le temps, à ne mener pour toute réforme, qu'une succession de bricolages comme les fameux et tant décriés mécanismes de la « *maîtrise des dépenses de santé* » que notre secteur vient de connaître ces cinq dernières années.

Nous avons salué l'initiative de M<sup>me</sup> Guigou d'inviter tous les acteurs à une rencontre, rue de Grenelle, tant notre secteur a besoin de dialogue, et tant les professionnels de santé libéraux, victimes de campagnes de dénigrement, ont besoin de reconnaissances

ce, mais nous serons des interlocuteurs exigeants. En insistant sur le nouveau rythme de notre démocratie, nous intervenons en syndicalistes responsables. Nos organisations ont signé des conventions et proposé des innovations dont certaines, à force d'opiniâtreté, ont pu aboutir et dont d'autres ont été retardées. Mais à chaque fois, nous avons dû composer avec un tempo législatif, réglementaire ou administratif toujours trop lent pour un professionnel libéral. Ce sont bien souvent trois années qui séparent l'entrée en négociation et la mise en œuvre effective d'une mesure, dès qu'elle nécessite quelques changements profonds.

**Il y a urgence à reconsidérer les bases mêmes de la relation entre les professionnels de santé libéraux et notre pays**

Le plus récent exemple concerne la couverture médicale universelle (CMU), formidable avancée pour nombre de Français, mais formidable pagaille pour le professionnel en ce qui concerne la gestion de la dispense d'avance de frais. Faut-il parler du déploiement de Sesam-Vitale ? Ne devrions-nous pas être déjà à l'heure de Vitale II, ne devrions-nous pas utiliser ce « *sésame* » dans tous les accès aux soins et d'abord dans les hôpitaux publics ? Doit-on évoquer l'état des réalisations de ce qui n'est pourtant qu'une expérience de coordination ou de réseaux dans le dispositif Soubie ?

Le temps, le temps... Le temps qui nous manque, mais aussi le temps qui va manquer aux responsables politiques s'ils n'anticipent pas la construction du futur dès le temps de la campagne. M<sup>me</sup> Guigou ouvre le dialogue, il faut certes dialoguer pour apaiser, mais il faut

dès aujourd'hui construire et, en ce qui concerne le secteur libéral et ambulatoire des soins en France, dès aujourd'hui il faut reconstruire.

Les professionnels de santé, tous les professionnels libéraux expriment leur malaise. Chacun sur son mode ou avec son type d'action, comme la récente semaine dite « *santé morte* ». Mais considérer ces disparités comme le signe d'une absence de revendication fondamentale serait la pire des erreurs de diagnostic. Depuis trente ans, les professions de santé libérales inscrivent leur relation « *réglementaire* » avec le patient au travers de conventions déterminant les tarifs des actes remboursés par l'assurance maladie. Cela et seulement cela. Mais en trente ans, le monde a changé, les attentes ont changé et cet engagement de base n'a pas varié.

Année après année et sans rénovation de ce contrat social qu'est le système conventionnel, des missions de service publique ont été implicitement confiées aux professions de santé : gestion administrative du dispositif de remboursement et son corollaire, l'indispensable informatisation, tri médical entre le remboursable et le moins ou pas remboursable, implication économique du professionnel, coordination des différents acteurs autour du patient, évaluation des pratiques, garantie de soins 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sur l'ensemble du territoire, y compris les zones les plus reculées de nos campagnes ou les banlieues difficiles...

Et pendant que ces charges nouvelles, non négociées car issues de la loi ou brutalement imposées par ordonnances, venaient alourdir notre exercice, la base même du contrat social qu'est la convention tarifaire perdait son sens.

De fait, aujourd'hui, quel que soit l'état de la convention, le remboursement des soins est devenu, et on ne peut que s'en féliciter, un droit universel. Qu'il existe une convention, ou qu'il n'en existe plus, qu'il existe un règlement conventionnel minimal ou qu'il n'en existe pas, le patient français est assuré de son remboursement et le professionnel voit son tarif déterminé par la loi.



## Servir à quelque chose par Bertrand Poirot-Delpech de l'Académie française

C'EST UNE MANIE, chez les Français, de se chamailler autour de questions dont la réponse leur échappe. Une occasion, pour les belles âmes assermentées, de se donner plus d'importance que ne leur en accorde le suffrage, et de rivaliser d'équité ou de cœur avec la concurrence.

Maurice Papon n'aura cessé de provoquer ce genre de querelles d'école. Lors de son procès, déjà, tandis qu'étaient épuisés les recours contre sa tenue, que des plaintes avaient été validées, une juridiction choisie, des jurés populaires tirés au sort, il s'est trouvé des journaux pour réclamer son ajournement, comme pour vérifier que le pouvoir médiatique avait les moyens de tenir le judiciaire en échec. Le verdict une fois rendu, le pourvoi rejeté, les commentaires, en principe interdits, ont repris de plus belle sur le montant de la peine.

La même intrusion de l'opinion se reproduit à propos d'une éventuelle grâce médicale venant de l'Elysée. Les justiciers amateurs font assaut de suggestions contraires, puisées aux motifs les plus flatteurs pour leur ego. Paroles verbales ! Et d'autant moins fondées que la décision ne dépend plus, cette fois, que d'une conscience solitaire ; sans même le secours des sondages, s'il s'en publiait. Rien ne serait pire que de paraître subir de telles pressions ; et rien ne prouve, connaissant la schizophrénie nationale, que la clémence ne serait pas encouragée et refusée à la fois par la même majorité de sondés - plus inconséquents que tous les chœurs antiques.

Tout a été dit sur les nobles raisons qu'aurait la République de manifester au vieillard de la Santé la compassion dont l'Etat qu'il servait était peu prodigue avec ses détenus de 1943. Passons sur l'indécence qu'il y a, après les infamies commises à Mérignac, à accuser la France d'aujourd'hui, devant l'Europe, de traitements « dégradants ». Plus convaincante, et moins évoquée : la grâce offerte naguère, par de Gaulle en personne, au général allemand Oberg, suprême donneur d'ordres sans qui Vichy, on peut l'espérer, n'aurait pas perdu l'honneur, en jetant des enfants dans les trains de Drancy, sans même un biberon d'eau tiède...

L'élargissement « avant qu'il ne soit trop tard » paraît avoir des chances de se produire, et d'emporter l'adhésion. Pour peu toutefois, cette adhésion, que deux conditions soient remplies. L'une est que les ayants droit des victimes, à défaut de consentir à la grâce - ce n'est pas leur rôle -, ou qu'un pardon leur soit demandé - six mois de procès n'ont pas arraché l'ombre d'un remords -, reçoivent les dédommagements que l'audience civile n'a pu leur obtenir du fait que le condamné s'était habilement rendu insolvable.

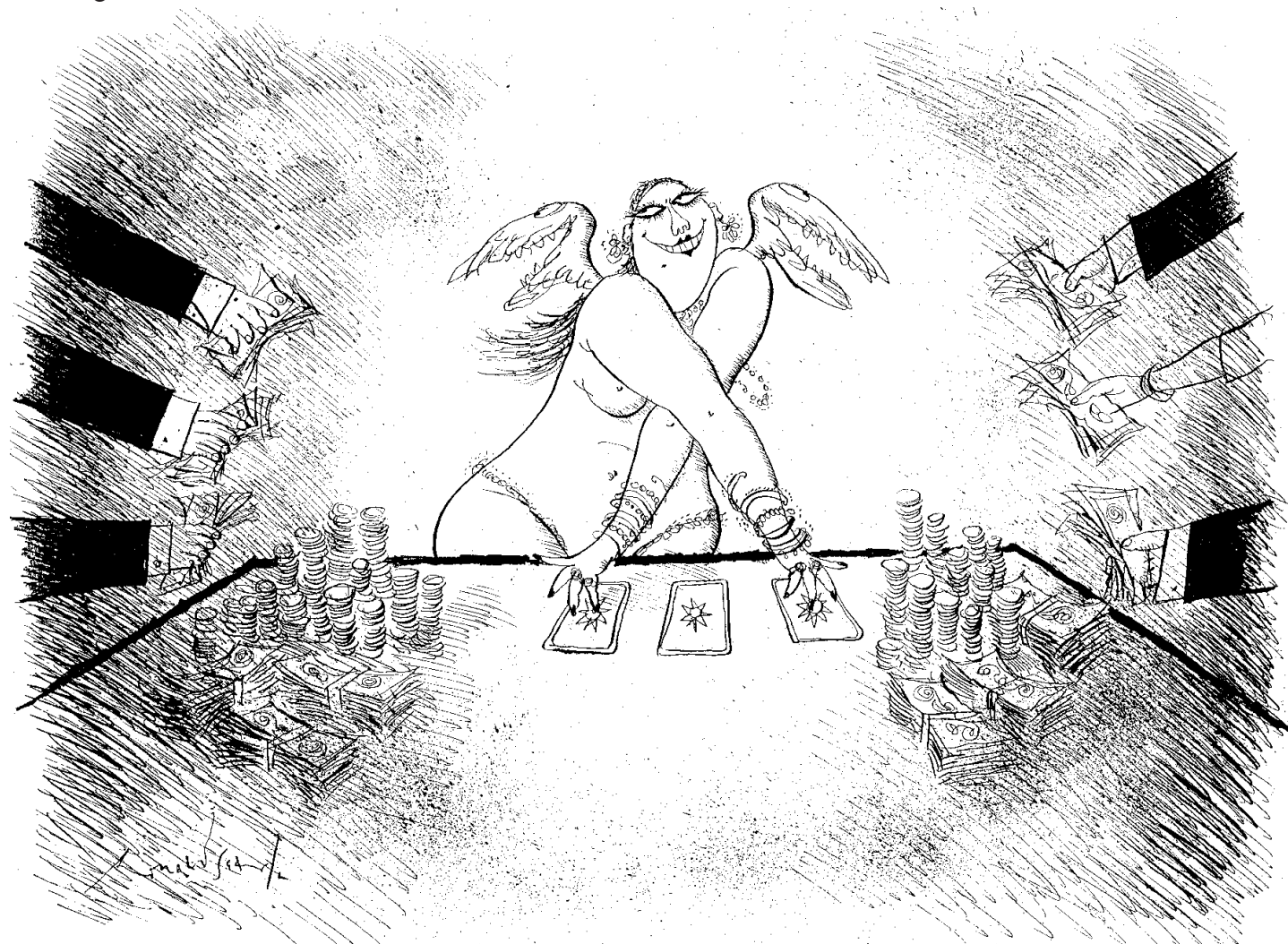
L'autre condition serait d'empêcher que la mesure d'ordre humanitaire ne soit travestie en absolutisme sur le fond. Les défenseurs sont coutumiers de ces sollicitations. Je me souviens, comme d'une insulte à la justice, d'une libération médicale décidée en 1958 par le tribunal militaire de Reuilly. Pour cause de... pellicules dans les cheveux, M<sup>e</sup> Tixier-Vignancour

avait sorti de clinique, puis aidé à fuir, alors qu'il s'était porté garant du contraire, l'auteur d'un attentat au bazooka contre le général Salan, prélude aux divers putschs d'Alger. Après quoi, le grondant ténor du barreau avait parlé de « non-lieu », non sans avoir fait évacuer plusieurs journalistes du prétoire, pour défaut de patriotisme.

Ayant eu gain de cause au nom de l'âge de son client, il ne serait pas impossible, ni déplacé de son point de vue, que la défense de l'ancien secrétaire général de Gironde, poussée ou non par son orgueilleux client, tente de donner à la grâce intervenue, aux yeux de l'Histoire, la portée de l'acquiescement plaidé en vain à Bordeaux. Il ne resterait plus aux descendants des raflés qu'à pleurer leurs morts jeunes et vieux, désormais disparus sans raison reconnue, pour... « faute à pas d'chance », rayés de la planète une deuxième fois. Et sans même un endroit où verser leurs larmes puisque, comme par un aveu torve, on a effacé les traces du forfait, à Mériadek comme à Mérignac.

Il n'existe sans doute qu'une manière d'éviter un tel déni de justice : que la mesure soit prise en faveur de TOUS les condamnés octogénaires des prisons françaises, sauf cas dangereux s'il s'en trouve. Ainsi la compassion garderait-elle à coup sûr son sens général, indéformable. Et l'ancien préfet, accompagné d'autres libérés moins glorieux, rentré dans le rang dont il aimait tant se distinguer, aurait enfin l'occasion, dont il s'est dit hanté à l'audience, de « servir à quelque chose ».

## L'Ange de la Bourse par Ronald Searle



## Les ruptures nécessaires de Lionel Jospin

*Suite de la première page*

Pour M. Jospin, il s'y ajoute une autre difficulté : il est, d'une certaine manière, le sortant. C'est lui qui aura gouverné la France pendant cinq ans, face à un président qui fait figure de challenger, puisque la dissolution manquée l'a privé d'une grande part de son pouvoir.

Dans les mois qui viennent, le premier ministre sera confronté à une question simple et terriblement complexe à la fois : comment créer du désir de lui. En 2002, il ne peut s'agir de continuer avec M. Jospin, mais de re-partir avec lui. Pour cela il doit rompre, et c'est à une triple rupture que le chef du gouvernement va s'atteler. Rupture dans la fonction, rupture dans le discours, rupture dans l'image de l'homme Jospin.

La première pose aussitôt la question de sa place à Matignon et explique que l'on s'interroge autour de lui sur la question de savoir s'il doit être, en 2002, premier ministre et candidat, comme deux de ses malheureux prédécesseurs, Jacques Chirac en 1988, Edouard Balladur en 1995. M. Jospin est convaincu qu'il devra trou-

ver le moyen de sortir du carcan institutionnel dans lequel la cohabitation l'enferme, de quitter ce tête-à-tête hiérarchisé et contraignant avec le président de la République, pour retrouver la liberté de ton et d'attitude qu'impose une campagne.

Cette nécessité amène un certain nombre de ses proches à réfléchir à un départ anticipé de Matignon, qui présente l'inconvénient majeur de redonner au président, même pour quelques semaines, le choix d'un premier ministre. Dans une version atténuée, d'autres réfléchissent à une sorte de « mise en retrait », qui se traduirait par la désignation d'un premier ministre par intérim, comme cela se fait traditionnellement en période de vacances. La fonction échoit alors au premier des ministres dans l'ordre protocolaire, à savoir, dans le cas d'espèce, celui de l'économie et des finances, Laurent Fabius. Cette hypothèse, outre qu'elle ne rend pas la main à M. Chirac, a de plus l'avantage, en cas de victoire de M. Jospin, de ne pas porter atteinte à sa liberté de choisir son nouveau premier ministre.

La deuxième rupture porte sur son discours et son programme. Son entourage est convaincu qu'avec une présidentielle précédant les législatives « on ne pourra pas se satisfaire d'un bilan ». M. Jospin doit à la fois surprendre et jeter des ponts entre l'avant et l'après-2002. A ce titre, l'intérêt qu'il manifeste soudainement

pour la décentralisation est très révélateur. Il semble que le premier ministre a enfin trouvé sa propre clé d'entrée sur un terrain qui lui paraissait, jusque-là, hostile et miné.

Cette clé est celle qui va lui permettre, dans les premiers mois de 2002, de dessiner et de porter une profonde réforme de l'ensemble des institutions de la V<sup>e</sup> République. De réunir, sous un même label de « refondation républicaine », les acquis de 1997-2002 - la parité, le quinquennat, les restrictions au cumul des mandats, et, bien sûr, la Corse - avec les engagements pour l'après-2002 : l'expérimentation, la réforme des modes de scrutin, celle de la fiscalité locale, de l'Etat, de l'organisation des territoires, autant de sujets que la cohabitation empêche de mener à terme.

### INSTITUTIONS NOUVELLES

Il ne serait d'ailleurs pas surprenant que le gouvernement dépose au Parlement, début 2002, un certain nombre de projets de loi en ce sens qui, symboliquement, seraient adoptés en première lecture à l'Assemblée nationale juste avant les législatives. Des résultats législatifs et, surtout, présidentiel dépendrait donc l'avenir immédiat de ces réformes. Faute d'homme neuf, on aura des institutions nouvelles.

La dernière rupture est beaucoup plus personnelle. C'est celle de la perception de l'homme Jospin. A Matignon, on n'a pas

manqué de noter l'arrivée, dans le vocabulaire de Jacques Chirac, des mots exprimant la « douceur » - « une France forte et douce », a-t-il souhaité en Corrèze. Un concept qui se retrouve aujourd'hui dans toutes les études qualitatives sur les aspirations de l'opinion, qui a déjà inspiré la mode et la décoration et qui semble devoir faire son entrée en politique. Sur ce registre, le premier ministre accuse un retard certain sur le président. Le quotidien de Matignon, les polémiques quasi hebdomadaires à l'Assemblée nationale ne contribuent guère à forger une image « douce » de M. Jospin.

Le premier ministre s'est donc concocté, pour 2001, un programme très chargé de visites sur le terrain, qui a commencé en Barbour au cœur des forêts lorraines, les pieds dans l'eau de la Vilaine, ou sur le pavé parisien en compagnie de Bertrand Delanoë. La parité, sur laquelle le premier ministre communique avec constance, est à cet égard un des éléments essentiels de sa panoplie de candidat. On devrait voir plus souvent aussi, comme ce fut le cas à Paris, M. Jospin en compagnie de son épouse, Sylviane.

Autant d'occasions de rencontres à la recherche des yeux miroir de l'opinion, à la quête de cette réassurance nécessaire aux grands fauves politiques, comme celle qui a fait dire récemment à M. Jospin : « Tu sais, les gens m'aiment bien. »

Pascale Robert-Diard

## Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

## Le scandale et la vertu

Il fut un temps où la corruption faisait scandale et était désignée comme telle. De nos jours, elle n'est plus qu'une affaire parmi tant d'autres. Des scandales aux affaires, de l'indignation devant la révélation de comportements indignes de la République à la chronique répétitive et désabusée de feuilletons interminables, ce glissement sémantique en dit plus que de longs discours sur notre lassitude démocratique. Non seulement nous ne nous indignons plus, mais il est fréquent de s'entendre dire que cette indignation serait mauvaise conseillère. Mieux vaudrait faire silence et laisser justice passer. Comme si les faits mis au jour, de plus en plus stupéfiants, les montants de plus en plus farmineux, les habitudes de plus en plus répandues, n'appelaient aucun commentaire politique, aucune réflexion sur notre vie publique, aucun débat.

De l'affaire Dumas aux affaires parisiennes, des lycées d'Ile-de-France au dernier venu - l'Angolagate (lire pages 10-11) -, pour ne s'en tenir qu'aux affaires en cours, ce que nous avons appris n'est pourtant pas banal. Il y a moins de trente ans, les diatribes du François Mitterrand de l'Union de la gauche contre « l'argent qui corrompt » avaient sciemment installé l'image d'une gauche morale face à une droite védale. Dans un deuxième temps, la cascade d'affaires de financements illicites des partis avait brisé cette illusion en révélant des arrangements avec la loi équitablement partagés, de droite à gauche. Mais l'hon-

neur semblait encore sauf : la loi avait certes été violée, mais, nous assurerait-on, au nom d'un intérêt collectif, celui d'un parti, et avec le souci d'éviter tout enrichissement personnel occulte. C'est cette ultime illusion-là qui est en train de s'effondrer sous nos yeux : multiples comptes en Suisse non déclarés au fisc, circulation générale d'importantes sommes d'argent liquide à l'origine douteuse, cadeaux somptueux, mélange des genres généralisés, confusion des relations amicales et du bien public, gains privés à l'abri de réseaux étatiques et politiques, etc. Le tout agrémenté d'un sentiment d'impunité, tant parfois les comportements révélés semblent si peu dissimulés.

Gauche et droite sont toutes deux atteintes, et elles sont muettes. Les premiers conseils des ministres des gouvernements Juppé (1995), puis Jospin (1997), furent marqués par des pétitions de principe post-électorales sur la vertu républicaine. Les uns et les autres ne semblent plus rien avoir à dire, partagés entre solidarités et inquiétudes, calculs et précautions. Se contenter de dire que la justice doit faire son travail et s'abriter derrière ledit travail, c'est d'une certaine manière abdiquer : renoncer à la pertinence et à l'efficacité de la politique. La justice se contente de sanctionner des délits individuels. Elle n'est pas chargée d'énoncer des vérités collectives et encore moins d'y répondre politiquement. Or la vérité, aujourd'hui étalée sous nos yeux, c'est que la corruption est devenue banale en France.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE  
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint  
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel  
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferracci, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet  
Directeur artistique : Dominique Royonnet  
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment  
Rédacteurs en chef : Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ; Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ; Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jaraud (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)  
Rédacteur en chef technique : Eric Azan  
Médiateur : Robert Solé  
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg  
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre  
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président  
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)  
Le Monde est édité par la SA LE MONDE  
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.  
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

## IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

### La grippe frappe les Communes

LE PARLEMENT britannique reprend aujourd'hui ses travaux dans une atmosphère assez confuse. Le gouvernement n'a pas encore pris position sur le nouveau programme de réarmement ni sur le rappel de réservistes. Beaucoup de députés attendent, par ailleurs, avec impatience une définition claire des intentions du cabinet Attlee en matière de politique étrangère. Le premier ministre se représente devant les Communes avec une équipe légèrement renforcée, bien que le remaniement soit loin de satisfaire tous les milieux. A droite comme à gauche, on regrette notamment que M. Bevin soit maintenu au Foreign Office en dépit de son mauvais état de santé. Les rumeurs de coalition ont été démenties d'une façon très nette du côté travailliste. Du côté conservateur, toutes les difficultés sont d'ailleurs loin d'être aplanies. Pour

les Tories, M. Churchill devrait prendre la tête d'une telle combinaison, ce que le Labour Party pourrait difficilement admettre. Au surplus, de nombreux conservateurs sont persuadés qu'ils peuvent bientôt occuper le pouvoir à eux seuls.

M. Churchill va sans aucun doute déclencher une première offensive contre le gouvernement en demandant une session secrète pour discuter le programme militaire. Lors du dernier vote sur ce sujet, il s'en est fallu d'une voix que M. Attlee ne fût battu. Mais, pour l'instant, le danger le plus sérieux tient beaucoup moins à la faiblesse de la majorité qu'aux effets de l'épidémie de grippe, qui pourraient d'une façon imprévue renverser le rapport des forces à la Chambre des communes.

Jean Wetz  
(24 janvier 1951.)

## Le Monde sur tous les supports

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE  
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)  
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60  
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78



**PME** Le député PS Jean-Marie Bockel devait remettre, mardi 23 janvier, à Lionel Jospin son rapport « sur la simplification de la création d'entreprise ». ● **IL PROPOSE** douze

mesures de simplification administrative, de stimulation financière, de réformes statutaires qui se veulent opérationnelles. ● **MATIGNON** devrait adopter rapidement deux

d'entre elles : la création d'un « chèque premier emploi » pour faciliter l'embauche du premier salarié, et la mise en ligne de toutes les formalités de création d'une entreprise.

● **L'OBJECTIF** du rapport Bockel n'est pas seulement de stimuler les créateurs d'entreprises mais de leur aider à générer 500 000 emplois d'ici trois ans. ● **LE NOMBRE** de créations

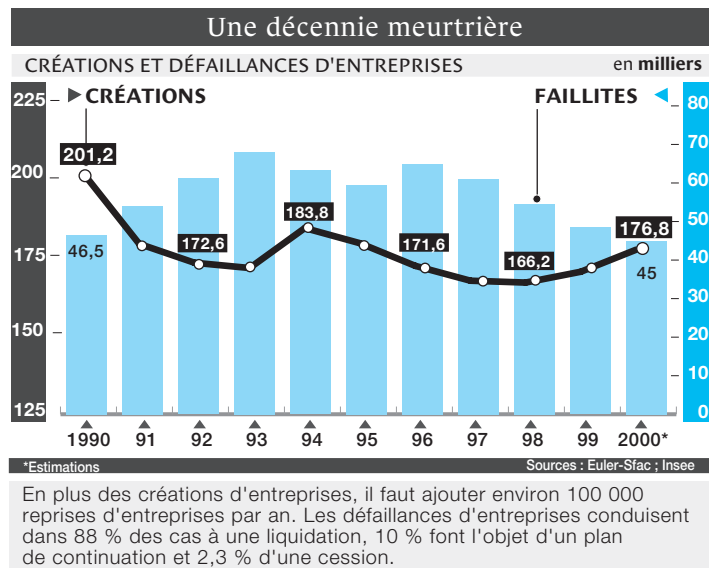
d'entreprises est à nouveau en croissance depuis deux ans, mais la France demeure à un niveau historiquement bas, avec 177 000 entreprises nouvelles lancées en 2000.

## Les jeunes entreprises hésitent encore à créer des emplois

Le rapport du député PS Jean-Marie Bockel, remis mardi à Lionel Jospin, préconise la mise en place d'un « chèque premier emploi ». Il propose un catalogue de douze mesures destinées à faciliter la création de 500 000 postes dans les trois ans

« C'EST PASSIONNANT. Mais on travaille dur. On en bave tous les jours... » Gilles Reguillon a lancé son entreprise voici tout juste un an. Hurrycat produit des fourches et des tiges de selle de vélos d'une technologie innovante, elle emploie 8 personnes et fait travailler une trentaine de sous-traitants dans la vallée du Rhône. Un parcours exemplaire pour cet ingénieur lyonnais de trente-cinq ans : il a eu le soutien de son ancien employeur, le groupe d'électroménager SEB - qui a accepté de le « licencier » pour lui permettre de se lancer -, de l'Anvar, qui a facilité le développement de ses deux brevets, de la Banque de développement des PME (BDPME). Il compte déjà une palette de clients prestigieux, de Renault Sport à Décathlon. Pourtant, « je galère encore », lâche M. Reguillon.

La création d'entreprise reste un parcours du combattant en France. C'est en pensant à tous les Gilles Reguillon de l'Hexagone que Jean-Marie Bockel, député PS et maire de Mulhouse, a rédigé le rapport « sur la simplification de la création d'entreprise, de la vie des créateurs et de la gestion de leurs entreprises » qu'il devait remettre, mardi 23 janvier, au premier ministre Lionel Jospin. Objectif affiché : « mettre le créateur au centre d'un dispositif qui lui serait dédié et non l'inverse. » Constatant que « beaucoup d'écrits ont été publiés sur ce sujet », le député alsacien, l'un des piliers de la mouvance libérale du PS, a voulu se concentrer sur douze mesures, opérationnelles rapi-



dement « sous réserve qu'existe la volonté politique », prévient-il. Rien de révolutionnaire : un cocktail de simplifications administratives, d'allègements fiscaux, de réformes statutaires, de stimulations financières (lire ci-contre), qui annonce surtout d'après négociations à venir. Car le rapport Bockel est aussi, en creux, un catalogue des pesanteurs administratives, syndicales et politiques...

### 1 200 VARIÉTÉS D'AIDES

Il existe en France, observe le député, un arsenal de « plus de 1 200 variétés d'aides ou subventions d'origine européenne, nationale ou locale. » Mais 3 % seulement des créateurs y faisaient appel en

1998, selon l'Agence pour la création d'entreprise (APCE). La Banque de développement des petites et moyennes entreprises (BDPME), financée en 1999, via la garantie Sofaris, environ 7 % des créations. Moins de 10 % des entreprises nouvelles font appel aux « 3 000 structures d'accompagnement » existantes, hors professions libérales observe le rapport Bockel. Quant à celles qui se voient octroyer un concours bancaire pour démarrer, elles ne représentent que 22 % du total, les autres se débrouillant avec l'argent personnel du créateur, de ses amis, de sa famille, voire de son précédent employeur. Autant de verrous à faire sauter.

Le retour de la croissance économique a déjà permis d'infléchir depuis deux ans la courbe descendante des créations d'entreprises. Mais celles-ci demeurent à un niveau historiquement bas. L'Insee a enregistré en 2000 près de 177 000 créations « ex nihilo » (à l'exclusion, donc, des reprises d'entreprises). On est encore loin des pics atteints à la fin des années 80, où plus de 200 000 entreprises étaient lancées par an. Certes, le taux de mortalité est nettement moins élevé aujourd'hui : le nombre de défaillances était en nette baisse en 1999 et 2000 - en attendant, peut-être, l'impact de l'hécatombe des start-up Internet, qui n'est pas encore visible dans les statistiques.

En Europe, la France se distingue toujours par un nombre record de défaillances, devant la Grande-Bretagne (43 700 en 1999) et l'Allemagne (28 000). La décennie 90 a été meurtrière : elle a vu doubler le nombre de faillites par rapport aux années 80. La France a un retard structurel à rattraper. Elle est, semble-t-il, dans les dispositions optimales pour le faire. La BDPME a constaté auprès d'un panel de 1 000 PME, interrogées en décembre, que celles-ci ont « fortement embauché dans tous les secteurs d'activité, et ce à un rythme inconnu depuis 1985 ». Les PME estiment avoir accru de 8,5 % en moyenne leur chiffre d'affaires en 2000, soit une croissance deux à trois fois plus rapide que celle du PIB. Une vague sur laquelle le gouvernement entend manifestement surfer.

Du rapport Bockel, Matignon devrait retenir dans l'immédiat deux mesures relativement faciles à concrétiser : la mise en ligne, sur Internet, de l'ensemble des formalités de création, afin de rendre enfin effectif le délai d'immatriculation de 24 heures - instauré par décret le 2 juillet 1998 mais resté un vœu pieux -, et le « chèque premier emploi », proposé sur le modèle du chèque emploi service. Deux mesures « de gauche », revendique M. Bockel : la première vise à « garantir l'égalité des créateurs face au délai administratif » ; quant au chèque premier emploi, il permettra peut-être de faire sauter le verrou de l'embauche du premier salarié, « le pas le plus difficile à franchir pour un entrepreneur ».

L'enjeu, non dénué d'arrière-pensées politiques, est clair : il s'agit d'accélérer le rythme des créations d'entreprises en vue d'enrichir la croissance en emplois. « 80 % des entreprises qui se créent n'ont aucun salarié », rappelle le député, et il existe 1,2 million de « très petites entreprises » (TPE) qui n'emploient que leur fondateur. Les entreprises nouvelles « sont à elles seules aujourd'hui pourvoyeuses de plus de 500 000 emplois à terme de 3 ans ». Le but de M. Bockel est, en quelque sorte, de doubler le « rendement » des créations d'entreprises : les sociétés créées il y a trois ans n'ont créé, à ce jour, « que » 250 000 emplois.

Pascal Galinier

### Les principales mesures

Le rapport Bockel propose douze mesures, visant trois types d'actions en faveur des créateurs d'entreprise :

● **Simplifier** : répertoire et toiletté les 1 200 aides existantes, peu utilisées ; création d'un portail Internet pour traiter les formalités de création et d'immatriculation des entreprises ; mise en place de guichets uniques et d'interlocuteurs privilégiés dans les administrations pour le paiement des cotisations fiscales et sociales ; délais plus longs pour le choix du statut fiscal de l'entreprise...

● **Financer** : la garantie Sofaris couvrirait jusqu'à 80 % du montant des crédits bancaires ; relèvement du plafond de la rémunération des prêts ; réductions d'impôt pour les particuliers qui investissent dans les fonds propres d'entreprises nouvelles et individuelles...

● **Stimuler** : création d'un « chèque emploi premier salarié » ; statut social du créateur renforcé ; maintien des droits acquis pour le salarié désireux de créer son entreprise ; élargissement du congé création d'entreprise ; subventions subordonnées à un accompagnement de qualité ; accès facilité des nouvelles entreprises aux marchés publics par un relèvement du seuil d'attribution de gré à gré à 90 000 euros...

## Homme, 38 ans, études supérieures, disposant de 1,4 million de francs...

**SELON LE PROFIL** établi en avril 2000 par la Banque de développement des PME (BDPME), le créateur d'entreprise français a en moyenne 38 ans, est un homme dans 85 % des cas, diplômé de l'enseignement supérieur (46 %) ou ayant bénéficié d'une formation professionnelle (35 %). Il ne se lance pas au hasard : il a en général (85 %) déjà une expérience dans le secteur d'activité convoité. Il n'est pas très innovant : « 15 % des créations ont lancé un produit ou un service nouveaux », note la BDPME. Ses ambitions sont, au départ, limitées : le marché visé est à 59 % local, et seules « 10 % des créations industrielles se situent d'emblée sur le marché européen ou international ».

La taille moyenne (investissement et fonds de roulement) de l'entreprise nouvellement créée est de 1,4 million de francs (213 000 euros), et l'effectif moyen est de 4 personnes. Les ressources mobilisées pour se lancer sont constituées à 60 % d'un endettement bancaire, et 37 % de fonds propres. L'industrie et le commerce

de détail restent les deux grosses pépinières d'entrepreneurs (respectivement 29 % et 25 % des créations), mais les services aux entreprises (17 %) ont le vent en poupe, ainsi que les services aux particuliers (9 %). Les « jeunes pousses » de ces deux secteurs vont générer le plus d'emplois à moyen terme, après celles de la construction (qui ne représentent que 4 % des projets).

Le risque d'échec demeure grand : « Plus de 35 % échouent dans les cinq ans », un taux supérieur de plus de 50 % à celui des entreprises en transmission (rachats ou reprises) et trois fois plus élevé que celui des entreprises déjà en phase de développement. Les survivants ont, eux, plus que triplé leur effectif salarié depuis leur démarrage, soit une création moyenne de 7 emplois par entreprise. Et, malgré les difficultés rencontrées pour se mettre à leur compte, 23 % des créateurs remplissent, en créant ou en reprenant une autre entreprise.

P. Ga.

## « Tel un pitbull, plus le temps avance, moins j'ai envie de lâcher »

ALBI

de notre correspondante

Depuis un an et demi, Marc Mercier partage son temps entre le laboratoire de recherche de l'École supérieure de l'audiovisuel (ESAV) à Tou-

### REPORTAGE

Marc Mercier, chercheur en audiovisuel, est heureux d'annoncer la naissance d'Arkaos, laboratoire d'effets numériques

louse, où il prépare un doctorat, et les démarches administratives nécessaires pour créer une entreprise. Il est à l'origine d'un prototype informatique qui permet de modéliser, grâce à une station de travail très sophistiquée, des phénomènes naturels tels que la foudre, l'orage ou la tornade. Un procédé, destiné à l'univers audiovisuel et au cinéma numérique, que M. Mercier a présenté le 15 décembre 2000 au premier ministre, Lionel Jospin, en visite à Castres, ville numérique pilote.

Ce jeune chercheur de trente-deux ans, portant lunettes et cheveux longs, est vite sorti de son laboratoire : « Je me suis rendu compte de l'absence de grands studios [de cinéma et de télévision] en Midi-Pyrénées, qui est pourtant la deuxième région de tournage en France, grâce à ses paysages et ses techniciens. Quand on n'est pas

à Paris, il est très difficile de monter de gros projets de production. S'il existait des structures financières et techniques sur place, ce serait plus simple. »

Fort de ce constat, il décide, voilà dix-huit mois, de créer de toutes pièces ce grand studio qui fait défaut à la région, avec un laboratoire intégré d'effets spéciaux numériques et animatroniques. Le chercheur présente alors son projet à Bernard Raynaud, le vice-président du conseil régional de Midi-Pyrénées. Celui-ci préside aussi la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, dans le sud du Tarn, qui s'est dotée en 1999 d'une pépinière d'entreprises, Causse-Espace d'entreprises, à une heure de route de Toulouse. Le site, contigu à l'aéroport de Castres-Mazamet, est doté d'une plate-forme numérique haut débit.

### « CRÉER UNE ENTREPRISE, C'EST RUDE ! »

M. Mercier tombe à pic : « Ma proposition s'intégrait au projet de pôle image de la région », souligne-t-il. La pépinière du Causse accepte son dossier, finance l'achat d'une station graphique et met à sa disposition un local pour accueillir le futur studio et du matériel de tournage. Le jeune entrepreneur bénéficie aussi du soutien technique d'IT Média, le centre des nouvelles technologies de communication de Castres, ainsi que d'aides de la région, qui l'a même « incité à donner une autre envergure à [son] projet ». Une création soutenue par une pépinière d'entreprises a, statistiquement, un risque de morta-

lité inférieur à la moyenne : cela permet d'obtenir plus facilement des subventions et le concours des banquiers. Le projet a ainsi reçu une subvention de l'Agence française de l'innovation (Anvar) pour financer une partie des études préalables.

Aujourd'hui, M. Mercier touche au but : Arkaos, une société anonyme au capital de près de 800 000 francs, sera créée dans le courant du premier trimestre 2001 et comptera cinq salariés. Elle sera la première entreprise « incubée » par Causse-Espace, qui accueille à ce jour une douzaine d'entreprises à vocation industrielle ou tertiaire.

Reste à décrocher des contrats. Arkaos travaillera dès la première année sur du court-métrage et des documentaires avant de passer au long-métrage, explique son fondateur. « Créer une entreprise, c'est rude ! Beaucoup laissent tomber, à cause du temps et de l'énergie qu'il faut y consacrer. On peut déplacer des montagnes, à condition d'apprendre à maîtriser la fiscalité ou encore le droit du travail. Ce qui est regrettable, c'est d'avoir affaire à des experts qui ne sont pas tous compétents ! Comment établir un compte prévisionnel sur cinq ans quand on lance un projet innovant ? » Des difficultés qui n'ont pas découragé le chercheur toulousain : « Je suis parti comme un pitbull, j'ai planté mes crocs dedans et, plus le temps avance, moins j'ai envie de lâcher. »

Véronique Durand

## Chez Michelin, des militants quittent la CFDT pour créer une section SUD

**LE DIVORCE** au sein de la CFDT Michelin était prévisible, restait à l'officialiser. Mardi 23 janvier, une bonne partie des militants cédétistes devaient annoncer leur démission et la création d'une section syndicale SUD Michelin, dont les statuts ont été déposés la veille. Cette vague de départs touche les onze sites français du fabricant de pneus. Au siège historique de Clermont-Ferrand, une quarantaine de militants sur soixante seraient passés à SUD. A l'usine de La Roche-sur-Yon (Vendée), la totalité de la section a démissionné ; à Roanne (Loire), plus de la moitié. De part et d'autre, le décompte a commencé.

Les 35 heures sont à l'origine de l'implosion de l'organisation syndicale, qui revendique la deuxième place aux élections professionnelles, derrière la CGT. Après un an de négociation, les partenaires

sociaux s'étaient quittés le 19 décembre 2000 sur un constat d'échec : aucune des organisations syndicales n'acceptait de signer le texte proposé par la direction. Des divergences sont alors apparues au sein de la CFDT sur la conduite à tenir. Le débat portait notamment sur l'organisation d'un référendum auprès des salariés, susceptible de trancher les positions.

« **ÇA NE POUVAIT PLUS DURER** » Devant l'opposition des sections syndicales CFDT du groupe, la fédération chimie-énergie de la CFDT (FCE) décidait, le 22 décembre, de passer outre l'avis des militants et demandait à la direction la tenue de la consultation. « Quand nous avons appris de la bouche de la direction que notre fédération demandait un référendum, on a pris un vilain coup de poing dans la figure », raconte Michel Macé,

secrétaire de la section CFDT de La Roche-sur-Yon. « La fédération a commis un véritable coup de force », dénonce Antoine Salguero, secrétaire de la section CFDT de Clermont-Ferrand. Nous n'avions

pas d'autre alternative que de partir, même si c'est un déchirement. » Le nouveau secrétaire de la section SUD Michelin France, Jean-Marc Debriion, constate que « les gars accusent le coup, mais beaucoup ne

se reconnaissent plus dans les grands thèmes de société que défend la CFDT : ça ne pouvait plus durer. »

A la fédération chimie-énergie, on reconnaît qu'on a pris un gros risque dans cette affaire « mais il n'y a que comme ça qu'on avance, fait remarquer Jacques Khelif, secrétaire général de la FCE. Nous avons perdu jusqu'à maintenant tous les combats syndicaux dans cette entreprise. Michelin ne cède rien, Michelin octroie. Nous n'avons rien à perdre. C'est une décision politique, on ne pouvait pas laisser passer le train du dialogue social sans rien faire dans une entreprise qui, jusqu'à présent, ne négociait jamais. La position des militants qui refusaient le référendum était compréhensible mais insuffisante. On est si peu représentatifs chez Michelin, que cela me paraît être la moindre des choses de consulter les salariés sur un accord aussi important », affirme M. Khelif. Une

position d'ouverture face à la direction qui a du mal à passer auprès des militants : « Comment faire confiance à une direction qui explique depuis des dizaines d'années que les syndicats, c'est le ver dans le fruit. La fédération nous dit que la direction de Michelin a changé... Qu'on nous le prouve », lance M. Salguero.

Ces départs en masse fragilisent un peu plus la position de la fédération chimie-énergie, déjà en proie à une contestation interne chez EDF-GDF avec la création en décembre 2000 de Synergies CFDT (Le Monde du 15 janvier). Pourtant, Jacques Khelif reste optimiste : « Je suis sûr que la CFDT sera capable de rebondir. » Le syndicat devra désormais trouver sa place entre une CGT « dure » et SUD, qui réussit là une percée très symbolique dans le secteur privé.

Stéphane Lauer



# Usinor et Nippon Steel scellent une alliance mondiale

Faute de moyens financiers, les deux sidérurgistes ont exclu des prises de participations croisées. Ils mettront en commun leurs recherches, leurs brevets et leurs unités avec, pour objectif, la constitution d'un groupe unique

Nippon Steel et Usinor, respectivement numéros deux et trois mondiaux de l'acier, ont annoncé, mardi 23 janvier, des coopérations dans toutes leurs activités sidérurgiques. Ils mettront en commun leurs budgets de recherche,

collaboreront dans les achats, le e-commerce, la protection de l'environnement... La première concrétisation de ces accords portera sur la fourniture d'acier à l'automobile : les deux sidérurgistes espèrent partager rapide-

ment leurs produits existants et fabriquer en semble de nouveaux produits. Les deux partenaires – que devrait rejoindre le sud-coréen Posco, numéro un mondial – ont en tête la constitution d'un pôle mondial de la sidérur-

gie. Mais, faute de moyens financiers, ils ne pouvaient échanger des participations. Il leur a fallu inventer un nouveau mode de coopération. Leur alliance va entraîner une repositionnement du secteur.

EST-CE le premier pas vers la constitution d'un groupe sidérurgique mondial ? En annonçant, mardi 23 janvier, à Paris et à Tokyo, leur alliance, Akira Chihaya, président de Nippon Steel, et Francis Mer, président d'Usinor, ne pouvaient s'empêcher d'y penser. La coopération entre, respectivement, les numéros deux et trois mondiaux de l'acier bouleverse le secteur. Mais chacun se veut prudent. « Nous verrons ce que réserve l'avenir », dit M. Mer.

Faute de moyens financiers, les deux groupes ont exclu les montages classiques. La valorisation boursière d'Usinor, comme celle de tous les groupes sidérurgiques européens – qui capitalisent à peine la moitié de leur actif net –, empêchait un échange d'actions ou une prise de participation croisée : bien que beaucoup plus endetté, Nippon Steel vaut trois fois plus que le sidérurgiste français. Les deux groupes ont cherché à contourner l'obstacle par un schéma plus complexe. Le projet,

baptisé « Alliance stratégique globale », ne s'en veut pas moins ambitieux.

Usinor et Nippon Steel ont décidé de nouer des coopérations dans toutes les activités sidérurgiques : l'acier plat au carbone, utilisé dans l'automobile ou l'électroménager, l'acier inoxydable et le fer-blanc, qui sert notamment dans l'emballage. Les deux groupes sont prêts à renoncer mutuellement à leurs barrières techniques, qui assurent une protection de leur savoir-faire et de leur marché, pour proposer à l'avenir des produits identiques partout dans le monde à leurs fournisseurs. Ils mettront en commun leurs recherches, leurs brevets et leurs unités.

## « OFFRIRE UNE RÉPONSE ÉLARGIE »

L'accord prévoit aussi des coopérations dans la protection de l'environnement, les achats, le e-commerce ou des acquisitions. « Nous sommes dans des métiers difficiles. Nos capacités financières ne sont pas à la hauteur de nos ambitions.

En partageant nos efforts de recherche et nos outils, nous nous donnons les moyens de défendre notre matériau et d'offrir une réponse élargie à nos clients », explique M. Mer.

Dès le mois de février, les budgets de recherche, d'un montant total de plus de 500 millions d'euros, doivent être mis en commun et des équipes de chercheurs échangées. La première base de coopération portera sur la fourniture d'acier à l'automobile. Les constructeurs sont les premiers à demander à leurs fournisseurs de les accompagner dans leur internationalisation. Les deux groupes pensent partager rapidement leurs produits existants et fabriquer ensemble de nouveaux produits.

L'idée étant d'économiser les capitaux et de partager les outils de production, chacun s'est engagé à ne pas faire d'incursion sur le territoire de l'autre sans négociation préalable avec le partenaire. Aux Etats-Unis et au Brésil, la situation est plus floue. Les deux groupes ayant noué des partenariats locaux pour se développer, ils ne veulent pas les remettre en cause pour l'instant. De même, le sidérurgiste coréen Posco, allié de Nippon Steel depuis l'été 2000, sera peu associé au projet dans un premier temps.

Depuis dix ans, Francis Mer caressait cette idée de coopération avec d'autres groupes sidérurgiques. La concentration accélérée des clients, ajoutée aux piètres performances financières de la sidérurgie, toujours surcapacitaire, a renforcé le président d'Usinor dans sa conviction. Selon lui, il est urgent de réorganiser le secteur pour créer des entités de taille mondiale, capables de produire

50 000 à 60 000 tonnes d'acier par an. De premiers contacts avaient été pris avec le japonais Kawasaki Steel afin d'étudier une coopération dans la recherche. En parallèle, des discussions étaient engagées avec Nippon Steel. Début janvier, Usinor annonçait la rupture des pourparlers avec Kawasaki : Nippon Steel, pour l'emporter, a su se montrer beaucoup plus prometteur.

Pour les analystes japonais, l'alliance avec Usinor complète celle que Nippon Steel a passée en août 2000 avec le géant mondial de l'acier, le coréen Pohang Iron and Steel (Posco). Cette dernière a été nouée, paradoxalement, en réaction aux pourparlers entamés entre Usinor et Kawasaki Steel. En dépit de réticences au sein de la direction de Nippon Steel, la détermination de M. Chihaya a permis l'élargissement de l'alliance avec Posco à un véritable partenariat stratégique. Le président de Nippon Steel a encore beaucoup pesé pour emporter l'accord avec Usinor.

## DE NOMBREUX POINTS À PRÉCISER

Dans la stratégie mondiale de Nippon Steel, l'Europe était le maillon faible. L'alliance avec Usinor lui permettra de renforcer sa compétitivité sur le marché européen et de fournir, par un échange croisé de licences, ses produits au « numéro un » japonais de l'automobile, Toyota Motor. Le constructeur démarrera sa production dans son usine française de Valenciennes, fin janvier. Selon le président de Nippon Steel, les restructurations transfrontalières des utilisateurs d'acier (équipement électrique, chantier naval et surtout auto-

mobile) obligent les sidérurgistes à être à même de fournir des aciers avec les mêmes spécifications quel que soit le lieu de production.

Beaucoup de points de l'alliance globale entre Nippon Steel et Usinor restent à préciser. Mais elle préfigure, estime le quotidien économique *Nihon keizai*, la constitution d'un groupe sidérurgique mondial, largement asiatique, réunissant les trois premiers fabricants d'acier de la planète (Posco, Nippon Steel et Usinor) avec, dans leur sillage, leur propre réseau d'alliances. Dans le cas de Nippon Steel, ce réseau pourrait s'élargir par une prise de participation dans le capital du chinois Bao Steel de Shanghai, qui en fait la demande. Si cette prise de participation se concrétise, les trois premiers sidérurgistes d'Asie seront partenaires.

La gestation d'un pôle mondial de la sidérurgie va contraindre les autres groupes à se repositionner. Aux Etats-Unis, la repositionnement s'impose alors que tous les groupes sont en mauvaise santé financière et technologique. Affaiblis par la chute du marché automobile américain, certains ont déjà eu recours au « chapitre 11 », qui protège les entreprises en faillite. En Asie et en Europe, les autres sidérurgistes risquent de devoir très vite réagir et forger des alliances. A la suite de l'échec des négociations avec Usinor, Kawasaki s'est déjà tourné vers le coréen Hyundai Pipe Co. Les autres, qu'ils s'appellent Nippon Kokan, Sumitomo Metal, Thyssen Krupp ou Corus (ex-British Steel), ne peuvent rester indifférents.

Martine Orange et Philippe Pons à Tokyo

## Philippe Bruggisser quitte la direction de SAirGroup

LE CONSEIL d'administration de SAirGroup, réuni lundi 22 janvier, a redéfini les points-clés de la stratégie du groupe et simultanément réorganisé la direction générale. En conséquence, Philippe Bruggisser quitte la direction générale de SAirGroup, maison mère de la compagnie aérienne Swissair. L'intérim est assuré par Eric Honegger, président du conseil d'administration. M. Bruggisser abandonne également ses fonctions de PDG de Swissair et est remplacé par Beat Schär.

La direction de l'ensemble des activités aériennes est confiée à Moritz Suter, PDG de Crossair (filiale de SAirGroup) qui devient membre de la direction de SAirGroup. André Dosé, qui était responsable des opérations de Crossair va en prendre la direction.

Sur l'avenir du groupe, le conseil d'administration précise que « la stratégie d'alliances est focalisée sur la rentabilité des activités aériennes et que pour cette raison, il faut réduire les participations dans le secteur aérien ». Aussi, jusqu'à nouvel avis, « de nouvelles participations et acquisitions ne sont pas à l'ordre du jour ».

En revanche, une plus grande coopération entre Swissair, Crossair et la compagnie belge Sabena (dont SAirGroup détient 49,5 %) devrait être développée, mettant l'accent sur la qualité de la prestation offerte aux passagers. SAirGroup est également l'actionnaire principal du deuxième pôle aérien français, en cours de restructuration, constitué par AOM, Air Liberté et Air Littoral.

Tous ces aspects devaient être développés lors d'une rencontre avec la presse, mardi 23 janvier, à Zurich.

## 500 millions d'euros pour la recherche

### ● Nippon Steel

– Activité : deuxième sidérurgiste mondial, avec une production annuelle de 25,6 millions de tonnes d'acier. Il est aussi présent dans les secteurs des technologies de l'information, de l'électronique, de la chimie et des nouveaux matériaux.  
– Chiffre d'affaires 1999 : 23,6 milliards d'euros, dont 16,4 milliards dans la sidérurgie.  
– Résultat : 102 millions d'euros pour l'exercice clos en mars 2000.  
– Effectifs : 54 000 personnes,

dont 25 000 pour la sidérurgie.

– Budget de recherche sur l'acier : 350 millions d'euros.

### ● Usinor

– Activité : troisième sidérurgiste mondial, avec une production annuelle de 22,15 millions de tonnes d'acier.  
– Chiffre d'affaires 1999 : 13,6 milliards d'euros.  
– Résultat : 490 millions d'euros au premier semestre 2000.  
– Effectifs : 63 000 personnes  
– Budget de recherche : 162 millions d'euros.



## Actionnaires de Lafarge

# Participez au financement de l'acquisition de Blue Circle

## en souscrivant à une augmentation de capital qui vous est proposée à titre préférentiel

Leader mondial des matériaux de construction, Lafarge franchit une étape majeure de son développement en lançant une offre amicale d'acquisition sur le cimentier britannique Blue Circle.

Cette offre, qui a été recommandée par le Conseil d'Administration de Blue Circle, sera financée partiellement par une augmentation de capital.

Lafarge occupe des positions de premier plan dans chacune de ses quatre Branches : Ciment, Granulats & Béton, Toiture et Plâtre.

Le Groupe est présent dans 70 pays avec 66 000 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de 12,2 milliards d'euros.

Blue Circle présente une complémentarité naturelle avec les positions du Groupe et son intégration portera Lafarge au premier rang mondial du ciment.

Lafarge bénéficiera d'économies d'échelle importantes. Cette acquisition aura un impact positif sur les résultats en 2002 et sera créatrice de valeur pour les actionnaires.

Emission d'actions de 1,124 milliard d'euros avec droit préférentiel de souscription.

### Caractéristiques de l'Offre

- **Droit Préférentiel de Souscription (DPS)** : les actionnaires de Lafarge bénéficient d'un accès prioritaire à l'émission ; 1 action ancienne = 1 DPS
- **Exercice** : 8 DPS (actions anciennes) vous donnent le droit de souscrire une action nouvelle au prix de 80 euros
- **Prix d'émission** : 80 euros par action
- **Période de souscription** : du 22 janvier au 2 février 2001 inclus

Les actionnaires dont les actions sont inscrites en compte nominatif pur au Crédit Commercial de France (CCF) peuvent se renseigner sur les modalités d'exercice de leurs droits préférentiels de souscription en appelant le **Téléphone vert : 0 800 06 06 46**

### Bons de Souscription d'Actions de mars 2000

Si vous détenez des BSA émis par Lafarge en mars 2000, vous pouvez, en les exerçant au plus tard le 29 janvier 2001, obtenir des actions au prix de 74 euros chacune, elles-mêmes assorties, chacune, d'un droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital.

Service actionnaires :

Numéro Vert 0 800 235 235

Une note d'opération ayant reçu le visa de la COB N° 01- 011 du 11 janvier 2001 et un Document de Référence enregistré par la COB le 22 juin 2000 sous le N° R.00-364 sont disponibles auprès des banques ainsi qu'auprès du Service des Relations avec les actionnaires. La notice légale a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 15 janvier 2001.

www.lafarge.com

**LAFARGE**  
Les matériaux pour construire le monde



# Le CSA s'essaie à la régulation économique

Hervé Bourges quitte le Conseil supérieur de l'audiovisuel après en avoir assuré la présidence pendant six ans. Les moyens, et peut-être l'ambition, ont manqué aux neuf sages face aux grands groupes saisis par la mondialisation

LE CONSEIL supérieur de l'audiovisuel (CSA) n'a pas explicitement pour mission de jouer un rôle de régulateur économique du paysage audiovisuel. Au cours des dernières années, ce collège, que le président Hervé Bourges et trois autres membres – Jean-Pierre Cotteret, Véronique Cayla et Philippe Labarde – quittent mardi 23 janvier, a pourtant eu plusieurs occasions de s'essayer à cet exercice. Par rapport à ses autres activités (*Le Monde* du 23 janvier), le bilan de cette tentative est mitigé.

Le cas le plus spectaculaire est celui de la fusion Vivendi-Seagram et de ses conséquences sur Canal+. Pour le CSA, il s'agissait de vérifier que la création de ce groupe mondial de communication ne modifiait pas le fonctionnement de la chaîne cryptée et son rôle dans le financement de la production cinématographique française. Les discussions, qui ont duré plusieurs semaines, avaient pour objectif d'assurer l'indépendance économique de la chaîne pour qu'elle puisse continuer à s'acquitter pleinement de cette contribution. Pour imposer ses vues, le CSA bénéficiait d'un argument : la possibilité de ne pas renouveler la

convention de la chaîne cryptée. Cette toute-puissance sur les conventions des chaînes est, selon les conseillers eux-mêmes, une sorte d'« arme atomique » qu'ils n'ont jamais envisagé d'utiliser.

« Le CSA ne s'est jamais mis dans la posture du régulateur, qui aurait consisté à se demander si l'opération de fusion modifiait les conditions dans lesquelles avait été octroyée la convention de Canal+. A aucun moment je n'ai senti que nous pouvions dire non à cette

fusion. Le CSA est partagé entre le rôle de médiateur et d'accompagnateur des grands groupes », analyse Philippe Labarde, qui n'a pas approuvé l'accord auquel est parvenu le CSA. Moins catégoriques, les autres conseillers déplorent le manque de moyens réglementaires dont le CSA dispose pour exercer cette fonction. Par exemple, la loi ne l'autorisait pas à imposer la nomination d'une personnalité extérieure à Vivendi à la tête du conseil de surveillance de Canal+.

Lorsque le CSA s'aventure sur le terrain de la régulation, il se trouve confronté au Conseil d'Etat. Ce fut le cas, au printemps 2000, lorsque l'instance a décidé d'autoriser, sur le petit écran, la publicité pour les sites Internet de la presse, de la distribution, du cinéma et de l'édition, secteurs interdits de publicité à la télévision par le décret du 27 mars 1992. Alors que cette décision a été saluée par l'ensemble des observateurs de ce secteur, le CSA s'est heurté aux protestations de cer-

tains professionnels, auxquels le gouvernement et le Conseil d'Etat ont donné raison.

« On fait le travail que les autres ne peuvent ou ne veulent pas faire. Le pouvoir politique est englué dans les corporatismes et le législateur est long à agir. Mais on voudrait trop souvent nous cantonner dans un travail d'application des textes et non d'interprétation », estime un conseiller. Il est vrai que le pouvoir politique comme le législateur se montrent méfiants, voire jaloux à l'égard de l'instance. « La première vertu du régulateur, c'est l'ingratitude. Il ne faut pas avoir peur d'un recours devant le Conseil d'Etat », assure le conseiller Pierre Wiehn.

## DROIT DE REGARD

Le CSA est plus à l'aise dans les négociations directes avec les opérateurs. Ainsi le travail de réorganisation et de pacification du paysage radiophonique, mené par Philippe Labarde et Pierre Wiehn, à l'automne 1997, à la suite des incartades du groupe NRJ et des rachats en sous-main de petites radios par les grands groupes, a abouti à une nouvelle répartition de 472 fréquences de la bande FM entre les opérateurs. C'est à un travail du même ordre que devrait se livrer l'instance de régulation à propos des classifications et des définitions des catégories de radios, notamment les radios « locales » (*Le Monde* du 18 novembre 2000). Récemment, lors de la création de TF6 par TF1 et M6, le CSA a alerté le gouvernement sur les risques de cette opération en matière de concentration ou d'entente. Ce dernier a estimé qu'il n'y avait pas lieu de donner suite. « Le CSA aurait tout de même pu dire quelque chose à propos des achats de droits », note un ancien conseiller.

Pour l'installation numérique hertzienne, le CSA est le principal maître du jeu. C'est lui qui décidera

de la répartition des fréquences et donc de l'équilibre de ce nouveau paysage, tant du point de vue de l'économie entre chaînes gratuites et payantes que du partage entre anciens et nouveaux opérateurs.

Dans la loi sur l'audiovisuel d'août 2000, le législateur a accordé au CSA la possibilité de « saisir les autorités administratives ou juridictions compétentes pour connaître des pratiques restrictives de la concurrence et des concentrations économiques ». Une manière de lui reconnaître un droit de regard sur l'évolution économique du paysage audiovisuel. « Les organes de régulation sont de plus en plus importants. Ils sont les plus à même de répondre aux problèmes au fur et à mesure qu'ils se posent », estime Hervé Bourges. Cette rapidité d'intervention de l'instance de régulation est volontiers opposée à la lenteur du législateur, peu compatible avec la rapidité d'action des entreprises, surtout en période de mondialisation.

Il reste qu'en France, traditionnellement régie par la loi et la réglementation, les autorités administratives indépendantes ont du mal à se faire une place. Pour son rapport annuel, qui sera publié au début mars, le Conseil d'Etat a étudié le fonctionnement et la relation avec le juge des quelque trente autorités indépendantes, qui traitent aussi bien des nuisances aéroportuaires que des marchés financiers ou de l'audiovisuel.

Par ailleurs, tant à l'intérieur du CSA qu'à l'extérieur, nombreux sont les partisans d'une plus grande collaboration – ou même d'une fusion – avec l'Agence de régulation des télécommunications (ART) et le futur organisme de régulation d'Internet, qui sera créé par la loi sur la société de l'information.

Françoise Chirot

## Les dossiers à traiter

- **Reconduction des autorisations de TF1 et de M6.** Le conseil doit d'abord statuer sur la possibilité de reconduire les autorisations de ces deux chaînes, qui arrivent à échéance le 28 février 2002 pour M6 et le 15 avril 2002 pour TF1. Les nouvelles conventions doivent être négociées un an avant l'échéance, c'est-à-dire au cours du premier semestre 2001.
- **Télévision numérique hertzienne.** La liste des fréquences disponibles et les premiers appels à candidatures doivent être publiés avant le 1<sup>er</sup> août 2001.
- **Suite des appels aux candidatures en télévision locale analogique et en radio.**
- **Avis sur les décrets d'application de la loi du 1<sup>er</sup> août 2000,** concernant notamment la production audiovisuelle, le câble et le satellite.

● **Conséquences de l'application de la loi aux bouquets satellitaires** et aux services qu'ils distribuent.

● **Chantier radiophonique** sur les classifications des radios et sur le réexamen et les échanges des fréquences de Radio France.

● **Refonte du règlement intérieur du CSA,** rendu nécessaire par la loi du 1<sup>er</sup> août 2000 et la mise en place de la nouvelle procédure pour les sanctions.

● **Etablissement du rapport annuel du CSA** et du bilan des chaînes hertziennes privées et des sociétés nationales de programme.

● **Contrôle des campagnes électorales.** Outre les municipales des 11 et 18 mars, le CSA devra surveiller les élections territoriales en Polynésie en mai. Il doit aussi réfléchir aux conditions de production des émissions des campagnes officielles des scrutins présidentiel et législatif de 2002.

# VIENT DE PARAÎTRE

MAGAZINE MENSUEL - 20F

## Fusion des autorités de régulation outre-Manche

Le « Livre blanc » britannique sur les communications, présenté à la fin 2000, prévoit la création d'un seul organisme de régulation de l'audiovisuel outre-Manche. Baptisé à titre temporaire Ofcom, cet organisme doit regrouper cinq instances : l'Independent Television Commission, qui contrôle la télévision privée, la Broadcasting Standards Commission (la commission des normes en matière de bon goût), l'OfTel (organisme de régulation du téléphone), la Radio Authority et la Radio Communications Authority, chargée de l'attribution des fréquences.

En vertu de ce projet, qualifié par son promoteur, le ministre britannique de la culture Chris Smith, d'ébauche de « troisième révolution de l'audiovisuel », le conseil des gouverneurs de la BBC, autorité de tutelle du service public, dépendra également du futur régulateur unique.

## La CNIL va vérifier l'utilisation du fichier d'abonnés de Canal+

LA COMMISSION nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a annoncé, lundi 22 janvier, qu'elle enquêtera auprès de Canal+ pour vérifier que les abonnés ont été informés de l'utilisation commerciale du fichier de la chaîne cryptée après la fusion entre Canal+, Vivendi et Universal. Michel Charasse, ancien ministre du budget et sénateur (PS) du Puy-de-Dôme, mais affirmant agir en tant que « simple citoyen », avait déposé une plainte auprès de la CNIL pour obtenir une vérification de « l'utilisation qui pourrait être faite du fichier des abonnés de Canal+ ». La CNIL a précisé que « contrairement à certaines affirmations (...), les cessions pour mise à disposition de fichiers privés à des fins commerciales au profit d'entreprises tierces ne sont pas interdites par la loi informatique et liberté (...) dès lors que les personnes concernées ont été informées ». Canal+ affirme que cette enquête lui « permettra de faire la démonstration que le groupe est respectueux de la protection des informations concernant ses abonnés ».

## L'opérateur européen de satellites Eutelsat en passe d'être privatisé

C'EST LE 2 JUILLET que l'opérateur européen de satellites Eutelsat sera privatisé et transformé en société anonyme. Il est actuellement contrôlé par une cinquantaine d'opérateurs de télécommunications européens « historiques », et souvent encore publics. Dès cette date, Eutelsat aura deux ans pour se plier aux recommandations de la Commission européenne, en mettant en Bourse 30 % de son capital. Ce recours au marché devrait être salué par les investisseurs car Eutelsat est en bonne santé financière. En 2000, son chiffre d'affaires a augmenté de 44 % pour atteindre 670 millions d'euros, contre 469 millions d'euros en 1999.

Une croissance portée principalement par la diffusion de services télévisuel. Selon Giuliano Berretta, directeur général, Eutelsat transporte « 850 chaînes de télévision (dont 800 en numériques) et 530 radios. L'an dernier, 75 % de notre capacité satellitaire était dédiée à la télévision et seulement 22 % aux services multimédia ». Eutelsat s'emploie à rééquilibrer son offre. « Aujourd'hui, 40 % de notre capacité satellitaire est occupée par les services multimédias. C'est une croissance supérieure à toute les prévisions », a précisé M. Berretta.



## TABLEAU DE BORD

## AFFAIRES

## INDUSTRIE

● **DELPHI/VISTEON** : les deux équipementiers automobiles américains vont mettre en chômage technique 10 300 salariés pour la semaine, en raison d'une baisse de la demande des constructeurs automobiles.

● **LAFARGE** : le groupe français de matériaux de construction a annoncé, lundi 22 janvier, avoir cédé la majorité du capital de sa branche matériaux de spécialité, aux fonds d'investissement CVC Capital Partners et Advent International.

● **SCHNEIDER/LEGRAND** : plusieurs sociétés de Bourse ont alerté le Conseil des marchés financiers (CMF) sur la parité retenue dans le projet de fusion des deux groupes français. Les détenteurs d'actions à dividende prioritaire Legrand s'estiment lésés.

● **EDF** : l'entreprise publique négocie avec l'Etat son contrat de groupe pour la période 2001-2003, qui sera approuvé le 1<sup>er</sup> mars. Selon *Les Echos* de mardi 23 janvier, les tarifs vont repartir à la hausse. L'entreprise juge cette information inexacte et rappelle qu'elle n'entend pas remettre en cause sa politique de baisse en francs constants, c'est-à-dire hors inflation.

● **RWE/HIDROCANTABRICO** : l'allemand RWE envisage une contre-OPA sur Hidroelectrica del Cantabrico (Hidrocantabrico), le numéro quatre espagnol du secteur électrique pour contrer l'OPA lancée par le groupe espagnol Ferroatlantica.

● **OGM** : des échantillons de « Golden rice », un riz génétiquement modifié contenant du bêta-carotène, ont été remis à l'Institut international de la recherche sur le riz aux Philippines, selon un communiqué de Syngenta, mardi. Ce leader mondial de l'agrochimie a renoncé à ses droits sur ce riz gonflé en vitamine A.

● **DAIMLERCHRYSLER** : Kirk Kerkorian, troisième actionnaire du groupe automobile, a vendu au début du mois un tiers des actions qu'il détient dans le groupe germano-américain, auquel il réclame en justice 9 milliards de

dollars de dommages et intérêts, selon le l'édition électronique du *Wall Street Journal*. Sa participation a ainsi été ramenée à 2,3 % environ.

## SERVICES

● **COMPAGNIE DES WAGONS-LITS** : la filiale du groupe Accor spécialisée dans la restauration à bord des trains, a annoncé lundi la cession de son activité de maintenance ferroviaire au fonds d'investissement américain Colony Capital associé au management de la division.

● **SEMA** : la société de services franco-britannique a annoncé son intention de recruter un successeur à son directeur général actuel Pierre Bonelli. Le groupe, qui avait lancé un avertissement sur ses bénéfices en novembre, termine l'année fiscale 2000 avec un bénéfice de 150 millions d'euros.

## FINANCE

● **CGNU** : l'assureur britannique a démenti, lundi, toute velléité de céder sa part de 7 % dans la Société générale, démentant des informations publiées dimanche 21 janvier par le *Sunday Telegraph*.

● **CRÉDIT AGRICOLE** : les caisses régionales d'Alsace et des Vosges ont signé, lundi, un protocole d'accord de fusion pour créer à partir du 1<sup>er</sup> juillet une nouvelle entité appelée Crédit agricole Alsace Vosges.

● **PAIEMENT PAR CARTES** : le groupement des cartes bancaires CB et le Conseil du commerce de France ont conclu un accord afin de moderniser le parc des terminaux de paiement électronique d'ici au 1<sup>er</sup> mai 2003. Le coût (plus de 5 milliards de francs) sera supporté par le commerce et les banques.

● **DEUTSCHE BOERSE** : la société qui gère la Bourse de Francfort introduira en Bourse jusqu'à 32,4 % de son capital, le 5 février, pour environ 1 milliard d'euros, a-t-elle annoncé lundi.

● **AGF** : la filiale française de l'assureur allemand Allianz a annoncé, mardi, l'acquisition des 51 % du capital de la compagnie britannique Westminster Aviation Insurance Group (WAIG) qu'elle ne détenait pas encore, auprès de Groupama-Gan pour un montant non précisé.

## VALEUR DU JOUR

## Havas Advertising se développe en Espagne

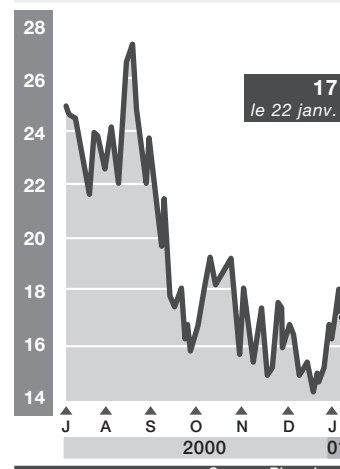
EN ANNONÇANT, lundi 22 janvier, le rachat des 55 % de la société espagnole Media Planning Group (MPG) qu'il ne détenait pas encore, le groupe Havas Advertising a provoqué une brusque chute de son cours. A la clôture, l'action de l'agence de publicité avait baissé de 6,80 %, à 17 euros.

La prise de contrôle de MPG pour 500 millions d'euros est pourtant jugée cohérente avec la stratégie d'Havas Advertising, quatrième groupe mondial de conseil en communication. Numéro un de l'achat d'espaces publicitaires et conseil médias en Espagne, au Portugal au Mexique et en Argentine, MPG occupe la seconde place du secteur en France, derrière Carat.

Les actionnaires historiques de Media Planning seront rémunérés par un versement en liquide de 51 millions d'euros et par l'émission de 28,8 millions d'actions nouvelles. Au terme de l'opération, en mai, ces actionnaires (famille Rodés, Grupo March et les banques BBVA et BSCH) détiendront ensemble 9,3 % du capital de Havas Advertising. Pour les milieux financiers cependant, cette annonce pourrait précéder d'autres acquisitions, qui risqueraient de se traduire par de nouveaux appels aux marchés. Cette opinion a été renforcée par un article du *Financial Times* de lundi, affirmant qu'Havas Advertising avait entamé des discussions en vue du rachat du groupe américain de publicité True North. Si Alain de Pouzilhac, président d'Havas Adver-

## Havas Advertising

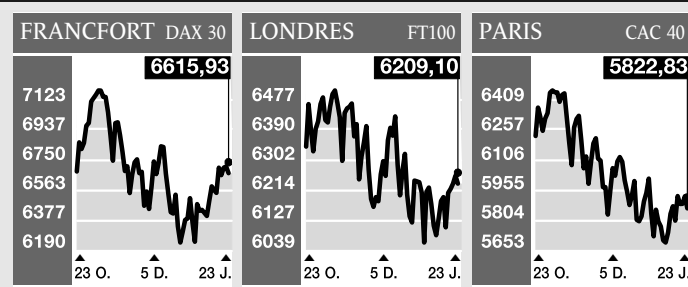
en euros à Paris



tising, s'est refusé à commenter cette rumeur, la position de True North, affaibli par la perte de son principal budget, Daimler Chrysler, et endetté à hauteur de 400 millions de dollars, en fait une cible tentante. Havas Advertising pourrait cependant ne pas être le seul groupe français intéressé. Ancien allié de True North, Publicis reste son premier actionnaire, avec 10 % du capital et pourrait être tenté de contre-attaquer. Jacques Héral, directeur financier d'Havas Advertising, a toutefois rappelé que les futures développements ne devraient pas entraîner de nouveaux appels au marché, le groupe ayant déjà levé 700 millions d'euros en décembre 2000, sous forme d'obligations à options de conversion.

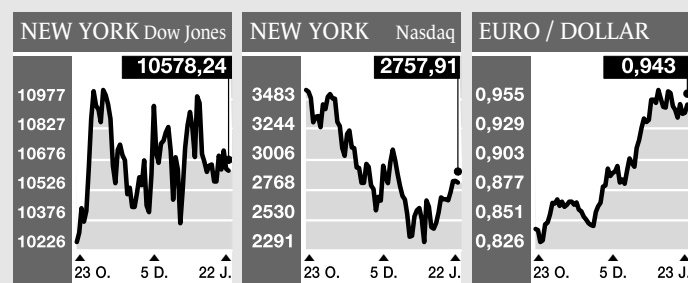
Frédéric Roy

## EUROPE



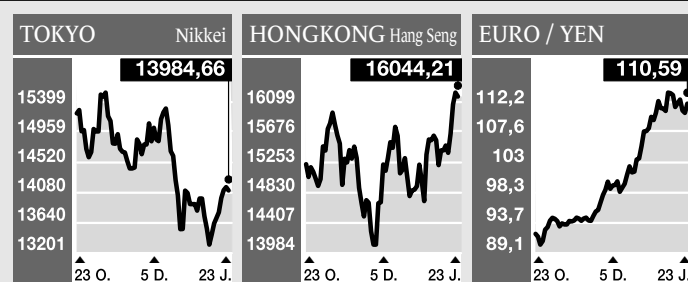
Europe 12 h 31	Indices sélection	cours 23/01	Var. % 22/01	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4696,12	-1	-1,60
EUROPE	STOXX 50	4478,81	-0,57	-1,72
EUROPE	EURO STOXX 324	388,98	-0,99	-0,72
EUROPE	STOXX 653	355,21	-0,55	-1,27
PARIS	CAC 40	5822,83	-1,02	-1,75
PARIS	MIDCAC	2530,79	0,05	2,16
PARIS	SBF 120	3955,36	-0,99	-1,67
PARIS	SBF 250	3717,26	-0,97	-1,43
PARIS	SECOND MARCHÉ	2890,23	0,07	2,60
AMSTERDAM	AEX	624,64	-0,67	-2,03
BRUXELLES	BEL 20	2981,10	0,40	-1,43
FRANCFORT	DAX 30	6615,93	-0,88	2,83
LONDRES	FTSE 100	6209,10	-0,37	-0,22
MADRID	STOCK EXCHANGE	9940,20	-0,79	9,12
MILAN	MIBTEL 30	44078,00	-0,96	0,82
ZURICH	SPI	7899,80	0,31	-2,90

## AMÉRIQUES



Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 22/01	Var. % 19/01	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10578,24	-0,09	-1,93
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1342,90	0,03	1,71
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2757,91	-0,45	11,63
TORONTO	TSE INDEX	9120,95	-0,44	2,10
SAO PAULO	BOVESPA	17391,67	....	13,97
MEXICO	BOLSA	347,21	0,10	9,88
BUENOS AIRES	MERVAL	527,73	0,17	26,62
SANTIAGO	IPSA GENERAL	105,24	0,61	9,62
CARACAS	CAPITAL GENERAL	7795,42	1,19	14,21

## ASIE - PACIFIQUE



Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 23/01	Var. % 22/01	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	13984,66	-0,34	1,44
HONGKONG	HANG SENG	16044,21	-0,34	6,28
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1914,20	0,17	-0,66
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	79,47	1,11	25,45
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3236,10	-0,85	2,58
BANGKOK	SET	23,27	1,70	24,91
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4311,38	1,04	8,54
WELLINGTON	NZSE-40	2004,72	-0,77	5,42

## SUR LES MARCHÉS

## PARIS

L'INDICE CAC 40 était en baisse de 0,99 %, à 5824,73 points, à la mi-séance, mardi 23 janvier. Lundi soir, il avait terminé dans le vert, progressant de 0,63 %, à 5 882,76 points, au terme d'une séance hésitante. L'indice du Nouveau Marché avait progressé de 0,7 %, à 3 035,12 points.

## FRANCFORT

EN MILIEU de journée, mardi, l'indice DAX des trente valeurs vedettes du marché allemand s'inscrivait en baisse de 0,78 %, à 6 222,93 points. Cet indice avait terminé, lundi, sur un gain de 0,35 %, à 6 675 points. L'indice des valeurs technologiques Nemax 50 avait reculé de 1,54 %, à 2 770,65 points.

## LONDRES

MARDI, en milieu de journée, l'indice Footsie des 100 premières valeurs britanniques baissait de 0,34 %, à 6 210,50 points. Le baromètre de la Bourse de Londres avait terminé en légère hausse lundi, gagnant 0,37 %, à 6 232 points, son plus haut niveau depuis le 5 décembre 2000.

## TOKYO

L'INDICE NIKKEI de la Bourse de Tokyo a fini la séance de mardi en baisse de 0,3 %, à 13 984,66 points, juste en dessous du seuil psychologique des 14 000 points. Après sept séances consécutives de hausse, soit un gain de plus de 6 %, les investisseurs ont choisi de prendre leurs bénéfices.

## NEW YORK

LES INDICES boursiers américains ont clôturé la séance, lundi 22 janvier, en léger repli. L'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq a reculé de 0,45 % et l'indice Dow Jones, principal indicateur de Wall Street, a affiché une très modeste baisse de 0,09 %. Le Nasdaq, qui avait progressé au cours des trois dernières séances, a clôturé à 2 757,91 points. Le Dow Jones a terminé à 10 578,24 points. Sur le Nasdaq, 1,97 milliard de titres ont été échangés et 1,13 milliard à Wall Street. Enfin, l'indice Standard and Poor's 500 a progressé de 0,03 %, à 1 342,90 points.

## TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens se repliaient en début de séance, mardi 23 janvier. Evoluant à l'inverse du prix, le taux de l'obligation du Trésor français à dix ans s'affichait à 5,02 %. Aux Etats-Unis, la veille, les taux longs s'étaient également tendus, à 5,22 % pour les titres à dix ans, et à 5,60 % pour ceux à trente ans.

## MONNAIES

L'EURO, qui avait reculé la veille à la suite d'une nouvelle baisse du climat des affaires en Allemagne, se redressait dans les premiers échanges, mardi, à 0,9411 dollar. De son côté, le yen, qui s'était renforcé au cours de la séance précédente dans l'attente du changement de ministre de l'économie au Japon, se négociait en baisse, mardi matin, à 116,88 yens pour 1 dollar.

## ÉCONOMIE

## Le climat des affaires en Allemagne est au plus bas depuis octobre 1999

LE CLIMAT des affaires dans l'ouest de l'Allemagne, selon des chiffres publiés lundi 22 janvier, a atteint en décembre 2000 son plus bas niveau depuis le mois d'octobre 1999. Interrogés par l'institut de conjoncture munichois Ifo, les entrepreneurs allemands ont affirmé pour le septième mois consécutif être moins confiants dans le climat des affaires. Le baromètre Ifo s'est établi en décembre 2000 à 96,5 points, contre 97 points en novembre. Il n'a pas cessé de reculer depuis son plus haut annuel atteint en mai 2000, à 102 points. Le directeur des enquêtes à l'Ifo, Gernot Nerb, a déclaré à l'agence Reuters que l'économie allemande devrait continuer à ralentir encore quelque temps. Il a ajouté que le chiffre de décembre montrait que les attentes des chefs d'entreprise étaient « nettement passées du côté négatif ».

FRANCE : la trésorerie des entreprises industrielles est restée globalement stable au second semestre 2000, « à un niveau jugé aisé », et devrait demeurer inchangée au premier semestre 2001, selon une enquête semestrielle de l'Insee auprès des industriels, publiée lundi. Au second semestre 2000, les prix d'approvisionnement ont pesé très fortement sur les trésoreries. L'évolution des charges salariales a eu aussi un effet négatif. Pour le premier semestre 2001, les chefs d'entreprise prévoient une stabilisation de leurs résultats d'exploitation et de leur trésorerie. Cette prévision, selon l'Insee, se fonde sur des perspectives de production soutenues et de prix de vente en hausse, tandis que l'endettement à moyen terme pèserait moins sur la trésorerie dans les six prochains mois.

ZONE EURO : le taux d'inflation s'est établi à 2,6 % en décembre 2000 en glissement annuel, après avoir atteint 2,9 % en novembre, selon les chiffres publiés, lundi, par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne. Les prix à la consommation ont progressé dans la zone euro de 0,1 % en décembre sur un mois. Le poste « énergie » a diminué à lui seul de 1,6 % en un mois, en raison de la baisse des prix du pétrole. En revanche, le poste « alimentation, alcool, tabac » a augmenté de 0,4 % en un mois.

ÉTATS-UNIS : l'indice composite des principaux indicateurs économiques américains, censé préfigurer l'évolution de la conjoncture dans les six à neuf mois, a baissé de 0,6 % en décembre 2000, après 0,4 % le mois précédent, a annoncé, lundi, l'institut privé de conjoncture Conference Board. L'indice composite, qui se situe à présent à 108,3 points avait déjà reculé de 0,4 % en novembre, comme en octobre. Sur les six derniers mois, l'indice a baissé de 1,6 %. « La baisse sur les trois derniers mois est considérée par certains comme le signe d'un ralentissement économique imminent. Mais ce déclin reste en dessous du seuil de ce qui pourrait être considéré comme un véritable signal de récession », a souligné dans un communiqué Ken Golshtein, économiste du Conference Board. « Il faut plutôt comprendre que l'activité économique reste modérée, mais aucun danger de récession ne se profile à l'horizon », a-t-il ajouté.

JAPON : le nouveau ministre de l'économie, Tarō Aso, a réaffirmé, mardi 23 janvier, la position du gouvernement, selon laquelle l'économie continuait de se redresser. « La tendance à la reprise se poursuit, bien que très lentement », a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse, après la démission de son prédécesseur Fukushima Nukaga, impliqué dans une affaire de corruption.

CANADA : l'économie canadienne est désormais « mieux en mesure d'absorber toute sorte de chocs extérieurs », a estimé lundi à Toronto le gouverneur de la Banque du Canada, Gordon Thiessen, quelques jours avant son départ à la retraite fin janvier. Parmi ces chocs extérieurs éventuels, M. Thiessen a cité les « variations de la demande de produits canadiens aux Etats-Unis », premier pays client du Canada, dont l'économie manifeste actuellement des signes de ralentissement.

DANEMARK : une personne sur quatre a bénéficié de l'aide publique en 1999 en dépit de la plus forte croissance économique depuis les années 1930, selon une analyse publiée lundi par le quotidien *Jyllands-Posten* (conservateur). Cette analyse basée sur des chiffres de l'Institut national de la statistique, a montré que 25 % des 15-66 ans ont reçu en 1999 une forme ou une autre d'assistance des pouvoirs publics (allocation-chômage, assistance publique, emplois subventionnés, pension d'invalidité, retraite anticipée et préretraite).

## Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC.....	6,55957	EURO.....	0,15245
DEUTSCHEMARK.....	1,95583	DEUTSCHEMARK.....	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000).....	1,93627	LIRE ITAL. (1000).....	3,38774
PESETA ESPAG. (100).....	1,66386	PESETA ESPAG. (100).....	3,94238
ESCUDO PORT. (100).....	2,00482	ESCUDO PORT. (100).....	3,27190
SCHILLING AUTR. (10).....	1,37603	SCHILLING AUTR. (10).....	4,76703
PUNT IRLANDAISE.....	0,78756	PUNT IRLANDAISE.....	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS 2,97660	2,97660
FRANC BELGE (10).....	4,03399	FRANC BELGE (10).....	1,62607
MARKKA FINLAND.....	5,94573	MARKKA FINLAND.....	1,10324
DRACHME GREC. (100).....	3,40750	DRACHME GREC. (100).....	1,92503

## Hors zone Euro

Euro contre	22/01	Cours	22/01
COURONNE DANOISE.....	7,4664	COUR. NORVÉGIENNE.....	8,2110
COUR. SUÉDOISE.....	8,9325	COUR. SUÉDOISE.....	35,1720
DOLLAR AUSTRALIEN.....	1,6813	DOLLAR CANADIEN.....	1,4023
DOLLAR HONGKONG.....	7,2456	DOLLAR NÉO-ZÉLAND.....	2,0827
FORINT HONGROIS.....	264,9700	ZLOTY POLONAIS.....	3,8550

## Cours de change croisés

23/01 12 h 31	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR.....	.....	0,85306	0,94325	0,14375	1,47285	0,61489
YEN.....	117,22500	.....	110,59000	16,85500	172,68000	72,08500
EURO.....	1,08016	0,90424	.....	0,15245	1,56175	0,65205
FRANC.....	6,95645	5,93305	6,55957	.....	10,24350	4,27710
LIVRE.....	0,67896	0,57910	0,64030	0,09760	.....	0,41750
FRANC SUISSE.....	1,62630	1,38715	1,53410	0,23385	2,39495	.....

## Taux d'intérêt (%)

Taux 22/01	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE.....	4,72	1,05	5,01	5,53
ALLEMAGNE.....	4,62	4,76	4,86	5,46
GDE-BRETAG.....	7,13	5,71	4,97	4,46
ITALIE.....	4,62	4,70	5,24	5,66
JAPON.....	0,42	0,33	1,48	2,36
ÉTATS-UNIS.....	5,97	5,25	5,23	5,61
SUISSE.....	3,15	3,33	3,55	4,02
PAYS-BAS.....	4,56	4,70	4,99	5,48

## Matif

Cours 12 h 31	Volume 23/01	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5	.....	.....	.....
MARS 2001.....	40498,00	89,17	89,18
Euribor 3 mois	.....	NC	NC
JANVIER 2001.....	.....	NC	NC

## Pétrole

En dollars	Cours 22/01	Var. % 19/01
BRENT (LONDRES).....	26,40	-0,49
WTI (NEW YORK).....	0,30	-0,84
LIGHT SWEET CRUDE.....	29,57	-8,20

## Matières premières

En dollars	Cours 22/01	Var. % 19/01
MÉTALUX (LONDRES)		
CUIVRE 3 MOIS.....	1814,50	-0,52
ALUMINIUM 3		



VALEURS EUROPÉENNES

L'action de l'opérateur TIM (Telecom Italia Mobile) a terminé la séance de lundi 22 janvier sur un recul de 2,67 %, à 8,9 euros. La perspective de la mise en Bourse d'Orange, la filiale de téléphonie mobile de France Télécom, aurait incité les opérateurs à dégager des liquidités pour réserver des actions, l'opération de placement des titres débutant mardi. Le géant néerlandais de l'électronique Philips a cédé 2,2 %, à 43,25 euros, affecté par l'avertissement sur ses bénéfices lancé par le fabricant d'ordinateurs Dell. Le titre T-Online, filiale Internet de Deutsche Telekom, a perdu 4,72 %, à 15,15 euros. Le marché

redoute l'annonce, mercredi, de fortes pertes pour 2000. Le site d'achats groupés Lets-BuyIt.com a continué de s'effondrer sur le Neuer Markt, le marché des valeurs de croissance de Francfort. L'action a encore chuté de 42,86 %, à 0,16 euro, les investisseurs doutant des chances de voir la société éviter la liquidation. Le constructeur BMW figurait en tête des hausses de l'indice DAX, référence de la Bourse allemande, progressant de 4,05 %, à 38,5 euros. Selon le magazine américain Barron's, les ventes de BMW ont bien résisté aux difficultés des marchés automobiles allemand et américain.

23/01 12h33

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 22/01. Section: AUTOMOBILE. Includes entries for AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, etc.

Section: BANQUES

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 22/01. Section: BANQUES. Includes entries for ABBEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDING, etc.

Section: TÉLÉCOMMUNICATIONS

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 22/01. Section: TÉLÉCOMMUNICATIONS. Includes entries for ATLANTIC TELECOM, EIRCOM, etc.

Section: CONSTRUCTION

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 22/01. Section: CONSTRUCTION. Includes entries for ACCIONA, ACS, etc.

Section: PRODUITS DE BASE

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 22/01. Section: PRODUITS DE BASE. Includes entries for ACERIALIA, ACERINOR, etc.

Section: CONSOMMATION CYCLIQUE

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 22/01. Section: CONSOMMATION CYCLIQUE. Includes entries for ACCOR, ADIDAS-SALOMON, etc.

Section: CHIMIE

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 22/01. Section: CHIMIE. Includes entries for AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL, etc.

Section: NORSK HYDRO

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 22/01. Section: NORSK HYDRO. Includes entries for NORSK HYDRO, OXFORD GLYCOSCI, etc.

Section: CONGLOMÉRATS

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 22/01. Section: CONGLOMÉRATS. Includes entries for D'IETTEREN SA, AZEL, etc.

Section: TÉLÉCOMMUNICATIONS

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 22/01. Section: TÉLÉCOMMUNICATIONS. Includes entries for ATLANTIC TELECOM, EIRCOM, etc.

Section: CONSTRUCTION

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 22/01. Section: CONSTRUCTION. Includes entries for ACCIONA, ACS, etc.

Section: PRODUITS DE BASE

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 22/01. Section: PRODUITS DE BASE. Includes entries for ACERIALIA, ACERINOR, etc.

Section: CONSOMMATION CYCLIQUE

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 22/01. Section: CONSOMMATION CYCLIQUE. Includes entries for ACCOR, ADIDAS-SALOMON, etc.

Section: CHIMIE

Table with columns: Code pays, Cours en euros, % Var. 22/01. Section: CHIMIE. Includes entries for AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL, etc.

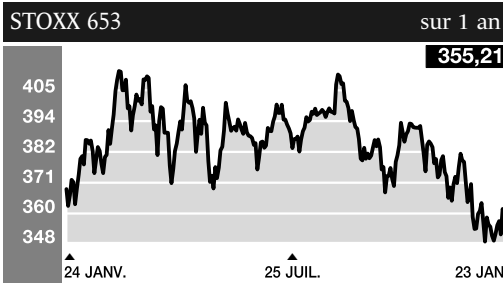


Table of stock prices for various companies under the STOXX 653 index, including SEB, SODEXHO ALLIANC, etc.

PHARMACIE

Table of stock prices for pharmaceutical companies like ACTELION N, ALTANA AG, etc.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of stock prices for equipment companies like ABB, ADECCO N, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

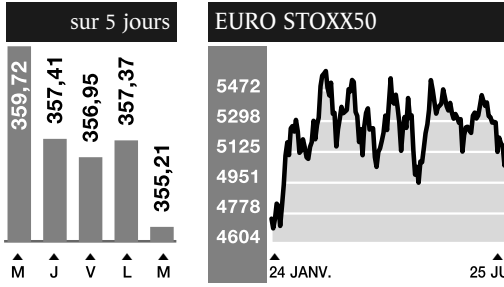


Table of stock prices for various companies under the EURO STOXX50 index, including VINCI, VIVENDI ENVIRON, etc.

ASSURANCES

Table of stock prices for insurance companies like AEGIS GROUP, AEGION NV, etc.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of stock prices for equipment companies like ABB, ADECCO N, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

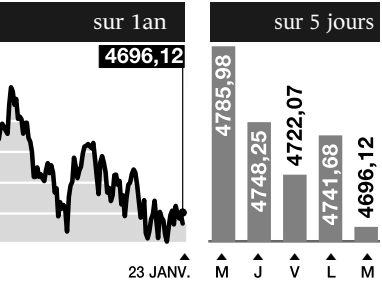


Table of stock prices for various companies under the EURO STOXX50 index, including VINCI, VIVENDI ENVIRON, etc.

ASSURANCES

Table of stock prices for insurance companies like AEGIS GROUP, AEGION NV, etc.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of stock prices for equipment companies like ABB, ADECCO N, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for energy companies like BG GROUP, BP AMOCO, etc.

À NOS ABONNÉS Pour vos changements d'adresse ou suspensions d'abonnement durant vos vacances un seul numéro 0803 022 021 (0,99 F TTC/mn)

Large table of stock prices for various companies under the EURO STOXX50 index, including VINCI, VIVENDI ENVIRON, etc.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table of stock prices for companies in the EURO NOUVEAU MARCHÉ, including ACEA, AEM, ANGLIAN WATER, etc.

AMSTERDAM

Table of stock prices for companies in Amsterdam, including AIRSPRAY NV, ANTONOV, etc.

BRUXELLES

Table of stock prices for companies in Brussels, including ARTHUR, ENVIPOC HLD CT, etc.

FRANCFORT

Table of stock prices for companies in Frankfurt, including UNITED INTERNET, AXION, etc.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne

IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande

LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche

FI : Finlande - BE : Belgique - GR : Grèce

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - SE : Suède

GB : Grande-Bretagne - DK : Danemark







**24 / LE MONDE / MERCREDI 24 JANVIER 2001**

## NOMINATIONS

### EPISCOPAT

**Le Père Bernard Charrier** a été nommé évêque de Tulle (Corrèze) par le pape Jean Paul II, lundi 22 janvier. Il succède à M<sup>gr</sup> Patrick Le Gal, nommé évêque aux armées le 23 mai 2000.

[Né le 4 août 1938 à Nantes (Loire-Atlantique), Bernard Charrier a été ordonné prêtre pour le diocèse de Nantes le 29 juin 1964. Aumônier de lycée, à La Baule (1965-1968), puis à Saint-Nazaire (1968-1972), il est ensuite nommé professeur au 3<sup>e</sup> cycle du séminaire interdiocésain des Pays de Loire, à Nantes, en 1972. De 1978 à 1983, il est aumônier diocésain adjoint de l'Action catholique des milieux indépendants (ACI). En 1985, il est nommé supérieur du 1<sup>er</sup> cycle au séminaire interdiocésain à Angers (Maine-et-Loire). De 1995 à 2001, Bernard Charrier est vicaire général du diocèse de Nantes. En 1996, pendant quelques mois, il a assuré les fonctions d'administrateur diocésain, avant la nomination de M<sup>gr</sup> Georges Soubrier comme évêque de Nantes.]

## AU CARNET DU « MONDE »

### Anniversaires de naissances

– Vite, un hibou pour tes trente ans,

#### mon Xav.

Rendez-vous à Venise pour fêter dignement l'événement.

Mille tendresses.

Ton Doubtischou qui t'aime.

## Décès

– De Moscou, 1911, à Cannes, 2001.

M<sup>me</sup> Hermine Augenblick, son épouse, M. Boris Augenblick, M<sup>me</sup> Irène Augenblick, ses enfants, M. et M<sup>me</sup> René de Picciotto et leurs enfants, M. Dimitri Augenblick, M<sup>me</sup> Tatiana Dobrzynska, M. et M<sup>me</sup> Alec Moutafolo et leurs enfants, ont l'immense tristesse d'annoncer la mort de

**Wladimir AUGENBLICK,** HEC 1934.

Cet avis tient lieu de faire-part.

M. Boris Augenblick, 7, rue des Chantiers, 75005 Paris.

– Le colonel Eugène Benâtre, son époux, Catherine Benâtre, Brigitte et Jean-Paul Ameilhaud, Sylvie et Gilles Lepage, ses enfants, Sandra et Xavier, Laurence, Franck, Loïs et Marion, ses petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

**M<sup>me</sup> Suzanne BENÂTRE,** née RUMINY,

survenu le 18 janvier 2001, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Les obsèques ont eu lieu le 20 janvier, en l'église Saint-Martin, à Brest.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Jean Bleton, son mari, Joële, Sylvie, Jean-Christophe et Christine, Violaine et Hervé, Alexis, David et Sophie, Delphine, Mathieu, Guillaume, Joachim, ses enfants et petits-enfants, Julie, son arrière-petite-fille, Alix et Amaury de Saunhac, sa sœur et son frère, recommandent à vos pensées

**Aline BLETON,** née de SAUNHAC,

décédée le 21 janvier 2001, dans sa soixante-seizième année.

Elle a rejoint sa fille,

**Bénédicte (†),** le 26 juin 1973.

Ils vous invitent à une célébration eucharistique, pour un dernier adieu, en l'église Saint-Lambert-des-Bois (Yvelines), le mercredi 24 janvier, à 10 h 30.

Des prières, des fleurs, pas de couronnes.

Cette annonce tient lieu de faire-part.

*« Âme dépouille-toi du temps, Des soins de toute sorte, Vers l'aurore que tu attends, Que ton aile t'emporte ! »*
H. Hesse.

Résidence Saint-Rémy, 66, chemin de la Chapelle, 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

– On nous prie d'annoncer le décès de

**M<sup>me</sup> Arlette BRAY,** née MAYOL, chevalier dans l'ordre des Palmes académiques,

survenu le 19 janvier 2001, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu le mardi 23 janvier, en l'église Notre-Dame-de-Lourdes des Coudeaux.

59, avenue Vauquelin, 93370 Montfermeil.

## DIPLOMATIE

**Gabriel de Regnaud de Bellescize** a été nommé ambassadeur en Irlande en remplacement d'Henri Benoît de Coignac, parti à la retraite, par décret publié au *Journal officiel* du 19 janvier.

[Né le 24 septembre 1938 à Saint-Germain-au-Mont-d'Or (Rhône), Gabriel de Regnaud de Bellescize est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA (1962-1964). Il a été notamment en poste à Madrid (1964-1967), à Bonn (1969-1974), à Washington (1974-1977), à Londres (1977-1980) et à l'administration centrale du Quai d'Orsay, avant d'être ambassadeur au Zimbabwe (1980-1984). Il rejoint ensuite la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des affaires étrangères (1984-1990), avant de devenir ambassadeur en Nouvelle-Zélande (1990-1994) et parallèlement ambassadeur au Samoa occidental (1991-1994), puis ambassadeur au Mali (1994-1998). Depuis octobre 1998, Gabriel de Bellescize était chargé de mission pour le renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (Recamp) auprès du secrétaire général du ministère des affaires étrangères.]

– Metz. Mâcon.

Sa maman, Arlette, Son papa, Claude, Son frère, Olivier,

Son fils, Samy, Son compagnon, Saoud, ont le chagrin de vous apprendre la disparition, à Mâcon, le 15 janvier 2001, de

#### Pascale BRIXHE.

Elle allait avoir quarante-trois ans.

Ses obsèques ont eu lieu à Mâcon, le 18 janvier, avec la présence affectueuse de ses tantes, oncles, cousines, cousins et ami(e)s.

– M<sup>me</sup> André Calleux, son épouse, M. et M<sup>me</sup> Sydney Cone III, M. et M<sup>me</sup> Philippe Calleux, ses enfants, M<sup>me</sup> Claudie Calleux, Timothy, Annabelle, Mathieu, Nicolas, Julie, Marie-Eva et Aloysia, ses petits-enfants, Rosalie et Clara, ses arrière-petites-filles, Et toute sa famille, ont la tristesse de faire part du décès de

#### M. André CALLEUX,

survenu le 22 janvier 2001, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

L'inhumation aura lieu le 25 janvier, au cimetière du Montparnasse, à 16 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

56, boulevard Flandrin, 75116 Paris.

– M<sup>me</sup> Marc Dubois, née Armelle Duchaine, son épouse, M. Romain Dubois, M. et M<sup>me</sup> Vianney Dubois, M<sup>me</sup> Solène Dubois, ses enfants, Ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, Ses cousins et cousines, Ses neveux et nièces, ont la douleur de faire part du décès de

#### M. Marc DUBOIS,

docteur ès sciences,

le 21 janvier 2001, à l'âge de soixante-trois ans.

Une cérémonie religieuse sera célébrée mercredi 24 janvier, à 9 h 30, en l'église Saint-Augustin, à Paris-8<sup>e</sup>.

L'inhumation aura lieu dans la stricte intimité familiale, à Vaudrimesnil (Manche).

– L'Institut national de l'audiovisuel, Ses collègues de l'Inathèque, Ses amis, ont la profonde tristesse de faire part du décès de

#### Eric DURANTEL,

responsable technique du dépôt légal de la radio,

survenu brutalement le mercredi 17 janvier, à l'âge de trente-neuf ans.

Son engagement professionnel, sa compétence dévouée à une idée de service public au bénéfice de tous, sa profonde humanité, nous guideront longtemps.

Ses obsèques auront lieu le mercredi 24 janvier, à 15 heures, au crématorium du cimetière intercommunal, avenue de la Fontaine-Saint-Martin, à Valenton (Val-de-Marne).

– On nous prie d'annoncer le décès de **M. Maurice GOGUELIN,** commissaire de police divisionnaire honoraire,

survenu le 21 janvier 2001, dans sa quatre-vingt-unième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 26 janvier, à 10 h 45, en l'église Saint-Antoine-de-Padoue, au Chesnay.

Ni fleurs ni couronnes.

De la part de M<sup>me</sup> Gisèle Goguelin, son épouse, Ses enfants, Ses petits-enfants.

– Paris. Toulouse. Casablanca. Nice.

M. Jean-Louis Gomel, M. et M<sup>me</sup> Costeseque, ses enfants, Sarah, Catherine et Sophie, ses petites-filles, Thomas et Romane, ses arrière-petits-enfants, M. et M<sup>me</sup> Elie Gomel et leurs enfants, M. et M<sup>me</sup> Benjamin Gomel et leurs enfants, M. et M<sup>me</sup> Albert Gomel et leurs enfants, M<sup>me</sup> Françoise Gomel, M. Hervé Flouri, M. Thierry Nieri, Parents et alliés, ont la douleur de faire part du décès de

**M. Léon GOMEL,** ancien combattant, officier des Palmes académiques.

L'inhumation aura lieu ce mardi 23 janvier 2001, à 15 heures, au cimetière parisien de Pantin.

On se réunira à l'entrée principale.

#### Pierrette GOVIN-BERNE

nous a quittés dans la paix, la sérénité et l'amour.

La cérémonie religieuse aura lieu le 24 janvier 2001, à 10 h 45, en l'église de Gairaut, à Nice (Alpes-Maritimes).

– M. Bruno Chain, M. Frank Broquet, M. Jérôme Depondt, M. Bruno Picard, M. Nicolas Barety, Ses associés, les collaborateurs et le personnel de la SCP Chain-Lager & Associés, ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

**Michel de LACGER CAMPLONG,** avocat à la cour,

survenu le 19 janvier 2001, à l'âge de soixante-six ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 24 janvier, à 15 heures, en l'église de Moulins-la-Marche (Orne).

– Frédéric et Catherine Marjollet, Claire et Salomon Salto, ses enfants, Bertrand et Coralie Marjollet, Vincent Marjollet, ses petits-enfants, Annette Moreau, sa sœur, Et toute sa famille, ont la douleur de faire part du décès de

**M<sup>me</sup> Maurice MARJOLLET,** née Sylvine MOREAU,

survenu à Paris, le 13 janvier 2001, dans sa quatre-vingt-septième année.

L'incinération a eu lieu le 18 janvier.

3, rue de l'Égalité, 75019 Paris.

– Gilles Martineau, son époux, Pascale, Eric et Philippe, ses enfants, Sophie Breuzon, Marie-Claude Le Pol, sa sœur, ont la tristesse de faire part du décès de

#### Françoise MARTINEAU,

survenu le 21 janvier 2001, dans sa soixante-sixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 25 janvier 2001, à 9 h 15, en l'église de Boissy-Saint-Léger (Val-de-Marne), 6, rue de l'Eglise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

14, allée Alfred-Sisley, 94450 Limeil-Brévannes.

– Le président et le conseil d'administration de la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud-Est ont la tristesse de faire part du décès du

**docteur Charles MÉRIEUX,** grand croix de la Légion d'honneur, membre du conseil d'administration.

– La Fondation Biovision - Académie des sciences et la Fondation Scientifique de Lyon et du Sud-Est ont la tristesse de faire part du décès du

**docteur Charles MÉRIEUX,** grand croix de la Légion d'honneur, membre du comité scientifique international. (*Le Monde du 20 janvier*)

– Henri Piatier, Ses enfants, Ses petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

**Jacqueline PIATIER,** leur épouse, mère et grand-mère,

survenu le 20 janvier 2001.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 25 janvier, à 11 heures, en l'église Saint-Etienne-du-Mont, 1, place Sainte-Geneviève, à Paris-5<sup>e</sup>.

L'inhumation aura lieu le même jour, dans l'intimité, au cimetière du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

52, quai de Jemmapes, 75010 Paris. (*Le Monde du 23 janvier*)

« Le Monde des livres » du jeudi 25 janvier daté 26 rendra hommage à Jacqueline Piatier.

## CARNET

– Arlette, son épouse, Elodie, sa fille, Maxime, Anne, Emmanuel, Xavier et Dominique, Ses frères, sa sœur, son beau-frère, ses belles-sœurs, Ainsi que toute la famille, ont le chagrin de faire part du décès de

#### Roland PRÉAUD,

survenu le 19 janvier 2001, à l'âge de cinquante-sept ans.

La crémation aura lieu le mercredi 24 janvier, à 11 h 15, au crématorium du Père-Lachaise, 71, rue des Rondeaux, 75020 Paris (métro Gambetta).

10, avenue Cousin-de-Méricourt, 94230 Cachan.

– Le Seigneur a accueilli en sa demeure,

**Claude PROCHEVILLE,** avocat honoraire, président national d'honneur du Club 18 Juin, commandeur de la Légion d'honneur DPLV, croix de guerre avec palmes rosette de la Résistance, ancien déporté à Buchenwald et Barth.

Endormi dans la paix le 20 janvier 2001, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

De la part de : Simone Procheville, son épouse, Etienne Procheville, son fils, M. et M<sup>me</sup> Pierre Selz, M. et M<sup>me</sup> Denis Ferman, M. Michel Joyez, Toute sa famille, Et ses nombreux amis, vous invitent à partager leur espérance en la résurrection en participant ou en vous associant par la pensée à la messe qui sera célébrée le mercredi 24 janvier, en l'église Saint-Pierre - Fourier, rue de Montgeron, à Brunoy (Essonne), à 10 heures, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Montmartre, à Paris.

– M. Alain Bataillon Debès, président national du « Club 18 Juin », Et les membres du conseil d'administration, ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

**M. Claude PROCHEVILLE,** président d'honneur du « Club 18 Juin », commandeur de la Légion d'honneur DPLV, croix de guerre avec palme, rosette de la Résistance, ancien déporté à Buchenwald et Barth,

survenu le 20 janvier 2001.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 24 janvier, à 10 heures, en l'église Saint-Pierre - Fourier, rue de Montgeron, à Brunoy (Essonne), à 10 heures, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Montmartre, à Paris.

– M. et M<sup>me</sup> Gilbert Moszer, M. et M<sup>me</sup> Michel Rubel, M<sup>me</sup> Catherine Rubel, ses enfants, M<sup>me</sup> Sophie Misrahi, M. et M<sup>me</sup> François Lasry, M. et M<sup>me</sup> Maxime Lemerle, M<sup>me</sup> Stéphanie Lemerle, M<sup>me</sup> Juliette Rubel, ses petits-enfants,

Sarah, Jennifer, Salomé, Elisa, Eric, Camille, Gaspard et Arthur, ses arrière-petits-enfants, Ainsi que toute la famille, ont la douleur de faire part du décès de

**M. Marcel RUBEL,**

survenu le 19 janvier 2001, dans sa quatre-vingt-huitième année.

L'inhumation aura lieu le mardi 23 janvier, à 10 h 45, au cimetière ancien de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

Cet avis tient lieu de faire-part.

76, boulevard Maurice-Barrès, 92200 Neuilly-sur-seine.

– Les familles Roudoci, Et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

#### M. Omar ROUDOCI,

fils de **M. Kaddour Mourad ROUDOCI,** imprimeur,

survenu à Paris, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

L'inhumation a eu lieu le dimanche 14 janvier 2001, au cimetière Sidi-Abderrahman, à Alger.

Le « tout pouvoir » sur votre bureau

**LE DU GUIDE POUVOIR 2001**

*Biographies, photos et coordonnées !*

**3 volumes 990 frs**

Editions Jean-François Doumic
Tél. : 01 42 46 58 10

– M. et M<sup>me</sup> Jacques Ungerer, M. et M<sup>me</sup> Claude Morin, M<sup>me</sup> Etienne Seydoux, M. et M<sup>me</sup> Jean-Paul Braunstein, M<sup>me</sup> Christian Seydoux, M<sup>me</sup> Alix Seydoux, ses enfants et beaux-enfants, Ses dix-neuf petits-enfants, Et ses vingt et un arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès, le 16 janvier 2001, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, de

#### M. Michel-Albert SEYDOUX.

Il a rejoint son épouse, née **Françoise de CAZENOVE**, dans la paix et la sérénité.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 19 janvier, au temple de Lasalle (Gard), dans l'intimité familiale.

*« Heureux ceux qui ont le cœur pur car il verront Dieu. »*

Maison de retraite Les Glycines, 30460 Lasalle.

– La cité coopérative de Paris-Jardins, L'association Les Amis de l'Histoire, L'association Culture et Loisirs de Paris-Jardins, ont la tristesse de faire part du décès de

#### M. Henri VAUTIER,

président honoraire.

Le 14 janvier 2001.

Château de Paris-Jardins, 91210 Draveil.

### Anniversaires de décès

– Il y a un an, le 25 janvier 2000,

**René BAROUH,**

nous quittait.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et apprécié.

– Il y a un an,

#### M. René PEY

nous quittait dans sa quatre-vingt-deuxième année.

En sa mémoire, la messe du dimanche 28 janvier 2001 sera célébrée à 10 h 15 en l'église de Saint-Laurent-d'Aigouze (Gard).

Qu'une pensée, un souvenir et la nostalgie de chacun pour celui qui nous a quittés accompagnent cette commémoration.

## Cours

**Découvrez l'informatique chez vous** avec le premier organisme de formation à domicile. Prise en main du matériel, Internet, bureautique. ALDISA. Tél. : 01-46-67-18-90.

Cours de piano haute qualité par prof. exceptionnelle Rens. : 01-43-54-73-26.

– M. et M<sup>me</sup> Jacques Ungerer, M. et M<sup>me</sup> Claude Morin, M<sup>me</sup> Etienne Seydoux, M. et M<sup>me</sup> Jean-Paul Braunstein, M<sup>me</sup> Christian Seydoux, M<sup>me</sup> Alix Seydoux, ses enfants et beaux-enfants, Ses dix-neuf petits-enfants, Et ses vingt et un arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès, le 16 janvier 2001, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, de

**M. Michel-Albert SEYDOUX.**

Il a rejoint son épouse, née **Françoise de CAZENOVE**, dans la paix et la sérénité.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 19 janvier, au temple de Lasalle (Gard), dans l'intimité familiale.

*« Heureux ceux qui ont le cœur pur car il verront Dieu. »*

Maison de retraite Les Glycines, 30460 Lasalle.

– La cité coopérative de Paris-Jardins, L'association Les Amis de l'Histoire, L'association Culture et Loisirs de Paris-Jardins, ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Henri VAUTIER,**

président honoraire.

Le 14 janvier 2001.

Château de Paris-Jardins, 91210 Draveil.

– M. et M<sup>me</sup> Jacques Ungerer, M. et M<sup>me</sup> Claude Morin, M<sup>me</sup> Etienne Seydoux, M. et M<sup>me</sup> Jean-Paul Braunstein, M<sup>me</sup> Christian Seydoux, M<sup>me</sup> Alix Seydoux, ses enfants et beaux-enfants, Ses dix-neuf petits-enfants, Et ses vingt et un arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès, le 16 janvier 2001, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, de

**M. Michel-Albert SEYDOUX.**

Il a rejoint son épouse, née **Françoise de CAZENOVE**, dans la paix et la sérénité.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 19 janvier, au temple de Lasalle (Gard), dans l'intimité familiale.

*« Heureux ceux qui ont le cœur pur car il verront Dieu. »*

Maison de retraite Les Glycines, 30460 Lasalle.



# AUJOURD'HUI

LE MONDE / MERCREDI 24 JANVIER 2001

**SPORTS** Richard Virenque, sans équipe depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2000, sanctionné d'une suspension de neuf mois par la Fédération suisse de cyclisme, s'exprime, dans la presse,

pour la première fois depuis le procès Festina. ● **DANS UN ENTRETIEN AU « MONDE »**, il évoque les deux années qui ont suivi l'affaire de dopage du Tour de France 1998, explique ses

silences, le pourquoi de ses aveux tardifs, son rapport aux substances interdites et parle de son avenir. ● **« JE SUIS UN BATTANT mais en ce moment la force me manque »**, confie-t-il, évo-

quant les difficultés qu'il rencontre à retrouver un employeur et la dureté de la sanction qui le frappe. ● **LE QUINTUPLE MEILLEUR GRIMPEUR** de la Grande Boucle ne s'entraîne plus

depuis trois mois et se sent de plus en plus « isolé ». ● **A PRES DE TRENTE-DEUX ANS**, le champion varois, épaulé par son épouse Stéphanie, souhaite poursuivre sa carrière.

## Pour Richard Virenque, « les coureurs ne se doperaient pas s'ils avaient le choix »

Dans un entretien au « Monde », le grimpeur varois, qui recherche toujours une équipe, revient sur l'affaire Festina, son rapport au dopage et l'attitude du peloton à son égard. Il ne cache rien de son profond désarroi : « Je suis un battant, mais en ce moment la force me manque »

GENÈVE (Suisse)

de notre envoyé spécial

« Richard Virenque, comment allez-vous ?

– Mal. Je suis à terre et j'aimerais me relever, mais je n'ai pas l'opportunité de le faire. Mon agent, Eric Boyer, a des contacts avec des équipes françaises et étrangères, mais toutes attendent la décision du tribunal arbitral du sport. Au cours des trente dernières années, aucun coureur professionnel n'a écopé d'une sanction aussi lourde que celle que m'a infligée la fédération suisse de cyclisme [NDLR : neuf mois ferme à partir du 1<sup>er</sup> février]. Pourtant j'ai avoué de mon propre fait, sans jamais avoir été contrôlé positivement.

– **Pensez-vous revenir un jour dans une course ?**

– Tout dépend du TAS. C'est lui qui me permettra de repartir. Personnellement, je me sens toujours coureur cycliste. Je n'ai pas du tout envie de m'arrêter. Je ne me suis pas préparé à cette éventualité. Lorsque j'ai arrêté la saison après le Tour de Lombardie, le 18 octobre 2000, j'étais physiquement bien. J'ai toujours envie de faire du vélo, d'aller m'entraîner. Les sacrifices

que cela exige ne me font pas peur.

– **Regrettez-vous vos aveux devant le tribunal correctionnel de Lille ?**

– Non. Il le fallait. J'étais mis en examen. Devant les juges, mon témoignage devait être crédible et je devais dire la vérité. Je savais que je risquais d'être sanctionné ensuite par les instances sportives, mais je voulais simplement raconter l'histoire du vélo, durant toute ces années. Les juges m'ont compris. J'ai été relaxé. Le procès a démontré que les faits reprochés aux membres de l'équipe Festina concernaient toutes les autres formations. Je veux qu'il y ait une justice : d'accord pour une sanction, mais pourquoi devrait-elle être plus importante pour moi ? J'ai déjà beaucoup payé. J'ai été viré du Tour de France en 1998, j'ai symbolisé le dopage. Ça suffit ! Je ne regrette qu'une chose : d'avoir demandé à Pascal Hervé de livrer également des aveux. Dans cette affaire, j'ai l'impression que les instances cyclistes se servent de moi pour régler des comptes avec la France.

– **Vous trouvez qu'en matière de lutte contre le dopage, la France en fait trop ?**

– Ce qui se passe dans le sport justifie cette démarche. Tout a éclaté dans le cyclisme, mais les autres sports ne sont pas à l'abri. Peut-être qu'un jour, on verra.

– **Pourquoi n'avez-vous pas parlé avant le procès ?**

– C'était impossible. Si j'avais parlé en juillet 1998, on aurait payé pour tous les autres. Les instances cyclistes et d'autres formations n'attendaient que cela pour nous envoyer à l'abattoir. A cette époque, j'étais outré d'avoir été viré du Tour. Alors, si en plus d'être un pestiféré, il m'avait fallu endosser toutes les dérives du vélo... Non. La vérité n'était pas bonne à dire à ce moment-là. Avant d'entrer dans les locaux de la police, à Lyon, le 28 juillet 1998, on savait qu'on allait plonger. Il y avait une trentaine de policiers qui nous attendaient dans une grande salle. On est parti un par un, entouré de deux ou trois policiers chacun. Ça a duré presque vingt heures. Verbalement, ils m'ont travaillé. Plus on m'agressait, plus je me refermais. Moi, j'étais persuadé que tant que je ne parlais pas, je serais « sauvé ». En revanche, certains d'entre nous ont craqué ou ont eu peur.

– **Vous leur en avez voulu ?**

– Non. Ce moment a été très dur pour nous tous. Si on avait interrogé tous le peloton comme cela, il y aurait plus de cinq coureurs qui auraient avoué le dopage. Pendant l'interrogatoire des policiers venaient me voir et me disaient : « Untel a raconté ça... », « tel autre a avoué... ». Mais j'ai tenu. Si j'avais parlé, l'affaire s'arrêterait là, et seuls



Revêtu du maillot à pois du meilleur grimpeur, Richard Virenque avait longtemps convoité le maillot jaune de Jan Ullrich lors du Tour 1997. L'année suivante éclatait l'affaire Festina.

les Festina auraient dérouillé. Personne n'aurait mis en cause le système et la responsabilité des instances.

– **Comment et quand avez-vous commencé à vous doper ?**

– Mais ça ne se passe pas comme ça ! Quand je suis devenu professionnel chez RMO en 1991, le dopage existait déjà, et il existera encore après quand je quitterai le peloton. D'une manière ou d'une autre, tous les coureurs y sont confrontés. On ne se dit pas : je vais me doper. Petit à petit, après les courses, on demande des produits de récupération. Les médecins, les soigneurs nous conseillent. Mais ce n'est pas pour se doper, c'est pour

soigner. Ça vient comme ça. On tombe dans un engrenage. Je suis sûr d'une chose : s'ils avaient le choix, à 100 % les coureurs ne se doperaient pas.

– **Vous n'avez jamais été inquiet des conséquences de cette consommation de produits ?**

– J'avais une totale confiance en Rijkaert [NDLR : le médecin de l'équipe Festina]. Il était comme mon médecin de famille. Je lui aurais confié mes enfants. Je sais qu'il n'a pas fait n'importe quoi avec nous.

– **Durant le procès, des experts ont expliqué que les substances que vous vous êtes infligées pouvaient à terme affecter votre santé. Avez-vous évoqué cette**

question avec vos proches ?

– Ce qui est fait est fait. On ne pourra pas aller en arrière. Mes parents ne connaissaient pas toutes mes pratiques. Avant de les expliquer au procès, je leur en ai parlé. Ma femme, je ne sais pas. Il faudrait le lui demander. On n'en parle pas. Mais bon, tant que la maladie n'est pas là, on n'y pense pas.

(Sa femme, Stéphanie, intervient : « C'est l'inconnu. J'essaie de ne pas trop y penser. J'ai confiance en mon mari. Ce n'est pas un drogué. Il a fait son métier de coureur professionnel. J'imagine que la dangerosité dépend également des doses. De toute façon, dans cette affaire, je trouve que tout est disproportionné. Trois semaines de procès alors que

## Les équipes attendent la décision du Tribunal arbitral du sport

GENÈVE (Suisse)

de notre envoyé spécial

Si le tribunal arbitral du sport (TAS) de Lausanne ne modifie pas la sanction prononcée par la fédération suisse de cyclisme, le 29 décembre 2000, Richard Virenque ne pourra disputer aucune épreuve avant le 31 octobre. La dernière course – le Tour de Lombardie – étant programmée le troisième dimanche d'octobre, autant dire que le quintuple meilleur grimpeur du Tour de France risque une année sans compétition. En vertu des nouvelles règles fixées par l'Union cycliste internationale (UCI) il y a un an, sa suspension d'une durée de neuf mois prend effet au 1<sup>er</sup> février, date du début de la saison sur route.

Retiré dans sa maison de Veyrier, en proche banlieue de Genève, le champion français attend. Pour l'heure, il n'a trouvé aucun employeur. Des contacts ont été établis avec certaines équipes, étrangères – une formation italienne – et françaises – notamment Jean Delatour – mais aucune ne souhaite s'engager tant que le sort réservé par la justice sportive au coureur demeure incertain. Il faudra patienter

plusieurs semaines, voire plusieurs mois, avant que les magistrats de Lausanne ne statuent définitivement sur le cas Virenque.

Pourtant un sponsor suisse s'est récemment manifesté, qui s'est déclaré prêt à financer la venue du Varois dans une formation. Michel Gros, actuel manager de l'équipe Jean Delatour, ancien adjoint de Bruno Roussel chez Festina, serait tout à fait disposé à accepter le banni dans ses rangs, dès lors que des renforts financiers se présenteraient à ses côtés.

Depuis le procès de Lille, Richard Virenque a modifié son entourage. Après avoir changé de défenseur et s'être séparé de Gilbert Collard, il a également éloigné son ancien agent Didier Girard. Désormais, Richard Virenque s'est entouré d'Eric Boyer, un ancien coureur professionnel. Lui seul démarche auprès des directeurs sportifs. « Eric connaît bien le milieu du vélo », explique Richard Virenque. Il entretient de bonnes relations avec les équipes. »

Y. B.

Propos recueillis par Yves Bordenave

### Dix ans de carrière

● **Carrière.** Richard Virenque est né le 19 novembre 1969 à Casablanca (Maroc). Arrivé en France en 1980, sa famille s'est installée dans le Var. Il est devenu cycliste professionnel en 1991 chez RMO, et a porté le maillot jaune une journée lors de son premier Tour de France en 1992.

● **Équipes.** En 1993, il rejoint l'équipe Festina, jusqu'en 1998. En 1999, il signe dans la formation italienne Polti qui a arrêté son implication dans le cyclisme au terme de la saison 2000.

● **Palmarès.** Depuis 1992, Richard Virenque s'est aligné au départ de tous les Tours de France. Il a gagné le maillot à pois du meilleur grimpeur en 1994, 1995, 1996, 1997 et 1999.

● **L'affaire Festina.** Le 8 juillet 1998, Willy Voet, son soigneur et confident, est interpellé par les douaniers à la frontière belge à bord d'un véhicule Festina en partance pour le Tour de France avec près de 250 doses d'EPO et des hormones de croissance. Mis en examen par le juge lillois Patrick Keil, le 29 mars 1999, dans l'affaire Festina pour incitation au dopage, Richard Virenque a été relaxé par le tribunal correctionnel le 22 décembre 2000. Suite à ses aveux de dopage prononcés le 24 octobre 2000 devant ses juges, la Fédération suisse lui a infligé neuf mois de suspension le 29 décembre 2000.

## Tennis : Arnaud Clément et Sébastien Grosjean s'épanouissent en Australie

**DE L'AVANTAGE** de l'astigmatisme dans le tennis. Parce qu'il doit corriger sa vue, Arnaud Clément porte des lunettes. Par temps ensoleillé, cette drôle de monture teintée lui donne une apparence terrible et lui fournit une arme intéressante : le secret de son visage. Son adversaire, qui ne peut voir ses yeux, ne peut pas tout décrypter de ses émotions.

De l'avantage du port de la casquette renversée sur la nuque aux Internationaux d'Australie. Elle semble permettre à Sébastien Grosjean de se protéger du soleil tout en gardant la tête près du bonnet et une lucidité bien trempée au moment de conclure les points et les rencontres.

Si ces petits détails d'apparence n'expliquent pas les performances d'Arnaud Clément et de Sébastien Grosjean, respectivement qualifiés pour les quarts de finale du tournoi des antipodes, lundi 22 janvier, ils sont en train de contribuer à la réputation

flatteuse des deux Français. Agé de vingt-trois ans, l'Aixois aux lunettes (1,73 m, 64 kilos) a conquis le public par sa voracité. Le Marseillais à casquette, d'un gabarit semblable (1,75 m pour 66 kilos) et presque aussi jeune (vingt-deux ans), a soulevé les mêmes ovations ravies grâce à un tennis opiniâtre et offensif.

Derniers adversaires laissés sur le carreau, le Britannique Greg

Rusedski, tombé du n°1 mondial Gustavo Kuerten au premier tour, pour Arnaud Clément (6-3, 6-2, 7-5), et le Suédois Magnus

Norman, quatrième joueur mondial, pour Sébastien Grosjean (7-6 (9/7), 6-3, 0-6, 6-4). C'est la première fois en vingt-huit ans que deux joueurs français parviennent à ce stade de la compétition, en Australie. En 1973, Patrick Proisy et Wanaro N'Go-

drella s'étaient extirpés d'un tableau qui comprenait 64 joueurs (pour 128 aujourd'hui).

Elevés au rang de têtes de série – n° 15 pour Arnaud Clément (18<sup>e</sup> joueur mondial) et n° 16 pour Sébastien Grosjean (19<sup>e</sup>) – pour la première fois de leur carrière, les deux jeunes Français ont honoré ce privilège avec bagout et compétence. Tous deux affirmant avoir passé un cap. Sébastien Grosjean a considérablement progressé dans la mise en jeu et sait aujourd'hui composer avec l'expérience de ces trois ans passés sur le circuit professionnel.

**RAVI COMME UN GOSSE**

Arnaud Clément, lui, a vu sa vie de joueur transformée en août 2000. Au cours d'un après-midi new-yorkaise, aux Internationaux des Etats-Unis, il avait éliminé le tenant du titre et maître des lieux, l'Américain Andre Agassi, avant de cheminer jusqu'en quarts de finale. L'homme a changé. Un rien fan-

faron dans son jeu, il s'est ingénié à le polir, à l'en débarrasser de fautes trop directes.

Son statut de tête de série l'a trouvé étonné, ravi comme un gosse. Il a pu s'entraîner sur le site de Melbourne Park et réserver une voiture au lieu de prendre l'autobus.

Avec Sébastien Grosjean, son partenaire de double et copain au sein de l'équipe de Coupe Davis, il avait fait un pari, le 20 janvier, après la qualification en huitièmes de finale. Il l'a gagné : il n'a toujours pas perdu un set depuis le début des Internationaux d'Australie, alors que son partenaire a subi un 6-0, lundi, dans son match contre Magnus Norman.

En quarts de finale, Sébastien Grosjean rencontrera l'Espagnol Carlos Moya, ancien n° 1 mondial aujourd'hui 40<sup>e</sup>, mais de retour en grande forme. Arnaud Clément affrontera enfin une tête de série : Yevgeny Kafelnikov (n° 5). Le Russe, pourtant le plus

souvent méchant avec ses futurs adversaires, n'a pas caché sa crainte : « Il ne lâche rien, oui, c'est cela qui me fait peur. » « Mon but n'est pas de terroriser mes adversaires », a répondu un Arnaud Clément ben prince.

A Melbourne, les deux quarts de finalistes font le bonheur de Guy Forget. A deux semaines du premier tour de la Coupe Davis, qui opposera la France à la Belgique, à Gand, du 9 au 11 février, le capitaine peut compter sur leur présence enthousiaste. En Australie, il a même réussi à convaincre Cédric Pioline de jouer. Celui-ci a accepté de jouer selon les nouvelles règles fixées par Guy Forget, qui n'acceptera les entraîneurs privés qu'à la veille des premières rencontres. Les trois joueurs seront sans doute accompagnés de Nicolas Escudé. En simple comme en double, l'équipe devrait être plus que convaincante.

Bénédicte Mathieu



# Daniel Costantini : la « der des der » d'un indéfectible éducateur

Après quinze années de service, l'entraîneur de l'équipe de France de handball tirera sa révérence après le championnat du monde, qui débute mardi 23 janvier. Du bout des lèvres, il admet penser à un deuxième titre mondial

La France accueille le championnat du monde de handball masculin à partir du mardi 23 janvier. Après son match inaugural face à l'Algérie, l'équipe de France rencontre, mercredi 24 à Nantes, l'équipe du Koweït. Daniel

Costantini a annoncé que cette compétition sera sa dernière à la tête de l'équipe de France, qu'il entraîne depuis 1985. Ce Marseillais de 57 ans, ancien joueur de haut niveau, a marqué de son style, mélange de charme et

d'autorité, le handball français et a accompagné celui-ci des tréfonds de la hiérarchie mondiale jusqu'au titre de champion du monde, acquis en 1995 par la génération des « Barjots ». Malgré sa longévité au plus haut

niveau, il est toujours resté un éducateur et un formateur, marqué par son passage dans le corps enseignant. Après le Mondial, il pourrait s'atteler à la mise en place d'une Ligue professionnelle en France.

« JE SOUHAITE arrêter le 5 février. Plus vite je donnerai les clefs, mieux je me porterai. » Le Mondial 2001 de handball, qui devait débiter mardi 23 janvier en France, sera la « der des der » de Daniel Costantini. L'entraîneur de l'équipe de France ne reviendra pas sur une décision prise au sortir des Jeux olympiques de Sydney de l'an 2000. « Personne ne l'a poussé », note André Amiel, le président de la Fédération française de handball (FFHB).



« J'avais dit que j'arrêterais le jour où je lirais dans le regard d'un seul qu'il était temps », déclare l'intéressé, qui, à 57 ans, fait figure de phénomène dans les sports collectifs nationaux avec ses quinze années passées aux commandes de l'équipe de France. A Sydney, où les Bleus ont bafoûillé leur handball (éliminés en quarts de finale), ce sont « quelques » regards de joueurs qui ont

incité Daniel Costantini à avancer la fin d'une aventure dont il avait fixé le terme en 2004, aux Jeux d'Athènes.

« On ne peut rester à ce poste pendant quinze ans impunément », relève André Amiel. Daniel Costantini a été nommé en novembre 1985 entraîneur d'une équipe de France qui venait d'être chassée de l'élite mondiale.

## IMAGE CONTROVERSÉE

Son ascension a été logique. Il s'est rapidement fait remarquer dans un petit monde du handball dont il a suivi et accompagné la croissance. « Je suis né avec l'arrivée du hand en France », rappelle ce fils d'« une famille bourgeoise » de Marseille. Joueur au Stade marseillais université club (SMUC), il a été sacré trois fois champion de France (1965, 1967 et 1969) et sélectionné dix fois en équipe de France (entre 1963 et 1970). Devenu entraîneur du SMUC, il a glané encore deux titres nationaux (1975 et 1984). Le personnage suscite vite la controverse. Joueur, il ne fait rien pour faire

mentir une réputation de dilettante, play-boy et flambeur, qui lui vaudra en 1967 de la part de René Ricard, directeur technique national, la qualification de « branleur ». Les années ont gommé cet aspect du personnage. Le côté charmeur est resté.

Tout comme un certain besoin de contester qui a conduit ce « romantique de gauche », comme il se décrit, à nombre de conflits avec les instances françaises. « On a dit que j'avais besoin de me faire peur pour réussir. C'est peut-être vrai, mais j'ai quand même eu de véritables ennemis. »

Il ne s'est cependant jamais départi d'une volonté de diriger. « Lorsque je conteste, c'est pour exercer le pouvoir », a-t-il expliqué dans un livre intitulé « Hors jeu » (Albin Michel, 1998). Avec lui, le pouvoir se traduit par une « gestion quasi dictatoriale ». L'intéressé avoue qu'il n'a « guère le sens de la mesure ». Il a ainsi raconté dans son livre comment, en 1983, alors qu'il cherchait à obtenir une augmentation de subvention pour le SMUC, il a jeté le maillot du club sur le bureau de Gaston Defferre, maire de Marseille, qui ne lui avait accordé que sept minutes d'entretien, en lui disant : « Nous vous offrons ce maillot, M<sup>me</sup> Defferre pourra s'en servir comme chemise de nuit. »

Théoricien reconnu, communicateur hors pair, Daniel Costantini n'a jamais rien fait pour se débarrasser d'une étiquette d'éternel insatisfait. Un succès le verra toujours employer des mots comme humilité et dignité. En ce qui le concerne, cela se traduit par un refus de se mettre en avant.

« A aucun moment je n'ai cru être le meilleur entraîneur de l'univers », a-t-il indiqué dans son livre, paru après le titre mondial conquis par l'équipe de France en 1995. Le patron des Bleus a ainsi pu donner l'impression qu'il attachait une moindre importance aux résultats. « Je n'ai jamais fait du titre mondial un objectif, dira-t-il après le sacre de 1995. J'ai surtout voulu changer le regard condescendant que les autres portaient sur nous. »

## « PLUS GRANDE FIERTÉ »

Daniel Costantini a surtout voulu être et rester « un éducateur ». « J'ai toujours l'ambition d'améliorer un joueur, explique-t-il. C'est un peu mon défaut. J'essaie de me répéter que je n'ai plus le temps de le faire. »

Sa « plus grande fierté », assure-t-il, « ce sont mes années de professeur en sport-études » entre 1975 et 1985 à Marseille. « Il m'arrivait des élèves, matière brute, j'avais très ans

## Les rencontres

### du 24 janvier

- **Poule A** (Montpellier) : Islande-Portugal, Maroc-Suède, République tchèque-Egypte.
- **Poule B** (Nantes) : Algérie-Yougoslavie, Koweït-France, Brésil-Argentine.
- **Poule C** (Besançon) : Corée du Sud-Allemagne, Groenland-Espagne, Etats-Unis - Croatie.
- **Poule D** (Dunkerque) : Tunisie-Norvège, Ukraine-Russie, Arabie saoudite-Slovenie.

pour les transformer en handbal-leurs. C'est le moment de ma vie où je me suis senti le plus utile. » Malgré tout, il « ne regrette pas d'en être sorti ».

« J'ai connu la notoriété », admet-il. Des moments de bonheur également, même s'ils sont « fugaces ». En 1985, quand l'équipe de France a gagné le droit de remonter dans l'élite internationale en s'imposant en finale du Mondial C et, dix ans plus tard, avec le titre mondial : « le plus somptueux cadeau que l'on puisse faire à un entraîneur ». Mais aussi en 1992, avec le bronze des Jeux de Barcelone : « Quand ils sont montés sur le podium, je me suis senti grand. Si vous avez besoin de la preuve que vous n'êtes pas n'importe quoi, ce jour-là je l'ai eue. »

André Amiel songe à Daniel Costantini pour diriger une Ligue professionnelle qui verrait le jour. « Pourquoi pas, répond l'intéressé, cela me paraît un challenge très intéressant, pour lequel, très immodestement, je pense avoir les qualités. » Il aimerait aussi se voir « donner le temps de théoriser » sur la pratique du handball, notamment de « revenir » un ouvrage didactique qu'il a écrit en 1993-1994.

Mais, avant cela, il y a ce Mondial en France et la possibilité de partir sur un nouveau titre. Tout en disant ne pas y rêver, il « y pense ». « Champion du monde, ce serait un panard extraordinaire », lâche-t-il. Mais pour s'interroger aussitôt : « Est-ce que j'ai le droit de demander ça ? J'ai déjà tellement eu. Il faut pas trop demander à la vie. »

Philippe Le Cœur

## Un duo pour prendre la relève

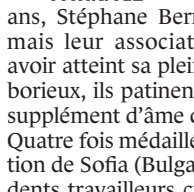
La Fédération française de handball (FFHB) a précisé lundi 22 janvier comment elle entendait à l'avenir gérer les équipes de France masculines. « L'ère Costantini est finie et il y a maintenant une volonté de faire un travail collégial, a déclaré le directeur de la communication de la FFHB, Philippe Soubranne. Le pool de l'élite masculine devrait tourner autour de deux hommes. » La FFHB a précisé que « trois personnes avaient été sollicitées » sans en donner les noms. Mais ceux de Patrice Canayer, l'entraîneur de Montpellier, Philippe Gardent, ancien international et figure emblématique de la génération des Barjots, aujourd'hui entraîneur de Chambéry, et de Claude Onesta, l'entraîneur de Toulouse, sont les plus fréquemment cités.

# Patineurs appliqués, Sarah Abitbol et Stéphane Bernadis parient sur l'audace

## BRATISLAVA (Slovaquie)

de notre envoyé spécial

L'image est peut-être galvaudée. Peu importe, elle colle aux personnages. Comme les vins de garde, Sarah Abitbol et Stéphane Bernadis se bonifient en vieillissant. Certes, les deux médaillés de bronze des derniers championnats du monde, ceux de Nice, n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite – Sarah Abitbol est âgée de vingt-cinq



ans, Stéphane Bernadis de vingt-six ans –, mais leur association semble aujourd'hui avoir atteint sa pleine maturité. Autrefois laborieux, ils patinent désormais avec ce petit supplément d'âme qui les fait se transcender. Quatre fois médaillés européens depuis l'édition de Sofia (Bulgarie), en 1996, ces deux ardens travailleurs cultivent de solides ambitions. Cette année, à l'occasion des championnats d'Europe de Bratislava (Slovaquie), qui ont débuté lundi 22 janvier, ils espèrent damer le pion aux couples russes

(Berezhnaïa-Sikharulidze et Petrova-Tikhonov) et à la paire polonaise (Zagorska-Siudek) qui dominent la hiérarchie internationale. « Malgré une décevante quatrième place au dernier Trophée Laliq, Sarah et Stéphane viseront une médaille d'argent à Bratislava, notait Jean-Roland Racle, leur ancien entraîneur et actuel directeur des équipes de France, quelques jours avant la compétition. Cela correspondrait à leur niveau réel. Cette saison, ils ont déjà gagné en Allemagne et fini deuxième du Trophée NHK au Japon. Ils progressent dans la sueur et cette méthode finira par payer. »

Lundi 22, à l'issue du programme court, le couple français a plus ou moins confirmé les prévisions de Jean-Roland Racle. Très affûté techniquement, il a prouvé aux sceptiques que l'hégémonie russe n'était plus tout à fait ce qu'elle était. Sur un thème musical dédié aux arts martiaux, les patineurs ont glissé sans anicroche. Ils ont notamment réussi une triple boucle piquée en parallèle très impressionnante. Partis les premiers, suite au tirage au sort, ils ont terminé deuxième derrière les Russes Berezhnaïa-Sikharulidze,

bien que la patineuse russe soit tombée sur une triple boucle lancée.

« Nous étions un peu tendus, car il n'est jamais évident de partir en premiers, sans aucun repère, souligne Sarah Abitbol. Mais nous n'avons commis aucune faute. » Plus lucide, Stéphane Bernadis estime qu'ils ont manqué de « brillance ». Un petit défaut qu'il leur faudra corriger avant leur programme libre sur le thème de Tristan et Yseult, que certains trouvent « très fade ».

## « QUELQUE CHOSE S'EST PASSÉ »

Depuis leur rencontre, en 1993, la Nantaise et le Francilien ont gravi, sans mot dire, les marches de la notoriété. Pourtant, rien n'était joué d'avance. Il y a huit ans, Sarah était déjà un espoir du patinage français. Tonique, aérienne, elle hésitait à l'époque entre une carrière en solo et l'aventure du couple. Un peu par hasard, elle fait un entraînement avec Stéphane Bernadis. Celui-ci vient d'achever une série d'essais avec Surya Bonaly : un échec complet. « Quand ils se sont rencontrés, Stéphane n'était pas vraiment au niveau, se souvient Gilles Beyer, leur mana-

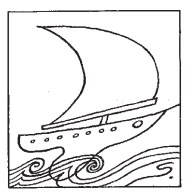
ger au sein du club parisien des Français Volants. Contrairement à Sarah, qui possédait déjà une valeur intrinsèque, Stéphane manquait d'intensité. » Comme souvent dans un couple, l'un prend alors l'ascendant sur l'autre. Même si elle ne veut pas l'avouer, Sarah Abitbol sait pertinemment que, sans sa persévérance, ils ne seraient pas là où ils en sont aujourd'hui. « Le déclin a eu lieu après trois ans de complicité, explique-t-elle. Quand nous avons gagné le bronze aux championnats d'Europe de Sofia, quelque chose s'est passé. » Certains appellent ça une étincelle, d'autres une révélation.

Entraînés aujourd'hui par le Russe Stanislav Leonovich, le couple a choisi de ne plus patiner sur les plates-bandes des Russes Berezhnaïa et Sikharulidze, les maîtres de l'école moscovite. Conséquence : leurs thèmes musicaux et leurs choix techniques choquent les juges, habitués à beaucoup moins d'audace. Le milieu si conservateur du patinage artistique se laissera-t-il séduire par cette « maladie très française ».

Paul Miquel

# Jean-Philippe Saliou participe à deux tours du monde à la fois

**DERNIÈRE MINUTE** : Jean-Philippe Saliou l'avoue d'emblée, ces deux mots s'appliquent parfaitement à l'aventure dans laquelle il s'est embarqué, The Race, la course autour du monde en équipage, sans escale et sans limite. Equipier à bord d'Innovation-Explorer (un des trois catamarans géants construits spécialement pour l'occasion par Gilles Ollier), actuellement deuxième de l'épreuve partie de Barcelone le 31 décembre, il n'a guère eu le loisir de réfléchir à ses véritables motivations.



« J'ai rencontré Loïck Peyron en août à La Rochelle. Nous avions déjà navigué sur un Grand Prix de multicoques ensemble en 1996. Ça s'est décidé en vingt secondes, car une proposition comme celle-là ne se refuse pas », dit-il. Le pari était osé : Innovation-Explorer n'avait pas encore quitté son chantier. Lorsque sa mise à l'eau a eu lieu, à l'automne 2000, Jean-Philippe Saliou était absorbé par d'autres tâches : sur les pontons du port des Sables-d'Olonne (Vendée), il se consacrait à la préparation de PRB, le monocoque de 60 pieds

de Michel Desjoyeaux, actuellement en tête du Vendée Globe, la course autour du monde en solitaire, sans escale et sans assistance. C'est dire si les occasions de faire connaissance avec Innovation-Explorer ont été rares. « J'ai quand même séché l'école PRB une ou deux fois, avec la permission du "Professeur" [Michel Desjoyeaux] », plaisante Saliou.

Diplômé de la très sérieuse école britannique d'architecture navale de Southampton, Jean-Philippe Saliou est tout aussi navigateur que préparateur de voiliers. Dès 1997, il a déserté les bureaux d'études pour se consacrer aux circuits de J 24, Melge 24 ou Class 8. Sur PRB, il était chargé du « moteur du bateau » : le plan de pont, l'accastillage et le grément. Sur Innovation-Explorer, il fait « un peu de tout » dans une navigation organisée en quarts, mais surveille plus particulièrement la structure et vérifie l'état des matériaux composites.

Pour vivre son rêve de tour du monde, ce Breton de trente-deux ans a débarqué dès le lendemain du départ du Vendée Globe (le 10 novembre) dans une villa de Vannes où résidait l'équipage d'Innovation-Explorer, travaillant bénévolement pour prendre le départ de The Race. « Oui, j'ai été dans l'"ashram", plai-

sante-t-il, mais le deal était clair dès le début : petits moyens, équipe réduite... » Un sponsor providentiel de dernière minute permet aux équipiers d'Innovation-Explorer de recevoir un salaire « raisonnable et un peu meilleur qu'un salaire de préparateur ». Mais Jean-Philippe Saliou serait sûrement parti pour rien.

## SENS DE L'HUMOUR

Le clan Desjoyeaux l'a recruté tant pour ses compétences que pour son sens de l'humour. « Il nous fallait une personne capable de désamorcer des situations de tension, de prendre de la distance, explique Régine Bor-

nens, la compagne de Michel Desjoyeaux. Humainement, c'est lui le pilier du projet PRB. De l'ouvrier du chantier au sponsor, il a une attention pour chacun. Il prenait même la peine de lire des histoires aux enfants [Michel et Régine ont trois fils] qui se demandaient pourquoi ils vivaient aux Sables-d'Olonne pendant la période de préparation. C'est foncièrement quelqu'un qui s'adapte et s'engage à fond. Il vit dans le "ici et maintenant". »

Les maxi-catamarans ne lui font pas plus peur que d'autres embarcations. « Je ne sais pas ce que s'imaginent le public à propos de ces ba-

## Ellen McArthur dans le sillage de Michel Desjoyeaux

Difficile de faire plus palpitant que le scénario que connaît le Vendée Globe depuis quelques jours. Dans la nuit de lundi 22 au mardi 23 janvier, Ellen McArthur (Kingfisher), passée au cap Horn avec deux jours de retard sur Michel Desjoyeaux (PRB), était revenue à 65 milles nautiques de celui-ci. Un peu plus loin, Marc Thiercelin (Active Wear) et Roland Jourdain (Sill-Matines-La Potagère) se trouvaient également au coude-à-coude.

Michel Desjoyeaux, en calaminé depuis plusieurs jours, s'attendait à toucher incessamment un peu de vent. Ayant choisi une trajectoire plus à l'ouest, Ellen McArthur semble quant à elle avoir réussi à contourner la zone de calmes, dite de l'anticyclone de Sainte-Hélène. Mais les concurrents de tête vont bientôt affronter une nouvelle zone délicate, le « pot au noir », située aux abords de l'équa-

teurs, dit-il des trois plans Ollier neufs [Club-Med, Innovation-Explorer et Team-Adventure]. On les dit extrêmes, mais, en réalité, ils ne le sont que par la taille et le poids. Pour le reste, ils sont plutôt sages. » L'abandon de Playstation, le catamaran géant du milliardaire américain Steve Fossett, dimanche 14 janvier, ne l'a cependant pas surpris. « Il a une inertie telle qu'on ne peut maîtriser toutes les masses et les efforts du grément, dit-il. Même sur les plans Ollier, moins extrêmes, on perçoit parfois des efforts inhabituels. »

L'un d'entre eux, Team-Adventure, fait d'ailleurs actuellement relâche au Cap (Afrique du Sud) à la suite d'un problème de délaminage et en profite pour soigner deux blessés. Pendant ce temps, Innovation-Explorer suit le leader, Club-Med, à bonne distance. Jean-Philippe Saliou a croisé, il y a quelques jours, la latitude à laquelle voguait Michel Desjoyeaux, déjà sur le chemin du retour, à quelques milliers de milles. Sans doute avec une pointe d'envie. Car – ses proches en sont convaincus – Jean-Philippe Saliou a d'autres rêves que The Race. Des rêves plus modestes : comme une Mini-transat en solitaire sur un voilier de 6,50 m.

Patricia Jolly

# Les arbitres dénoncent « un climat délétère » au sein du football français

**LE DÉBUT** du millénaire n'est pas joyeux dans le monde du football professionnel français. Après l'affaire des faux passeports, qui reste à solder, la Fédération et la



## FOOTBALL

23 janvier). Avant d'en arriver à cette extrémité, ils ont décidé de retarder de quelques minutes le coup d'envoi des matches de la 24<sup>e</sup> journée du championnat de division I, programmée vendredi 26 et samedi 27 janvier. A l'origine de cet accès de colère, une décision de la commission de discipline de la Ligue, qui a choisi de faire jouer à huis clos, le 24 février, la rencontre Strasbourg-Metz, interrompue à la 69<sup>e</sup> minute, le 22 décembre 2000 à la suite d'un jet de pétard en direction de l'arbitre assistante Nelly Viennot, légèrement blessée à l'oreille.

« La sanction de la commission de discipline ne repose sur rien, partout ailleurs, cette partie aurait été déclarée perdue pour l'équipe de Strasbourg », estime le président de la commission centrale d'arbitrage, Michel Vautrot. En guise de représailles, le président de l'Union nationale des arbitres français, Bernard Saules, a annoncé qu'aucun de ses membres n'acceptera de diriger les retrouvailles entre les deux malclassés de la D1. Une manière de faire pression sur la commission d'appel qui doit réexaminer le dossier à la demande des deux clubs, eux aussi mécontents mais pour des raisons diamétralement opposées.

## « GAGNER SUR LE TERRAIN »

Le FC Metz entend être déclaré gagnant en arguant d'une jurisprudence européenne pour des faits similaires, notamment à Florence (Italie). Le RC Strasbourg, au contraire, rappelle qu'il menait au score (1-0) lors de l'arrêt du match et qu'il ne peut contrôler les agissements de tous ses supporters. En conséquence, il plaide pour le gain de la rencontre ou, à défaut, pour l'abandon du huis-clos. « Nous comprenons l'inquiétude des arbitres et respectons leurs revendications tout en espérant que nous ne serons pas pénalisés injustement », assure le club strasbourgeois.

Grâce au système de vidéosurveillance du stade de la Meinau, l'auteur du geste répréhensible a été appréhendé en flagrant délit.

« Un match se gagne ou se perd sur le terrain et pas sur tapis vert », plaide le président de la commission de discipline, Jacques Riolacci. Si la commission d'appel, présidée par Laurent Davenas, confirme le jugement de la première instance, Strasbourg-Metz sera vraisemblablement dirigé par un trio arbitral étranger, au risque d'attiser les passions. « Le climat qui entoure le football professionnel est devenu franchement délétère », déplore Marc Batta, qui représente ses anciens collègues au conseil d'administration de la Ligue nationale. Allusion au comportement de l'entraîneur bastiais, Frédéric Antonetti, qui a bousculé le quatrième arbitre lors de la venue de Strasbourg au stade de Furiari, le 13 janvier. Le même jour, l'Olympique lyonnais avait envoyé à la Ligue un fax pour se plaindre de la désignation de Bertrand Layec comme arbitre du match à Lens. Ces deux dossiers n'ont pas encore été jugés.

Pour calmer les esprits, les instances du football français ont annoncé la tenue d'une table ronde, le 29 janvier. « Il faut arrêter les jeux du cirque et tout remettre à plat, tonne Michel Vautrot. Certains dirigeants perdent la raison en montant en épingle des incidents. Ce sont d'ailleurs les mêmes qui ont pour habitude de manipuler ensuite les médias. » Pour Bernard Saules, le temps des concessions est révolu : « Si nous ne sommes pas entendus, nous prendrons nos responsabilités en décrétant un mouvement de grève. »

Elie Barth



# Un nouvel outil permet de donner du relief à la production de sons

Un compositeur français, Georges Vieilledent, a découvert comment tromper le cerveau pour qu'il ressente des différences de distance entre les sons reproduits par des enceintes acoustiques. Le procédé fonctionne avec tout le matériel existant

Un nouveau procédé permet de créer une sensation de profondeur, baptisée « spatialisation », lors de la reproduction et du retraitement d'un son déjà enregistré. Une société française créée en 1998, Ar-

kamys, commercialise les brevets déposés par le créateur du système, le compositeur Georges Vieilledent, devenu entrepreneur pour la circonstance. Le traitement de bandes-son déjà existantes

par ce procédé permet de créer des « plans sonores » que l'oreille humaine interprète comme situés à des distances différentes. Ce système est compatible avec tout le matériel électronique existant, y compris les postes de radio mono.

De même, il fonctionne avec les installations les plus sophistiquées de cinéma à la maison (home cinéma). Des Américains seraient intéressés par cette technique.

Le château d'Hérouville (Val-d'Oise), studio mythique des années 1970, pourrait ressusciter grâce à l'installation d'une unité Arkamys dans ses murs et à la reprise de l'activité d'enregistrement.

LE BRUIT d'une boîte d'allumettes secouée se déplace de haut en bas dans le dos de l'auditeur. Une voix douce chuchote quelques mots dans son oreille gauche avant de s'éloigner, puis se rapproche, de plus en plus près, à le toucher. Le crépitement de la pluie envahit l'espace sonore. Les notes de guitare se déplacent de gauche à droite. Au centre, le son de la batterie semble à portée de main. Un craquement sec et il faut se contrôler pour ne pas se retourner...

La démonstration du procédé de traitement du son enregistré mis au point par Georges Vieilledent, compositeur devenu ingénieur du son autodidacte, ne peut laisser indifférent. Les premiers témoins de ce qui constitue plus une découverte qu'une invention ne cachent pas leur enthousiasme. Certains parlent de bouleversement comparable à celui de la stéréo. Bien sûr, ses détracteurs l'ont soupçonné d'être un charlatan, et les puristes de la haute fidélité peuvent hurler à la manipulation artificielle des sons. Parfois, il faut en convenir, Georges Vieilledent cède à la tentation de forcer les possibilités de sa technique pour mieux en démontrer l'efficacité.

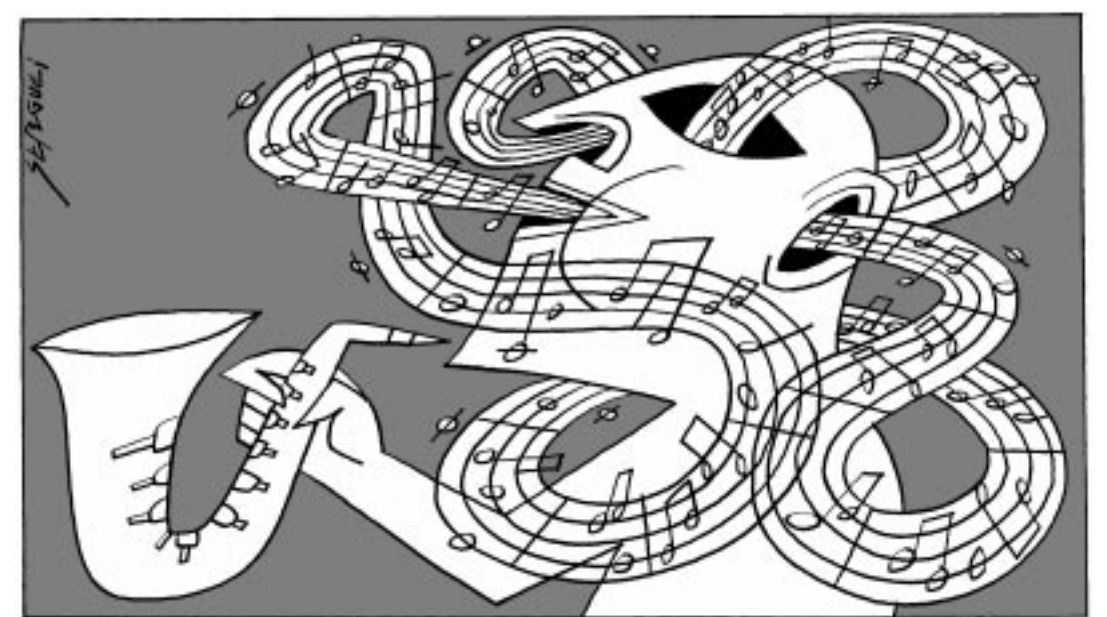
L'enthousiasme l'emporte pourtant largement sur le scepticisme. Pragmatiques, des Américains lui auraient déjà proposé de racheter sa toute jeune entreprise, Arkamys, créée en 1998 pour exploiter commercialement le procédé. Les Indiens se pressent pour appliquer la technique à leur immense catalogue de films. Gaumont a commercialisé, en novembre 2000, le DVD de *Subway*, le film réalisé en 1985 par Luc Besson, avec une bande-son spatialisée grâce à ce procédé. Une autre œuvre de cinéma du même producteur, plus récente, pourrait suivre prochainement.

## Une légende ressuscitée

Georges Vieilledent est tombé sous le charme du château d'Hérouville (Val-d'Oise), dans lequel il a décidé d'installer son entreprise. Cette bâtisse aurait abrité les rendez-vous entre Frédéric Chopin et George Sand. Le compositeur Michel Magne y créa un studio, célèbre dans le monde entier de 1969 à 1979, où Elton John enregistra trois albums dont *Good Bye Yellow Brick Road* et qui accueillit également les Pink Floyd, Rod Stewart, Cat Stevens, David Bowie, Iggy Pop, T-Rex, les Bee Gees mais aussi Claude Nougaro, Michel Polnareff, Albert Marcœur, Bernard Lavilliers, Catherine Ribeiro, Eddy Mitchell, Jacques Higelin, Charly Elie Couture... Michel Magne ayant dû renoncer en raison de problèmes financiers, le château d'Hérouville a été mis en vente le 7 juin 1979, comme le raconte Franck Ernould, ingénieur du son et journaliste spécialisé, passionné par cette histoire qu'il raconte sur Internet : (<http://perso.club-internet.fr/fernould/herouv.html>).

La découverte de Georges Vieilledent pourrait bouleverser la reproduction du son de façon encore plus profonde que celle de Ray Dolby, l'homme qui, dans les années 60, a imposé au monde entier son système de réduction du bruit des cassettes audio. Depuis, il a créé le Dolby Surround et le Dolby Digital, qui distribue le son sur six canaux indépendants. Le procédé Arkamys ne se pose toutefois pas en véritable concurrent de cet illustre prédécesseur. Georges Vieilledent prétend donner au son une profondeur, une présence et un réalisme inédits. Son système est capable de localiser avec précision dans n'importe quel point de l'espace un son particulier. Il s'inscrit ainsi dans le droit-fil des améliorations de la reproduction, amorcée avec l'apparition de la stéréophonie dès les années 30.

Le Dolby Surround a permis de



distribuer le son stéréo sur cinq haut-parleurs au milieu des années 70. Les récents Dolby Digital (ex-AC3) et DTS sont allés plus loin grâce à un signal multiplexé permettant à un décodeur d'affecter un canal sonore différent à chacune des cinq enceintes. Tous ces efforts se sont focalisés sur la multiplication des sources sonores et sur leur pilotage, de plus en plus individualisé. L'impression de volume provient de cette répartition des sources d'émission dans la salle de projec-

tion ou dans les salons équipés en Dolby Digital ou en DTS.

« Dans cette configuration, tout se passe comme si les sources étaient réparties à la surface d'une sphère autour de l'auditeur, explique Didier Flacon, journaliste spécialisé dans la hi-fi et le matériel de cinéma à la maison. Avec Arkamys, le son semble provenir de points situés à l'intérieur même de la sphère. » D'où cette sensation de proximité ou d'éloignement d'une voix ou d'un instrument. Un phénomène qui renforce

nettement le réalisme de la reproduction sonore et, de ce fait, la sensation de présence.

### MÊME UN POSTE « MONO »

L'intérêt du système réside presque autant dans son potentiel d'application que dans ses performances. En effet, les versions grand public des procédés multicanaux imposent toujours un important investissement en matériel (décodeurs, amplificateurs, enceintes supplémentaires). Avec Arkamys, on ne

## « Ce fut une véritable illumination »

RIEN NE VAUT une bonne anecdote pour illustrer la genèse d'une découverte. Celle que raconte Georges Vieilledent s'inscrit dans la lignée des plus prestigieuses, telle la légende d'Isaac Newton découvrant les lois de la gravité grâce à la chute d'une pomme.

« Ce fut une véritable illumination », confirme-t-il. « J'étais en train de tondre ma pelouse après le repas de midi. Un coup de fatigue m'a poussé à m'allonger sur l'herbe pour sommeiller un instant. C'est alors qu'un moineau est venu se poser près de moi, sur ma droite, et s'est mis à pépier. Un groupe de ses congénères, situé plus loin, sur ma gauche, lui répondait. Je suis alors couché sur mon oreille droite et, pourtant, je percevais à la fois la distance relative des sons et leur direction, c'est-à-dire que je distinguais le relief sonore avec une seule oreille. »

Cette expérience fortuite mit, littéralement, la puce à l'oreille de Georges Vieilledent... Il commençait à découvrir « comment le cerveau interprète les plans sonores ». Le phénomène est comparable à celui qui permet aux personnes privées d'un œil ou de la vision binoculaire de percevoir tout de même la distance des objets. Privé du décalage entre les

images résultant de l'écartement des yeux, le cerveau interprète d'autres informations telles que les ombres. Les oreilles fournissent également des indices pour distinguer la proximité ou l'éloignement d'un bruit. Ainsi, pas plus qu'avec les yeux, le cerveau n'est limité à la seule triangulation à partir de deux oreilles pour reconstituer le relief sonore.

### EXPÉRIMENTATION EMPIRIQUE

Restait à découvrir quelles caractéristiques du son provoquent les sensations de distance et de proximité. Georges Vieilledent se rue aussitôt dans sa cuisine et multiplie les expériences en donnant de petits coups sur des verres... C'est ainsi que, de la façon la plus empirique qui soit, un compositeur de musique a découvert des règles inconnues de psychacoustique.

Cette discipline, qui étudie la façon dont le cerveau perçoit et interprète les sons, est à l'origine de la création du désormais célèbre format de compression de la musique MP3. Dans ce cas, elle a permis de supprimer les informations sonores inaudibles par le cerveau. Le procédé Arkamys de Georges Vieilledent introduit, quant à lui, dans le

son des données relatives au relief. Malgré le dépôt de brevets, l'auteur de cette découverte reste discret sur le détail du fonctionnement de sa technique. Pour l'expliquer, il cite les différentes couches créées par les logiciels de traitement d'image pour superposer plusieurs objets sur une même photographie.

Au-delà de cette analogie, il reconnaît avoir travaillé sur les trois caractéristiques du son : la fréquence, la phase et le volume. En combinant ces trois caractéristiques, il est capable de faire varier la distance apparente d'un son mais également sa localisation précise sur le plan horizontal et, plus étonnant encore, vertical. On entend ainsi un bruit monter ou descendre. Une sensation largement inédite en matière de reproduction sonore. « Le résultat est très impressionnant, témoigne le compositeur Raymond Alessandrini. On ne pourra plus s'en passer... » De formation classique, ce spécialiste des musiques de films estime que le son Arkamys va « mettre chaque auditeur à la place du chef d'orchestre ».

l'intérieur des automobiles, situation qui se rapproche de l'écoute au casque, l'effet Arkamys se révèle particulièrement spectaculaire. La société travaille également pour des créations sonores exploitant son procédé dès leur conception. En 1999, elle a publié deux CD de musique dite de détente. Des spots publicitaires ont déjà fait appel à l'entreprise pour optimiser leur impact sonore.

La spatialisation du son d'Arkamys bénéficie d'une première réaction favorable, voire de l'enthousiasme, de ses premiers auditeurs. Néanmoins, le procédé, bien que protégé par des brevets internationaux, conserve la fragilité liée à l'ori-

## En attendant la puce

Il suffit qu'un morceau de musique ou que la bande-son d'un film soient traités par Arkamys pour que les auditeurs profitent de la nouvelle sensation de relief sur leur poste de radio, leur chaîne hi-fi ou leur lecteur de DVD. Ceux qui seront séduits par cette innovation risquent fort de vouloir profiter de ses effets en écoutant l'ensemble des CD de leur discothèque. Revers de la médaille de l'économie initiale de matériel, le procédé Arkamys reste pour le moment limité aux titres traités directement par l'entreprise. Georges Vieilledent envisage toutefois d'intégrer son procédé dans une simple puce qui pourra équiper les futurs appareils d'électronique grand public. L'auditeur mettra alors lui-même le son en relief en appuyant sur une simple touche. Mais, pour cela, Arkamys doit convaincre les industriels d'adopter son procédé.

ginalité de sa genèse. Georges Vieilledent a réussi en franc-tireur face à des entreprises de la taille de Sony, Philips ou Dolby. Parviendra-t-il à conserver son indépendance ? Les Américains, qui l'ont déjà repéré, ne parviendront-ils pas à leurs fins, c'est-à-dire au rachat pur et simple de l'entreprise et de son procédé ? Les puristes ne se ligueront-ils pas contre une transformation qui, appliquée à des œuvres existantes, altère l'original, à l'instar de la colorisation des images noir et blanc ?

M. A.

Michel Alberganti

## La France cherche à miniaturiser ses moyens d'espionnage jusqu'à la taille d'une abeille

LES ESPIONS disposeront-ils, demain, de « big brothers » modèles réduits dans le ciel ? C'est-à-dire de vrais petits mouchards miniatures, voués à l'observation et à l'écoute, si discrets qu'ils rendront compte de tout à ceux qui les manipuleront dans la plus grande clandestinité, voire au mépris des droits de l'homme. Dans les armées, le mot « drone » (pour engin non piloté de reconnaissance) ou bourdon, si on le traduit de la langue anglaise à laquelle il est emprunté, risque de prendre bientôt tout son sens. Verra-t-on, en effet, dans les mains des états-majors, des drones si minuscules qu'ils atteindront la taille d'une abeille mâle ?

A Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône), l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera) vient d'inaugurer, en partenariat avec l'Ecole de l'air, un laboratoire qui s'étendra sur 2 000 mètres carrés et dont l'une des ambitions est, au sein d'un « pôle aéronautique militaire », de préparer les futurs drones, qu'ils soient à usage civil (surveillance des frontières, contrôle de la circulation automobile, détection de sites énergétiques) ou de défense.

On connaît déjà les satellites-espions, les avions ou les hélicoptères de reconnaissance, les drones tels que le Crécerelle, actuellement en service dans l'armée

de terre, ou le Hunter, ce petit avion sans pilote que la France a acheté à Israël et que l'armée de l'air déploie depuis peu sur la base de Mont-de-Marsan (Landes). Le ministère de la défense a mis en concurrence plusieurs industriels, auxquels il a demandé de mettre au point un drone, baptisé « Male » (moyenne altitude longue endurance), qui lui a fait défaut durant les opérations au Kosovo, et livrable après 2002 pour localiser des cibles mobiles sur un théâtre des opérations.

### DES ÉMULES AU MAROC

L'Onera veut aller plus loin. Avec pour ambition de développer des microdrones d'observation. En projet, déjà, un avion robot de 15 à 40 centimètres d'envergure, qui serait équipé de capteurs optiques et tiendrait dans un sac à dos de fantassin. S'il est disponible, comme envisagé, en 2005, le vol qui s'insinue dans les espaces restreints, les rues des villes par exemple, en surveillance d'un pâté d'immeubles.

A l'état-major de l'armée de l'air, on vise déjà l'horizon 2010. Ainsi, à Salon-de-Provence, on dit rechercher des drones directement inspirés du monde des insectes, c'est-à-dire dotés d'une voilure battante et propulsés au moyen d'une énergie physiologique à déterminer. Le drone devient une es-

pèce de bourdon, capable de vol stationnaire et d'évoluer silencieusement en espace confiné. Ce « big brother » miniature entrerait par la porte, remplirait sa mission sans davantage éveiller l'attention, puis il disparaîtrait par la fenêtre.

Il reste encore beaucoup à apprendre du vol des insectes, admettent les militaires, mais le sentiment général est que cette technologie, même si elle semble futuriste à beaucoup, va donner à l'espionnage des moyens d'un intérêt et d'une efficacité insoupçonnés jusqu'alors. Au risque de porter atteinte à la protection des libertés publiques élémentaires.

Dans cette volonté de perfectionner les moyens d'espionnage, les chercheurs et les militaires français sont en train de faire des émules. Dans la plus grande discrétion. Au Maroc, notamment. L'armée de l'air chérifienne a récemment approché l'Onera et les armées françaises avec, à l'esprit, le projet d'édifier, entre les écoles de formation d'officiers des deux pays, une coopération à partir de ce concentré de technologies modernes que représente la mise en œuvre des drones. Le Maroc estime avoir besoin de savoir ce qui se passe à ses frontières, face à l'Algérie, la Mauritanie et le Front Polisario.

Jacques Isnard

JANVIER 2001 N° 553

CAHIERS DU CINÉMA

MAISON DU CINÉMA Enquête sur quatorze ans de gâchis

HOMMAGE Gérard Blain

NARUSE maître des larmes

MAGGIE CHEUNG l'Actrice

M 1200 101 35.00 F

CAHIER CRITIQUE Parole et utopie d'Oliveira

NUMÉRO DE JANVIER EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX











**CINÉMA** Le mouvement migratoire de la semaine voit les acteurs contourner la caméra pour s'installer derrière l'ocillon, en position de réalisateur. Maria de Medeiros, d'abord. La jeune comédienne portugaise défait tous les préjugés en offrant, pour son premier film, un hommage lyrique à la « révolution des œillets » et aux capitaines qui, le 25 avril 1974, chassèrent la dictature de Lisbonne. Comme elle l'explique elle-même : *Capitaines d'avril* est « un premier film typique, un film de femme typique, même s'il y a quelques blindés et des scènes de foules ». Patrick Chesnais, ensuite : ce pilier du jeu juste, qui a tourné avec Michel Deville, Jacques Rozier ou Pascal Thomas, a réalisé *Charmant garçon*, une comédie chaleureuse et hors normes. En dehors des normes, aussi, la fusion entre Shakespeare et les comédies musicales américaines, tentée et plutôt réussie par le Britannique Kenneth Branagh avec *Peines d'amour perdues*. En revanche, la résurrection de Vercingétorix sous les traits de Christophe Lambert laisse beaucoup de place au scepticisme.

## Pierre Braunberger, défricheur de talents

**QUEL POINT COMMUN** y a-t-il entre *Toute la mémoire du monde*, d'Alain Resnais (1956), *Tous les garçons s'appellent Patrick*, de Jean-Luc Godard (1957), *Le Chant du styrène*, d'Alain Resnais (1958), *L'Amour existe*, de Maurice Pialat (1961), *A la mémoire du rock*, de François Reichenbach (1963), *Drame du taureau*, de Lucien Clergue (1965), *Les Veuves de quinze ans*, de Jean Rouch (1966), *La Sixième Face du Pentagone*, de Chris Marker et François Reichenbach (1967), et *La Direction d'acteurs* par Jean Renoir, de Gisèle Braunberger (1968) ? La réponse est simple, encore fallait-il la connaître : ces neuf films sont tous des courts-métrages produits par Pierre Braunberger.

Leur réunion, qui présente un intérêt artistique et historique de tout premier plan, constitue un programme qui, inauguré au festival de Clermont-Ferrand le 26 janvier, devrait tourner dans toute la France à raison d'une séance unique organisée dans environ trois cents salles de cinéma. L'affaire, qui devrait prendre deux ou trois ans, a été mise en œuvre par l'Agence du court-métrage, qui développe depuis 1983 une activité remarquable pour la promotion et la diffusion du court en France. Efficacement servi par

l'Agence pour le développement régional du cinéma (structure d'aide à la diffusion des films qui dépend du ministère de la culture) et Les Films du jeudi (société de gestion des droits des films produits par Pierre Braunberger), ce projet est la première pierre d'une collection destinée à mettre en valeur les grandes figures historiques du court-métrage, un format qui, s'il a aujourd'hui incontestablement le vent en poupe, n'en a pas moins toujours souffert d'un certain mépris cinéphilique. Il n'en possède pas moins ses lettres de noblesse, à commencer par sa vocation de découverte des talents.

### ZOOM

**Neuf courts-métrages historiques de Godard, Resnais, Rouch, Pialat ou Marker**

L'hommage à Pierre Braunberger, mort en 1990, s'imposait. Actif dès les années 20, producteur de René Clair et de Jean Renoir puis de Jacques Rivette et d'Alain Resnais, cette grande figure du cinéma français fut

un défricheur au long cours, impliqué dans la réalisation de quelque quatre cents courts-métrages. Parmi eux, les neuf qui constituent ce programme ont une profonde cohérence qui redouble d'une certaine manière les vertus du format : produits entre 1956 et 1968, ils annoncent leur époque, à travers ses mutations sociales et artistiques. Ils permettent aussi de redécouvrir les premiers pas de quelques-uns des plus grands cinéastes français de notre temps. A Godard, alors scénarisé par Rohmer, les corps insolemment désinvoltes de la future nouvelle vague ; à Resnais, l'inquiétude métaphysique et le lyrisme virtuose d'un documentaire consacré aux vertus de la matière plastique ; à Rouch, la maturité précoce et fataliste des adolescentes parisiennes ; à Pialat, la noire et poétique vitupération des ravages urbanistiques en banlieue parisienne ; à Marker, le militantisme protestataire qui soulève la jeunesse américaine contre la guerre du Vietnam. La révolution était en marche, elle commençait au cinéma.

Jacques Mandelbaum

★ Une mémoire en court. Neuf courts-métrages produits par Pierre Braunberger.

### RENCONTRE

## Françoise Bellanger et le grand format

« Vous dirigez le Festival de la Géode, qui présente le meilleur de la production mondiale sur grand écran. Quel est l'état actuel de cette production ?

— Cela fait trois ans que nous organisons ce festival, et en quelques années le nombre de films grand format a bien augmenté. Le festival permet au public de découvrir ce qu'est le grand format, et, une année sur deux, nous organisons également un colloque. La rencontre est cette fois consacrée à l'animation, une forme qui me semble idéale pour relancer justement le grand format. Il y a également quatre films européens présents à ce festival, ce qui veut dire que l'Europe se réveille et s'éveille.

— La fermeture récente de la salle du Dôme à la Défense, ajoutée aux récentes difficultés du format Imax, ne montre-t-elle pas une lassitude du public pour le grand format ?

— La salle du Dôme se situait peut-être dans un environnement qui ne lui était pas favorable, car le marché du grand format va croissant. Des Canadiens ont décidé de créer un consortium Format géant. Il s'est construit 89 salles entre 1971 et 1989, et 217 entre 1990 et 1999 pour environ 100 millions de spectateurs. Il y a actuellement 350 salles dans 30 pays, et on peut tabler en 2005 sur 600 salles dans 45 pays qui devraient accueillir 175 millions de spectateurs.

— Le public est-il devenu avec le temps beaucoup plus exigeant ?

— Au début, les gens venaient à la Géode pour voir la salle. On aurait pu projeter n'importe quoi, ils seraient quand même venus. Aujourd'hui, les gens veulent savoir ce qu'ils vont voir. *Les Ailes du courage*, de Jean-Jacques Annaud, avait été conçu en fonction du grand format, mais le film n'était pas tout à fait réussi car il y avait du relief et de l'écran plat. D'autres films de fiction commencent à être conçus spécifiquement pour le grand format. C'est le cas du *Vieil Homme et la Mer*, qui a remporté en 2000 l'Oscar pour le meilleur film d'animation, et on voit clairement la différence. »

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

★ Festival de la Géode, 26, avenue Corentin-Cariou, Paris-19°. M° Porte-de-La Villette. Tél. : 01-40-05-79-99. Jusqu'au 4 février. Passeport festival 10 films pour un même spectateur : 250 F ; 3 films pour un même spectateur : 99 F ; 1 film : 50 F ; tarif scolaire : 25 F.

## Vingt-quatre heures dans la vie d'une révolution

Capitaines d'avril. Maria de Medeiros pose un regard juvénile sur ces quelques jours qui, en avril 1974, firent basculer le Portugal vers la démocratie

Film portugais de Maria de Medeiros. Avec Stefano Accorsi, Joaquim de Almeida, Frédéric Pierrot, Maria de Medeiros. (2 h 04.)

Il y a à peine plus d'un quart de siècle – les Beatles étaient déjà séparés –, le Portugal et l'Espagne vivaient sous la dictature. Maria de Medeiros avait neuf ans. Dans la nuit du 24 au 25 avril 1974, la diffusion à la radio de *Grandola*, une chanson interdite de José Afonso, donna à un groupe d'officiers portugais le signal qu'ils attendaient pour lancer leurs troupes sur Lisbonne. En vingt-quatre heures, ils chassèrent le président Marcelo Caetano, héritier du dictateur Antonio Salazar. A l'aube, la population rejoignit les militaires dans la rue, et, si les hommes de la police politique, la PIDE, n'avaient pas tiré sur la foule, faisant six morts, cette révolution aurait pu ne pas faire couler une goutte de sang.

Cette non-violence et surtout la longue brouille entre le cinéma européen et l'histoire contemporaine expliquent peut-être la virginité de la « révolution des œillets » en matière de fiction cinématographique. Les capitaines d'avril font pourtant de jolis héros de cinéma, comme le prouve le premier film de Maria de Medeiros.

Les préjugés de tous ordres font qu'on ne peut s'empêcher de s'esbaudir au spectacle d'une actrice à l'image plutôt élitiste (elle a débuté avec Joao Cesar Monteiro, tourné avec Manoel de Oliveira et Quentin Tarantino) décidant, pour son premier passage à la réalisation, de mettre en scène un grand spectacle historique. Qu'attendre de cette entreprise ? Les références récentes manquent, et on est obligé de remonter aux années 1960, au temps de *Paris brûle-t-il ?* et de toutes les coproductions consacrées aux grandes heures de la seconde guerre mondiale, pour trouver un point de comparaison.

Certains éléments de *Capitaines d'avril* renvoient à ce type de production. Distribution cosmopolite, personnages emblématiques, petits glissements chronologiques, on retrouve parfois les ingrédients des « europuddings », si jolis à contempler en vitrine, si difficiles à digérer lorsqu'on est installé dans la salle.

### ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF

Mais ces défauts sont largement contrebalancés par l'amour que Maria de Medeiros porte à ses capitaines. Pour célébrer les jeunes gens du Mouvement des forces armées, elle a rassemblé un échantillon représentatif autour d'un unique personnage historique, le capitaine



JOAO TUNA

Dans la lumière transparente d'un matin lisboète, la traversée triomphale de la ville par les insurgés.

Maia, incarné par l'acteur italien Stefano Accorsi. En face de cette figure solaire Frédéric Pierrot campe le sombre Manuel. Pendant que l'un mène sa colonne de blindés vers Lisbonne, l'autre occupe avec trois

amis une station de radio, en demandant poliment l'autorisation d'entrer au portier.

Le troisième fil de la narration suit les angoisses d'Antonia (Maria de Medeiros), l'épouse de Manuel,

universitaire, militante d'extrême gauche, dont l'amant vient d'être arrêté par la PIDE. Chargée de toutes les explications contextuelles, desservie par une écriture maladroite (qui affecte particulièrement

les personnages féminins), cette facette du film est de loin la moins brillante. C'est là aussi qu'on retrouve les méchants, le directeur de la sûreté, le jeune ministre technocrate, qui ne se départissent jamais de leur qualité de silhouette.

### TON LYRIQUE ET MODESTE

Toute l'action est contenue dans les vingt-quatre heures qui séparent le déclenchement de l'action militaire de la fuite au Brésil du président Caetano. Seul un prologue d'images documentaires, montrant les corps massacrés d'Africains, victimes de l'armée coloniale portugaise, renvoie à la genèse de la révolte des militaires. En s'en tenant à ce jour sans pareil, Maria de Medeiros tourne délibérément le dos à l'ambiguïté, à l'amertume et à l'ironie. Elle a trouvé, en la personne de Stefano Accorsi, l'interprète idéal de cette légende dorée. Gauche et énergique, idéaliste, juste assez lucide pour ne pas paraître benêt, son capitaine Maia est un soldat de rêve, dont la perfection est soulignée par la présence constante d'un commandant grincheux et cynique (Joaquin d'Almeida). La confrontation entre les insurgés et les loyalistes, puis la traversée triomphale de Lisbonne trouvent un ton lyrique et modeste qui emporte la conviction. Cette justesse doit beaucoup à la qualité de la figuration, qui montre un enthousiasme, une sincérité rares.

Dans la lumière transparente d'un matin de Lisbonne, le visage euphorique d'une ménagère qui ouvre sa fenêtre pour permettre à la tourelle d'un tank de pivoter, le spectacle d'une colonne s'arrêtant au feu rouge pour ne pas écraser de civils, prennent une élégance, une légèreté qu'on n'associe généralement pas aux termes « char d'assaut » ou « infanterie mécanisée ». En filmant plus serrés les tribulations du quatuor chargé de l'occupation de Radio-Clube, Maria de Medeiros fait aussi preuve d'un joli sens comique. On remarquera Emmanuel Salinger en commandant insurgé, le seul du groupe à n'avoir jamais été au feu, désespéré de n'avoir pas l'occasion d'appuyer sur la détente.

A la fin de ces deux heures, après l'inévitable conclusion à la *American Graffiti* (Antonia est maintenant responsable du Parti socialiste, Manuel traîne sa cirrhose et sa dépression d'hôpital en hôpital...), on est obligé de considérer *Capitaines d'avril* avec un mélange de surprise et d'admiration. Tout en retrouvant – consciemment ou pas – les errements d'un genre que l'on croyait défunt, Maria de Medeiros donne un film juvénile et enthousiaste, qui rappelle que, parmi les rituels, il en est un qui convient bien au cinéma : la célébration.

Propos recueillis par Thomas Sotinel

T. S.

## Maria de Medeiros et les « petits bonshommes verts »

LA RÉALISATRICE revient sur le chemin qui lui fait remonter un quart de siècle et pénétrer dans les casernes.

● **Mon 25 avril.** « Le jour même du 25 avril, je n'étais pas au Portugal. J'étais en Autriche, où je vivais avec mes parents. Ils ont été pris d'une euphorie hors du commun. Mes parents n'étaient pas exilés politiques mais ils préféraient être ailleurs. Mon père est musicien, c'est le compositeur de la musique du film, et il avait fait ses études à l'Académie de Vienne. Il y est resté. Nous sommes rentrés au Portugal juste après la révolution. En Autriche, j'étais au lycée français, j'avais été élevée comme un enfant du Nord, j'aimais la propriété, l'ordre, le calme.

» Je suis arrivée dans un pays en plein chaos, en pleine euphorie révolutionnaire, où tout était sale, tout était confus. J'étais traînée de manif en manif où il fallait embrasser 40 000 personnes. Ma première réaction a été de penser : « Ceci n'a rien à voir avec moi, ceci n'est pas mon pays. » Ce n'est que deux ans plus tard que j'ai réalisé que c'était formidable de vivre ces moments. Comme ma mère était journaliste politique, j'ai vu de très près des choses importantes. J'ai croisé beaucoup de protagonistes, en particulier Otelo de

Carvalho, mais aussi d'autres capitaines. On habitait à l'hôtel comme beaucoup de gens qui étaient rentrés de l'étranger. Dans cet hôtel, je me souviens avoir vu les nouveaux députés et les membres du gouvernement discuter de la Constitution autour d'une table du bar. »

● **Quelques raisons de faire ce film.** « Il n'y a aucune fiction sur la « révolution des œillets ». Il y a de nombreux et très beaux documentaires, dont un portugais, *Le Bon Peuple portugais*, qui a été fait en 1976, en noir et blanc. Il a été l'une de mes bases de travail. Il y a beaucoup de documentaires réalisés par des étrangers, dont Glauber Rocha qui a fait des images vraiment amusantes. Dans mon film, il y a des interviews de rue, qu'on pourrait croire spontanées. Les gens qui répondent sont des figurants, pas des acteurs, mais ils ont appris par cœur des réponses tirées des documentaires de Glauber Rocha.

» Je suis tombée sur des textes écrits par les capitaines d'avril, notamment Maia. C'est un journal qui décrivait à la fois la guerre coloniale, une expérience traumatisante, et cette journée particulière. Un texte très cinématographique avec des références à Charlie Chaplin pour certains moments

burlesques, mais aussi à des films de guerre, le tout marqué par une autodérision très saine. Je me suis mise à lire tout ce qu'avaient écrit les capitaines. A chaque fois j'ai retrouvé une description d'eux mêmes comme s'ils s'étaient vus dans un film. Et c'est ce qui m'a orientée vers la fiction.

» Dans le film, il n'y a que trois personnages qui ont gardé leurs noms, Maia, le général Spínola et le président Caetano. Les autres sont inspirés de l'histoire, de dialogues qui ont été rapportés, mais en brouillant un peu les pistes, il me fallait pouvoir prendre des libertés de fiction. Pour le dialogue entre Maia et Caetano, ou la confrontation entre les chars des capitaines et ceux restés fidèles au gouvernement, je suis restée fidèle à la réalité historique. »

● **Un regard sur les capitaines.** « Mon film est un premier film classique et un premier film de femme classique, même s'il inclut quelques blindés et des scènes de foule. Parce que, dans un premier film, on met beaucoup de soi-même. L'histoire du cinéma est pleine d'hommes qui regardent les femmes ; il est naturel qu'une femme regarde les hommes. Le monde qui nous est opposé, c'est celui des militaires. Quand j'étais dans les casernes

pour préparer le film, c'était comme se poser sur une autre planète. Quand même, les militaires, ce sont de petits bonshommes verts. Le regard qu'une femme porte sur eux est nécessairement différent parce que nous n'avons pas le traumatisme du service militaire.

» J'ai été séduite par l'incroyable vulnérabilité dans laquelle ils ont accepté de se placer. Ce sont des hommes qui ont été entraînés toute leur vie à obéir et à tirer. Ils ont décidé de désobéir et de ne pas tirer. La « révolution des œillets » a eu lieu en pleine guerre froide. Néanmoins, derrière ces capitaines, pendant la préparation, le jour de la révolution, il n'y avait pas de bloc, ni le parti, ni la CIA. Cette pureté dans laquelle ils ont agi, en liberté, par conviction personnelle, c'est très moderne. Je voulais voir ces 24 heures de pureté. Tout de suite après, même si l'euphorie a persisté, la guerre froide a repris ses droits, et on sait très bien derrière quels partis se trouvaient les uns et les autres.

» Otelo de Carvalho a aidé le film, c'est sa voix qu'on entend lorsque le poste de commandement donne des instructions. Il était un peu triste que le film ne soit pas sur lui, mais sur Maia. Mais pour un film sur le poste de commandement, il faudrait un



## Patrick Chesnais ou les fausses évidences

IL Y A DU ZELIG chez Patrick Chesnais. Veste passe-muraille, moustache débonnaire et casquette américaine vissée sur la tête, l'homme semble hésiter entre

### PORTRAIT

Dans sa carrière au cinéma et au théâtre, l'acteur a toujours brouillé les pistes

le conformisme de M. Tout-le-Monde et le détail qui trahit son irréductible résistance à la norme. A l'en croire, ce syndrome l'a touché très jeune. Né en 1948 à Paris, bientôt installé à Rouen où son père a trouvé une poste de dessinateur industriel, il a toujours été enclin à la mise en scène et au jeu. Il tourne des films de fiction amateurs en 8 mm avec des amis, construit un théâtre dans sa chambre.

Il doit sa première fascination aux *Fourberies de Scapin* de Molière, qu'il découvre à l'âge de sept ans. Dans les jours qui suivent, il travaille à une libre adaptation de la fameuse scène du sac, avec sa cousine, bonne fille, dans le rôle de Géronte. Au moment où la représentation familiale doit enfin avoir lieu, voilà que la cousine ne veut plus entrer dans le sac. Il use à son égard d'arguments si persuasifs qu'ils lui valent l'annulation du

spectacle et une punition dont il se souviendra.

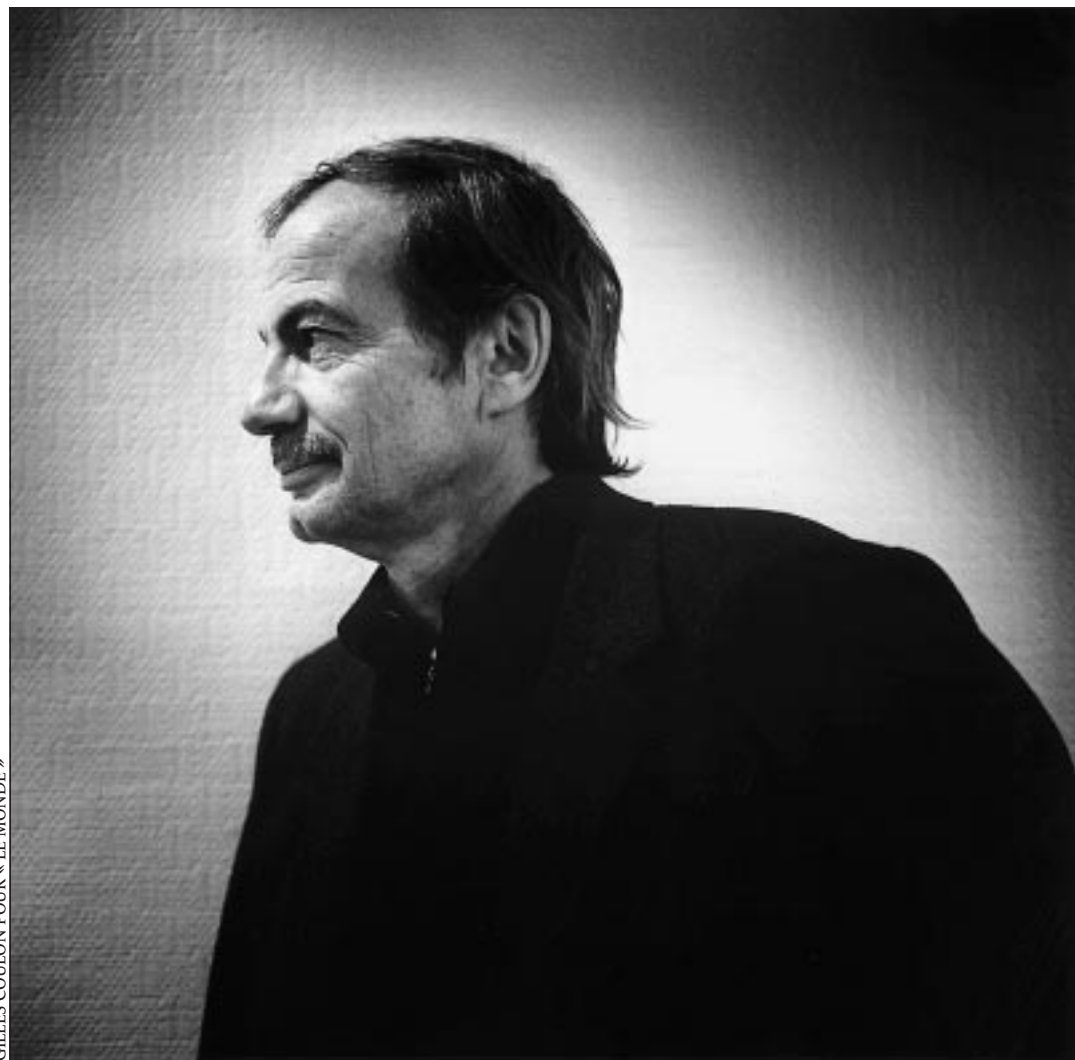
Est-ce la raison pour laquelle le jeune Patrick Chesnais, tout en continuant d'en avoir le goût, n'ose plus prétendre à cette vocation ? Mystère. On pourrait aussi bien imputer cette décision à une carrière scolaire déplorable. En tout cas, sa voie est tracée : il sera footballeur professionnel. Autant dire que lorsqu'il décroche, à l'âge de vingt ans, le premier prix de comédie au Conservatoire de Paris, ses parents sont plutôt rassurés. On verrait volontiers dans cette façon tranquille de réussir ce qu'il entreprend en contournant les obstacles une des clés du personnage. Au Conservatoire, son programme est clair : rattraper goulument ce qu'il a négligé durant ses années de scolarité et, par ailleurs, « plaire à tout le monde, rentrer dans le moule ». Le hic, c'est que sous ses airs de gentil garçon, Chesnais n'en fait qu'à sa tête. Son premier prix de Conservatoire devait lui ouvrir les portes de la Comédie-Française. Il n'en sera rien, on le trouve « trop moderne ».

Acteur éclectique au théâtre, enchaînant sans problème de conscience majeur les rôles de boulevard, de répertoire ou de création contemporaine, Chesnais brouille les pistes. Il ne se sent d'aucune famille, il a les étiquettes en horreur. Même trajet au cinéma, où il

commence sa carrière, en 1976, sous les auspices de Jacques Rozier. Entouré de Pierre Richard et de Jacques Villeret, il tourne *Les Naufragés de l'île de la Tortue*, où il se souvient d'avoir aussi servi d'accessoiriste lors de l'épopée que constitue n'importe quel tournage de ce cinéaste. C'est en tout cas l'un des meilleurs souvenirs de sa carrière cinématographique, qui lui vaudra par ailleurs une cinquantaine de participations, chez Claude Lelouch, Jacques Deray, Pascal Thomas, et plus récemment dans *Post-coitum animal triste*, de Brigitte Roüan.

L'idée du passage à la réalisation lui trottait dans la tête depuis vingt ans. La concrétisation de ce désir s'est faite le jour où, dit-il, « en regardant ma montre, je me suis dit que j'avais cinquante ans ». Trois mois d'écriture, un mois de tournage et quelques années de négociation plus loin, le film est là, servi par ses complices de toujours, réalisé dans des conditions qui tenaient parfois de la pure débrouille, pour la très modeste somme de 7 millions de francs. Sans avouer de références précises, cet amoureux fou de la comédie à l'italienne, plus inquiet et déterminé qu'il ne veut bien le laisser paraître à la veille de la sortie, s'est d'ores et déjà remis à l'écriture d'un scénario : ce sera « le portrait d'un velléitaire ».

J. M.



GILLES COULON POUR « LE MONDE »

Patrick Chesnais a tourné dans une cinquantaine de films de Claude Lelouch à Brigitte Roüan.

## Affreux, sale et charmant cow-boy de la petite ceinture

Charmant garçon. Patrick Chesnais signe son premier film en tant que réalisateur, jubilatoire et attachant

Film français de Patrick Chesnais. Avec Patrick Chesnais, Alexandra Vandernoot, Jean-François Balmer, Bernard Crombey, Micheline Presle. (1 h 30.)

Puisque Patrick Chesnais passe, selon l'expression, « derrière la caméra », on sera forcément tenté de qualifier *Charmant garçon*, de « film d'acteur ». C'est pratique, les expressions, cela permet de mettre les choses dans des cases, en disant tout et rien à la fois. Selon qu'on aime les acteurs ou qu'on les hait, « film d'acteur » changera ainsi de couleur. La formule n'en est pas moins utilisée en référence à un autre titre, désormais reconnu et convoité, celui de « film d'auteur ». Qualifier une œuvre de « film d'acteur » sera donc toujours une manière de lui ôter de sa noblesse, dans la mesure où l'on sous-entend par là qu'il met en valeur les interprètes, au détriment des personnages et de la mise en scène.

Tout l'intérêt et tout le charme de ce *Charmant garçon* vient du fait qu'il est une réponse ironique, intelligente et circonstanciée à ce débat, par laquelle Patrick Chesnais

brouille comme à dessein les cartes. De prime abord, histoire et personnages semblent en effet conçus pour servir comme sur un plateau le bon plaisir des acteurs. Chesnais lui-même y incarne Octave, rustre célibataire entre deux âges, à la profession relativement suspecte – genre vieille frappe de banlieue –, flanqué de deux complices de débauche et d'infortune aussi flaps et ringards que lui (Jean-François Balmer et Bernard Crombey).

Entre deux virées nocturnes alcoolisées suivies d'autant de réveils pâteux chez sa vieille maman (épatante Micheline Presle, très grand style populo, partie de cartes et robe de chambre), Octave, à la faveur d'un froissement de têtes savamment concerté, tombe inopinément raide amoureux de son contraire. Une jeune, jolie et cultivée femme des beaux quartiers, Esther (Alexandra Vandernoot), qui fait dans l'art, a ses entrées au ministère de la culture et partage sa vie avec l'un de ses jeunes cols blancs.

Basée sur le principe fructueux et électrique de l'attirance des contraires, la conquête sentimentale mouvementée qui s'ensuit peut être lue à deux niveaux. Le pre-

mier, suffisamment savoureux pour qui voudra s'en contenter, met aux prises un Patrick Chesnais au mieux de sa forme dans un numéro d'anar défraîchi au coup de poing facile et au cœur d'artichaut, admirablement entouré d'acolytes au seuil du ramollissement cérébral, et tout aussi efficacement défié par une Alexandra Vandernoot qui trouve, sans verser dans la caricature, le ton, le charme et le quant-à-soi naturellement bourgeois de celle qui fréquente quotidiennement les hautes sphères du pouvoir. Partant, cette histoire de vieux garçon endurci craquant pour une courtisane des arts et lettres est un peu celle du comédien Patrick Chesnais, impétrant cinéaste, en quête d'une légitimation d'auteur qu'il ne cesse de tourner en dérision, sans cesser cependant de tourner autour.

### UN TRAVAIL D'ÉCRITURE PRÉCIS

Cette proposition double et simultanée confère au film une plaisante ambiguïté, donnant le sentiment qu'il n'est jamais tout à fait ce qu'il s'efforce de paraître. Ainsi de sa suprême désinvolture, qui frise parfois l'incohérence scénaristique, et qui n'est obtenue

qu'au prix d'un travail précis et délibéré d'écriture. Ainsi de ses nombreux acteurs qui militent en faveur du pur divertissement, alors que son esthétique tendrait plutôt vers un petit théâtre de la pauvreté. Ainsi du genre qu'il prétend servir, la comédie, tandis que la mise en scène de Chesnais par lui-même – l'exposition de son corps d'homme vieillissant amoureux d'une femme plus jeune et plus belle que lui – renvoie à un registre tout à la fois plus intime et plus pathétique.

A bien des égards, et toutes proportions gardées, *Charmant garçon* ferait songer à du Clint Eastwood revu et corrigé par Jean-Pierre Mocky. Clint Chesnais y est un cow-boy de la petite ceinture qui n'aurait jamais été ni un héros ni un Apollon, et qui n'en ferait pas moins semblant de jouer avec les conventions d'un genre auquel il n'a pas davantage contribué en tant que mythe. Projet passablement farfelu et dépourvu d'enjeu, mais, à l'image de Chesnais lui-même, terriblement sympathique dans la taylorisation du paysage cinématographique actuel.

J. M.

## Vercingétorix et l'énigme des coiffeurs bulgares

Vercingétorix. Jacques Dorfmann livre une reconstitution ébouriffante de la guerre des Gaules

Film français de Jacques Dorfmann. Avec Christophe Lambert, Klaus Maria Brandauer, Max von Sydow, Ines Sastre. (2 h 02.)

Des druides encapuchonnés marchent en rond dans la nuit. Ils attendent un signe du ciel. Il se manifeste sous la forme d'une étoile filante leur annonçant l'arrivée imminente d'un nouveau messie. Ce sauveur se nomme Vercingétorix ; son destin est d'unifier la nation gauloise en adoptant des accents clairement... gaullois, à coups de tonitruants « *Gaullois, Gaulois !* » – formule inconnue des spécialistes d'histoire antique, mais destinée à passer à la postérité dans l'histoire du cinéma.

Les premières scènes de *Vercingétorix* donnent immédiatement le ton de ce film baroque. Un petit garçon et une petite fille marchent dans une forêt inondée de lumière. On croit à une erreur, un insert malencontreux d'une publicité pour La Roche aux fées, mais il s'agit bien d'un Vercingétorix badin, polisson et un brin mégalo-mane annonçant à sa future femme que son destin est de devenir roi et le sien d'épouser ce roi, lui.

### COACHÉ PAR UN DRUIDE RUSÉ

La suite est tout aussi surprenante. Vercingétorix réapparaît sous les traits d'un Christophe Lambert moustachu, vêtu de la chemise de Jacquou le Croquant. Adroit dans l'art de la parole – il tient la dragée haute à Jules César et s'entretient brillamment avec lui de questions aussi diverses que le sens de la vie, l'exercice du pouvoir et la mondialisation en marche –, ce Vercingétorix est manifestement un fin lettré. Son manie- ment des armes se révélera moins habile. Coaché par un druide rusé (Max von Sydow), Vercingétorix est initié au combat par une amazone à la poitrine plantureuse sor-

tie tout droit de la série télévisée *Xena*. Elle lui fait mordre la poussière à coups de taloches.

Articulé autour d'un projet ambitieux, *Vercingétorix* échoue pourtant sur tous les tableaux. Une interprétation désastreuse, des dialogues anachroniques, une mise en scène ratée des combats – comme la reconstitution de la bataille d'Alésia vue à travers les yeux d'un Christophe Lambert hagard –, font basculer le spectateur dans une vision au second degré. A cette aune, le film de Jacques Dorfmann devient infiniment plus drôle que l'*Astérix* de Claude Zidi. Mais le second degré était-il l'objectif avoué de cette production que n'aurait pas désavoué le Mel Brooks de *La Folle Histoire du monde* ?

La présence à l'écran d'une partie de l'équipe de France de Rugby fait d'abord croire à une blague, voire à une de ces fameuses trisè- mes mi-temps déclinée ici sur le thème du festin gaulois. Denis Charvet et Vincent Moscato en fidèles du chef gaulois, Jean-Pierre Rives en Germain fourbe, le visage grimé et les cheveux teints en violet, sont étonnants. Klaus Maria Brandauer en César repu, arrimé sur son fauteuil et témoin passif de la guerre des Gaules, est frappant.

Le plus surprenant n'est pas pourtant cette projection dadaïste de l'histoire. Tourné en Bulgarie, *Vercingétorix* suscite une interrogation capitale : après l'affaire des parapluies bulgares, voici celle des coiffeurs bulgares. Le spectacle d'une armée de Gaulois coiffés d'une choucroute est saisissant. On comprend mieux les difficultés des Romains, médusés par ces guerriers menés par un général dont la perruque a manifestement été empruntée à Mylène Farmer. On pensait avoir tout vu avec la coiffure de Laetitia Casta dans *Astérix*. Le pire n'est jamais sûr.

S. Bd

## Un air de Broadway chez Shakespeare

Peines d'amour perdues. Kenneth Branagh réussit son pari saugrenu et un film charmant

Film britannique de Kenneth Branagh. Avec Kenneth Branagh, Adrian Lester, Natascha McElhone, Alicia Silverstone. (1 h 40.)

L'immortelle réplique « *Et si on montait une comédie musicale* » n'appartenait pas, jusqu'à aujourd'hui, au canon shakespearien. Il a fallu que cette idée, aussi saugrenue que brillante, traverse la tête de Kenneth Branagh pour que la fusion s'opère, pour que Fred Astaire danse *Cheek to cheek* avec Laurence Olivier.

En matière d'adaptation de Shakespeare à l'écran, Branagh traîne

de lourds antécédents : un *Henry V* brut et honnête, ultra-britannique, quelque part entre les films d'Olivier et les captations de la BBC ; un *Beaucoup de bruit pour rien* très enlevé, très hollywoodien, qui avait permis à une théorie de stars (Keaton, Reeves, Michael Keaton...) de s'exercer à énoncer des mots de plus de deux syllabes. Plutôt que de ressasser l'une des deux recettes, Kenneth Branagh a pris des risques. Il s'est attaqué à *Peines d'amour perdues*, comédie de jeunesse, ultrasophistiquée, qui part du plus invraisemblable des postulats : un souverain – Ferdinand, roi de Navarre – renonce à l'exercice et aux privi-

lèges du pouvoir pour, trois ans durant, se consacrer exclusivement à l'étude avec quelques vassaux. Par malheur, c'est le moment que choisit la princesse de France pour venir discuter avec le roi de Navarre d'une complexe affaire de souveraineté sur l'Aquitaine.

### DIVINES CALEMBREDAINES

La pièce est longue, passe de la farce à la comédie mondaine, se nourrit du plus tragique des contextes historiques (l'Aquitaine, les filles et le trône de France renvoient à la guerre de Cent Ans) pour moquer l'inconstance des puissants. Il n'est pas besoin de pousser très loin le bouchon pour trouver l'écho contemporain de ces divines calembredaines : les chansons composées pour les comédies musicales américaines. Kenneth Branagh a donc élagué à la hache d'immenses pans de la pièce et les a remplacés par des classiques des frères Gershwin, de Cole Porter ou d'Irving Berlin. Il a aussi procédé à l'ablation des allusions historiques médiévales et à la greffe d'une seconde guerre mondiale menaçante.

Il a réussi une distribution moins stellaire, mais sans doute plus passionnante. Les privilégiés qui ont vu le *Hamlet* mis en scène par Peter Brook pour le dernier Festival d'automne à Paris retrouveront avec plaisir Adrian Lester dans le

rôle de Dumain. Branagh s'est attribué le rôle de Berowne, le courtisan réticent qui ne se fait aucune illusion sur les chances de réussite de cette entreprise académique. Chez les femmes, Natascha McElhone (Rosaline) brille de tout son esprit, éclipsant la princesse, jouée par Alicia Silverstone. Cette dernière a connu la gloire grâce au film *Clueless* (en français : complètement larguée), terme qui résume ici assez bien son travail.

Curieusement, cette lacune n'entame en rien le charme de l'entreprise. Tout comme les talents très limités de chanteurs et de danseurs des interprètes (à l'exception d'Adrian Lester, d'une élégance irréprochable) ne gâchent pas les numéros musicaux. En filmant dans des décors qui évoquent les collèges d'Oxford ou de Cambridge, Kenneth Branagh a donné un aspect délicieusement amateur à son film, comme s'il avait réuni quelques amis bien nés et bien élevés pour s'amuser. Ce parti pris l'empêche de sombrer dans l'emphase, le didactisme qui pointent d'ailleurs leur nez lors de l'interminable séquence finale consacrée à la seconde guerre mondiale. Mais ce faux pas est élégamment masqué par *They Can't Take That Away From Me*, des frères Gershwin.

T. S.

**IONATOS**  
D'UN BLEUTRES NOIR  
RECITAL

**CAFE DE LA DANSE**  
23 JANVIER / 17 FEVRIER 2001  
DU MARDI AU SAMEDI À 20 H 30  
5 PASSAGE LOUIS-PHILIPPE, 75011 PARIS  
M° BASTILLE TEL 01 47 00 57 59

MAGASINS FNAC-RESEAU FRANCE BILLETTS-PRINTemps ET BON MARCHÉ  
TEL : 0803 020 040 (0,98 F/ MN) - 3615 BILLETTEL (2,21 F/ MN) - www.fnac.com

SCOPÉ THEATRE SHERIDAN MUNDIALEX naïve THEATRE

**Prunus Armenica**  
7 miniatures pour Paradjanov  
un spectacle d'Olivia Grandville et Xavier Marchand

Théâtre de Gennevilliers  
Centre Dramatique National  
20 janvier - 11 février  
Location 01 41 32 26 26

Inrocapitales  
France Inter



## HORS CHAMP

■ **Les lauréats des Globes d'or**, attribués par l'Association de la presse étrangère de Hollywood sont : meilleur film dramatique, *Gladiator*; meilleure comédie, *Presque célèbre*; meilleur metteur en scène, Ang Lee pour *Tigre et dragon*; meilleur acteur dramatique, Tom Hanks dans *Seul au monde*; meilleure actrice dramatique, Julia Roberts dans *Erin Brockovich*; meilleur acteur dans une comédie, George Clooney dans *O Brother*; meilleure actrice dans une comédie, Renee Zellweger dans *Nurse Betty*; meilleur second rôle masculin, Benicio del Toro dans *Traffic*; meilleur second rôle féminin, Kate Hudson dans *Presque célèbre*; meilleur film de langue étrangère, *Tigre et dragon*; meilleur scénario, *Traffic*; meilleure musique originale, *Gladiator*; meilleure chanson originale, *Things have Changed*, de Bob Dylan (*Wonder Boys*).

■ **L'Union des journalistes de cinéma (UJC), nouveau syndicat** de critiques et de journalistes travaillant dans ce secteur, est née le 1<sup>er</sup> janvier 2001. Présidé par Laurent Delmas, rédacteur en chef de *Synopsis*, l'UJC regroupe notamment d'anciens membres du Syndicat de la critique mécontents que celui-ci accueille également dans ses rangs des représentants des nouveaux médias consacrés au cinéma, en particulier sur Internet.

**LE CAUCHEMAR** de l'industrie du disque s'appelait, jusqu'à son rachat par Bertelsmann, Napster. Celui de l'industrie cinématographique pourrait bien se nommer DIVX. Jusqu'à aujourd'hui, l'échange de copies piratées sur la Toile relevait du dévouement. Il fallait, pour découvrir par exemple *Mission : Impossible 2*, passer des dizaines d'heures à télécharger séparément les différentes parties du film, sans compter le temps infini pour trouver le site offrant une copie illégale du film, pour obtenir, au final, une image de mauvaise qualité avec un son souvent mal synchronisé. C'est curieusement la conversion de l'industrie cinématographique au numérique qui va rendre le piratage des films de plus en plus facile.

En théorie, une copie numérique est duplicable à l'infini sans altération, à la différence de la copie analogique qui se dégrade dès la première duplication. La copie numérique d'un DVD est aujourd'hui théoriquement impossible, car il est protégé par une norme de cryptage baptisée CSS (*content scrambling system*, pour système de brouillage du contenu). Il est toujours possible d'acquiescer un graveur de DVD, mais son prix actuel ajouté à celui d'un DVD vierge (« taxé » 24,75 F pour trois heures) rend, pour le mo-

ment, la copie aussi chère que l'original.

De simples logiciels disponibles sur Internet, comme Vobdec, DeCSS, iMesh, Hotline, Carracho ou Freenet, permettent de décoder le CSS et de récupérer le contenu d'un DVD sur le disque dur de son ordinateur. Mais la place occupée par ce DVD (4,7 Go) est telle que son stockage est compliqué et sa transmission via le Net quasi impossible. Le format DIVX permet désormais de compresser ce disque avec une qualité visuelle et sonore comparable à une VHS. La comparaison entre le DIVX et le MP3, le format de compression pour la musique, s'impose mais, à la différence du MP3, la phase d'encodage du DIVX peut durer vingt heures. Avec une connexion à haut débit, quatre heures seront nécessaires pour télécharger un film de deux heures.

A la différence de Napster, qui est un format facile d'utilisation pour le téléchargement de musique, le DIVX s'adresse à des usagers aguerris du Net et demande de l'agilité, beaucoup de patience et un ordinateur puissant. Il suffit, en revanche, et c'est le point le plus inquiétant pour l'industrie cinématographique, de quelques secondes pour mettre le film en réseau et permettre à d'autres internautes de le récupérer. La diffusion d'une VHS

par un amateur n'excédait pas son cercle familial et amical. Le phénomène Napster a, au contraire, créé de nouvelles communautés qui ignoraient les frontières géographiques. Celles-ci font preuve entre elles d'une exemplaire générosité comme si l'attrait d'une nouvelle frontière définie par la notion d'échange cimentait des liens entre ces pionniers de la Toile.

**En prenant pour cible les sites offrant les outils du piratage plutôt que les pirates eux-mêmes, la MPAA a obtenu une victoire à la Pyrrhus**

Napster a attiré durant ses treize premiers mois d'existence 22 millions d'utilisateurs. Il a fallu en comparaison douze ans à AOL pour obtenir 9 millions d'abonnés. Combien de temps faudra-t-il au DIVX pour s'imposer ? Les studios hollywoodiens ont réagi rapidement devant cette menace. Pour cette in-

industrie, dont plus de la moitié des revenus proviennent désormais de la vente de VHS et DVD de leurs films, c'est tout simplement son équilibre économique qui est remis en cause par le DIVX. En juin 2000, Disney, Paramount, Time Warner, MGM, Columbia Studios et 20<sup>th</sup> Century Fox assignaient en justice le site RecordTV.com, accusant cette entreprise de deux personnes de diffuser sans autorisation des feuilletons télévisés sur le Net. En juillet 2000, la Motion Picture Association of America (MPAA) poursuivait devant les tribunaux le site Scour qui permettait de se procurer les formats DIVX ou MP3. En août, la MPAA l'emportait dans le litige qui l'opposait aux sites qui rendaient disponibles les logiciels DeCSS, et aux fabricants d'une série de tee-shirts où le fameux code était imprimé, au grand dam des avocats de la défense qui estimaient que la divulgation d'un code relevait de la libre expression et du premier amendement de la Constitution américaine.

On peut cependant considérer qu'il s'agissait pour la MPAA d'une victoire à la Pyrrhus. En prenant pour cible les sites offrant les outils du piratage plutôt que les pirates eux-mêmes, la MPAA reconnaît de facto que les pirates numériques demeurent hors d'atteinte. C'est un

jeu d'enfant pour les studios américains de démanteler une entreprise comme RecordTV.com, mais le problème d'une technologie comme Freenet ou DeCSS est qu'elle ne repose pas sur un site unique qui en offrirait l'usage mais sur une chaîne d'utilisateurs impossibles à tracer.

La MPAA a également proposé une réponse technologique au phénomène du piratage, consistant dans une nouvelle norme de cryptage des DVD encore plus pointue. Jack Valenti, le président de la MPAA, affirmait ainsi que cette norme infaillible réglerait une fois pour toutes le problème du piratage. Mais jamais une norme ou un code informatique n'a pu jusqu'à aujourd'hui échapper à la sagacité des pirates informatiques. Sans compter la somme exorbitante nécessaire pour la mise au point d'une norme de cryptage efficace. La protection des films semble, en fait, s'orienter vers un fonctionnement à double vitesse. Certains – les gros films hollywoodiens par exemple – pourront être protégés à grand coût, l'investissement se justifiant par les revenus potentiels du film. Les autres films, faute de pouvoir s'offrir une norme de cryptage fiable, devront capituler devant le grand piratage numérique.

S. Bd

## La tragédie yougoslave comme décor

**Harrison's Flowers.** Un film de guerre classique sur fond de nettoyage ethnique, signé Elie Chouraqui

Film français d'Elie Chouraqui. Avec Andie McDowell, Adrien Brody, David Strathairn. (2 h 10.)

La disparition des guerres justes et le triomphe du principe de précaution dans les grandes armées occidentales ont considérablement terni le glamour militaire. Les reporters de guerre, eux, ont gardé – au cinéma tout au moins – une aura resplendissante. *Harrison's Flowers* perpétue cette tradition. Situé au début des guerres de Yougoslavie, pendant le siège de Vukovar par l'armée serbe, le film d'Elie Chouraqui propose une variation sur le thème d'Orphée.

Au moment où les combats entre Serbes et Croates s'intensifient, Harrison Lloyd, un photographe américain employé par *Newsweek*, disparaît dans les environs de Vukovar. Sarah (Andie McDowell), son épouse, refuse de croire à sa mort. Elle prend l'avion pour l'Autriche, loue une voiture, passe la frontière et se joint à un groupe de photographes qui tentent de rejoindre la ville encerclée, puis envahie et martyrisée par l'armée de Belgrade.

Sur cette trame classique, Elie Chouraqui a réalisé un film d'aventures classique. Avec habileté, il utilise la grande familiarité avec la guerre dans les Balkans que huit



Andie McDowell est Sarah, partie à la recherche de son mari.

ans de reportages photographiques et télévisés ont suscité sur toute la planète. De cette banalité atroce – les réfugiés hébétés de souffrance, les miliciens dépenaillés, les pavillons de banlieue éventrés, les voitures bon marché calcinées – le réalisateur fait du cinéma. Son souci de vraisemblance est constant et témoigne d'un respect réel pour la douleur de cette époque. Mais les cadrages, le montage, le rythme de l'action sont ceux de la fiction.

La peinture même du métier de reporter de guerre glisse assez rapidement sur les aspects les plus fasti-

dieux de la profession : la transmission des documents, les tracasseries administratives, l'attente. Autour du personnage d'Andie McDowell, le scénario constitue un petit commando de personnalités bien tranchées : le jeune Américain tête brûlée (Adrien Brody, formidablement sympathique comme à son habitude), l'ami de Harrison amoureux de Sarah (Elias Koteas, qui donne l'équivalent journalistique du sous-officier bourru au cœur d'or) et un reporter britannique bedonnant (Brendan Gleeson) dont le physique ne laisse a-

priori pas deviner le courage. Telle une patrouille de GI, le groupe avance sans relâche vers Vukovar.

Les premières séquences du film, qui montrent une cérémonie de remise de trophées à New York, témoignent de quelques velléités d'exactitude sociologique. Le monde des reporters photographes est tout aussi stratifié que les autres, divisé entre les aristocrates, employés à plein temps par des titres ou des organisations prestigieuses, et les « free lance », qui vont risquer leur peau à leurs frais.

Ces nuances s'évanouissent très vite pour faire place aux nécessités du film de guerre, qu'Elie Chouraqui observe avec une efficacité et une sobriété certaines. Mais jamais il n'accorde à la tragédie yougoslave plus d'attention qu'à un décor soigné, privilégiant l'itinéraire de Sarah (dont le personnage est défendu avec beaucoup de difficultés par Andie McDowell). On a déjà vu plus contestable moralement – le suspense final de *La Liste de Schindler*, par exemple. Mais le ton, la conclusion hollywoodienne se détachent crânement sur le fond de cette tragédie européenne, qui dans les faits n'a laissé aucune chance de salut à ses victimes.

T. S.

Film iranien de Majid Majidi. Avec Mohsen Ramezani, Hossein Mahjub, Salame Feizi. (1 h 28.)

### ORIGINE CONTRÔLÉE

■ Au départ, une idée formidable, lubitschienne : Patrick Morel se rend habillé en femme à une fête organisée par le patron de sa petite amie. Après avoir cogné l'un et s'être brouillé avec l'autre, il erre dans la nuit parisienne en jupe de strass noire à la recherche d'un téléphone. Un bar glauque et une rafle de police plus loin, un individu louche en aura profité pour échanger leurs papiers d'identité dans la confusion. Morel se retrouve au poste, sous une double charge : immigré clandestin et travesti. Reconduit aux frontières en compagnie d'une prostituée algérienne et d'une petite frappe beur, il parvient à s'échapper et se lance avec ses compagnons dans une cavale dénuée de rythme et percluse de dialogues explicatifs, avec le « droit à la différence » pour principal viatique.

J. M. F. Film français de Zakia et Ahmed Bouchaala. Avec Patrick Ligardes, Atmen Kelif, Ronit Elkabetz. (1 h 30.)

### SALE ÉPOQUE

■ L'estimable opération qui consiste à rassembler en un long métrage quatre exercices d'élèves réalisateurs conduit vite, lorsque le résultat manque d'unité et d'élan, à mettre le spectateur dans la pos-

ture déplaisante de l'examineur. L'exercice est ici rendu difficile par la médiocrité des copies réunies par *Sale époque* qui ont pour toile de fond la même nuit d'élections à Buenos Aires. *Le Bercail* conte la tentative avortée d'un jeune paysan de s'installer dans la capitale qui devra se débarrasser d'un cadavre ; *La Vie en chantier* narre les effets d'une apparition de la Vierge sur un groupe d'ouvriers ; *Tout va mal* croise le mal-être d'un adolescent amoureux et une histoire d'envoûtement amoureux ; *Camarades* met aux prises un jeune homme introverti, un politicien véreux et sa jeune et entreprenante maîtresse. Certains scénarios ne manquent pas de virtuosité ou d'intérêt thématique, la mise en scène, purement illustrative, de tous les épisodes égalise les différences.

J. -M. F. Film argentin de Nicolas Saad, Mariano de Rosa, Salvador Roselli, Rodrigo Moreno. (1 h 50.)

### CAPITAINES D'AVRIL

Lire nos articles page 31

### CHARMANT GARÇON

Lire nos articles page 32

### HARRISON'S FLOWERS

Lire nos articles page 33

### LA FILLE DU CAPITAINE

Lire nos articles page 33

### WHAT'S COOKING

Les critiques de ces films paraîtront dans nos prochaines éditions.

## Miroir, mon vilain miroir

**Scarlet Diva.** L'autoportrait d'une jeune actrice égocentrique, entre grimace et émotion

Film italien d'Asia Argento. Avec Asia Argento, Vera Gemma, Jean Shepard. (1 h 30.)

Souvent, une scène condense, cristallise et dévoile à la fois la nature d'un film tout entier. Il en va ainsi, dans *Scarlet Diva*, de sa plus belle séquence, moment suspendu au sein d'une frénésie de péripéties placées sous le signe de la célébrité d'une jeune vedette jouée par Asia Argento et évoquant l'histoire d'Asia Argento. Vers le milieu du film, donc, lentement, calmement, celle qui s'est rebaptisée Scarlet Diva pour les besoins du film se maquille devant son miroir. La douceur, la beauté, l'artifice, le narcissisme, la solitude, tout est soudain donné. Scarlet-Asia semble alors proche. Mais voilà que, poussée par une pulsion irrépressible, elle se barbouille de son rouge à lèvres, se rend grotesque en même temps que les larmes se mettent à couler comme si ce besoin d'en faire trop, de souligner la grimace et l'émotion – ce que fait tout son film – la navrait elle-même.

Tout *Scarlet Diva*, chronique excessive et souvent complaisante du mal-vivre d'une jeune star douée pour tout sauf pour vivre, fonctionne sur ce basculement, cette hésitation. Fausses audaces (la demoiselle se montre se livrant à force galipettes supposées, mais les comédiens

gardent leur caleçon) et vraie détresse, clichés sur le monde du spectacle et perturbation de la vision du film par d'incessants changements dans la manière de filmer composent ce premier long métrage placé sous le signe d'un égocentrisme forcé. Il faut du temps pour l'accepter – en tout cas si on ne fait pas partie du fan-club de la fille de cinéaste Dario Argento, interprète d'une vingtaine de films, surtout ceux de son père mais aussi du magnifique *New Rose Hotel*, d'Abel Ferrara, après des apparitions chez Moretti ou Chéreau.

Asia Argento et son double Scarlet sont des enfants gâtées par la beauté, le talent et la célébrité ; l'une dit à travers l'autre qu'elle ne sait trop que faire de tant de dons. On hésite à considérer cette cause comme prioritaire jusqu'à ce que l'effet même d'accumulation finisse par créer une dérision et un vertige qui permettent au film de changer de dimension. *Scarlet Diva* devient alors le récit d'une perte de liberté. Ce qui définit son héroïne est la dépendance totale et envers tout : la drogue, le succès, le sexe, mais aussi une idée toute faite de l'amour romantique et de la famille, le statut d'artiste ou la provocation. Scarlet se résume, au terme de cette accumulation de symbolisme et de flashback vers l'enfance, en une assez simple et émouvante main tendue.

Jean-Michel Frodon

## NOUVEAUX FILMS

### LES ALIÉNÉS

■ Un tueur en série sévit dans une décharge, filmée en noir et blanc. C'est une idée, mais pas un film. *Les Aliénés* (il faut prendre le titre avec philosophie, et non dans une perspective psychiatrique), premier long métrage d'Yvan Gauthier, épuse ainsi tout un stock de réflexions, de tentatives originales, que le réalisateur tente de transformer en cinéma. Mais il est défilé par des dialogues ineptes et surtout une direction d'acteurs si incertaine que des comédiens talentueux s'épuisent à transformer des pantins en personnages. Même maladresse dans l'application mécanique d'une espèce de charte visuelle : noir et blanc grisâtre, références insistantes à l'univers du film noir, pastiche des clichés du gore.

T. S. Film français d'Yvan Gauthier. Avec Frédéric Pellegray, Christopher Büchholz. (1 h 38.)

### AUTOUR DE YANA

■ Yana est une jeune Russe enceinte qui immigré en Israël avec son mari et son chien à la veille du déclenchement de la guerre du Golfe. Le mari l'abandonne avec des dettes, alors qu'elle partage un appartement avec un jeune vidéaste dragueur. Sur le même palier emménagent d'autres arrivants russes, dont un vieux mili-

taire en fauteuil roulant qui s'avèrera être l'amour perdu de la propriétaire des lieux, femme agressive et meurtrière. Un accordéoniste de rue, les Scud de Saddam et quelques comparses complètent le dispositif de cet apologue en l'honneur de l'intégration par Israël de ses immigrants malgré les aléas de la vie, traité sur le ton de la tragédie à l'italienne. Entre habiletés et facilités, le scénario tisse une toile complexe mais rigide, qu'une réalisation plate ne parvient pas à faire vibrer.

J. -M. F. Film israélien d'Arak Kaplun. Avec Evelyn Kaplun, Nir Levi, Shmil Ben-Ari, Dalia Friedland, Moscu Alcalay. (1 h 30.)

### LA COULEUR DU PARADIS

■ Avec précision et sensibilité, les premières images du film montrent l'angoisse d'un enfant aveugle qui se retrouve peu à peu seul dans son école pour malvoyants lorsqu'à l'heure des vacances les parents viennent chercher ses camarades. Le symbolisme, l'artifice de la réalisation et la perte de relation à toute réalité caractériseront pourtant l'ensemble du film à venir. Toutes les ficelles du mélo sont actionnées avec la délicatesse de l'imagerie publicitaire au service d'un moralisme bigot.

J. -M. F.

## cité de la musique

### la voix du dragon

trésors archéologiques et art campanaire de la Chine ancienne

exposition 21 nov. 25 fév. 2001



01 44 84 44 84 www.cite-musique.fr  
221, av Jean-Jaurès - 75019 Paris - m porte de Pantin



## HORS CHAMP

■ Les négociations entre scénaristes et producteurs hollywoodiens se sont ouvertes lundi 22 janvier à Los Angeles, au siège de la Writers Guild of America (WGA), le syndicat des scénaristes, pour renouveler la convention collective entre les deux parties. La WGA a annoncé qu'elle limiterait la durée des négociations à quinze jours et que, en cas d'échec, ses membres se mettraient en grève à compter du 2 mai. Les scénaristes demandent une réévaluation de leur part des droits d'auteur sur les films ainsi qu'une amélioration de leur statut (suppression de la mention « un film de... » suivie du nom du réalisateur, droit d'accès au plateau pendant le tournage des films qu'ils ont écrits). Si la grève était décidée, la WGA serait probablement rejointe par les syndicats des acteurs et des réalisateurs dont les conventions arrivent à échéance dans les mois à venir.

■ Une exposition consacrée à Fritz Lang sera présentée à Berlin à partir du 25 janvier, au Musée du film. Des photos, des accessoires et des plans de décors, des scénarios évoquant la carrière du réalisateur de *M le Maudit* seront présentés. Parallèlement, le Festival de Berlin organisera une rétrospective de l'œuvre de Lang du 7 au 18 février. L'exposition sera présentée à Los Angeles, San Francisco et Paris.

■ Raoul Ruiz devrait porter à l'écran le roman de Salman Rushdie *La Terre sous ses pieds*. Le réalisateur chilien a collaboré avec l'écrivain pour adapter cette version du mythe d'Orphée située dans le milieu du rock.

# Les courts-métrages du monde entier ont rendez-vous à Clermont-Ferrand

DEPUIS un quart de siècle, la ville de Clermont-Ferrand s'est imposée comme capitale mondiale du film court grâce à une manifestation qui a réussi à cumuler les trois ambitions cultivées par tous les festivals de cinéma : réunir les œuvres les plus marquantes, devenir le rendez-vous obligé des professionnels et attirer un large public. La qualité des films sélectionnés tient dans une grande mesure à la pérennité de l'équipe organisatrice, à l'expertise et aux contacts ainsi acquis par ses fondateurs issus de la cinéphilie étudiante et qui ont conservé un fonctionnement collectif exemplaire.

Elle est due aussi au renouveau du court-métrage lui-même comme domaine de création, dès lors que les nouveaux supports de production et de diffusion ainsi que les nombreuses initiatives d'aides au cinéma aux niveaux nationaux, régionaux ou supranationaux ont rendu au format court des possibilités d'existence nouvelle. En France, ce regain se traduit par une hausse sensible de la production : après avoir plafonné durant des décennies entre 300 et 350 titres, ce sont quelque 600 films qui ont été soumis cette année à la sélection des organisateurs. En 1999, le CNC a contribué pour 44 %, les collectivités locales pour 23 % et les chaînes hertziennes pour 20 %

au financement de la production. Pour ce qui est de l'audience et de la présence de professionnels, Clermont-Ferrand se revendique comme la première manifestation au monde sur ce thème et comme le deuxième festival le plus important en France après Cannes. En 2000, 125 000 spectateurs et quelque 2 000 professionnels y avaient participé.

## ÉPIDÉMIE DE GRIPPE

Si le public est composé pour partie d'amateurs ayant fait le déplacement, il compte bon nombre de Clermontois, parmi lesquels des scolaires, des étudiants et des comités d'entreprise auprès de qui une action de longue haleine a développé un intérêt pour le film court. Au point qu'« on observe une importante épidémie de grippe dans la région chaque année à la fin janvier », selon un habitué, beaucoup d'habitants de tous âges se faisant porter pâle pour pouvoir assister aux projections. Quant à la présence des professionnels, elle est due en grande partie à la tenue simultanée, pour la seizième fois, du marché du film court.

Au programme de cette 23<sup>e</sup> édition, qui a lieu du 26 janvier au 3 février, figurent comme chaque année (depuis treize ans) les deux compétitions, l'une mettant en lice 76 réalisations internatio-

nales (sélectionnées parmi 1 650 impétrants), l'autre réunissant 60 films français. On constate cette année, parmi ces derniers, un sensible allongement de la durée moyenne, effet d'un phénomène qui semble s'enraciner sous nos latitudes : la distribution en salles de « courts-métrages longs », depuis les succès historiques de *Versailles rive gauche* et de *La Vie des morts*, a acquis une crédibilité commerciale désormais entretenue par le distributeur Magouric, marquée dernièrement par le bon accueil réservé à *La Brèche de Roland*, des frères Larrieu.

En marge des compétitions figurent notamment deux rétrospectives consacrées à l'Espagne et à la Corée du Sud, un hommage à Hitchcock et un autre à Chris Marker, à l'occasion de l'ouverture du bâtiment baptisé du nom d'un de ses plus beaux films, *La Jetée*. La Jetée de Clermont-Ferrand, place Michel-de-l'Hospital, abrite, outre le festival, un centre de documentation unique dans le secteur du court-métrage, ainsi que la commission Film Auvergne.

J.-M. F.

★ Du 26 janvier au 3 février. Tél. : 04-73-91-65-73. Internet : [www.clermont-filmfest.com/](http://www.clermont-filmfest.com/) et [wanadoo-surcourts.com/](http://wanadoo-surcourts.com/)

## Les meilleures entrées en France

FILMS	nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1 Le Placard	1	1 067 340	565	-	1 067 840
2 Seul au monde	1	411 614	443	-	411 614
3 Incassable	4	236 454	588	▽ -37 %	2 937 083
4 Mon beau-père et moi	3	210 968	460	▽ -38 %	1 236 666
5 Billy Elliot	5	155 415	406	▽ -13 %	1 358 040
6 Chicken Run	6	132 469	545	▽ -29 %	2 546 434
7 Les Ames perdues	2	53 888	160	▽ -40 %	158 981
8 Mortel transfert	2	50 482	208	▽ -50 %	171 552
9 La ville est tranquille	1	48 726	96	-	48 726
10 Dinosaur	8	44 410	363	▽ -45%	4 970 929

\* Période du mercredi 17 janvier au dimanche 21 janvier inclus

Rares valeurs sûres du box-office français, les recettes comiques concoctées par Francis Veber confirment leur pouvoir d'attraction. En enregistrant plus d'un million d'entrées en cinq jours, « Le Placard » ne se contente pas de prendre la tête du classement, il réussit deux exploits : attirer plus du double de spectateurs que son concurrent direct, « Seul au monde », et faire mieux que son prédécesseur sorti des ateliers du même bon faiseur, « Le Dîner de cons ». Après ce peu fréquent mais classique instant de domination d'un film français, on trouve en bas du tableau deux autres titres dont le sort est bien différent : l'échec du grand retour de Jean-Jacques Beineix se confirme, tandis que « La ville est tranquille » de Robert Guédiguian connaît un démarrage plus qu'honorabile. Il faudra toutefois attendre un peu pour savoir si le public est réceptif à une approche nettement plus sombre que celle de « Marius et Jeannette ». A la 11<sup>e</sup> place, « Selon Matthieu » se maintient correctement, de même que « Samia », qui approche les 85 000 en troisième semaine, et « La Saison des femmes », à 70 000 en quatre semaines.

Source : Ecran total

## SORTIR

## PARIS

## Alain Jean-Marie

A l'heure du dernier volume de ses *Biguine Reflections*, le pianiste parisien né à la Guadeloupe à laquelle il rend hommage, le plus recherché par les grands Américains de passage, le plus discret aussi, est en club : ou plus exactement, dans la brasserie de jazz la plus accessible du quartier des Halles. Plusieurs raisons en une pour oser une première rencontre avec un trio de jazz en scène, ou pour confirmer son attachement à la musique jouée loyalement.

Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1<sup>er</sup>. M<sup>o</sup> Châtelet. Tél. : 01-42-33-22-88. 21 heures, le 23. 100 F.

## Prunus Armenia : 7 miniatures pour Paradjanov

En forme d'hommage à Paradjanov, cinéaste qui a mérité le surnom de « génie du Caucase », et en écho à l'engagement de l'artiste, longtemps censuré, plusieurs fois emprisonné, Xavier Marchand et Olivia Grandville proposent un spectacle où s'entrecroisent, danse, musique, textes. *Prunus armenica*, la prune d'Arménie, s'articule autour de sept miniatures pour lesquelles deux musiciens du Groupe de musique expérimentale de Marseille ont

conçu sept atmosphères sonores. Cette création mêle trois langues, français, russe, arménien et s'accompagne du katmantcha, vielle à pique de l'Orient. Avec Haïm Adri, Hubertus Biermann, Isabelle Celer, Aurélien Declozeaux, Olivia Grandville, Bernadette Onfroy, Anouch Baghdassarian, Christine Hovaguimian, Arthur Khazarian, Gagik Matevossian, Vahé Nercessian et Gagik Mouradian (musicien).

Théâtre, 41, avenue des Grésillons, Gennevilliers (92). 20 h 30, du mardi au samedi ; 16 heures, le dimanche. Relâche le lundi. Tél. : 01-41-32-26-26. De 70 F à 140 F. Jusqu'au 11 février.

## La Langue d'Anna

De Bernard Noël, avec Garance. Garance revient dans une salle parisienne, après sept années qui l'ont beaucoup menée à l'étranger. La comédienne a choisi un texte de Bernard Noël, *La Langue d'Anna*, Anna qui « n'a jamais eu que le génie de [sa] rage et l'énergie de [sa] colère », et qui est tout entière portée par le désir de « montrer l'invisible, le démasquer, l'exténuier ».

Espace Saint-Martin, 256, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris-10<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Louis-Blanc. Tél. : 01-40-37-40-87. De 120 F à 160 F. Jusqu'au 28 février.

## GUIDE

## TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

## ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Le Pays lointain de Jean-Luc Lagarce, mise en scène de François Rancillac.

Cartoucherie - Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, Paris-12<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Château-de-Vincennes. 20 heures, du mardi au samedi. Tél. : 01-43-28-36-36. 80 F et 120 F. Jusqu'au 14 février.

Au but de Thomas Bernhard, mise en scène de Marie-Louise Bischofberger.

MC 93, 1, boulevard Lénine, Bobigny (93). 20 h 30, du mardi au samedi ; 15 h 30, le dimanche. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F. Jusqu'au 11 février.

THEATRE DE RUNGIS  
Arc-en-ciel 01 45 60 79 05

présente une création du Groupov

## Rwanda 1994

de Marie-France Collard, Jacques Delcuvelierie, Yolande Mukagasana, Jean-Marie Piemme, Mathias Simons.  
Mise en scène Jacques Delcuvelierie → Musique Garrett List

→ les 19, 20, 21, 26, 27, 28 janvier 2001

Photo : Bruno Bachetel. Alice.

Le News & Talk  
Un format ASCENSIONNEL  
5 449 000 auditeurs chaque jour\*

L'information sous toutes ses formes a toujours été la marque d'Europe 1. Cette conviction a porté ses fruits. Europe 1 est la station privée qui gagne le plus d'auditeurs et 1 annonceur radio sur 2 a choisi Europe 1.

Europe 1

\*Source : Médiamétrie 75.000+ novembre-décembre 2000; audience cumulée; 5 h 00-24 h 00; population 15 ans et +.

Europe Régies et Europe 1 entreprises de lagardere active



# Les atouts économiques de la Colombie

« La Lettre de Bogota » énumère les arguments en faveur des investissements dans ce pays, tout en rappelant que les entreprises françaises ont intérêt à demeurer discrètes pour éviter... les enlèvements

**QUALITÉ** de la main-d'œuvre, richesses naturelles abondantes et un marché de 42 millions d'habitants sont quelques-uns des arguments avancés par le poste d'expansion économique de la France en Colombie, dans la dernière livraison de sa publication mensuelle *La Lettre de Bogota*, pour inviter les entreprises françaises à partir de la conquête des marchés colombiens. Le président colombien, Andrés Pastrana, qui a rencontré les responsables du patronat français (Medef) mardi 23 janvier à Paris, ne pouvait pas espérer meilleure publicité pour son pays.

Les auteurs rappellent que ce pays a connu entre 1950 et 1990 une croissance du PIB d'environ 4,5 % par an, ce qui constitue un exploit par son intensité et sa durée. La Colombie est louée pour la qualité de « son tissu industriel et commercial unique » en Amérique latine et pour sa « vigoureuse politique d'ouverture internationale », qui a vu les droits de douane chuter de 44 à 11 % et les investissements directs s'accroître de façon notable dans un cadre juridique favorable aux entreprises étrangères.

La récession de 1999 (-4,3 % du PIB) est analysée comme une faiblesse passagère, d'autant plus que les autorités colombiennes ont mené une politique énergique dans trois domaines : soutien aux exportations, assainissement des finances publiques et appel au partenariat étranger. Il ne s'agit que d'une faiblesse conjoncturelle, comme le montrent les chiffres annoncés de la croissance pour l'année 2000, qui devrait être supérieure à 3 % et se

maintenir ainsi pour les deux années à venir.

*La Lettre de Bogota* ne passe pas sous silence l'extrême gravité de la situation dans le pays, conséquence de l'insécurité. Elle aborde les problèmes « de violence, de corruption ou de contrebande » qui existent. Mais elle insiste sur les « atouts réels » de ce pays, dont témoignent « les nombreuses entreprises françaises présentes ici... avec la discrétion qui convient ».

## L'IMPORTANCE DE LA VIOLENCE

*La Lettre de Bogota* souligne que la Colombie est le troisième meilleur risque en Amérique latine, derrière le Chili et le Mexique, selon les grandes agences de cotation. « Le retour



prévisible de la paix serait seul de nature à justifier une pénétration systématique et générale du pays », avancent les auteurs pour tempérer leur propre optimisme lorsqu'ils se penchent sur l'importance de la violence : 30 000 morts violentes par an, 3 000 enlèvements avec demande de rançon au cours de l'année 2000...

Ces chiffres, passablement brutaux, doivent être pondérés, suggère *La Lettre de Bogota*, dans la mesure où « la sécurité physique est relativement bien assurée dans les villes tant que l'on ne constitue pas une cible d'enlèvement ». Les auteurs distinguent deux sortes de cibles, « l'occasionnelle », victime de son comportement « ostentatoire et peu prudent », et l'« identifiée », celle recon-

nue capable de payer une rançon importante. Travailler devient donc possible tant que l'activité économique n'oblige pas « à exposer hors des villes des cibles d'occasion ». Il importe évidemment de diminuer les risques en pratiquant la discrétion et en restreignant les effectifs des personnels expatriés. Si ces contraintes sont compatibles avec la quasi-totalité des actions d'une entreprise, elles peuvent aussi « peser sur la rentabilité des investissements ». L'essentiel demeure d'« asseoir ses décisions d'investissement sur autre chose que des clichs médiatiques », écrit le directeur de la publication, Jacques Bonnet.

Alain Abellard

## DANS LA PRESSE

### RTL

Alain Duhamel

■ Roland Dumas est à coup sûr le plus ancien dans le grade le plus élevé des hommes politiques français à se retrouver devant un tribunal. (...) C'est un homme à comparatiments et à tiroirs secrets. Lorsque François Mitterrand, dans l'un de ses actes ultimes comme président de la République, l'a nommé à la tête du Conseil constitutionnel, ce fut ressenti comme une provocation sulfureuse : c'était Casanova au Palais-Royal. On a vu le résultat.

### LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Le Medef voulait être le moteur d'une nécessaire réforme des

retraites que le gouvernement tardait délibérément à entreprendre. Or c'est le patronat qui paraît désormais bloquer toute évolution du système des retraites et pire semble le remettre en cause. Et c'est Lionel Jospin qui s'est hier posé en sauveur du système et a promis de prendre ses responsabilités pour en assurer la survie. (...) Dans cette affaire, le Medef a adopté une stratégie des plus malhabiles et le premier ministre en a tiré le profit politique le plus habile. Mais, au total, c'est l'avenir des retraites qui fait les frais de cette bataille mal engagée et il serait grand temps que le Medef se conduise en acteur social qu'il est légitimement plutôt qu'en substitut d'une opposition politique défaillante qu'il n'a pas vocation légitime à remplacer.

## FRANCE INTER

Bernard Guetta

■ On croit toujours qu'il n'y a pas de différences, ou presque, entre républicains et démocrates. (...) On le croit de loin, mais le nouveau président américain, Georges Bush, n'aura pas mis deux jours à briser ce mythe. Comme s'il n'en pouvait plus d'attendre, comme s'il n'y avait rien de plus urgent, il vient de faire savoir, d'une même souffle, qu'il allait ouvrir l'Alaska, le parc national de l'Arctique, la prospection pétrolière et mobiliser la Maison Blanche aux côtés des mouvements de lutte contre l'avortement. (...) Bon. Les rapports de force au Congrès, les rapports de forces tout court, apporteront un peu d'équilibre à tout cela mais il faut croire le président sur parole.

Les républicains et les démocrates, ce n'est pas du tout la même chose.

## L'HUMANITÉ

Pierre Laurent

■ S'il s'agit, pour des raisons humanitaires, de réviser la condition pénitentiaire pour les personnes de grand âge, que le législateur s'en préoccupe en changeant la loi pour tous. (...) Annuler aujourd'hui, aussi précipitamment, l'exécution de cette peine, en faisant du cas Papon une exception humanitaire, ce serait nier ce qu'a représenté ce procès unique et son aboutissement. La portée historique de ce jugement est toujours vivante et l'émotion que suscite une possible libération de Maurice Papon ne peut être assimilée à l'esprit de vengeance.

## SUR LA TOILE

### PARODIE SANS DANGER

■ A l'issue d'une étude de plus d'un an, le bureau américain des brevets et dépôts de marque (PTO) a conclu que les sites politiques satyriques et parodiques, qui se présentent parfois comme des sites officiels de candidats ou de partis, ne créent pas la confusion dans l'esprit des citoyens et n'ont aucune influence néfaste sur le processus électoral. En conséquence, le PTO estime qu'il est inutile d'établir des « listes centralisées et précises des candidats officiels et potentiels », qui auraient pu servir à limiter ces pratiques.

www.uspto.gov

### CINÉMA

■ Le site français Primefilm organise, à partir du 1<sup>er</sup> février, un « festival du film invisible » : dix longs-métrages « rares », introuvables dans les circuits commerciaux classiques, seront disponibles en téléchargement. La location d'un film pour quarante-huit heures (fichier temporaire) coûtera 4 euros (26,24 francs), et l'achat définitif (fichier permanent) 8 euros (52,48 francs).

www.primefilm.com

## www.undernet.org

Un pirate a failli détruire, dans l'indifférence générale, un réseau mondial de dialogue en direct



en a pris le contrôle à l'insu de leurs propriétaires et s'en est servi comme relais pour lancer contre Undernet des attaques qui semblaient venir de toutes parts.

Les serveurs américains ont aussitôt porté plainte. OVH, le principal serveur français, a fait de même, et

les polices des deux pays ont ouvert une enquête. Parallèlement, l'organisation CyberAbuse, créée par un groupe d'administrateurs de réseau pour lutter contre les pirates, a lancé ses propres investigations. Très vite, un suspect a été localisé : un garçon de dix-sept ans habitant en

Roumanie, qui agirait seul et serait déjà connu de la police roumaine pour des affaires similaires. Octave Klaba, directeur technique d'OVH, est désabusé : « Nous savons qui est le coupable, nous avons son adresse et son téléphone, mais il est toujours en liberté. Pour qu'il soit arrêté, il faudrait faire des démarches officielles auprès des autorités roumaines, ce qui semble très compliqué. »

A ce jour, une vingtaine de serveurs Undernet sont toujours fermés, et certains ont décidé de se retirer définitivement. M. Klaba hésite sur la conduite à tenir : « Nous écoutons ce qui se dit sur le Net pour mieux comprendre la situation. » Il regrette surtout l'indifférence générale : « L'année dernière, quand les grands sites commerciaux américains ont subi des attaques, la police, la justice et les médias du monde entier se sont mobilisés. Mais nous n'avons pas le même pouvoir qu'Amazon ou Yahoo ! Nous ne rapportons d'argent à personne, notre sort n'est pas intéressant. »

Yves Eudes

Christian Colombani

## Durs retours par Luc Rosenzweig

**DEUX GRANDS BLESSÉS** faisaient lundi un retour discret à la télévision. Nagui, grand brûlé de Canal+, réapparaisait sur France 2 pour animer « Tutti frutti », un divertissement placé dans une case horaire située entre « l'after school » et « l'access-prime time », comme disent les gens de télé qui veulent faire pro. C'est-à-dire, grosso modo, autour de 18 heures. Dominique Strauss-Kahn, tombé du gouvernement à la suite d'une mauvaise glissade sur la MNEF, revenait, lui, à une heure tellement tardive qu'elle n'a même plus de nom, ni en anglais ni en français, et où se réfugient aujourd'hui les émissions politiques comme jadis les premiers chrétiens dans les catacombes.

La « discrétion » du retour de Nagui a essentiellement consisté à ne pas « communiquer » sur « Tutti frutti », émission convoquée à la hâte après le naufrage de la Québécoise Julie Snyder. Le prin-

cipe est simple : brochette d'invités aux têtes plus ou moins connues, questions sur des événements s'étant déroulés ce jour-là dans le passé, images d'archives pour les vieux, vannes de Nagui pour les jeunes, on essaye de « fédérer » à mort. Résultat : l'émission se traîne pousivement, les invités de Nagui font le service minimum, et lui-même a dû être tellement harcelé par la responsable des programmes de la chaîne qu'il a l'air épuisé avant même de commencer.

Le « come-back » de DSK s'est effectué sous les auspices d'Alain Duhamel, protestant austère, qui cache sous son éternel sourire une propension à discuter sérieusement de choses sérieuses. Ce n'est pas à lui qu'il fallait demander d'ouvrir le dialogue avec une question du genre : « Alors, Dodo, tu l'as retrouvée dans ton bordel, cette casquette ? » Non, on parla fort savamment d'économie, de socialisme, d'impôt négatif et de redistribu-

tion de la croissance. La traversée du désert a fait perdre quelques kilos à DSK, qui apparaît ainsi moins rond, plus anguleux, donc forcément plus sérieux à l'aune des préjugés physiognomiques. On le sent qui piaffe de revenir jouer dans la ligne d'attaque de son ami Lionel Jospin. Il a des dérangeaisons sur ce banc de touche qu'il ne pourra vraiment quitter qu'après un passage réussi à la barre des prévenus. En fait, ce retour de l'ancien ministre des finances n'était pas destiné aux « vraies gens », qui dorment à cette heure-là.

Une distribution judicieuse des cassettes de l'entretien à des « relais d'opinion » bien choisis a fait en sorte que le tam-tam parisien a bien fonctionné. On parle maintenant d'une intervention de DSK, encore beaucoup plus tard, dans « Histoires naturelles » sur TF1, où il viendrait exposer ses méthodes révolutionnaires de chasse à la sarcelle avec appeaux.

## Abonnez-vous au Monde pour seulement 173<sup>F</sup> par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

**Oui**, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173<sup>F</sup> (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M.  Mme Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Localité : .....

Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPA1

### Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....

Signature : .....

**IMPORTANT** : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	ORGANISME CRÉANCIER : <b>LE MONDE</b> 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05		
TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER			
Nom .....			
Prénom .....			
N° .....rue .....			
Code postal [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville .....			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)			
.....			
N° .....rue .....			
Code postal [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville .....			
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER			
Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :

Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99<sup>HT</sup>/min)

"Le Monde" (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. U.S. and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518  
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03







## Lionel Jospin livre un programme de campagne aux députés socialistes

Il met en garde le Medef contre la « déstructuration sociale »

UNE JOURNÉE en Lorraine et une escapade en Savoie, un saut de puce à Tours et une intervention devant les députés socialistes le lendemain, avant un voyage à La Réunion : Lionel Jospin sort de l'hôtel Matignon et se montre, un jour au chevet de la forêt meurtrie par les tempêtes de décembre 1999, un autre au secours du transport ferroviaire, un troisième aux petits soins pour la formation professionnelle. Sans, bien sûr, que ces incursions répétées en province aient la moindre arrière-pensée électoraliste, a cru bon de préciser le premier ministre, lundi 22 janvier, à Tours.

A chaque fois, pourtant, M. Jospin délivre un message bien pesé. Le programme du déplacement à Tours était social, et le chef du gouvernement ne s'est pas contenté de louer les vertus de la formation en alternance, ni de se féliciter de « la croissance retrouvée ». Il s'en est pris à la « refondation sociale » engagée par le Medef. « On est en train de créer actuellement sur ce dossier une tension très grande et l'unité du monde

syndical contre », a-t-il souligné. Si « l'Etat n'a pas à anticiper dans une discussion qui est pour le moment de la stricte compétence des partenaires sociaux, la refondation sociale, ce n'est pas de la déstructuration sociale ».

Devant le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, mardi matin, M. Jospin a précisé ce qu'il avait dit, le 11 janvier, à l'occasion de ses vœux à la presse : « la fierté du travail accompli », « la volonté de réformer tout au long des douze prochains mois » et « la nécessité de garder ce qui fait notre force politique, à savoir la cohésion – parfois mise à mal – de la gauche plurielle. Après le compromis intervenu avec une partie des parlementaires UDF sur l'inversion du calendrier électoral de 2002, il a tenu à rassurer ses alliés communistes, verts, radicaux et chèvènementistes : « je ne suis tenté par aucune autre configuration politique ».

Le bilan est si positif « que certains tentent de [le] porter au crédit des gouvernements successifs », a noté M. Jospin en visant Jacques Chirac

sans le nommer. Or, a-t-il indiqué, ce bilan « rompt avec celui de nos prédécesseurs ». Et si la tension monte chez les policiers et les magistrats, c'est que « nous subissons encore les conséquences des décisions différées et des problèmes non réglés » par la droite entre 1993 et 1997.

### POUR SUIVRE LA RÉFORME

Il a également souligné qu'en instaurant une « prime pour l'emploi », il avait agi avec le souci de « ne pas créer un précédent que le patronat revendique depuis longtemps : faire compenser par l'Etat toute charge supplémentaire ». M. Jospin pense, en effet, que « ce n'est pas à l'Etat de subventionner les entreprises pour qu'elles augmentent les salaires ».

Mais ce viatique de campagne ne suffit pas. Poursuivre la réforme est « mon unique préoccupation », a-t-il dit en évoquant les textes qui marqueront, selon lui, les travaux du Parlement jusqu'en juin : le projet de loi sur la Corse, examiné le 7 février en conseil des ministres ; celui sur la

prestation aux personnes âgées dépendantes, qu'il souhaite « effective dès le début de l'an prochain ». Son montant sera « supérieur » à celui de la PSD actuelle. Enfin, l'approche des municipales et les déclarations répétées de M. Chirac ont poussé M. Jospin à revenir sur la sécurité. « Il n'y a aucune ambiguïté sur notre détermination à combattre et punir toutes les violences » et « nous redoublerons nos efforts », a-t-il souligné en évoquant ses « priorités » : une plus grande efficacité des enquêtes, la lutte contre les bandes.

Il a aussi annoncé « un projet de loi sur la pénitencière » pour le second semestre. Les municipales devront conforter la majorité plurielle, a-t-il conclu. S'il a fait de nombreux déplacements de ces derniers jours, il ne pourra les multiplier, a-t-il prévenu, convaincu que sa contribution à la victoire de la gauche est de « rester concentré sur [sa] tâche ».

Jean-Michel Bezat  
(avec Régis Guyotat à Tours)

## En scène ! par Pierre Georges

UNE IMPRESSION, seulement une impression. Le tribunal de Paris serait-il devenu le dernier salon où l'on juge ? En regardant, en écoutant, en lisant ceux qui vécurent, dans la bousculade, les cris « Christine, Christine », et la moiteur étouffante d'une salle trop petite pour un procès trop vaste, on se prit à sourire.

C'est qu'on entendait de drôles de choses à la radio. Notamment des considérations à faire pleurer les cailloux « sur les amants déchirés qui ne se parlent même plus ». Et ne se regardant pas, autrement que d'un coup d'œil furtif et indifférent. Forcément indifférent. C'est qu'on vit de drôles de choses à la télévision. Et notamment Roland Dumas « portant beau ». Nécessairement beau.

Car cet homme-là est l'élégance faite homme. Un pléonasmisme d'élégance même, dans la nécessité du romanesque indispensable aux romans de justice. Il faut tenir pour établi désormais, dans la caractérisation des personnages, et n'y revenons plus, que Roland Dumas se reconnaît, dans la foule plate d'un ordinaire et anonyme des justiciables, à trois, quatre caractéristiques : son élégance innée. Sa splendeur grisonnante. Cette canne qui pour d'autres serait tutrice et pour lui semble raffinement. Et enfin et surtout, ce regard « vif, aigu, moqueur, malicieux, aiguisé » noté par tous, en des termes si proches qu'il doit bien y avoir là une esquisse de vérité. Le regard, tout est dans le regard. Ainsi cette considération lue, ici ou peut-être bien là, de nature à nous faire méditer : « Roland Dumas, l'œil pétillant, jauge ses juges. »

Admirable ! Presque autant que l'entrée majestueuse et calculée, en frégate intrépide fen-

dant la marée journalistique, du citoyen-avocat-justiciable Dumas. L'anecdote retiendra que tous les prévenus, même Christine, prirent le périf soigneusement balisé par la garde du palais. Tous sauf lui. Un Roland Dumas ne rentre pas au palais de justice de Paris par l'entrée des fournisseurs et des suppliciés ! Il fonce droit devant. Droit dedans ! A nous deux l'arène, supplice médiatique librement consenti et soigneusement médité. Ni journalistes ni juges, ni Dieu, ni maître, ralliez-vous à mon panache gris !

Admirable en effet. Maître Roland Dumas, maître de lui, maître chez lui ! On ne fit guère mieux pour poser le décor et l'intrigue, étant entendu que pour illustrer à gros traits le chant des justiciables désunis, le splendide Roland et la belle Christine s'assirent aussi loin l'un de l'autre que l'autorisaient les bois et bancs de justice. Belle symbolique d'une rupture consommée ! Nous nous sommes tant jugés !

Rétenons pour finir, et par ce qu'on a lu, que le tribunal féminin eut l'excellent réflexe, honneur aux dames, de consacrer l'essentiel de ce lever de rideau à essayer de comprendre pourquoi Elf, en son temps, jugea que les services de la belle Christine n'avaient pas de prix. Et encore moins de limites, puisqu'elle se dévoua dit-elle, 24 heures sur 24, à la cause pétrolière. Tout cela est raconté par ailleurs et par des témoins fiables, eux. Pour nous, contentons-nous de cette phrase dérobée, peut-être un peu préparée lors des répétitions, mais néanmoins ronflante : « Je suis fière d'avoir fait tout ce travail. C'était bon pour Elf et bon pour la France. » Trompettes !

## La Cendrillon des Philippines bénie par l'Eglise catholique

### MANILLE

de notre envoyé spécial

« Mon espoir et ma prière sont que notre nouvelle présidente apportera de la fraîcheur à l'image abîmée de la politique dans ce pays. La présidence peut la conduire au paradis et en faire une sainte à condition qu'elle fasse de son mieux, quel qu'en soit le prix. (...) Présidente Gloria Macapagal Arroyo, nous prions pour vous et vous dédions cette messe. » Dans la cathédrale de l'Immaculée-Conception de Manille, apparemment fatigué mais la voix nette, le cardinal Jaime Sin a donc offert, lundi 22 janvier en début de soirée, la bénédiction de la très influente Eglise catholique à la nouvelle présidente des Philippines. Après le sabre et la balance, le goupillon.

Ce troisième acte incontournable, après le ralliement décisif de l'armée et celui, indispensable, de la justice, s'est toutefois déroulé dans l'intimité d'une vieille église bondée de cardinaux, d'archevêques et d'évêques. Les yeux humides quand le cardinal Sin a évoqué la mémoire de son père, président de 1961 à 1965, « qui doit rayonner, a

dit le prélat, au paradis en déclarant avec fierté à Dieu que vous êtes sa fille », Gloria était assise au premier rang, aux côtés de trois sénateurs. Vêtue d'un tailleur jaune, Cory Aquino se trouvait sur le banc voisin. Des diplomates avaient pris place un peu en retrait. Prêtres et nonnes priaient, à genoux, dans les espaces libres de sièges.

### « L'ÉGLISE DOIT ÊTRE IMPLIQUÉE »

Les deux premiers actes, le ralliement de généraux en uniforme et la prestation présidentielle, s'étaient déroulés à Edsa, mémorial en plein air du « pouvoir du peuple » qui, sous la houlette de la « dame en jaune », avait mis fin en 1986 à la dictature des Marcos. Des centaines de milliers de gens y avaient assisté. Mais la foule n'avait pas été conviée dans la cathédrale de Manille. « L'Eglise, a tenu à rappeler le cardinal Sin avant la messe, doit être impliquée en politique. La politique n'est pas sale. Ce sont les politiciens qui la rendent sale. » Si les politiciens se conduisaient en bons chrétiens, a-t-il ajouté, « les Philippines seraient la meilleure nation dans la famille des

nations ». Il ne fait pas bon, aux Philippines, tenir tête à la hiérarchie catholique, même si l'hostilité de cette dernière n'a pas empêché Joseph Estrada, le président aujourd'hui déchu, d'être élu triomphalement en 1998.

Apparemment toute contente, Gloria n'en a pas moins du pain sur la planche. Installée depuis lundi dans les appartements où elle a vécu adolescente, elle a déjà nommé une poignée de ministres, formé son cabinet, confirmé le chef des armées dans ses fonctions, limogé le chef de la police et fait savoir qu'elle reprendrait les dialogues avec les insurrections musulmane et communiste. Ce qui n'est déjà pas si mal. Mais le cardinal Sin lui a adressé, provoquant les sourires des femmes et hommes d'Eglise de l'assistance, un amical avertissement. « Nous vous aiderons, lui a-t-il dit, dans l'intérêt de la nation et nous vous critiquerons également dans l'intérêt de la nation. » La messe avait été dite avant même de commencer.

Jean-Claude Pomonti

## La société de capital-risque 3i exige un droit de veto à « Libération »

LES SALARIÉS de Libération devront-ils se prononcer de nouveau sur le plan de recomposition du capital approuvé à une majorité de 71,65 % lors du vote intervenu le 9 octobre 2000 ? L'hypothèse n'est pas exclue par les élus journalistes du conseil de surveillance, depuis que 3i, la société de capital-risque britannique, pressentie pour entrer à hauteur de 20 % des parts, a demandé un droit de veto sur les décisions fondamentales engageant l'avenir de l'entreprise.

Cette exigence est apparue lors des discussions menées pour parachever la rédaction du nouveau pacte d'actionnaires de la Société anonyme investissement presse (SAIP),

éditrice du quotidien. Elle modifie, dans une certaine mesure, l'équilibre entre les différentes catégories d'intervenants et d'investisseurs appelés à composer le nouveau tour de table.

Dans le schéma de redistribution adopté, les salariés, via la Société civile des personnels de Libération (SCPL), devraient occuper une place prépondérante (36,4 %) leur assurant la minorité de blocage. Ils bénéficient, en outre, du droit de veto octroyé par une charte d'indépendance adoptée en 1995. Dans la nouvelle répartition, 3i dispose d'une participation équivalente à celle de Pathé (20 %) aux côtés des Amis de Libération, via Communication et

Participation (14,1 %) et d'un pôle d'entreprises de presse et de médias (9,5 %), incluant Suez-Lyonnaise Communication, Le Nouvel Observateur, El Mundo, La Libre Belgique...

Les dirigeants de 3i souhaitent que ce droit de veto puisse s'exercer sur les questions stratégiques, hors des actes de gestion courante : transformation des statuts, cessions d'actifs, modification du périmètre... Cette clause, avancent-ils, est exigée lors de toute prise de participation de la société de capital-risque dans une entreprise, quel qu'en soit le domaine d'activité.

Cette demande pourrait entraîner une modification des statuts de la société éditrice de Libération. Elle

oblige ses dirigeants à définir les règles d'usage de ce droit de veto selon la nature des décisions et des bénéficiaires, dans la mesure où Pathé détient une participation identique à celle de 3i.

Pour l'heure, les responsables de la société britannique se refusent à préciser leur attitude en cas de refus opposé à leur demande. De son côté, le conseil de surveillance semble estimer que ces modifications sont suffisamment importantes pour justifier, au grand dam de Serge July, PDG, une nouvelle consultation des salariés dans un délai proche.

Michel Delberghe

## Une explosion d'origine criminelle endommage le palais de justice d'Annecy

LA SECTION ANTITERRORISTE DU PARQUET DE PARIS a été saisie, mardi 23 janvier, de l'enquête sur l'explosion qui s'est produite lundi soir, peu après 23 heures, au palais de justice d'Annecy (Haute-Savoie) et qualifiée d'« attentat » par une source judiciaire. Une personne habitant le voisinage immédiat du tribunal aurait été légèrement blessée par les éclats de verre. L'enquête a été confiée au service régional de police judiciaire de Lyon ainsi qu'à la Division nationale antiterroriste. « On a retrouvé quelque chose qui ressemble à un culot de bouteille de gaz, laquelle aurait pu être associée à un engin explosif », précise-t-on de même source. Les enquêteurs n'écartent aucune piste. Une enquête de voisinage est également en cours pour « récupérer des auditions d'éventuels témoins ». Aucune revendication n'avait été rendue publique, mardi en début de matinée.

### DÉPÊCHE

■ CHINE : cinq adeptes de la secte chinoise Falungong se sont immolés par le feu, mardi 23 janvier, sur la place Tiananmen à Pékin, et l'un d'entre eux a péri des suites de ses blessures, a annoncé l'agence Chine nouvelle. Les autorités étaient sur le qui-vive à l'approche du Nouvel An lunaire, célébré mercredi, dans la crainte de tentatives de protestations de la secte interdite. - (AFP).

Tirage du Monde daté mardi 23 janvier 2001 : 507 245 exemplaires.

1-3

## L'an 2000 à la loupe



## Le Monde

L'analyse de l'actualité économique, sociale et politique de 174 pays. Une vision précise et originale de la France et une analyse détaillée de ses 26 régions. De plus, cette année, le Bilan du monde vous offre une nouveauté avec le classement régional des entreprises les plus performantes.

Le Bilan du monde édition 2001, est l'outil

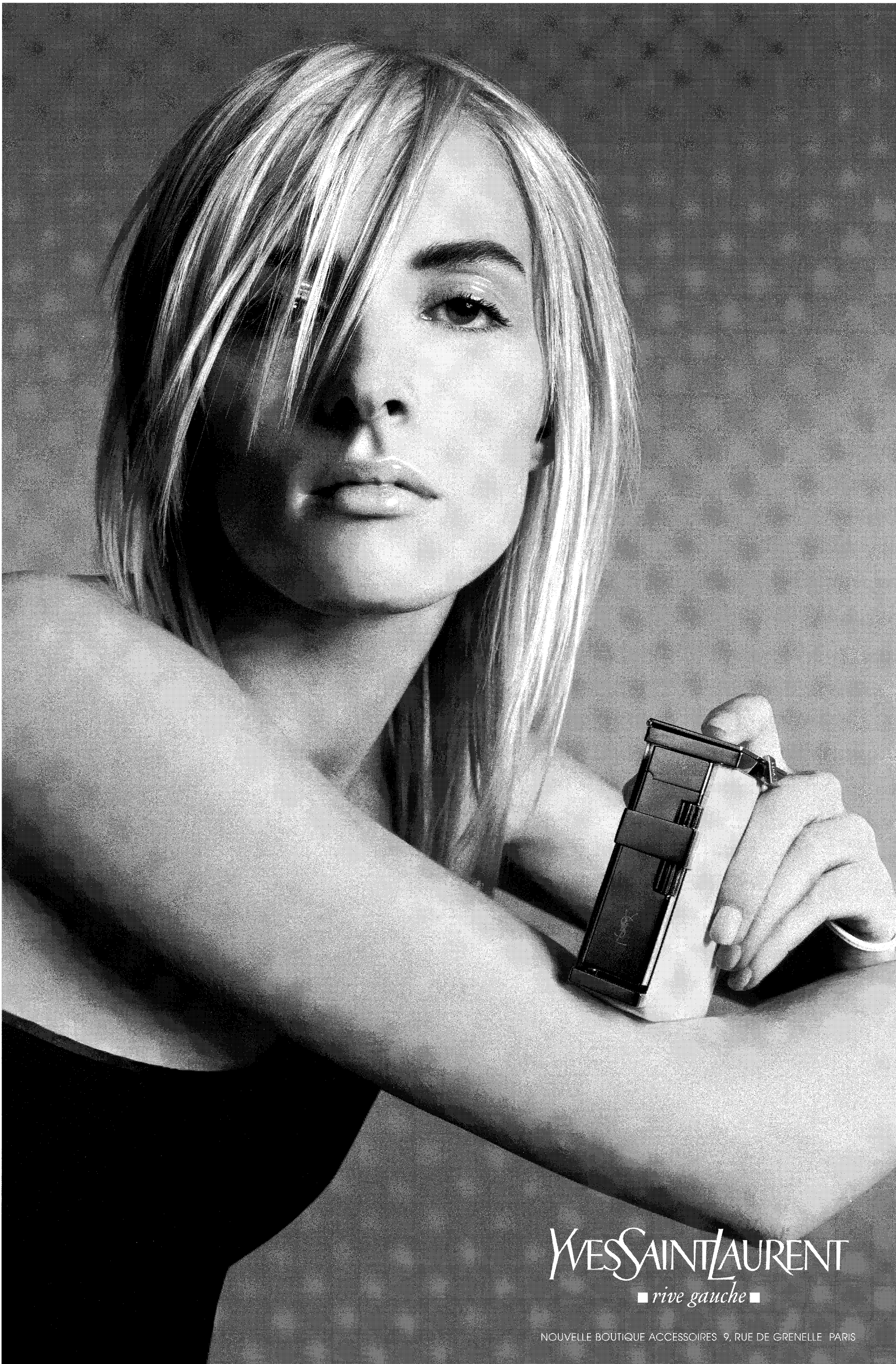
indispensable pour avoir toujours sous la main les derniers chiffres et les commentaires les plus récents sur l'économie mondiale.

En compagnie des meilleurs spécialistes de la rédaction du Monde et de ses correspondants locaux et à l'étranger, la dernière année du siècle n'aura plus de secret pour vous.

200 pages BILAN DU MONDE 50F (7,62 €)

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX





YVES SAINT LAURENT  
■ rive gauche ■

NOUVELLE BOUTIQUE ACCESSOIRES 9, RUE DE GRENELLE PARIS